

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Soixante-deuxième série de réunions
Genève, 4 – 8 octobre 2021**

RAPPORT GÉNÉRAL

adopté par les assemblées

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION.....	1 à 5
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	
OUVERTURE DES SESSIONS	
Point 1 : OUVERTURE DES SESSIONS.....	6 à 8
Point 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	9 à 11
Point 3 : ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX.....	12 à 19
Point 4 : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI.....	20
Point 5 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES.....	21 à 22
ORGANES DIRECTEURS ET QUESTIONS INSTITUTIONNELLES	
Point 6 : ADMISSION D'OBSERVATEURS.....	23 à 34

Point 7 : APPROBATION D'ACCORDS.....	35
Point 8 : COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE.....	36 à 59
Point 9 : COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET.....	60
PROGRAMME, BUDGET ET QUESTIONS DE SUPERVISION	
Point 10 : RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION.....	61 à 70
Point 11 : RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC).....	71 à 89
Point 12 : COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE L'OMPI.....	90 à 102
COMITÉS DE L'OMPI ET CADRE NORMATIF INTERNATIONAL	
Point 13 : RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR).....	103
Point 14 : RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS (SCP).....	104
Point 15 : RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT).....	105
Point 16 : QUESTIONS CONCERNANT LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR LE DROIT DES DESSINS ET MODÈLES (DLT).....	106
Point 17 : RAPPORT SUR LE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP) ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT.....	107
Point 18 : RAPPORT SUR LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC).....	108
Point 19 : RAPPORT SUR LE COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS) ET LES QUESTIONS CONNEXES.....	109
Point 20 : RAPPORT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE).....	110
SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
Point 21 : SYSTÈME DU PCT.....	111
Point 22 : SYSTÈME DE MADRID.....	112

Point 23 : SYSTÈME DE LA HAYE.....	113
Point 24 : SYSTÈME DE LISBONNE.....	114
Point 25 : CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE.....	115

AUTRES ASSEMBLÉES ET TRAITÉS

Point 26 : TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT).....	116
Point 27 : TRAITÉ DE SINGAPOUR SUR LE DROIT DES MARQUES (STLT).....	117
Point 28 : TRAITÉ DE MARRAKECH VISANT À FACILITER L'ACCÈS DES AVEUGLES, DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMÉS AUX ŒUVRES PUBLIÉES.....	118
Point 29 : TRAITÉ DE BEIJING SUR LES INTERPRÉTATIONS ET EXÉCUTIONS AUDIOVISUELLES.....	119

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

Point 30 : RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL....	120
Point 31 : AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL.....	121

CLÔTURE DES SESSIONS

Point 32 : ADOPTION DU RAPPORT.....	122 à 123
Point 33 : CLÔTURE DES SESSIONS.....	124 à 136

INTRODUCTION

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommés "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquante-quatrième session (25^e session ordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quarante-deuxième session (25^e session ordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quatre-vingtième session (52^e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, cinquante-septième session (25^e session ordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, soixante et unième session (57^e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante et unième session (25^e session ordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante-septième session (52^e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, cinquante-cinquième session (24^e session ordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, quarante et unième session (23^e session ordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, quarante et unième session (25^e session ordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, trente-huitième session (24^e session ordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, quarante et unième session (24^e session ordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets], quarante-deuxième session (23^e session ordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-troisième session (23^e session ordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, trente-huitième session (21^e session ordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente-quatrième session (21^e session ordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], vingt et unième session (10^e session ordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt et unième session (10^e session ordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingtième session (9^e session ordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], quatorzième session (7^e session ordinaire)
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], sixième session (6^e session ordinaire).
- 22) Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], deuxième session (2^e session ordinaire).

Les assemblées des États membres se sont tenues à Genève du 4 au 8 octobre 2021 et les décisions ont été prises en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "assemblées").

2. En plus du présent rapport général, des rapports distincts ont été établis pour les sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI (WO/GA/54/15), du Comité de coordination de l'OMPI (WO/CC/80/5), de l'Assemblée de l'Union du PCT (PCT/A/53/4), de l'Assemblée de l'Union de Madrid (MM/A/55/2), de l'Assemblée de l'Union de La Haye (H/A/41/2), de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (LI/A/38/3), de l'Assemblée du Traité de Singapour (STLT/A/14/2), de l'Assemblée du Traité de Marrakech (MVT/A/6/2) et de

l'Assemblée du Traité de Beijing (BTAP/A/2/2). Par ailleurs, des rapports de synthèse des sessions des autres organes ont également été établis, comme suit : Conférence de l'OMPI (WO/CF/42/1), Assemblée de l'Union de Paris (P/A/57/1), Comité exécutif de l'Union de Paris (P/EC/61/1), Assemblée de l'Union de Berne (B/A/51/1), Comité exécutif de l'Union de Berne (B/EC/67/1), Assemblée de l'Union du Nice (N/A/41/1), Assemblée de l'Union de Locarno (LO/A/41/1), Assemblée de l'Union de l'IPC (IPC/A/42/1), Assemblée de l'Union de Budapest (BP/A/38/1), Assemblée de l'Union de Vienne (VA/A/34/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT/A/21/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/21/1), Assemblée de l'Union du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/20/1).

3. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 8 octobre 2021, figure dans le document A/62/INF/1 Rev.

4. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/62/1) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 32 et 33 Points 7, 30 et 31	M. l'Ambassadeur Omar Zniber (Maroc), président de l'Assemblée générale de l'OMPI Mme l'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), présidente du Comité de coordination de l'OMPI
Point 8	M. Shayea A. Alshayea (Arabie saoudite), président de la Conférence de l'OMPI et, en son absence, Mme Mercy K. Kainobwisho (Ouganda), vice-présidente
Point 21	Mme María Loreto Bresky (Chili), présidente de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 22	M. Philippe Cadre (France), président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 23	M. David R. Gerk (États-Unis d'Amérique), président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 24	M. Pascal Faure (France), président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 27	Mme Lucía Estrada (Uruguay), présidente de l'Assemblée du Traité de Singapour
Point 28	M. Ali Alshanqeeti (Arabie saoudite), président de l'Assemblée du Traité de Marrakech
Point 29	Mme María Gabriela Campoverde (Équateur), présidente de l'Assemblée du Traité de Beijing

5. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté, la liste des documents et la liste des participants font respectivement l'objet des documents A/62/1 et A/62/INF/5.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DES SESSIONS

6. La soixante-deuxième série de réunions des assemblées était convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang (ci-après dénommé "Directeur général").

7. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Omar Zniber (Maroc).

8. Le président a fait une déclaration liminaire dont la teneur était la suivante :

"M. Daren Tang, Directeur général de l'Organisation,
"Excellences, chefs de délégations,
"Chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat,
"Mesdames, Messieurs,

"J'ai le grand plaisir de déclarer ouverte la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui suivent de loin la présente session, qui se tient dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19.

"Le mandat du Maroc à la présidence de l'Assemblée générale arrivant à son terme, permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations pour leur confiance et leur soutien non démenti, qui ont été la clé de notre travail tout au long de ce mandat, qui s'est déroulé dans une période sans précédent.

"Notre détermination commune et inébranlable nous a permis de nous frayer une voie pour traverser cette période avec discernement et clairvoyance. Nous avons réussi, malgré la pandémie, à travailler ensemble à la réalisation des objectifs que nous nous étions fixés. La pandémie nous a en effet poussés dans une large mesure à adapter nos capacités et à trouver de nouvelles manières d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs. J'aimerais formuler au moins quatre remarques à ce sujet :

- "premièrement, tout au long de la pandémie, l'Organisation a continué à tenir ses réunions. Dernièrement nous avons assisté à un retour progressif à la normale, avec la session du Comité du programme et budget et la présente session;
- "deuxièmement, nous avons veillé à ce que nos événements clés se tiennent selon le calendrier prévu. Je souhaite en particulier appeler l'attention sur les deux sessions ordinaires de l'Assemblée générale, dont la tenue est subordonnée aux travaux des comités, et sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a donné lieu à la nomination du nouveau Directeur général;
- "troisièmement, depuis que j'ai été nommé à la présidence de l'Assemblée générale, j'ai mis un point d'honneur à multiplier les réunions consultatives ordinaires sur un large éventail de sujets, y compris sur des sujets de la plus haute urgence. Des réunions bilatérales et multilatérales se sont ainsi tenues à différents niveaux : entre ambassadeurs, experts et coordonnateurs régionaux. Le Secrétariat de l'Organisation et en particulier le Directeur général ont été d'une aide précieuse à cet égard, en fournissant l'appui nécessaire à la présidence;
- "enfin, les observations des représentants des missions à Genève et leur remarquable interaction avec la présidence au cours des deux dernières années prouvent combien l'approche du Maroc à la présidence de l'Assemblée générale a

contribué à améliorer la perception des questions d'ordre normatif et institutionnel à traiter et des défis économiques et politiques correspondants. Cette façon de faire a aussi contribué à susciter un intérêt croissant pour les questions dont s'occupe l'Organisation.

“Il est incontestable que ce que nous avons accompli à ce jour tient à la mobilisation des coordonnateurs de groupes, à votre coopération active et constructive et à l'habile soutien du Secrétariat. Le soutien de mes vice-présidents et assistants, qui ont contribué dans une large mesure aux consultations en cours, et bien sûr, celui des présidents et présidentes des comités ont été tout aussi importants. Je tiens à les remercier toutes et tous de leur travail extrêmement appréciable. Nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie, conscients de l'importante responsabilité qui est la nôtre, durant la présente session et par la suite, et à mettre à profit ce que nous avons accompli pour renforcer le rôle de notre organisation, l'OMPI, dans la construction de l'avenir.

“Excellences, Mesdames, Messieurs,

“Durant cette session, nous devons nous attacher à débattre des questions importantes qui sont inscrites à notre ordre du jour. Celui-ci tient compte des points de vue et des préoccupations de tous les groupes régionaux, tels qu'ils ont été exprimés durant les différentes réunions préparatoires. Cela nous permettra de délibérer sereinement.

“J'invite tous les participants à faire preuve de la nécessaire flexibilité et à ne pas perdre de vue les circonstances particulières dans lesquelles nous travaillons. Je ne saurais trop les inciter à respecter les dispositions sanitaires qui ont été prises conformément aux directives des autorités suisses concernant la distanciation sociale, le port obligatoire du masque et le signalement de tout symptôme. Je vous demande également de bien vouloir vous conformer à toute autre règle dont le Secrétariat pourrait annoncer la nécessité.

“Le succès de la présente session dépend, comme toujours, du soutien et de la coopération de tous les participants pour obtenir un résultat optimal, tout en garantissant la santé et la sécurité de tous.”

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/62/1 Prov.2.

10. La délégation de la Chine, constatant que l'actuelle session des assemblées se tenait sous forme hybride et avait été ramenée à une durée plus réduite qu'à l'accoutumée, que certains points de l'ordre du jour, tels que la composition du Comité de coordination et du Comité du programme et budget et la tenue d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption du Traité sur le droit des dessins et modèles, étaient compliqués et exigeaient de vastes consultations. La délégation a également pris note des difficultés que posait la participation aux réunions de délégués d'États membres qui se trouvaient sur différents fuseaux horaires, a estimé qu'il convenait d'utiliser le peu de temps disponible pour se concentrer sur les tâches essentielles et sur le développement futur de l'OMPI. Malgré les préoccupations qu'elle avait exprimées à la précédente session des assemblées, une organisation avait renouvelé sa demande de statut d'observateur. La délégation a rappelé que les décisions concernant l'admission d'observateurs avaient toujours été prises par consensus entre les États membres et qu'il devait continuer à en être ainsi, et a précisé qu'elle ferait à nouveau part de ses préoccupations lors de l'examen du point 6 de l'ordre du jour.

11. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document A/62/1 Prov.2 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié").

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/62/INF/1 Rev.

13. Présentant l'ordre du jour, le conseiller juridique a tenu à rappeler que lors des assemblées de cette année, les États membres devaient élire les bureaux, à savoir un président et deux vice-présidents pour chacune des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions. Le conseiller juridique a rappelé que tous les bureaux, hormis ceux du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne, étaient élus pour un mandat de deux ans. Le mandat des présidents et vice-présidents du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne avait une durée d'un an. Le conseiller juridique a également rappelé aux États membres que, conformément au cycle d'élection des membres du bureau de l'Assemblée générale de l'OMPI, comme indiqué à l'article 6 du règlement intérieur particulier de l'Assemblée générale de l'OMPI, leur mandat commencerait à courir à l'issue de la dernière séance de la session en cours de l'Assemblée générale de l'OMPI, sa cinquante-quatrième session (25^e session ordinaire). Il était heureux d'annoncer que les États membres étaient parvenus à un consensus concernant certains des membres de bureaux qui devaient être élus, après quoi il a donné lecture des noms des candidats désignés pour les sièges à pourvoir que le Secrétariat avait reçus à ce jour.

14. Le président a proposé que les assemblées commencent par approuver les candidatures dont le conseiller juridique avait donné lecture et qui avaient déjà recueilli un consensus parmi les coordonnateurs de groupes, et qu'elles reviennent ultérieurement sur ce point de l'ordre du jour pour élire les membres des bureaux non encore désignés. Dans l'intervalle, il a encouragé les délégations à soumettre les nominations restantes et à informer le Secrétariat en conséquence.

15. En l'absence d'objection, le président a validé la nomination des membres élus et annoncé que la réunion reviendrait ultérieurement sur ce point de l'ordre du jour.

16. Revenant sur ce point de l'ordre du jour le dernier jour des assemblées, le président a invité le conseiller juridique à faire part aux participants des nominations et consultations concernant les sièges qui restaient à pourvoir.

17. Le conseiller juridique a annoncé que les États membres étaient parvenus à un consensus quant aux membres des bureaux à élire et a donné lecture de leurs noms, ce qui mettait fin à la désignation des membres des bureaux durant les assemblées. Il a également indiqué que les noms des membres des bureaux des différents organes figuraient dans le document informel qui avait été distribué à tous les délégués, par l'entremise des coordonnateurs de groupes, dans la matinée.

18. Le président a ensuite proposé que les assemblées approuvent les nominations dont le conseiller juridique avait donné lecture et qui avaient fait consensus parmi les coordonnateurs de groupes.

19. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont élu les membres de leur bureau respectif comme indiqué dans le document A/62/INF/2.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

20. Le Directeur général a fait une déclaration dont la teneur était la suivante :

“Votre Excellence, Monsieur l’Ambassadeur Zniber, président de l’Assemblée générale de l’OMPI,

“Mesdames et Messieurs les ministres, Excellences,

“Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues et amis,

“J’ai le grand plaisir de vous accueillir chaleureusement à la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI.

“Je tiens à vous remercier, Monsieur l’Ambassadeur Omar Zniber, en votre qualité de président de l’Assemblée générale de l’OMPI, pour les précieux conseils que vous m’avez prodigués avant cette semaine, ainsi que tout au long de ma première année au poste de nouveau Directeur général.

“Il convient également de mentionner tout particulièrement l’Ambassadeur Sabri Bachtobji qui, grâce à sa conduite éclairée et avisée des délibérations du Comité du programme et budget, a aidé la nouvelle administration à obtenir le soutien du comité pour de nombreuses propositions importantes de programmes et d’activités dont il était saisi.

“Je profite également de cette occasion pour remercier les présidents et présidentes des comités, groupes de travail et autres organes de l’OMPI pour leur rôle de chef de file et leur engagement au cours de l’année écoulée malgré les circonstances, ainsi que les coordonnateurs régionaux pour la tâche ardue mais cruciale que constitue la coordination des différents groupes.

“Enfin, je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance à celles et ceux d’entre vous qui, depuis les capitales, sont présents virtuellement ou physiquement avec nous à Genève. Votre soutien est essentiel pour l’impact de notre action sur vos économies, et votre engagement envers l’OMPI, parfois bien loin de Genève et même en ces temps difficiles, nous rappelle que nous sommes bien une communauté mondiale de la propriété intellectuelle et une famille mondiale sous l’égide de l’OMPI.

“Excellences,

“Comme dans le reste de la famille des Nations Unies et, en réalité, le monde entier, l’année écoulée a été dominée par la pandémie de COVID-19. Cette situation a placé l’Organisation et mes collègues devant des défis nouveaux et difficiles à relever.

“Au-delà des perturbations ayant touché les activités de l’OMPI, nous nous joignons à vous pour pleurer les vies perdues à cause de la pandémie et de l’impact dévastateur qu’elle a eu et qu’elle continue d’avoir sur les économies et les sociétés du monde entier.

“Mais, au lieu de nous submerger, notre douleur partagée doit nous inspirer une détermination ferme et commune afin de surmonter la pandémie et de reconstruire en mieux.

“À cet effet, nous devons prendre conscience des opportunités qui s’offrent à nous afin de les saisir, quand bien même nous continuons de nous efforcer à surmonter la crise actuelle.

“Si la pandémie a eu des répercussions sur la vie et la situation économique d’un grand nombre, elle a également accéléré les tendances observées précédemment en matière d’utilisation de la propriété intellectuelle, de l’innovation et de la créativité en tant que moteurs de croissance dans le monde entier.

“Ainsi qu’il ressort de l’Indice mondial de l’innovation 2021 de l’OMPI, les demandes de titres de propriété intellectuelle, les dépenses de R-D et les opérations de capital-risque ont toutes augmenté en 2020, malgré la contraction économique la plus profonde observée à l’époque moderne.

“Dans le même temps, nous sommes confrontés à des défis mondiaux qui menacent notre existence même et celle notre planète : la pandémie, le changement climatique, les inégalités de croissance et autres enjeux consacrés dans les objectifs de développement durable des Nations Unies.

“Dans ces conditions, l’OMPI, comme nous tous, ne saurait faire comme si de rien n’était.

“Nous devons à présent mobiliser nos énergies et déployer nos compétences pour aider à surmonter ces défis mondiaux et jeter les bases de la croissance future.

“Excellences,

“En juin, nous avons publié un nouveau Plan stratégique à moyen terme sur cinq ans, dans lequel nous avons exposé la nouvelle vision et la nouvelle mission de l’OMPI.

“L’objectif du PSMT est double :

“...renforcer les points forts traditionnels de l’OMPI en tant que prestataire de services mondiaux de propriété intellectuelle et instance de réunion de la communauté internationale de propriété intellectuelle

“...et faire en sorte que la propriété intellectuelle soit un puissant catalyseur d’emplois, d’investissements, de développement économique et de dynamisme social dans toutes les économies et dans toutes les régions du monde.

“Pour atteindre ces objectifs, notre action s’articulera autour de quatre piliers stratégiques, reposant sur une seule et même fondation.

“Au titre de notre premier pilier, l’OMPI renforce sa stratégie en matière de participation afin d’atteindre de nouveaux publics, selon de nouvelles modalités.

“Avec cette approche, il s’agit de rendre la propriété intellectuelle pertinente et accessible à tous, partout.

“De la jeune entrepreneuse kényane Navalayo Osembo-Ombati qui utilise la propriété intellectuelle pour développer son entreprise de chaussures de sport dénommée ENDA

“...à Kim Haneul qui recycle des masques en les transformant en mobilier en République de Corée,

“...en passant par Maria Sanchez Amono, qui fait partie d’une équipe argentine ayant breveté un nouveau type de tuile fabriqué à partir de matériaux recyclés.

“La propriété intellectuelle stimule l’activité des personnes et des communautés dans le monde entier, et nous devons partager ces récits.

“À mesure que nous progressons, nous continuerons de trouver de nouveaux moyens d’atteindre des groupes cibles tels que les jeunes, les femmes et les petites et moyennes entreprises qui sont trop souvent restés en marge de l’écosystème de la propriété intellectuelle.

“Cette année, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle était centrée sur le thème ‘PME : commercialisez vos idées’. C’était la Journée mondiale de la propriété intellectuelle la plus fructueuse dans l’histoire de l’OMPI, avec le plus grand nombre d’engagements dans le monde alors que nous avons travaillé avec chacun et chacune d’entre vous pour transmettre le message de propriété intellectuelle à cette importante communauté que constituent les PME.

“Notre action en faveur des publics moins bien desservis se poursuivra et je peux d’ores et déjà vous informer que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sera consacrée l’année prochaine à la propriété intellectuelle et à la jeunesse.

“Nombre d’entre vous ont également souligné l’importance de l’égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle, et je saisis cette occasion pour réaffirmer notre ferme volonté de trouver des solutions concrètes pour renforcer la participation des femmes à l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

“Au titre de notre deuxième pilier, l’OMPI continuera de jouer un rôle actif dans l’élaboration de normes et de règles en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial et de convoquer les discussions dans ce domaine.

“Bien que ces rôles aient été remis en question ces 12 derniers mois, l’OMPI continuera à trouver de nouveaux moyens de rassembler la communauté internationale afin de faire progresser le programme d’établissement de normes, de renforcer le respect de la propriété intellectuelle et de partager les perspectives sur les questions émergentes telles que la propriété intellectuelle relative aux technologies de pointe.

“Plus généralement, le nombre d’États membres ayant adhéré aux traités administrés par l’OMPI continue d’augmenter, avec 45 adhésions et ratifications l’an dernier et 26 adhésions et ratifications supplémentaires au premier semestre de cette année.

“Le Traité de Marrakech, qui élargit l’offre de formation et d’éducation pour plus de 250 millions d’aveugles, de déficients visuels et de personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés, demeure le plus traité de l’OMPI dont la participation croît le plus rapidement.

“En cinq ans seulement, plus de 107 pays y ont adhéré.

“Mais, dans le cas du Traité de Marrakech – et de l’action du Consortium pour des livres accessibles de l’OMPI – ce ne sont pas les statistiques qui importent, mais le nombre de personnes dont la vie a été changée dans le monde entier.

“Qu’il s’agisse de soutenir l’éducation des jeunes ou de les aider à trouver un emploi ou à faire carrière, en passant par de nouvelles possibilités de loisirs et d’apprentissage, le Traité de Marrakech est un autre exemple de la propriété intellectuelle à l’œuvre.

“L’OMPI a également intensifié sa collaboration avec les autres organisations intergouvernementales au cours des 12 derniers mois.

“Grâce à notre coopération trilatérale renforcée avec l’Organisation mondiale du commerce et l’Organisation mondiale de la Santé, nous aidons les sociétés et les économies à surmonter la pandémie et à se reconstruire.

“La position de l’OMPI est claire et cohérente : nous croyons à l’équité vaccinale et au fait que personne n’est en sécurité tant que tout le monde ne l’est pas.

“Mais atteindre l’équité vaccinale est un objectif complexe et à multiples facettes.

“C’est pourquoi, en juin, la Directrice générale de l’Organisation mondiale du commerce, le Directeur général de l’Organisation mondiale de la Santé et moi-même nous sommes réunis et sommes convenus tous les trois de renforcer notre coopération en élaborant des solutions harmonisées aux défis que les États membres doivent relever pour vaincre la pandémie.

“Nous avons décidé d’organiser une série d’ateliers techniques de renforcement des capacités et de mettre en commun nos compétences en matière d’accès, de propriété intellectuelle et de commerce dans une plateforme commune d’assistance technique trilatérale.

“Le premier atelier trilatéral sur le transfert de technologie et la concession de licences a eu lieu la semaine dernière avec plus de 200 participants du monde entier.

“Cette coopération trilatérale renforcée vient s’ajouter à l’ensemble des mesures prises par l’OMPI pour faire face à la pandémie de COVID-19, pour lesquelles 3 millions de francs suisses supplémentaires sont prévus au cours du prochain exercice biennal pour vous venir en aide.

“Grâce à une assistance technique adaptée et à un appui au renforcement des capacités, notamment sur des questions essentielles telles que le transfert de technologie, l’OMPI intensifie ses mesures sur tous les fronts pour aider les États membres à contenir l’impact dévastateur de la pandémie de COVID-19 et à mieux se reconstruire.

“Au titre de notre troisième pilier, nous nous efforcerons de renforcer la fourniture de services, de connaissances et de données sur la propriété intellectuelle au niveau mondial.

“Malgré les défis posés par la pandémie, les dépôts selon le PCT ont augmenté de près de 4% l’année dernière, avec de légers reculs dans les systèmes de Madrid et de La Haye.

“Pour cette année, les dépôts selon le PCT affichent une augmentation de 2% au cours du premier semestre. Et nous avons constaté un fort rebond des dépôts dans les systèmes de Madrid et de La Haye, qui ont augmenté respectivement de 18% et de 10% d’une année sur l’autre.

“L’OMPI continuera de moderniser les services utilisés par les innovateurs et les créateurs en mettant l’accent sur un engagement plus poussé avec ses clients afin de pouvoir les servir plus efficacement.

“Nous appuierons également l’élaboration de nos rapports phares tels que l’Indice mondial de l’innovation, ainsi que le développement de plateformes telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search, qui nous aident à relever les défis mondiaux et à atteindre les objectifs de développement durable.

“Au titre du quatrième pilier, le Plan d’action de l’OMPI pour le développement examinera comment nous pouvons orienter notre action sur l’impact plutôt que sur les seules activités. Nous ne le ferons pas de manière uniforme, mais en nous adaptant aux circonstances propres à chaque État membre.

“Notre ambition est de permettre à tous les pays – en particulier les pays en développement et les PMA – de mettre la propriété intellectuelle au service du développement économique et social.

“Pour donner un seul exemple, je voudrais parler brièvement du programme de l’OMPI relatif aux femmes chefs d’entreprise et à la propriété intellectuelle dans les pays les moins avancés.

“Travaillant en étroite collaboration avec une ONG située en Ouganda – elle-même créée par un ancien élève d’un précédent projet de l’OMPI – le programme a commencé par offrir un mentorat à un groupe d’entrepreneuses sur la manière dont la propriété intellectuelle pouvait aider au développement de leur entreprise.

“Avec le soutien de l’OMPI, des plans d’action individuels ont été créés pour chaque membre du groupe, en mettant l’accent sur des questions telles que l’enregistrement des entreprises et le dépôt de demandes d’enregistrement de marques.

“Caroline Matovu est l’une des entrepreneuses que nous soutenons.

“Elle a créé dans son jardin un détergent maison, Trion, qui est utilisé par les hôpitaux, les supermarchés et les écoles pour garder les surfaces propres et protéger la santé publique alors que l’Ouganda lutte contre la pandémie.

“Au lieu des séminaires ou ateliers traditionnels de quelques jours, notre relation avec l’ONG locale nous permet de fournir à ces entrepreneuses une aide plus intensive sur le terrain qui peut durer des semaines ou des mois.

“Dans le cas de Caroline, elle a rapidement créé une image forte à laquelle les gens font confiance. Grâce à sa participation au programme, Caroline est en train de chercher à obtenir une marque pour faire connaître la qualité de son produit et l’aider à conquérir le reste du marché national et au-delà.

“Le mois dernier, nous avons lancé un projet similaire au Soudan et nous sommes en train de le répliquer dans d’autres pays.

“Cette approche a pour effet de transformer la propriété intellectuelle en un moteur de la croissance pour les entreprises, en permettant aux innovateurs et aux créateurs du monde entier d’utiliser la propriété intellectuelle pour réaliser leurs espoirs et leurs aspirations.

“La fondation de ces quatre piliers repose sur les personnes exceptionnelles qui composent l’OMPI.

“À maintes reprises, le personnel de cette Organisation a relevé les défis auxquels nous avons dû faire face au cours des 12 derniers mois.

“J’exprime ma plus profonde gratitude à mes collègues dans l’ensemble de l’Organisation pour leur professionnalisme, leur résilience et leur dévouement, qui ont permis à l’OMPI de s’adapter à de nouvelles modalités de travail sans compromettre les résultats que les membres sont en droit d’attendre de nous.

“Mais cette fondation peut encore être renforcée.

“Dans le cadre de notre nouvelle stratégie en matière de ressources humaines, nous avons procédé à une évaluation très franche de la manière dont la culture administrative de l’OMPI doit évoluer, et de notre volonté de favoriser une culture ouverte, collaborative

et inclusive – une culture qui convient à une organisation dont la mission est de soutenir les innovateurs et les créateurs du monde entier.

“La diversité restera un objectif important pour nous, car je pense qu’elle est une source de force et qu’elle nous permettra de mieux nous connecter avec toutes les régions du monde.

“Alors même que la pandémie de COVID-19 continue de perturber les économies mondiales, je suis heureux de vous annoncer que l’OMPI a conservé une situation financière saine au cours des 12 derniers mois. Nos excédents ont atteint l’année dernière les plus hauts niveaux de l’histoire de l’Organisation.

“Toutefois, ces bons résultats financiers ne sauraient être tenus pour acquis compte tenu des incertitudes entourant l’économie mondiale.

“En outre, nous devons à nos membres de continuer d’utiliser nos ressources de manière responsable, efficace et prudente de façon à pouvoir investir dans les infrastructures et les compétences requises pour continuer de vous servir.

“Conjuguée à une bonne gouvernance fondée sur les pratiques recommandées au sein de la famille des Nations Unies et au-delà, nous gérerons et administrerons l’Organisation de manière efficace, rationnelle et énergique.

“Excellences,

“Comme toujours, vous avez devant vous un ordre du jour extrêmement chargé cette semaine.

“Sous la conduite de notre président, vous allez prendre un certain nombre de décisions importantes pour l’Organisation, notamment sur notre programme de travail et budget, ainsi que sur les programmes de travail de nos comités et groupes de travail pour l’année à venir.

“Je tiens également à réaffirmer l’importance que l’OMPI attache au multilinguisme en tant que valeur essentielle du système des Nations Unies.

“Notre administration considère le multilinguisme comme étant étroitement lié à nos efforts visant à faire associer un plus large public à l’action importante que nous menons ici à l’OMPI. Le multilinguisme favorise le multilatéralisme et nous sommes ravis que la politique linguistique révisée ait été recommandée pour approbation.

“Chers collègues et amis,

“Nous nous réunissons dans le contexte du plus grand défi que l’humanité a connu à l’époque moderne – un point d’inflexion qui définira notre avenir collectif et celui des générations à venir.

“Si la voie à suivre n’est pas aisée, c’est grâce à l’innovation et à la créativité que nous surmonterons la pandémie et que nous reconstruirons de manière équitable, inclusive et durable.

“Mais l’innovation et la créativité doivent être soigneusement et habilement entretenues pour qu’elles puissent avoir un impact réel.

“À cette condition, l’avenir permettra à chaque membre de l’OMPI d’utiliser la propriété intellectuelle au service de la création d’emplois, de la mobilisation d’investissements, de

la croissance des entreprises et, en définitive, du développement des économies et de la société.

“Ainsi, grâce à votre appui résolu, vos encouragements et nos partenariats solides, je ne doute aucunement que nous allons installer ce changement et ensemble donner vie à notre vision d’un monde où l’innovation et la créativité d’où qu’elles viennent sont soutenues par la propriété intellectuelle au service de l’intérêt général.

“Je vous remercie.”

POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

21. Les délégations et les représentants des 111 États, 2 organisations intergouvernementales et 10 organisations non gouvernementales ci-après ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l’ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Eswatini, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Centre Sud, Health and Environment Program (HEP), IP Justice, Knowledge Ecology International (KEI), École latino-américaine de propriété intellectuelle (ELAPI), Ligue des États arabes (LEA) et Organisation de la coopération islamique (OCI).

22. Les déclarations prononcées au titre de ce point de l’ordre du jour figurent dans l’annexe.

POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADMISSION D’OBSERVATEURS

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/62/3 Rev. et A/62/4 Rev.

24. En présentant ce point de l’ordre du jour, le conseiller juridique a attiré l’attention des délégations sur le document A/62/3 Rev., et a rappelé que les assemblées des États membres de l’OMPI étaient invitées à examiner les candidatures de cinq organisations non gouvernementales (ONG) internationales et de six ONG nationales, telles qu’énumérées au paragraphe 4 dudit document, pour le statut d’observateur aux réunions des États membres de l’OMPI.

25. La délégation de la Chine a souhaité faire une déclaration concernant la demande de statut d'observateur de la Fondation Wikimedia (WMF). La délégation a rappelé qu'au cours des assemblées de l'année dernière, la Chine avait déjà signalé que les sites Web affiliés au WMF contenaient un grand nombre de contenus et de fausses informations qui allaient à l'encontre du principe d'une seule Chine, de la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de la position adoptée de longue date par l'OMPI sur les questions relatives à Taiwan. La délégation notait qu'elle était consciente des informations supplémentaires fournies par WMF, dans le but de démontrer que WMF n'avait pas de relations directes de gestion avec ses affiliés. La délégation a estimé que le contenu supplémentaire n'était toujours pas clair quant à la nature des affiliés et qu'il ne répondait pas aux graves préoccupations de la Chine concernant les questions liées à Taiwan. La délégation n'a donc pas pu accepter la demande de statut d'observateur de WMF. La délégation a en outre souligné que l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, devait respecter la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que la position adoptée de longue date par l'Organisation sur la question de Taiwan, à savoir le principe d'une seule Chine. Compte tenu de ce qui précède, la délégation estimait que le WMF ne devrait pas être admis en tant qu'observateur à l'OMPI et souligne qu'elle n'était pas d'accord avec l'acceptation du WMF en tant qu'observateur à l'OMPI. La délégation a également souhaité rappeler que, dans le passé, l'admission d'organisations en tant qu'observateurs s'était toujours faite sur la base d'un consensus entre les États membres et la délégation espérant que toutes les parties continueront à observer ce principe lors des discussions sur cette question.

26. La délégation des États-Unis d'Amérique a exprimé son soutien à l'approbation de la liste complète des demandes de statut d'observateur telle qu'elle figure dans le document A/62/3 Rev. La délégation notait que les observateurs sont censés enrichir les débats et apporter des points de vue diversifiés et informés qui sont liés aux activités et aux objectifs de l'OMPI et les soutiennent. Selon la délégation, toutes les organisations candidates énumérées dans le document de travail ont rempli les conditions requises par l'OMPI, sinon le Secrétariat n'aurait pas publié leurs demandes. Il a compris qu'il avait été demandé à une organisation de soumettre des informations supplémentaires concernant sa demande et qu'elle l'avait fait, répondant entièrement aux questions posées. La délégation notait que le WMF était similaire à de nombreuses autres ONG qui avaient des points de vue sur les questions liées au droit d'auteur et qui avaient déjà obtenu le statut d'observateur à l'OMPI. En ce qui concerne cette organisation candidate, la délégation a expliqué qu'elle avait également déjà clairement démontré son intérêt pour le domaine de la propriété intellectuelle et le lien de son organisation avec les travaux de l'OMPI. La délégation a souligné que le WMF avait soumis des contributions à l'appel à contribution public de l'OMPI sur l'intelligence artificielle (IA) et la propriété intellectuelle et a utilisé fréquemment les services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Par conséquent, la délégation a réitéré son appel à rendre les Nations Unies, y compris ces organes, les assemblées des États membres de l'OMPI, plus transparents et plus accessibles pour les organisations de la société civile et à veiller à ce que leurs processus restent axés sur l'enrichissement des travaux de cette organisation. La délégation estimait que le statut d'observateur du WMF devrait être décidé sur la base des mérites de sa demande et de sa capacité à contribuer aux discussions de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle, ce qu'il a prouvé. La délégation a déclaré qu'elle ne disposait d'aucune information lui permettant de penser que l'une ou l'autre des candidatures ne serait pas en mesure de contribuer aux consultations et aux débats sur les questions actuelles de propriété intellectuelle et a donc demandé instamment à la réunion d'approuver, lors de cette session, toutes les organisations candidates telles qu'elles figurent dans le document de travail.

27. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/62/3 Rev. et a exprimé son soutien à toutes les demandes de statut d'observateur qu'il contient. La délégation a observé que le document stipule que toutes les demandes de statut d'observateur reçues par le Secrétariat contiennent les informations requises et que, selon le groupe B, cela signifie les informations nécessaires pour

permettre l'examen et l'octroi ultérieur du statut d'observateur. La délégation notait que le groupe B estimait donc que les demandes publiées avaient respecté toutes les procédures appropriées. Il a également souligné que toutes les organisations figurant dans le document répondaient aux critères d'admission et aux procédures de demande du statut d'observateur auprès de l'OMPI, comme indiqué sur le site Web de l'OMPI. Les organisations ayant le statut d'observateur apportent une expertise et des connaissances techniques aux délibérations de l'OMPI et, si elles sont en mesure de démontrer la relation directe entre leurs objectifs et le domaine de la propriété intellectuelle, la délégation estimait qu'il est important que ces organisations puissent observer et contribuer aux travaux. Il a souligné que l'OMPI a pour habitude de se féliciter de la participation d'une grande diversité d'ONG, d'organisations intergouvernementales, de groupes industriels et d'autres parties prenantes aux processus de consultation et aux discussions concernant les questions de propriété intellectuelle actuelles. La délégation a fait remarquer que cela faisait partie intégrante de la transparence et de l'inclusivité que les États membres apprécient à l'OMPI. La délégation notait que le groupe B n'avait pas connaissance d'informations qui amèneraient ses membres à penser que l'une des organisations énumérées dans le document de travail ne serait pas en mesure d'apporter une contribution précieuse aux délibérations sur les questions actuelles de propriété intellectuelle. Outre le respect des étapes de la procédure, le groupe a donc demandé instamment l'approbation de la liste complète des demandes figurant dans le document A/62/3 Rev.

28. La délégation de l'Iran (République islamique d') a pris note des informations fournies dans le document A/62/3 Rev. sur le point de l'ordre du jour relatif aux demandes reçues de différentes entités pour assister aux réunions de l'OMPI en tant qu'observateurs. La délégation a déclaré qu'elle souhaitait rappeler que, comme l'a mentionné à juste titre l'éminente délégation de la Chine, la décision concernant l'admission d'observateurs aux réunions de l'OMPI a toujours été prise par consensus et la délégation comprenait donc la préoccupation exprimée par certains États membres. Il a déclaré que le consensus entre les États membres pour l'admission d'observateurs faisait défaut en ce qui concerne la demande d'une entité particulière, et que ce consensus serait nécessaire pour accorder le statut d'observateur.

29. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle croyait au principe de l'admission d'observateurs en tant que question technique et a rappelé que lors de la session des assemblées de l'année précédente, des discussions avaient eu lieu sur la demande de statut d'observateur présenté par le WMF. À son avis, la fourniture d'informations supplémentaires n'était pas suffisante pour adopter une décision sur cette question à ce stade. La délégation a rappelé que les décisions sur la question de l'admission des observateurs étaient prises par consensus et que cette procédure devait être respectée, comme un certain nombre de délégations l'avaient déjà déclaré. Il a en outre réaffirmé que cette pratique existait au sein de l'Organisation et que cette Organisation ne devrait donc créer aucun précédent. La délégation a fait remarquer qu'une fois la décision adoptée, il n'y a plus moyen d'empêcher quoi que ce soit, la réunion devait respecter les principes de transparence et d'inclusion. Il a donc réitéré l'importance fondamentale de l'adoption de tous les points de l'ordre du jour des assemblées sur la base du consensus. À cet égard, sa délégation a soutenu la proposition, faite par un certain nombre de délégations, de reporter la décision concernant cette organisation spécifique à une date ultérieure.

30. La délégation du Pakistan a reconnu les contributions des ONG aux travaux de l'OMPI et a expliqué que l'octroi du statut d'observateur à un grand nombre d'ONG pour participer aux travaux de l'Organisation était la reconnaissance de leur importante contribution. La délégation notait que l'octroi du statut d'observateur était possible avec l'accord de tous les États membres, et dans le cas particulier, elle a souhaité souligner l'importance d'un accord entre tous les États membres de l'OMPI et a fait écho aux points de vue exprimés précédemment sur la question.

31. Remarquant qu'il n'y avait plus de délégations souhaitant prendre la parole, le président a pris note qu'un consensus avait été atteint sur toutes les demandes de statut d'observateur, à l'exception d'une seule, à savoir la demande de statut d'observateur de la fondation Wikimedia. Par conséquent, le président a proposé le paragraphe de décision suivant, qui reflète la proposition contenue dans le document A/62/3 Rev., à l'exception de la demande de la Fondation Wikimedia.

32. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations suivantes :

- a) Organisations non gouvernementales internationales :
 - i) Cumulus, The International Association of Universities and Colleges of Art, Design and Media (CUMULUS);
 - ii) Latin American Audiovisual Authors Societies Federation (FESAAL);
 - iii) Union des Fabricants pour la Protection Internationale de la Propriété Intellectuelle (UNIFAB); et
 - iv) World Federation of the Sporting Goods Industry (WFSGI).
- b) Organisations non gouvernementales nationales :
 - i) Brazilian Intellectual Property Association (ABPI);
 - ii) Denver Museum of Nature & Science (DMNS);
 - iii) Korea Intellectual Property Association (KINPA);
 - iv) Korea Intellectual Property Strategy Agency (KISTA);
 - v) Ordre Suprême des Ancêtres (OSA); et
 - vi) Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP).

33. Ensuite, le conseiller juridique a appelé l'attention des délégations sur le document A/62/4 Rev., au titre du même point de l'ordre du jour, qui présente un rapport sur le processus et les résultats de la mise à jour de la liste des ONG admises en qualité d'observateurs à l'OMPI, et qui se fonde sur la décision prise par les assemblées lors de leur cinquante-huitième série de réunions en 2018. En ce qui concerne le processus, le Secrétariat a distribué une enquête initiale en mai 2019, demandant à toutes les ONG admises en tant qu'observateurs à l'OMPI qui n'ont pas participé aux assemblées de l'OMPI ou aux comités de l'OMPI pendant la période comprise entre 2013 et 2017, pour confirmer qu'ils ont toujours été intéressés par les travaux de l'OMPI et ont souhaité conserver leur statut d'observateur. Cette première communication a été suivie de deux rappels fin 2019 et 2020 adressés aux ONG qui n'avaient pas encore répondu. Un troisième rappel supplémentaire a été envoyé en mars 2021 à un groupe d'ONG qui n'avaient répondu à aucune des trois communications précédentes et pour lesquelles le Secrétariat avait trouvé des coordonnées nouvelles ou supplémentaires. Par la suite, en avril 2021, le Secrétariat a informé les ONG concernées que, conformément à la décision susmentionnée adoptée par les assemblées en 2018, l'absence de toute réponse à l'enquête et aux communications de suivi avait été considérée comme une indication que l'ONG ne souhaitait pas être maintenue en tant qu'observateur à l'OMPI. En conséquence, les ONG concernées ont été retirées de la liste des organisations admises en tant qu'observateurs à l'OMPI. Cependant, ce processus n'a pas affecté le statut d'observateur ad hoc d'une organisation si ce statut avait préalablement été accordé par un comité de l'OMPI. Au total, 104 ONG ont été retirées de la liste des observateurs, sans compter les trois ONG qui ont retrouvé leur statut d'observateur en vertu du "principe de restauration", après un premier retrait. Avec les observateurs d'ONG nouvellement admis ces dernières années, cela a abouti à un nombre total de 268 ONG, dont 189 internationales et 79 ONG nationales actuellement admises en tant qu'observateurs à l'OMPI par les assemblées. Dans un délai d'un an après l'envoi de la communication concernant la radiation de la liste des observateurs, c'est-à-dire jusqu'au 16 avril 2022, les ONG concernées peuvent demander à retrouver leur statut d'observateur auprès de l'OMPI, sans avoir à présenter une nouvelle demande de statut d'observateur. Les ONG concernées ont été informées en conséquence.

34. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du document intitulé "Mise à jour de la liste des organisations non gouvernementales admises en qualité d'observatrices à l'OMPI" (document A/62/4 Rev).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

APPROBATION D'ACCORDS

35. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document WO/CC/80/5).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE

36. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/62/5, A/62/10 et A/62/11.

37. En ouvrant le point de l'ordre du jour, le président de la Conférence de l'OMPI, M. Shayea A. Alshayea (Arabie saoudite) a remercié les États membres de l'avoir élu à la présidence de la Conférence de l'OMPI et a invité le conseiller juridique à présenter ce point.

38. En présentant le point de l'ordre du jour, le conseiller juridique a appelé l'attention des délégations sur le document A/62/5. Il a rappelé que la composition du Comité de coordination était établie une fois tous les deux ans, lors des sessions ordinaires des assemblées de l'OMPI, et qu'il était composé de membres des comités exécutifs de l'Union de Paris et de l'Union de Berne; des membres *ad hoc* désignés par la Conférence de l'OMPI, c'est-à-dire des États qui sont parties à la Convention instituant l'OMPI, mais qui ne sont pas membres des Unions de Paris ou de Berne; et la Suisse, en tant qu'État hôte, en tant que membre de droit. Il a rappelé que les mandats des membres actuels des comités exécutifs de Paris et de Berne et du Comité de coordination de l'OMPI expireront à la fin de la présente session des assemblées. De nouveaux membres devaient donc être élus lors des présentes assemblées pour un mandat de deux ans. Il a souligné que, comme expliqué dans le document de travail, la nouvelle composition du Comité de coordination devait comporter 89 membres, soit une augmentation par rapport à la composition actuelle de 83 membres.

39. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a rappelé que le groupe avait clairement exprimé sa position depuis le début du débat sur cette question particulière. Lors de la répartition des sièges supplémentaires du Comité de coordination entre les groupes régionaux, il convient de tenir dûment compte des principes d'équité, de représentation géographique équitable et de correction des écarts entre les groupes régionaux. Le groupe a souligné que ces principes étaient également reflétés dans les textes juridiques pertinents de l'OMPI. Le groupe a rappelé que la base juridique de la composition du Comité de coordination se trouve à l'article 8.1)a), et à l'article 11.9)a), de la Convention instituant l'OMPI et que les membres du Comité de coordination sont issus des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne, d'un quart des États parties à la Convention instituant l'OMPI qui ne sont membres d'aucune des unions administrées par l'OMPI, et de la Suisse en tant que membre de droit. L'article 14.4) de la Convention de Paris et l'article 23.4) de la Convention de Berne stipulent également que "[l]ors de l'élection des membres du Comité exécutif, l'Assemblée tient compte d'une répartition géographique équitable et de la nécessité pour tous les pays parties aux Arrangements particuliers établis en relation avec l'Union d'être parmi les pays constituant le Comité exécutif". La délégation a fait remarquer qu'en dépit de cette orientation claire des conventions pertinentes, son groupe regrette de constater que le

nombre de sièges attribués au Comité de coordination est resté à 83 depuis 2011. Selon son groupe, ce nombre devrait désormais être de 89 sur la base des textes juridiques applicables. À cet égard, le groupe avait proposé, lors des deux dernières réunions des assemblées, de répartir les sièges vacants au sein du Comité de coordination de manière à aligner le nombre de sièges effectifs au sein du Comité de coordination sur les principes énoncés dans la Convention instituant l'OMPI. La délégation a rappelé que son groupe, avec le groupe des pays africains, avait soumis la proposition conjointe dans le document A/62/11 et a réaffirmé que son groupe était toujours resté engagé dans les discussions dans un esprit de flexibilité et de solidarité, ainsi que dans le but de trouver une solution à l'amiable. Le groupe était heureux de constater que le facilitateur, M. l'Ambassadeur Sabri Bachtobji (Tunisie), avait trouvé une solution "intermédiaire". La proposition du facilitateur était reflétée dans la proposition conjointe du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique demandait donc aux groupes régionaux et aux États membres de soutenir la proposition conjointe figurant dans le document A/62/11 et de se joindre au consensus pour faire une recommandation sur l'attribution des sièges vacants du Comité de coordination à la session en cours.

40. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a pris note de la proposition du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains figurant dans le document A/62/11. Le groupe B observait que le Comité de coordination de l'OMPI avait connu une série d'élargissements dans le passé et que certains groupes ont bénéficié de ces élargissements plus que d'autres. La délégation a fait remarquer que certaines délégations s'étaient concentrées sur un seul critère de représentation géographique. Son groupe estimait que la représentation géographique n'était qu'un élément parmi d'autres à prendre en compte dans la composition du Comité de coordination, comme indiqué dans la proposition figurant dans le document A/62/10. La délégation a en outre expliqué qu'il existait de multiples principes concernant l'élection des membres des comités exécutifs de Paris et de Berne envisagés à l'article 14 de la Convention de Paris et à l'article 23 de la Convention de Berne, ainsi que des points soulevés lors de discussions ultérieures entre les États membres de l'OMPI au fil des ans. La proposition d'attribuer les six sièges vacants à chacun des groupes régionaux semblait être l'approche la plus raisonnable et la plus équitable. Cela étant, le groupe était fermement convaincu que les États membres pouvaient discuter de l'attribution des futurs sièges et résoudre ainsi la question une fois pour toutes. Le groupe réaffirmait qu'il était prêt à s'engager avec les autres groupes régionaux pour trouver une solution acceptable pour tous.

41. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a fait observer que la question figurait à l'ordre du jour de l'Organisation depuis plusieurs années et avait fait l'objet de longues discussions entre les États membres. Les raisons pour lesquelles le groupe méritait un siège supplémentaire au sein du Comité de coordination de l'OMPI étaient bien connues et avaient été reconnues par tous les groupes régionaux à de nombreuses occasions, notamment par le biais d'une proposition conjointe officielle présentée par deux groupes régionaux. Compte tenu des spécificités de l'OMPI et de la fonction du Comité de coordination de l'OMPI, qui est de s'occuper de toutes les questions administratives de l'Organisation et de ses unions, le groupe estimait que la répartition ne pouvait pas être fondée sur un seul critère, mais sur plusieurs, y compris des critères rationnels et solides, tels que le nombre d'adhésions ou de ratifications de traités administrés par l'OMPI, pour lesquels le groupe était en deuxième position avec plus de 360 adhésions. En examinant les chiffres disponibles, car c'est la nature des chiffres et des nombres de dévoiler la réalité, il était difficile d'ignorer et facile de reconnaître la sous-représentation de son groupe au sein du Comité de coordination. La composition du Comité de coordination était restée la même depuis 2011, bien que des sièges supplémentaires aient été attribués depuis huit ans. Estimant que 2021 était le moment où un accord pourrait être trouvé et une décision consensuelle sur la question, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et trois autres groupes régionaux avaient soumis, en juillet 2021, une proposition conjointe. Tout en reflétant les points de vue des groupes en ce qui concerne l'attribution des six sièges actuellement disponibles,

cette proposition ouvrait une nouvelle fenêtre d'opportunité et tenait compte non seulement de la position du groupe, mais aussi des résultats de plusieurs séries de consultations des États membres de l'OMPI. La délégation espérait que la proposition commune mènerait les États membres vers une décision consensuelle et estimait que son groupe avait fourni une base solide pour les négociations futures. Le groupe remerciait le groupe des pays africains et le groupe des pays d'Asie et du Pacifique pour leur proposition, et exprimait la volonté de trouver une solution en temps utile, pour laquelle il était prêt à s'engager largement dans les discussions et les négociations.

42. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a noté que ses collègues du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avaient exprimé leur position principale, qui faisait partie de la proposition conjointe des quatre groupes. En ce qui concerne la composition du Comité de coordination, la position du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale n'avait pas changé, reprenant l'historique de sa proposition, qui était très claire depuis 2001. Le groupe convenait que le principe géographique était un critère, mais que d'autres critères étaient également importants pour la répartition des sièges au sein du Comité de coordination. Lors de l'élaboration de sa proposition, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale avait essayé de faire preuve de souplesse et était prêt à discuter de la possibilité de présenter trois propositions si les autres collègues soutenaient sa proposition. En conclusion, le groupe souhaitait également citer le Directeur général, qui avait déclaré qu'aujourd'hui est vraiment le moment pour les États membres de résoudre la question, car ce n'est pas une année électorale. Il y avait donc la possibilité de s'entendre et de faire en sorte que tout le monde bénéficie de la décision des assemblées afin de parvenir à six sièges pour six groupes. Le groupe réaffirmait que sa position constituait, à son avis, un pas en avant vers les autres collègues et qu'il était prêt à un dialogue constructif sur la question.

43. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a indiqué qu'elle était consciente des divergences de vues sur la composition du Comité de coordination de l'OMPI et que, par conséquent, aucun consensus n'avait encore été atteint sur la répartition des sièges vacants. Elle a profité de l'occasion pour exprimer sa gratitude au facilitateur, l'ambassadeur Bachtobji, pour ses efforts et sa sagesse dans l'élaboration de la répartition proposée à la suite des consultations avec les groupes régionaux. Le groupe des pays africains tenait à souligner l'importance qu'il attachait au Comité de coordination en tant qu'organe directeur essentiel de l'OMPI. Le groupe espérait que les États membres surmonteraient leurs divergences et parviendraient à un accord sur l'attribution des sièges vacants et, à cet égard, il réitérait ses remerciements aux groupes qui avaient fait des propositions pour faire avancer la question. Le groupe des pays africains estimait que l'attribution des sièges actuellement vacants devait être guidée par le principe de la représentation géographique équitable et tenir compte de la taille des différents groupes régionaux en vue de corriger les déséquilibres existants entre eux. À cet égard, l'Afrique étant l'une des régions les plus sous-représentées en termes numériques, il estimait que sa région devrait être prioritaire dans la répartition des sièges disponibles afin de rattraper les autres régions. Tout en remerciant les quatre groupes régionaux qui avaient soumis une proposition commune pour que les sièges vacants soient répartis de manière égale entre six groupes régionaux, le groupe des pays africains n'avait pas été en mesure de soutenir cette proposition qui ne faisait que maintenir le *statu quo*. D'autre part, la proposition conjointe du groupe des pays africains et du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, qui reposait sur la proposition du facilitateur, permettait aux États membres de remédier partiellement au déséquilibre existant dans la composition du Comité de coordination. Le groupe exhortait donc tous les autres groupes à faire preuve de pragmatisme et à reconnaître que la sous-représentation persistante de certains groupes au sein des principaux organes directeurs de l'OMPI allait à l'encontre des principes d'équité, d'intégration et d'universalité qui, selon lui, devraient guider les travaux de l'OMPI. Cela dit, le groupe des pays africains était prêt à travailler de manière constructive avec tous les groupes pour parvenir à une solution mutuellement acceptable sur cette question.

44. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné que ce point de l'ordre du jour revêtait une grande importance pour son groupe. Le GRULAC remerciait le président et les facilitateurs pour tous les efforts et les réunions consacrés à ce sujet. C'est avec le même esprit de cohérence, de flexibilité et de bonne foi dont le GRULAC avait toujours fait preuve, qu'il avait présenté, avec le groupe B, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, une proposition dans le document A/62/10, qui visait à aller de l'avant sur la base d'une proposition comportant un volet d'attribution des sièges vacants actuels et un second volet d'attribution de trois sièges vacants à l'avenir. Le GRULAC souhaitait remercier le groupe des pays africains et le groupe des pays d'Asie et du Pacifique pour leur proposition dans le document A/62/11, qui soulevait la question d'un siège pour le GRULAC, ce qu'il appréciait. La délégation a exprimé sa confiance dans la présidence et sa volonté de continuer à rechercher une décision sur ce point de l'ordre du jour.

45. La délégation de la Chine a estimé que le Comité de coordination de l'OMPI était l'un des organes de décision les plus importants de l'OMPI et qu'il devait refléter, dans la mesure du possible, la représentation des États membres, en particulier celle de nombreux pays en développement. En outre, lors de l'attribution de nouveaux sièges, la priorité devrait être donnée aux groupes régionaux qui étaient sous-représentés. La délégation espérait que les États membres pourraient respecter le principe de flexibilité et d'ouverture afin de parvenir à un accord sur l'attribution de nouveaux sièges au Comité de coordination de l'OMPI.

46. La délégation du Pakistan s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a indiqué qu'il existait des asymétries concernant la présentation des différents groupes régionaux au sein du Comité de coordination de l'OMPI. En tant que l'un des plus grands groupes régionaux de l'OMPI, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique était nettement sous-représenté au sein du Comité de coordination de l'OMPI. En outre, la composition du comité était restée la même depuis 2011, malgré la disponibilité de sièges supplémentaires depuis 2013. Il était important de noter que l'augmentation du nombre de sièges depuis 2011 était due principalement aux adhésions du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le Comité de coordination de l'OMPI ne se réunissant pas très souvent, sa composition devrait être étendue, en principe, à l'ensemble des membres de l'OMPI. Six sièges supplémentaires étaient disponibles et devaient être pourvus sur la base d'une représentation géographique équitable et en vue de rectifier les asymétries flagrantes entre les groupes régionaux. La délégation a déclaré que le groupe des pays d'Asie et du Pacifique avait soumis une proposition pour les deux dernières années des assemblées et que, pour l'année en cours, son groupe avait soumis une proposition conjointe avec le groupe des pays africains. La proposition commune était alignée sur la proposition du facilitateur en la matière. La délégation n'était pas favorable à l'établissement d'un lien entre les sièges actuellement disponibles et ceux qui seraient créés à l'avenir, car cela ne ferait que maintenir le *statu quo* et accentuerait les asymétries existantes. La délégation a donc exhorté tous les groupes régionaux et les États membres à soutenir la proposition conjointe du groupe des pays africains et du groupe des pays d'Asie et du Pacifique en vue de résoudre la question des postes vacants.

47. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé son soutien à la déclaration faite par la délégation du Bélarus au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et à la proposition figurant dans le document A/62/10, présentée par le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le groupe B et le GRULAC, qui préconisait l'attribution des six sièges supplémentaires, soit un par groupe régional. La proposition comprenait un élément de flexibilité qui prévoyait une répartition automatique des sièges et, de l'avis de la délégation, la proposition permettait une approche équilibrée. Compte tenu de ces éléments, la délégation souhaitait que le dialogue se poursuive afin de pouvoir prendre une décision sur ce sujet dans les meilleurs délais.

48. La délégation de la République de Corée a souhaité s'associer à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a tenu à souligner l'importance d'une représentation géographique équitable qui reflète les nouvelles adhésions aux Conventions de Paris et de Berne. La délégation espérait donc que chaque groupe régional ferait preuve de la plus grande souplesse en ce qui concerne l'attribution des sièges vacants au sein du Comité de coordination de l'OMPI et parviendrait à un consensus pendant les assemblées en cours.

49. La délégation du Bangladesh, parlant au nom de son pays, a noté que le Comité de coordination de l'OMPI était l'un des organes directeurs les plus importants de l'OMPI et qu'il jouait un rôle important en apportant des contributions constructives aux affaires de l'OMPI. Pour cela, il devait avoir une composition équilibrée en termes de répartition géographique, ce qui n'était pas le cas, à son avis. La délégation s'est associée à la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et a tenu à rappeler que la composition du Comité de coordination de l'OMPI devrait être fondée sur le principe de la répartition géographique, qui a une base constitutionnelle solide, comme le stipulent les articles pertinents de la Convention instituant l'OMPI, de la Convention de Paris et de la Convention de Berne. Malheureusement, la réalité est que tous les groupes régionaux, y compris le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, n'étaient pas bien représentés au sein du comité. On ne pouvait ignorer le fait que le plus grand nombre d'adhésions aux Conventions de Paris et de Berne depuis 2011 provenait du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Ces adhésions n'avaient pas été reflétées dans la composition du Comité de coordination. Compte tenu de ce qui précède, la délégation du Bangladesh soutenait pleinement la proposition conjointe présentée par le groupe des pays africains et le groupe des pays d'Asie et du Pacifique telle qu'elle figurait dans le document A/62/11. La proposition faite par les deux groupes régionaux avait du mérite en termes de base juridique, et la délégation souhaitait également souligner que les deux groupes régionaux avaient fait preuve de la plus grande flexibilité. La délégation a donc demandé aux États membres de se joindre au consensus et d'accepter la proposition soumise aux assemblées.

50. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a souhaité s'exprimer sur les consultations informelles et sur les discussions concernant la composition du Comité de coordination de l'OMPI. Il a rappelé que lorsqu'il avait été élu président de l'Assemblée générale de l'OMPI les États membres l'avaient chargé de mener des consultations sur le sujet afin de mettre un terme aux discussions assez longues qui ont eu lieu, en vue de trouver une solution pour la composition du Comité de coordination de l'OMPI, conformément à la disposition pertinente du traité. Malgré la pandémie de COVID-19, les personnes impliquées dans les consultations informelles sur ce sujet avaient réagi aussi rapidement que possible. Le président a rappelé que les États membres avaient précédemment décidé de convoquer une session extraordinaire avec un ordre du jour spécifique, mais aussi en vue de progresser sur d'autres questions qui pourraient être soulevées dans le cadre de la session extraordinaire. Elle avait malheureusement aussi été durement touchée par les circonstances sanitaires qui affectaient tout le monde. L'Assemblée générale de l'OMPI tenue il y a un an avait également été handicapée, compte tenu du grand nombre de questions qu'elle avait à examiner, car les États membres avaient communément partagé la décision de ne pas aborder les questions de fond. Cela ne l'avait jamais empêché, en tant que président, d'engager des consultations avec tous les coordonnateurs de groupes et avec toutes les délégations désireuses de contribuer au processus. Le président notait que pendant la session en cours les États membres avaient entendu les déclarations faites et les arguments avancés concernant les critères à appliquer et la nécessité de trouver une solution. Il a fait remarquer que, d'après la discussion de l'après-midi, l'assemblée n'était pas en mesure de prendre une décision immédiatement. Il a donc réitéré son espoir qu'avant la fin des travaux des assemblées il assumerait pleinement ses responsabilités en tant que président afin d'essayer de se conformer au mandat qui lui avait été confié, à savoir trouver une solution. Il était certain qu'il remplirait son rôle et, en ce qui concerne le rôle des États membres, il faudrait faire preuve de pragmatisme, de flexibilité et de bonne foi. Il a déclaré avoir entendu tous les critères et les objectifs décrits et s'est demandé

pourquoi une solution ne pouvait être trouvée. Il se demandait si les parties concernées n'avaient pas été suffisamment créatives ou innovantes. Le président a remercié l'ambassadeur Bachtobji, ami du président, qui avait travaillé de manière extrêmement ardue à tous les niveaux, en engageant des consultations avec des experts et des ambassadeurs, et en s'appuyant toujours sur le Secrétariat pour obtenir des avis éclairés sur le sujet, car il était le garant de l'avenir de l'Organisation. Le président a indiqué que, selon lui, les deux propositions sur la table et ce qu'il considérait comme une troisième catégorie de propositions ne s'excluaient pas mutuellement; il était d'avis que les États membres pouvaient trouver des points de convergence. Il a dit que c'était la logique et qu'il s'en inspirerait et qu'il pousserait les délégations, avec leur aide et, bien sûr, avec l'accord de tous. Il a souligné qu'il n'élaborerait aucune solution qui ne recueille pas l'approbation des États membres, mais a fait observer qu'il fallait trouver une solution convaincante pour tous. Il a également exprimé son accord et s'était félicité de ce qui avait été dit par le Directeur général, plus tôt dans la matinée, à savoir qu'il existe un certain nombre de sujets d'importance vitale sur lesquels l'Organisation concentre ses travaux pour les générations futures, pour tous les pays, pour le bien-être du multilatéralisme et pour la compréhension mutuelle de tous. Il était d'avis qu'en dépit de l'importance du sujet à l'examen, qui avait été fortement soulignée au cours de la session, les délégations devraient le mettre en perspective; et la seule façon d'y faire face pour trouver une solution était de la considérer comme une question relative. Il a ensuite demandé quelques heures supplémentaires pour discuter de la question avec les coordinateurs. Il a rappelé, comme l'avait dit avec beaucoup d'éloquence le Directeur général plus tôt dans la matinée, que l'Organisation était dirigée par ses États membres, mais que cette direction devait se faire sur une base consensuelle, ce qui était la manière la plus sage de procéder. Il a souligné que le consensus ne devait pas empêcher les délégations de prendre des décisions. Il a déclaré que, comme un bon pilote, face à des eaux troubles et des turbulences, il devait tenir compte des éléments à traiter et prendre les décisions nécessaires. C'est pourquoi il demandait une fois de plus aux délégations de faire preuve de souplesse, de compréhension et de bonne volonté, afin de pouvoir revenir dans les prochaines heures avec une décision qui puisse être acceptée et soutenue par tous.

51. Le président de la Conférence de l'OMPI a déclaré qu'il était clair que la réunion ne pouvait pas conclure le point à ce stade. Il a donc proposé de suspendre l'examen de ce point pour permettre aux États membres de poursuivre leurs consultations informelles et tiendrait la plénière informée de tout développement. Il a rappelé que la question avait fait l'objet de longues discussions lors des deux assemblées précédentes et lors des consultations informelles menées depuis. Il a assuré les délégations qu'elles auraient amplement le temps de faire d'autres déclarations à la réouverture du point de l'ordre du jour et qu'il procéderait de cette manière si tout le monde était d'accord.

52. Revenant au point de l'ordre du jour, Mme Mercy Kainobwiso (Ouganda), vice-présidente de la Conférence de l'OMPI, a rappelé que ce point de l'ordre du jour avait été ouvert le deuxième jour des assemblées. À l'époque, les délégations étaient convenues de tenir d'autres sessions informelles en marge des assemblées et, depuis lors, les délégations s'étaient activement consultées sur la question. À cet égard, elle souhaitait remercier les coordonnateurs des groupes et les délégations concernées pour leur coopération. Elle souhaitait également profiter de l'occasion pour inviter le président de l'Assemblée générale de l'OMPI à faire le point sur le point suivant de l'ordre du jour.

53. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'annoncer un élargissement de la composition du Comité de coordination, mais qu'il souhaitait remercier chaleureusement les délégations et le Secrétariat qui avaient soutenu très activement ses efforts dans ce sens.

54. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a souligné que le groupe avait exprimé ses positions et ses principes sur cette importante

question dans les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour lors de son ouverture le deuxième jour de la réunion. Le groupe avait exprimé et partagé les mêmes points de vue lors de diverses réunions informelles. En outre, le groupe regrettait que sa demande, qui était fondée sur les principes de la répartition géographique équitable et de la rectification de la sous-représentation et de la surreprésentation au sein du Comité de coordination de l'OMPI, n'ait pas été dûment prise en compte dans les paragraphes de décision proposés lors des sessions informelles. Toutefois, le groupe continuait d'espérer que les membres seraient en mesure de trouver un terrain d'entente dans un esprit de flexibilité et de solidarité pour résoudre la question dans les jours à venir. En revanche, le groupe reconnaissait les efforts et le travail acharné du président de l'Assemblée générale de l'OMPI ainsi que l'engagement constructif des groupes régionaux.

55. La délégation de l'Iran (République islamique d') a rappelé que le groupe des pays d'Asie et du Pacifique était le groupe le plus sous-représenté en termes de composition du Comité de coordination de l'OMPI. Toute proposition devrait prendre en compte la question de l'aggravation de l'énorme déséquilibre de la représentation géographique au sein du Comité de coordination de l'OMPI et tenter de combler ce vide. La proposition du groupe, comme l'avait mentionné à juste titre la délégation du Bangladesh, se fondait sur un argument juridique solide, à savoir une représentation géographique équilibrée. La délégation espérait que dans le temps restant les États membres pourraient trouver un terrain d'entente pour progresser à cet égard.

56. La délégation du Pakistan s'était associée à la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et a fait écho aux arguments et interventions de la délégation de la République islamique d'Iran. La délégation a tenu à déclarer que la future formule d'élargissement du Comité de coordination de l'OMPI, ainsi que d'autres organes importants de l'OMPI, devrait être fondée sur une répartition géographique équitable et que toute formule ou proposition devrait viser à rectifier les asymétries flagrantes qui existaient actuellement en ce qui concerne la sous-représentation du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, bien qu'il soit l'un des plus grands groupes de l'OMPI.

57. Notant qu'il n'y avait pas d'autres demandes d'intervention, la vice-présidente a remercié tous les groupes pour leur coopération sur la question et toutes les délégations qui avaient été impliquées dans les consultations qui avaient eu lieu pendant les assemblées. Faisant suite à l'intervention du président de l'Assemblée générale de l'OMPI, elle a tenu à souligner que, comme expliqué dans le document A/62/5, la nouvelle composition du Comité de coordination devait compter 89 membres, soit une augmentation par rapport à la composition actuelle de 83. Cependant, en l'absence d'accord sur la meilleure façon de répartir les six sièges supplémentaires restants du Comité de coordination de l'OMPI, les États membres étaient convenus que le Comité de coordination de l'OMPI devait exceptionnellement rester composé de 83 membres. En outre, si elle était approuvée par les assemblées de l'Union de Paris et de l'Union de Berne ainsi que par la Conférence de l'OMPI, la composition proposée des comités exécutifs de l'Union de Paris et de l'Union de Berne et du Comité de coordination prendrait effet à compter de la clôture de la présente session des assemblées jusqu'à la clôture des sessions de 2023.

58. À l'issue de consultations informelles entre les États membres,

i) l'Assemblée de l'Union de Paris élit à l'unanimité les États ci-après *membres ordinaires* du *Comité exécutif de l'Union de Paris* : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Cambodge, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador (2022-2023), Équateur, Espagne, France, Gambie, Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Lesotho, Luxembourg, Malawi, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Panama, Paraguay (2021-2022), Portugal, Pologne, République

populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Serbie, Trinité-et-Tobago, Turquie, Viet Nam (41);

ii) l'Assemblée de l'Union de Berne élit à l'unanimité les États ci-après *membres ordinaires* du *Comité exécutif de l'Union de Berne* : Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Libéria, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Singapour, Soudan, Suède, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe (40);

iii) la Conférence de l'OMPI désigne à l'unanimité l'État ci-après comme *membre ad hoc* du *Comité de coordination de l'OMPI* : Érythrée (1);

iv) la Conférence de l'OMPI et les assemblées de l'Union de Paris et de l'Union de Berne notent que la Suisse continuera d'être un membre *ex officio* du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne.

En conséquence, le Comité de coordination de l'OMPI est composé des États ci-après pour la période allant d'octobre 2021 à octobre 2023 :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador (2022-2023), Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée (*ad hoc*), Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay (2021-2022), Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Soudan, Suède, Suisse (*ex officio*), Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe (83).

59. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé que le président de l'Assemblée générale de l'OMPI entreprendrait des consultations avec les États membres concernant la répartition des sièges vacants aux assemblées de l'OMPI en 2023, pour déterminer, aux mêmes assemblées, la composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

60. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

61. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

62. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/62/6 et A/62/7.

63. Au nom du vérificateur externe des comptes, M. Damian Brewitt, directeur du Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni (NAO), a présenté son rapport de la manière suivante :

“Au nom du contrôleur et vérificateur général du Royaume-Uni, je suis ravi d'avoir la possibilité de présenter les conclusions de notre audit, à la suite de notre présentation antérieure au Comité du programme et budget. Il est important de toujours vous impliquer dans les problèmes que nous mettons en lumière à partir de notre audit, afin de vous apporter une analyse indépendante et objective.

“Dans ma présentation, j'aborderai les trois principaux domaines de notre travail, tout d'abord l'audit des états financiers et de la gestion financière, puis je couvrirai les deux principaux thèmes qui figurent dans notre rapport, à savoir gouvernance et vérification interne et notre analyse du Plan-cadre d'équipement (PCE).

“Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que l'opinion du vérificateur externe était sans réserve. Les états financiers de l'OMPI et le commentaire financier qui les accompagne sont restés de grande qualité et se sont appuyés sur des systèmes solides de contrôle interne et d'établissement de rapports. La préparation des états financiers et leur audit ont été réalisés à distance, ce qui a entraîné des efforts supplémentaires de la part des collègues de l'OMPI et de l'équipe du NAO.

“Sur le plan de la gestion financière, l'OMPI continue de jouir d'une position financière solide et d'un flux de trésorerie positif, soutenus par un flux de revenus futurs réguliers. Compte tenu de la bonne santé de ses réserves et de sa trésorerie, l'Organisation est bien placée pour faire face à l'incertitude économique mondiale persistante. Toutefois, les résultats financiers différents de chaque union montrent à quel point l'Organisation reste tributaire des unions du PCT et de Madrid, qui compensent les déficits enregistrés par les unions de La Haye et de Lisbonne.

“Cette année, notre rapport met en évidence la croissance continue des engagements liés aux prestations au personnel. Au cours de l'année 2020, le total des obligations relatives aux prestations au personnel a augmenté pour atteindre quelque 495 millions de francs suisses. L'OMPI prévoit que si les hypothèses actuelles se maintiennent, l'obligation relative à l'assurance maladie après la cessation de service devrait passer à 580 millions de francs suisses d'ici à 2024. Ces prestations consommeront une part croissante des recettes futures de l'OMPI et nous avons souligné ce fait et les tendances futures dans notre rapport détaillé comme étant des risques financiers majeurs.

“Passons maintenant au premier thème de notre rapport de performance, qui porte sur les questions de gouvernance et de contrôle interne, qui contribuent à donner aux États membres confiance et assurance concernant la gestion des ressources.

“Nous avons continué d’être impressionnés par l’approche proactive adoptée par l’OMPI pour développer son cadre de vérification interne, sa deuxième ligne de défense et l’approche de la qualité de la Déclaration sur le contrôle interne. La déclaration reste alignée sur les sept composantes du Cadre de responsabilisation, ce qui permet de garantir la clarté et la transparence des processus de contrôle. Parmi les points saillants de la déclaration de 2020 figurent les détails des principaux risques et des mesures d’atténuation, l’accent étant mis en particulier sur l’exécution des programmes et les risques financiers auxquels l’OMPI doit faire face. Le Directeur général a également rappelé que les dispositions relatives à la continuité des activités ont fonctionné efficacement, l’Organisation étant passée à un environnement de travail virtuel pendant la pandémie.

“La déclaration pourrait être encore améliorée en mettant en évidence les conclusions des travaux du travail de la Division de supervision interne – y compris une opinion globale basée sur ses conclusions, telle que soulignée dans l’évaluation externe positive de la qualité effectuée en 2020.

“Nous avons examiné l’état de préparation de l’OMPI face à la pandémie. À l’instar de nombreuses autres organisations, l’OMPI disposait d’un cadre bien établi réunissant les principaux éléments de ses plans de préparation et de résilience. Dans son registre des risques, l’OMPI avait relevé le risque d’une perturbation importante des activités causée par un événement externe, avec des mesures d’atténuation appropriées. Par conséquent, elle était relativement bien placée pour faire face à la pandémie. L’OMPI prévoit pour 2021 l’achèvement d’un examen complet des enseignements tirés de son action en vue de la poursuite des opérations.

“Venons-en maintenant à nos observations sur les projets financés par les réserves, nous avons examiné l’approche de l’OMPI en ce qui concerne son PCE et ses liens avec la stratégie et la prise de décision au sens large. Nous avons conclu que, depuis toujours, le PCE n’avait pas été intégré à la planification stratégique.

“Au fil du temps, les fonds consacrés au PCE ont augmenté et le portefeuille de projets est devenu de plus en plus ambitieux. Contrairement à de nombreuses autres organisations internationales, l’OMPI n’a pas les mêmes incitations ou pressions pour attester la nécessité d’établir des priorités ou d’assurer la rentabilité. Il est donc d’autant plus important que le PCE et les analyses de rentabilité des projets individuels soient transparents et solides, soumis à des processus de vérification efficaces et que les résultats soient évalués afin de nourrir les processus de gestion du PCE et des projets.

“Nous n’avons pas pu clairement déterminer de quelle manière les projets actuels avaient obtenu la priorité par rapport à d’autres plans potentiels, ni la relativité entre les différents projets du PCE. Les décisions d’investissement devraient être motivées par les besoins et une identification claire des possibilités liées aux objectifs de l’OMPI. L’OMPI doit analyser la quantité de fonds consacrés aux projets parallèlement à d’autres options d’investissement, telles que le renforcement de sa coopération technique, la réduction du risque financier pour l’Organisation en diminuant ses obligations en matière d’avantages sociaux ou la révision de ses taxes.

“Selon une définition antérieure, les projets spéciaux devaient être ‘extra-ordinaires’, ce qui soulignait l’importance du caractère unique de l’investissement. Les États membres ont élargi cette définition pour la rendre plus large et plus englobante. Cela signifie que des projets ont pu être financés à des fins plus générales, telles que l’entretien des propriétés. Nous avons constaté que, dans certains cas, il existait une justification solide pour qu’un projet proposé soit financé dans le cadre du PCE, mais que ce n’était pas le cas dans d’autres; en particulier les projets relatifs à l’entretien des installations et des

systèmes qui feraient normalement partie d'une stratégie budgétaire ordinaire. Un tel mélange risque de faire perdre de vue l'orientation stratégique et de remettre en question le concept d'un PCE fondé sur un portefeuille cohérent de projets spéciaux et importants. Nous avons également observé qu'il y existait une faible distinction entre des investissements de très grande ampleur et ceux qui le sont beaucoup moins.

“L'élaboration d'une analyse de rentabilisation est une étape importante de tout projet, car elle permet de confirmer qu'il est en phase avec les priorités et les objectifs de l'organisation, de quantifier les ressources, d'établir leur calendrier et de définir les résultats attendus. Un bon plan d'affaires permet aux décideurs de porter un jugement éclairé sur l'opportunité de progresser dans un projet.

“Suite à notre analyse, nous avons estimé que l'examen des options aurait dû être plus détaillé et que d'autres moyens de produire les résultats auraient dû être étudiés de manière plus approfondie. Nous avons également relevé qu'il faut une articulation plus détaillée des objectifs et des critères de mesure sans lesquels il est difficile pour l'OMPI de démontrer que les objectifs généraux du projet ont été réalisés et que les ressources ont été utilisées de manière optimale.

“Nous avons observé que les budgets des projets étaient de haut niveau, avec peu de granularité et des informations limitées concernant le coût du cycle de vie total. Nous avons constaté que bon nombre de risques étaient de nature générale et la documentation n'était pas nécessairement adaptée à chaque projet.

“Le Rapport sur la performance 2018-2019 présentait l'état d'avancement des activités des projets relevant du PCE au cours de l'année 2019, notamment les principales étapes franchies et les taux d'utilisation des ressources pour 20 projets en cours. Le total des budgets relatifs à ces projets s'élevait à 84 millions de francs suisses et les dépenses afférentes à la date du rapport étaient de 44 millions de francs suisses. Nous avons relevé des changements importants par rapport aux propositions initiales en ce qui concerne les risques et les budgets, et constaté que les rapports d'étape ne comportaient pas d'évaluation réelle des incidences. À notre avis, même si ces rapports d'étape mettent clairement en évidence les caractéristiques des projets, il pourrait fournir aux États membres une mesure plus précise de la valeur ajoutée par les projets.

“La direction a réagi positivement à la recommandation que nous avons formulée et s'est employée à commencer à traiter ces questions dans de nouvelles propositions faites aux États membres. Nous estimons que cela permettra à l'OMPI de mieux démontrer l'incidence de l'utilisation des réserves et la manière dont elles répondent aux objectifs de l'Organisation, ce qui accroîtra la transparence et la reddition de compte quant à l'utilisation des fonds. Nous avons hâte d'examiner les résultats des modifications apportées au processus et à la supervision du PCE au cours de notre prochain cycle d'audit.

“Pour conclure, je peux confirmer que des progrès ont été accomplis dans la fermeture et la mise en œuvre de six recommandations des années précédentes, 13 recommandations étant toujours en cours de mise en œuvre. Celles-ci concernent principalement nos recommandations formulées en 2018 sur la gestion des ressources humaines et celles émises l'année dernière sur les bureaux extérieurs, qui ont des dates de mise en œuvre futures. Compte tenu de l'importance de la gestion des ressources humaines pour l'Organisation, nous avons l'intention d'effectuer un suivi substantiel de l'évolution dans ce domaine lors de notre audit de 2021.

“Enfin, je souhaite exprimer mes remerciements au Directeur général et au personnel de l'OMPI pour leur soutien et leur coopération qui ont facilité notre audit dans les

circonstances difficiles de la pandémie, nous permettant de respecter le calendrier établi pour la présentation de notre rapport.

“Je vous remercie de votre attention et je serais ravi de répondre à vos questions ou de vous fournir des informations complémentaires sur notre audit. Merci.”

64. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le vérificateur externe des comptes pour le rapport figurant dans le document WO/PBC/33/5 (A/62/6) et M. Damian Brewitt, directeur du Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni (NAO), pour sa présentation du document. Le groupe a déclaré qu'il savait que le vérificateur externe avait émis une opinion sans réserve concernant l'audit des états financiers de l'OMPI et a félicité le Secrétariat et la Division des finances pour ce résultat. Il a pris note des difficultés rencontrées pour donner accès à des informations appropriées pendant la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne la gestion financière, le groupe s'est félicité du fait que le vérificateur externe des comptes a évalué la santé financière de l'OMPI et a conclu que l'Organisation était bien placée pour faire face à l'incertitude mondiale persistante. Il a été particulièrement ravi de constater que l'excédent budgétaire global chaque année était considérablement plus élevé que celui des prévisions initiales, et il a favorablement accueilli l'examen par le vérificateur externe des mécanismes de gouvernance et de contrôle interne. Le groupe a pris note de l'évaluation positive d'un grand nombre de ces mécanismes et s'est félicité que le vérificateur externe ait estimé que le niveau de préparation de l'OMPI à une pandémie était élevé. Il a ensuite déclaré qu'il était prêt à soutenir l'examen des enseignements tirés de la réponse de l'OMPI en ce qui concerne continuité des opérations pendant la pandémie en 2021. Quant aux recommandations restantes des années précédentes, le groupe a noté avec satisfaction que six recommandations avaient été mises en œuvre et considérées comme closes. Il a gardé à l'esprit que le vérificateur externe avait indiqué que bon nombre des 13 recommandations en suspens ne pouvaient pas être mises en œuvre au cours de l'année précédente. Néanmoins, il s'est fait l'écho de l'importance de la gestion des ressources humaines et a soutenu l'intention du vérificateur externe des comptes de procéder à un suivi substantiel de ces recommandations et à l'examen de l'état de la stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines au cours de l'audit de 2021. Le groupe a également remercié le vérificateur externe des comptes pour son examen et son évaluation approfondis des projets financés par les réserves et a rappelé la déclaration du groupe B sur ce dossier à la trente-troisième session du Comité du programme et du budget (PBC). Le groupe a conclu en déclarant qu'il était prêt à travailler avec le Secrétariat pour comprendre les besoins et les coûts des projets et pour les planifier avec soin.

65. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport d'audit complet. Le groupe s'est félicité de la bonne situation financière de l'OMPI et a noté avec satisfaction que les états financiers de l'OMPI donnaient une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'Organisation. Il a reconnu que le processus et les résultats de l'audit donnaient aux États membres l'assurance de la gestion financière et de la gouvernance de l'OMPI. Le groupe a noté avec satisfaction que l'Organisation était bien placée pour faire face à l'incertitude économique mondiale persistante. Il a également noté que le vérificateur externe des comptes avait estimé que le niveau de préparation de l'OMPI à la pandémie de COVID-19 était élevé par rapport à celui d'autres organismes. Le groupe a aussi souscrit à l'observation du vérificateur externe des comptes selon laquelle il conviendrait d'étudier les possibilités d'accroître l'efficacité de l'OMPI pour atténuer la croissance potentielle future des obligations relatives à l'assurance maladie après la cessation de service. Il a noté que le vérificateur externe des comptes avait fait observer que l'OMPI pouvait encore compléter les communications existantes afin de fournir des informations pertinentes, dans le cadre d'une vision plus globale de ce qui a été réalisé avec les ressources, par exemple en incluant davantage d'indicateurs clés de performance concernant les résultats de ses activités opérationnelles et en étoffant les commentaires sur les principaux risques financiers. Le groupe

a pris note des diverses recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes sur différents aspects des opérations de l'Organisation, y compris la recommandation relative au PCE. En ce qui concerne le PCE, l'Organisation devrait envisager de mettre en correspondance les différents projets du PCE avec les objectifs fondamentaux de l'OMPI et de les classer afin de permettre aux États membres de mieux comprendre les domaines d'investissement prioritaires. Le groupe a estimé que toutes les recommandations étaient utiles et pouvaient contribuer à améliorer les systèmes de gouvernance et de gestion de l'OMPI. Il a conclu en réitérant ses remerciements au vérificateur externe des comptes pour le rapport d'audit et a déclaré qu'il attendait avec intérêt les mises à jour du Secrétariat sur l'application des recommandations émises par celui-ci.

66. La délégation de l'Espagne a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport et sa présentation. Elle a félicité l'OMPI pour l'opinion sans réserve sur les résultats financiers de l'Organisation au 31 décembre 2020. Elle s'est réjouie de constater que les états financiers de l'Organisation continuaient d'être de grande qualité et qu'ils reposaient sur des systèmes et des contrôles internes solides. Toutefois, pour améliorer les performances de l'Organisation, elle soutient, dans la mesure du possible, les conclusions des vérificateurs externes des comptes qui figurent dans leur rapport en ce qui concerne l'importance d'étudier la meilleure façon de promouvoir les objectifs de l'Organisation et des États membres, et de gérer les risques à condition qu'ils restent dans un cadre financièrement prudent.

67. Le vérificateur externe des comptes a remercié les délégations pour leurs aimables commentaires sur le processus d'audit effectué cette année. Il a rassuré les États membres en leur indiquant qu'il accorderait une attention particulière au suivi des recommandations formulées les années précédentes et qu'il observerait les progrès du PCE au cours du cycle de l'année suivante. Il a noté que le rapport reconnaissait que l'année précédente avait été difficile, les ressources humaines étant occupées à gérer les inévitables difficultés importantes découlant de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, des conversations constructives avaient déjà permis de progresser dans ces domaines. En outre, comme indiqué dans la présentation, il y a eu des conversations productives avec les collègues des finances de l'OMPI concernant les progrès relatifs au PCE. En réponse aux observations de la délégation espagnole, le vérificateur externe des comptes a déclaré qu'il examinerait de plus près, dans le cycle d'audit de l'année suivante, les processus et les rapports budgétaires. Le vérificateur externe des comptes a espéré qu'il serait en mesure de susciter la confiance et de donner des garanties pour l'audit qui sera effectué l'année suivante.

68. Le président a remercié le vérificateur externe des comptes pour ses explications.

69. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document A/62/6).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

70. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

71. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/62/7.

72. Le président a noté que ce point portait sur toutes les questions relatives au PBC. Un document a été examiné sous ce point, comme indiqué dans la liste des documents, à savoir le

document A/62/7, "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et du budget", qui contient toutes les décisions prises aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC.

73. Le Secrétariat a déclaré que l'année 2021 était une année budgétaire et que les deux sessions du PBC se sont tenues respectivement en juillet et en septembre. Le programme du PBC couvrait un certain nombre de points énumérés dans le document A/62/7. Ces points comprenaient : rapport sur la performance de l'OMPI en 2020; Plan stratégique à moyen terme 2022-2026; politique linguistique révisée de l'OMPI; proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI; proposition de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI; rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI); programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023; Plan-cadre d'équipement pour 2022-2023; participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD); et rapport financier annuel et états financiers 2020 et état du paiement des contributions au 30 juin 2021. À cet égard, le document A/62/INF/4 contenait une mise à jour de l'état du paiement des contributions au 31 août 2021. En outre, depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 5 octobre, les contributions suivantes ont été reçues : Bangladesh, 1424; Trinité-et-Tobago, 5697; Malaisie 22 789; Côte d'Ivoire 231; Gabon, 105; Mali, 63; Niger, 63; Grèce, 51 277; Pérou, 11 395; Brésil, 87 661; Seychelles, 5698; et Uruguay 5697. Suite à ces paiements, les arriérés s'élevaient à environ 7,5 millions de francs suisses. Enfin, 2 des 33 points inscrits à l'ordre du jour du comité, faisaient l'objet d'un suivi des décisions prises aux trente et unième et trente-deuxième sessions du comité et aux assemblées de 2020. Il s'agissait notamment de la mise à jour de la situation et des progrès des communications des États membres sur la préparation du mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI et de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par Union. En ce qui concerne le mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, le PBC a pris note des points de vue des États membres et a demandé au Secrétariat d'élaborer un avant-projet de mandat et de le soumettre aux États membres au moins six mois avant la trente-quatrième session du PBC. S'agissant de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par Union, le PBC a décidé de poursuivre le débat sur cette question à sa trente-quatrième session.

74. Le président a remercié le Secrétariat pour la présentation de ce point. Le président a rappelé que les délégations avaient déjà participé de manière très constructive et avaient amplement eu la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur toutes les questions relatives au PBC aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC. Leurs déclarations à ces sessions avaient été dûment consignées et seraient intégralement reproduites dans le rapport.

75. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour son exposé, et le président et le vice-président du PBC pour leur direction durant les trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC, ainsi que pour la conduite et la clôture des sessions auxquelles certaines décisions clés ont été prises. Le groupe a félicité le PBC pour avoir accepté de recommander aux assemblées l'approbation du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023. Le groupe s'est félicité que le PBC ait continué ses travaux au cours de la pandémie conformément la réponse de l'OMPI face à la COVID-19, qui a été examinée aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC. Le groupe était également satisfait de constater que le PBC recommandait à l'Assemblée générale de l'OMPI d'accepter l'invitation à devenir membre du GNUDD. Le groupe attendait avec intérêt les rapports annuels du Secrétariat concernant les incidences sur la mise en œuvre, les réalisations, les difficultés et l'élaboration de politiques découlant de la participation de l'OMPI au GNUDD. Les progrès accomplis par le PBC sur le mandat relatif à l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI étaient une évolution positive. Le groupe attendait avec intérêt de voir un avant-projet sur le mandat établi par le Secrétariat, en tenant compte de tous les documents pertinents, comme indiqué dans la trente-troisième session du PBC.

76. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a relevé que 2021 avait été déconcertante et compliquée à bien des égards et le groupe a tout particulièrement remercié le président du PBC de l'avoir dirigé à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions. Le PBC avait accompli des progrès considérables à ces sessions et adopté la grande majorité des décisions. Le groupe a salué le travail accompli et estimait que le PBC maintiendrait un esprit constructif à l'avenir. Il a pris note de l'excédent prévu pour l'exercice biennal 2022-2023 et d'une augmentation significative des recettes par rapport au programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Le groupe estimait également que l'augmentation prudente des dépenses proposées pour l'exercice biennal 2022-2023 reflétait la bonne gouvernance. Le groupe s'est félicité de la bonne performance de l'OMPI et du fait que l'Organisation bénéficiait de ces résultats financiers positifs. Le groupe attendait avec intérêt la poursuite de cette dynamique. Le groupe s'est félicité de la décision relative à la participation de l'OMPI au GNUDD et de l'approbation de la décision relative à l'élaboration du mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI. L'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être effectuée de manière très transparente, indépendante et objective. Le groupe était ravi que le PBC soit en mesure d'adopter cette décision. Le groupe a réaffirmé que le soutien et l'engagement du Secrétariat étaient essentiels dans ce processus. Conformément à la trente-troisième décision du PBC sur le Plan-cadre d'équipement 2022-2023, le groupe était en mesure d'approuver les réserves de l'OMPI sur le financement des projets présentés dans ce document.

77. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a remercié le président et le vice-président du PBC pour leur direction. Le groupe a salué les résultats consignés dans le rapport sur la session du PBC et, le fait que malgré les circonstances, le PBC avait réussi à valider le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, la participation au GNUDD et les dispositions relatives à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et d'autres points. Le groupe était convaincu de l'utilité des bureaux extérieurs de l'OMPI pour faire progresser l'ordre du jour de l'Organisation dans les différentes régions, étendre ses services et renforcer la coopération. Le groupe souhaitait revenir au processus engagé en 2016 pour ouvrir un bureau extérieur en Colombie. Il était convaincu qu'avec l'adoption de ces décisions du PBC, l'OMPI disposerait des outils nécessaires pour concrétiser sa vision, à savoir "créer un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général", et réaliser sa mission "jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable".

78. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le président du PBC, le vice-président et le Secrétariat pour leur excellent travail d'appui au PBC et pour l'établissement des documents au titre de ce point de l'ordre du jour figurant dans le document A/62/7. Le groupe a remercié le Secrétariat pour la présentation de ce point. Il a pris note avec satisfaction du fait que, prenant note du PSMT 2022-2026, le PBC avait formulé un certain nombre de recommandations importantes pour les assemblées de 2021 qui comprenaient, mais ne se limitaient pas à l'adoption de la politique linguistique révisée de l'OMPI, l'approbation du programme de travail et du budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, qui comprenait la réponse de l'OMPI à la COVID-19, et accepté l'invitation à devenir membre du GNUDD. Le groupe a remercié le Directeur général et les efforts déployés par le Secrétariat pour fournir au PBC un cadre simple pour le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023. Le groupe estimait que le nouveau format aiderait à assurer une transparence et une reddition de comptes accrues dans l'ensemble des activités de l'Organisation. Le groupe a rappelé les déclarations qu'il avait faites aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC, à savoir que, puisque le nouveau format avait adopté une approche sectorielle, la collaboration intersectorielle ne devait en aucun cas être compromise. Le groupe espérait que les États membres examineraient dûment toutes les recommandations faites par le PBC.

79. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour sa présentation et pour la publication efficaces des documents du PBC. Malgré les graves répercussions de la pandémie de COVID-19, et le fait que les trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC se tenaient dans un format hybride, les réunions avaient abouti à de nombreux résultats positifs, notamment l'adoption du programme de travail et du budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 et le Plan-cadre d'équipement pour 2022-2023. S'agissant de ce dernier, la délégation a souhaité exprimer ses félicitations. La délégation s'est dite satisfaite de la présidence efficace et concrète du président et du vice-président du PBC, la participation constructive et la flexibilité dont ont fait preuve tous les participants ainsi que la richesse des informations, des exposés et des précisions fournis aux États membres par le Directeur général, le Secrétariat, l'OCIS et le vérificateur externe des comptes avant et pendant les sessions du PBC. La délégation était d'avis que le PSMT 2022-2026 fournissait des orientations importantes concernant la mise en œuvre des travaux de l'OMPI pour les cinq années à venir. Le programme de travail et budget, qui a subi des ajustements majeurs en termes de structure et de longueur, contenait un grand nombre de propositions pour les États membres, en particulier en ce qui concerne la réponse de l'OMPI à la COVID-19. La délégation espérait que l'OMPI, lors de l'élaboration du futur programme de travail et budget, continuerait de rechercher et de trouver un équilibre entre l'efficacité et la transparence. S'agissant du Plan-cadre d'équipement pour 2022-2023, la délégation s'est félicitée de l'approche pragmatique adoptée par le Secrétariat pour le projet relatif à la plateforme résiliente et sécurisée du PCT et de son engagement en faveur de la sécurité des données d'utilisateur. La délégation a réaffirmé que, dans la mise en œuvre de la première stratégie d'informatique en nuage, des intérêts importants tels que la sécurité des données d'utilisateur du système mondial de services de propriété intellectuelle de l'OMPI devaient être examinés en premier lieu avant que d'autres facteurs tels que le coût et le temps de travail ne soient pris en compte. La délégation a remercié les délégations de la Fédération de Russie et de l'Espagne pour les observations utiles et constructives qu'elles ont formulées sur cette question à la trente-troisième session du PBC. La délégation était prête à poursuivre les discussions avec le Secrétariat et les délégations intéressées afin d'étudier une solution appropriée. S'agissant de la politique linguistique révisée de l'OMPI, la délégation espérait que l'OMPI examinerait favorablement la proposition de la délégation présentée à la trente-deuxième session du PBC, qui était de traduire, dans la mesure du possible, les documents juridiques et de procédure officiels pertinents relatifs au système mondial des services de propriété intellectuelle dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

80. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/62/7 et pour l'introduction de ce point. Le groupe a remercié le président et le vice-président du PBC de la manière efficace et compétente avec laquelle ils ont dirigé le PBC, ce qui a conduit à la recommandation de l'adoption du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 aux assemblées. Le groupe se réjouissait du programme de travail et du budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, car il continuerait d'orienter les travaux de l'OMPI vers la mise en œuvre des activités de développement visant à aider les pays en développement et un large éventail de parties prenantes à être des acteurs clés dans un écosystème de la propriété intellectuelle plus inclusif. Le groupe a remercié le Directeur général pour le PSMT 2022-2026, en particulier sa mission et sa vision. Le groupe a noté avec satisfaction qu'une solide culture de collaboration intersectorielle avait été fortement encouragée dans la nouvelle administration, et cela avait abouti au PSMT 2022-2026 et que le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 représentait un effort véritablement collectif de la part de tous les secteurs de l'OMPI. Le groupe estimait que tous les secteurs de l'OMPI avaient un rôle crucial à jouer pour promouvoir le mandat de l'Organisation et contribuer à l'intégration du Plan d'action pour le développement et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Le groupe a remercié les États membres pour avoir contribué à l'élaboration du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 qui avait été débattu lors des trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC, tenue respectivement en juillet et

en septembre 2021. Ces deux sessions ont eu lieu en pleine pandémie de COVID-19, qui touchait tous les aspects de la vie et il était impératif que le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 prévoie des mesures spécifiques que l'Organisation mettrait en place pour faire face à la pandémie. Ces mesures seraient complétées par les propositions et contributions des États membres. Le PBC était en mesure de convenir de mesures de riposte à la COVID-19 et le groupe attendait avec intérêt la mise en œuvre de la réponse de l'OMPI dans le cadre de la riposte à la COVID-19, ainsi que d'autres programmes et initiatives importants contenus dans le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023. Le groupe s'est félicité des positions adoptées par le PBC et des recommandations faites à l'Assemblée générale de l'OMPI qui étaient invitée à prendre note ou à approuver ces points. Le groupe s'est félicité de la recommandation de l'adoption de la politique linguistique révisée de l'OMPI ainsi que de la recommandation invitant l'OMPI à rejoindre le GNUDD. Le groupe a pris note avec satisfaction des progrès accomplis en vue de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et attendait avec intérêt les prochaines étapes du processus, comme indiqué dans la décision de la trente-troisième session du PBC. Le groupe a réaffirmé la nécessité d'un mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI afin d'être équilibré, juste et transparent et pour que l'évaluation tienne compte, entre autres, du contexte et des circonstances propres à chaque bureau extérieur.

81. La délégation du Pakistan s'est félicitée du rapport et a remercié le Secrétariat pour ses efforts, son travail assidu et son dévouement au succès du PBC. Des progrès importants ont été accomplis à la trente-troisième session du PBC, notamment sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation attachait une grande importance à cette évaluation et, comme cela avait été demandé à la trente-deuxième session du PBC, la délégation a soumis ses vues sur le projet de mandat. Il existait des convergences sur un certain nombre d'aspects et différents points de vue avaient été exprimés en ce qui concerne les objectifs et la portée de l'évaluation. Il y avait également des différences quant à l'entité chargée de l'évaluation. La délégation a demandé au Secrétariat de tenir compte des différents points de vue dans l'avant-projet. Outre l'évaluation de la performance des bureaux extérieurs, l'évaluation serait également extrêmement utile pour orienter l'avenir du PBC et de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le rapport du vérificateur externe des comptes soumis au PBC en 2020 présentait des questions très graves sur le réseau existant des bureaux extérieurs de l'OMPI et formulait des observations et recommandations utiles concernant le processus d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, comme l'absence d'un modèle standard et l'incapacité ultérieure du Secrétariat à présenter un rapport factuel et technique sur chaque nouvelle demande. Selon les principes directeurs de 2015, le Secrétariat devait présenter un rapport technique et factuel sur chacune des nouvelles demandes. Sans préjuger du résultat de l'évaluation, il était important d'avoir un modèle standard pour les nouvelles demandes. Cela permettrait non seulement au Secrétariat de comparer le rapport requis mais aiderait les États membres à effectuer une comparaison objective des différentes demandes. C'est pourquoi la délégation a exhorté les États membres à entamer des discussions sur la question des modèles standard à la trente-quatrième session du PBC et à charger le Secrétariat d'établir un avant-projet du modèle. La délégation a salué le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 et le PSMT 2022-2026. La délégation a remercié le Secrétariat et ses partenaires pour la publication de l'Indice mondial de l'innovation de 2021. Même si l'index s'est avéré utile dans la mesure où il donnait une vision globale de plusieurs sous-indicateurs, il existait une subjectivité sous-jacente en ce qui concerne la sélection des sous-indicateurs. Certains sous-indicateurs, en particulier ceux relatifs aux contributions, n'étaient pas directement pertinents pour la production et, en particulier, pour l'innovation. De nombreux pays avaient bien donné de bons résultats en matière d'innovation, mais cette croissance n'était pas vraiment prise en compte dans l'Indice mondial de l'innovation, car les indicateurs de contribution avaient pesé sur les performances de nombreux pays en développement, car plus de poids était accordé aux indicateurs de contribution qu'à la production réelle qui était l'innovation. Par conséquent, le principe de l'Indice mondial de l'innovation devrait uniquement mesurer les indicateurs axés sur les résultats, comme son nom l'indique et conformément à son

objectif. La délégation a réitéré sa proposition de renforcer la collaboration avec les États membres concernés avant la phase de collecte des données afin de garantir la transmission en temps voulu des ensembles de données aux organisations internationales compétentes.

82. La délégation du Brésil a fait part de son appui au programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 et au PSMT 2022-2026 tels que soumis aux assemblées. Comme cela a été souligné dans le Rapport financier de l'OMPI pour 2020, l'Organisation avait continué de jouir d'une situation financière saine et de bons résultats et les résultats des principaux systèmes d'enregistrement étaient encourageants. La situation financière la mettait en mesure d'investir des ressources aux fins du Plan d'action pour le développement. La délégation a félicité le Directeur général d'avoir utilisé le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 à cet effet, en faisant profiter les différents membres individuels et les écosystèmes de la propriété intellectuelle dans les pays en développement de la prospérité de l'OMPI. Tout cela était sans préjudice, aux investissements dans la transformation numérique de l'Organisation et dans l'amélioration de l'infrastructure des services garantissant que l'OMPI continuait de fournir des services stratégiques pour le système mondial de la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général. La délégation a appuyé la participation de l'OMPI au GNUDD et espérait que ce mécanisme continuerait d'améliorer la coordination avec les institutions des Nations Unies afin de veiller à ce que le système des Nations Unies dans son ensemble œuvre efficacement à la poursuite des ODD. La délégation a appuyé les nouvelles stratégies d'utilisation des langues et des services d'interprétation à l'OMPI pour les années à venir. La délégation s'est félicitée de l'utilisation croissante des ressources technologiques, qui sont un outil important pour élargir de manière économiquement rationnelle les travaux de l'OMPI dans les autres langues que les langues officielles de l'ONU. La délégation était convaincue que les efforts visant à promouvoir le multilinguisme amélioreraient la pertinence globale des services et des programmes de l'Organisation. S'agissant du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, la délégation a appuyé la solution négociée par le PBC qui donnait au Secrétariat le rôle d'élaborer un avant-projet du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation estimait qu'une évaluation réussie des bureaux extérieurs de l'OMPI pourrait apporter une valeur ajoutée au fonctionnement de ces bureaux et continuer d'améliorer les services fournis. Dans ces évaluations, il était extrêmement important que les bureaux existants aient voix au chapitre et qu'ils aient la possibilité de contribuer à l'analyse et de proposer des moyens d'améliorer leurs performances et, à terme, d'élargir la portée de leurs activités de manière coordonnée et complémentaire avec celles menées au siège de l'OMPI à Genève.

83. La délégation de l'Algérie a remercié le Secrétariat, en particulier le sous-directeur général du Secteur Administration, finances et gestion et son équipe pour le dur labeur accompli dans l'élaboration du programme de travail et du budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023. La délégation s'est félicitée de l'orientation novatrice qui avait été proposée dans le PSMT pour 2022-2026. Cela reflétait le souhait de l'OMPI d'étendre la portée et l'impact de ses activités à un plus grand nombre de parties prenantes dans le cadre d'un écosystème innovant et créatif. La délégation s'est félicitée de la nouvelle méthode adoptée pour le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et de la manière dont elle se subdivise en secteurs, piliers stratégiques et résultats escomptés. Elle était convaincue que cela améliorerait la gouvernance à l'OMPI et renforcerait la capacité de répondre aux aspirations des États membres en proposant des services sur mesure. Elle a reconnu la solide situation financière qui existait au sein de l'OMPI et se réjouissait de voir que les dépenses de développement prévues dans le cadre du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2022-2023 représentaient 18,5% du total des dépenses, ce qui représentait une légère augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent. La délégation a pris note de l'engagement indéfectible de l'OMPI en faveur de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans tous les programmes et activités entrepris par l'Organisation. La délégation a souligné que les bureaux extérieurs de l'OMPI pourraient apporter une contribution substantielle aux résultats globaux obtenus par l'OMPI dans le cadre des quatre piliers

stratégiques. L'intention était de relier tous les acteurs et de créer des passerelles, ce qui permettait à l'Organisation de toucher les principaux acteurs de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. La délégation a estimé qu'il était important de renforcer les ressources humaines et financières du bureau extérieur de l'OMPI à Alger (Algérie). La délégation a estimé qu'il était important que ce bureau extérieur continue de fournir des services précieux aux acteurs locaux de la propriété intellectuelle et à d'autres pays de la région. La délégation estimait que le renforcement de la coopération internationale au sein du système des Nations Unies serait le meilleur apport de l'OMPI pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La participation de l'OMPI au GNUDD serait très bénéfique pour l'OMPI et permettrait de renforcer le rôle et le profil de l'OMPI dans la réalisation des ODD.

84. La délégation de la Fédération de Russie a remercié l'OMPI d'avoir préparé et animé les trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC en 2021. Ces sessions étaient particulièrement importantes lorsque le PBC était convenu du PSMT 2022-2026 et du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2022-2023. Il existait de nouveaux domaines de travail pour l'OMPI qui présentaient un intérêt pour sa délégation et d'autres délégations. Le PSMT 2022-2026 est axé sur la création d'un écosystème et l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME), aux jeunes et au développement des compétences et des compétences pratiques sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée de constater que l'une des principales questions était de continuer de promouvoir le multilinguisme et a remercié les délégations pour leur soutien à cette approche qui permettait d'atteindre l'objectif fixé. La délégation a estimé qu'il était particulièrement important que l'appui au multilinguisme soit pris en compte dans le plan quinquennal et qu'une aide soit apportée au dialogue en vue d'élargir le régime linguistique dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye. La délégation a salué la politique linguistique révisée de l'OMPI. La délégation a fait observer qu'il pourrait y avoir une grande quantité de traductions grâce à des outils de traduction automatique tels que l'IA. On a inclus certains indicateurs clés de la traduction des publications de l'OMPI dans les six langues officielles de l'ONU dans le cadre du programme de travail et du budget pour l'exercice 2022-2023. La délégation a exprimé sa reconnaissance au Directeur général et au Secrétariat pour leur engagement en faveur du multilinguisme en tant que valeur fondamentale des Nations Unies et a exprimé l'espoir de poursuivre cet engagement à l'avenir, étant donné qu'il était particulièrement important. La délégation a pris note de l'adoption de décisions importantes sur les questions de supervision et a souligné qu'il était important de continuer de suivre la mise en œuvre des recommandations faites par les audits internes et externes et les recommandations du Corps commun d'Inspection (CCI). Elle a fait observer que les modifications apportées au mandat de l'OCIS renforçaient les principes clés qui s'appliquaient à l'établissement de la composition de l'OCIS, qui devrait mettre l'accent sur la représentation du groupe régional. La délégation a fait observer que l'OMPI rejoindrait le GNUDD et la manière dont l'OMPI participe à cet organe serait suivie de près. Elle a déclaré qu'elle comptait sur les futurs travaux productifs concernant le mandat et le mandat des bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation a conclu en remerciant le président du PBC pour sa direction et pour son travail actif dans la conduite des consultations dans le cadre des opérations du PBC.

85. La délégation de l'Espagne a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a remercié les délégations pour leur participation constructive aux discussions visant à parvenir à des accords, qui permettait aux assemblées d'adopter le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023. De nombreuses décisions avaient été prises aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du PBC, auxquelles la délégation participait pleinement. La délégation a salué les efforts déployés par le président et le vice-président du PBC. Elle s'est félicitée des résultats positifs du budget de l'Organisation, qui témoignait des efforts remarquables déployés pour maintenir une gestion prudente et diligente des ressources de l'OMPI. La délégation a appuyé sans réserve le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, car elle estimait

qu'elle répondait aux besoins intellectuels et industriels. La délégation estimait qu'elle contribuait à améliorer la responsabilisation de l'Organisation et à clarifier et rationaliser sa structure. La délégation a souligné que l'égalité des sexes et le multilinguisme devaient continuer de jouer un rôle central au sein de l'Organisation. L'Organisation devrait continuer de communiquer sur les avantages des systèmes internationaux de protection et redoubler d'efforts pour améliorer la coordination entre l'OMPI et les États membres afin de garantir que les systèmes atteignent les résultats escomptés, et que la propriété intellectuelle puisse contribuer au développement économique social qui devait aller de pair avec une gestion efficace fondée sur la prudence financière et la durabilité.

86. La délégation du Ghana a pris note avec satisfaction de l'attention accrue portée à l'assistance fournie aux États membres pour lutter contre la COVID-19. La délégation s'est félicitée de la coopération trilatérale entre l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans la mesure où elle se rapporte aux décisions prises par les trois directeurs généraux. La délégation a salué le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, qui guidait les travaux de l'OMPI en vue de la mise en œuvre des activités de développement pour aider les pays en développement et les diverses parties prenantes. La délégation s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. La délégation était satisfaite du PSMT 2022-2026, avec le thème d'un écosystème de la propriété intellectuelle inclusif qui profite à tous. La délégation s'est également félicitée de la décision de l'OMPI d'adhérer aux ODD des Nations Unies.

87. La délégation du Nigéria s'est associée aux déclarations faites par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Elle a remercié le président et le vice-président du PBC de bien diriger les travaux du PBC. Elle s'est félicitée du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023. La délégation a en particulier noté que les programmes étaient conformes à l'esprit et au ton du PSMT du Directeur général pour 2022-2026. Elle attendait avec intérêt de soutenir le Secrétariat d'une manière ou d'une autre pour assurer la mise en œuvre fructueuse du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2022-2023. La délégation était ravie que l'OMPI rejoigne le GNUDD. Cet acte a été salué, étant donné qu'il y a une période de 10 ans pour la décennie d'action et la réalisation des ODD. La délégation souhaite vivement voir de quelle manière l'OMPI collabore dans le cadre du GNUDD, en particulier les activités que l'Organisation entreprendra, et l'influence qu'elle aura en tant que membre de ce groupe. Concernant l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, la délégation a déclaré qu'à l'instar de nombreuses délégations qui se sont exprimées plus tôt sur cette question, elle remerciait les autres délégations pour leur présentation des points de vue et attendait avec intérêt le projet préliminaire qui serait présenté par le Secrétariat. La délégation a déclaré que l'avant-projet devrait refléter les idées de manière équilibrée, parce que la précédente sélection des bureaux extérieurs de l'OMPI montrait que certains d'entre eux avaient des besoins différents à satisfaire et garantir qu'ils contribuaient au programme de travail et budget de l'Organisation. Il était important de prendre cela en compte lors de l'élaboration du projet initial qui devrait être un document équilibré qui soulignait les mandats des différents profils, et les activités supplémentaires à engager par l'OMPI pour faire en sorte que tous les bureaux extérieurs de l'OMPI puissent être rentables pour l'Organisation en termes d'appui à la croissance de la propriété intellectuelle sur le terrain. Cela était particulièrement important s'agissant du bureau extérieur de l'OMPI au Nigéria, car lorsque les bureaux extérieurs du Nigéria et de l'Algérie étaient sélectionnés, il s'agissait essentiellement de faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement. La délégation espérait que le mandat refléterait ce mandat pour les différents bureaux extérieurs de l'OMPI.

88. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs observations sur ce point.

89. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont pris note de la “Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget” (document A/62/7) et
- ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu’elles figurent dans le même document.

POINT 12 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE L’OMPI

90. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/62/9.

91. Le Secrétariat a indiqué que le document A/59/9 avait été présenté et approuvé durant la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées en 2019. Il s’agissait d’une proposition tendant à mettre à profit les progrès des technologies numériques pour améliorer la rapidité et la qualité des services de production des comptes rendus des réunions de l’OMPI et à réaliser parallèlement des économies substantielles. Ce document contenait en outre une proposition visant à adopter une nouvelle méthode pour mettre à disposition des enregistrements vidéo enrichis assortis d’un système d’indexation numérique et offrant une fonction de recherche, ainsi que des comptes rendus écrits générés automatiquement dans les six langues de l’ONU par les outils d’IA de l’OMPI. Le Secrétariat a rappelé que les États membres avaient approuvé le projet de document pour une phase d’essai initiale qui devait porter sur deux sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP/31 et SCP/32) et deux sessions du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP/24 et CDIP/25). Les informations et les observations reçues au sujet de la phase d’essai figuraient dans le document A/62/9; les États membres étaient invités à envisager de passer à la deuxième phase consistant à mettre fin progressivement à la production de comptes rendus *in extenso* qui nécessitait beaucoup de ressources humaines.

92. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d’avoir établi le document à l’examen, qui donnait une vue d’ensemble intéressante de la situation qui avait conduit à l’approbation du projet visant à améliorer la qualité des comptes rendus de réunions de l’OMPI, à en accélérer la production et à en rationaliser les coûts. Le groupe savait gré à l’OMPI d’avoir mené à bien la phase d’essai du projet, dont les résultats étaient clairement indiqués dans le document, comme l’enrichissement et l’indexation numérique des enregistrements vidéo à la demande et la création de transcriptions automatiques. Le groupe prenait note des économies réalisées et des nouvelles plateformes technologiques utilisées durant la vingt-cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et la trente-deuxième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP). Il constatait en outre que les réunions étaient désormais plus largement accessibles et qu’un nombre croissant de personnes pouvait se familiariser avec le système mondial de la propriété intellectuelle, ce qui faisait partie des principales réalisations attendues de l’Organisation et s’inscrivait dans la nouvelle vision du Directeur général. Le groupe prenait également note des outils qui permettaient de remédier aux problèmes dans les endroits où la connexion à l’Internet manquait de rapidité ou de fiabilité. Il constatait en outre avec satisfaction que ces technologies étaient soumises à un contrôle afin de s’assurer de la qualité des résultats et que des moyens avaient été mis en place pour qu’il soit possible de consulter les enregistrements originaux en cas de doute. Compte tenu de l’accessibilité accrue, des économies réalisées et des autres gains d’efficacité relevés, le groupe était favorable au remplacement des comptes rendus *in extenso* des réunions de l’OMPI par la transcription et la traduction automatiques.

93. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d’avoir établi et présenté le document A/62/9. Le groupe

des pays d'Europe centrale et des États baltes se souvenait qu'à la cinquante-neuvième série de réunions, les États membres de l'OMPI avaient décidé de se lancer dans un projet pilote qui visait à remplacer la production de comptes rendus *in extenso* par la transcription et la traduction automatiques des interventions orales. Les résultats de la première phase faisaient apparaître que le nouveau système permettait d'accéder aux six canaux d'interprétation, avec une économie pour les quatre réunions pilotes qui s'étaient tenues sous forme hybride de l'ordre de 355 000,00 francs suisses. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prenait note de la proposition de passer à la deuxième phase et d'étendre le système à l'ensemble des réunions de l'OMPI, des comités permanents et des groupes de travail, à l'exception des sessions des assemblées et des autres organes directeurs de l'OMPI, et des conférences diplomatiques, et y souscrivait.

94. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat de sa présentation succincte du document A/62/9. Le groupe était sincèrement et vivement reconnaissant au Secrétariat de fournir en temps opportun des comptes rendus complets des réunions de l'OMPI, ce qui était précieux pour le travail de l'Organisation et de ses États membres. Il se félicitait également de la volonté du Secrétariat de réduire les fractures technologique et numérique pour favoriser la diffusion des comptes rendus des réunions de l'OMPI et l'accès à ceux-ci, tout en préservant la sécurité et l'intégrité des données. Le groupe prenait note du document A/62/9 qui exposait en détail les résultats de la phase d'essai des plateformes technologiques de diffusion enrichie sur le Web, de vidéo à la demande et de transcription automatique des interventions orales. Dans la mesure où la première phase montrait un bon rapport coût-efficacité, les États membres souhaiteraient peut-être décider de passer à la deuxième phase, comme le proposait le Secrétariat. Toutefois, le groupe attendait avec intérêt d'entendre les points de vue et les observations des États membres à ce sujet, ainsi que la réponse du Secrétariat quant aux modalités pratiques de mise en œuvre.

95. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat d'avoir établi et présenté le document A/62/9. Elle a relevé que la question des comptes rendus des réunions de l'OMPI avait été examinée aux assemblées de 2019, et qu'il avait été décidé de tester une nouvelle méthode, visant à mettre à disposition des enregistrements enrichis des conférences de l'OMPI, au moyen des technologies audiovisuelles disponibles sur le marché, ainsi que des comptes rendus écrits générés automatiquement dans les six langues de l'ONU grâce aux outils d'IA de l'OMPI. Le groupe était satisfait des résultats de la phase d'essai qui avait porté sur les vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du CDIP et sur les trente et unième et trente-deuxième sessions du SCP. Le groupe était conscient des économies substantielles associées au remplacement des comptes rendus *in extenso* par des transcriptions et traductions entièrement automatiques. Il constatait également avec satisfaction que les enregistrements audiovisuels enrichis des réunions permettaient d'accéder aux six canaux d'interprétation, ce qui allait au-delà de l'objectif initial fixé pour cette phase. Le groupe se félicitait des fonctionnalités très utiles mentionnées aux paragraphes 3 et 10 du document, de la possibilité d'accéder à des points précis de l'ordre du jour ou à des interventions particulières et du lien intégré vers les documents objet des délibérations. De son point de vue, des améliorations supplémentaires restaient nécessaires pour faciliter la navigation et améliorer la connectivité. Le groupe notait avec satisfaction que le Secrétariat était conscient que les difficultés liées à la fracture numérique pouvaient avoir une incidence sur la diffusion des comptes rendus des réunions de l'OMPI auprès de celles et ceux qui étaient les moins bien dotés. Aussi était-il heureux que la plateforme permette de télécharger l'ensemble d'une réunion donnée, ou des parties précises de celle-ci après sa tenue. Globalement, le groupe félicitait l'OMPI pour cette solution technologique novatrice qui était performante et continuait néanmoins à garantir la transparence des travaux de l'OMPI. Le groupe était favorable à l'extension de la phase pilote à d'autres réunions.

96. La délégation du Brésil a déclaré qu'elle était enthousiasmée par l'outil de transcription automatique et ses multiples fonctionnalités non seulement pour l'OMPI mais aussi pour d'autres organisations multilatérales et pour les États membres. Tout en exprimant son appui au lancement de la deuxième phase du projet, qui élargirait l'application de l'outil à un plus grand nombre de comités et d'organes délibérants de l'Organisation, la délégation a souligné la nécessité de continuer à améliorer les fonctionnalités du système et sa présentation, sans oublier l'exactitude des transcriptions. La délégation a évoqué en particulier la nécessité d'intégrer les plateformes de diffusion sur le Web et de transcription automatique. L'un des aspects manquant aujourd'hui dans le système de transcription automatique était précisément l'indexation des transcriptions, qui faciliterait la navigation dans le texte. En outre, la délégation a réaffirmé son intérêt pour le lancement de projets avec l'OMPI en vue de l'utilisation de l'outil de transcription automatique en portugais et s'est dite prête à apporter son aide à l'élaboration de matériel de formation ou d'autres aspects pour développer les fonctionnalités de l'outil en langue portugaise.

97. La délégation de la Chine a indiqué que, bien qu'étant ouverte au progrès, au vu des résultats des quatre réunions pilotes, elle estimait que la transcription automatique des délibérations en chinois laissait à désirer en termes d'exactitude et de qualité. Une transcription automatique fidèle des réunions pouvait contribuer à ce que les États membres et autres parties prenantes puissent suivre les délibérations plus aisément et plus rapidement et donc faciliter les discussions ultérieures. Pour autant, il n'était pas approprié de sacrifier dans une large mesure l'exactitude et la qualité des comptes rendus de réunions dans un souci d'efficacité et d'économie. La délégation demandait instamment au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'exactitude et la qualité des dispositifs de transcription et de traduction automatiques. Dans l'intervalle, il convenait que le Secrétariat donne la possibilité aux États membres de rectifier ou de compléter les déclarations présentées oralement. La délégation estimait par ailleurs que les économies réalisées grâce au nouveau système devaient être allouées en priorité à la mise en œuvre de la politique multilingue de l'OMPI et à l'amélioration de la qualité et de l'étendue des services linguistiques de l'OMPI. Sachant que les délibérations du PBC touchaient à des questions importantes telles que le programme et budget de l'OMPI et l'utilisation des ressources financières, il y avait lieu de préserver les comptes rendus *in extenso* pour les réunions de cet organe.

98. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document A/62/9. Elle souscrivait à la proposition du Secrétariat de remplacer les comptes rendus *in extenso* des réunions de l'OMPI par une transcription et une traduction automatiques des interventions orales, à quelques exceptions près, car cela permettrait de gagner en rapidité et d'améliorer la qualité des services liés à la production des comptes rendus des réunions de l'OMPI.

99. La délégation de l'Arabie saoudite, bien que favorable aux initiatives de l'Organisation, était convaincue qu'il était essentiel que celle-ci se dote de glossaires et de dictionnaires dans les six langues officielles pour améliorer la qualité des traductions. La délégation avait élaboré un premier glossaire de propriété intellectuelle en arabe, lequel pourrait servir de base à l'élaboration d'autres projets lexicographiques.

100. La délégation de la Fédération de Russie était sensible au gain de temps et d'énergie que représentaient les nouveaux systèmes d'établissement des comptes rendus des réunions de l'OMPI. Elle souhaitait néanmoins rappeler l'importance de produire les comptes rendus dans les six langues officielles de l'ONU. Elle estimait par ailleurs qu'il convenait de ne pas recourir à la traduction automatique pour produire les comptes rendus des réunions du PBC. Celui-ci jouait un rôle essentiel dans les travaux de l'OMPI, de sorte qu'il était important de veiller à ce que les délégations et autres personnes intéressées aient accès à des comptes rendus de qualité établis de la main de l'homme.

101. Le Secrétariat a remercié toutes les délégations de leurs interventions. Il avait pris bonne note de toutes les observations formulées et travaillerait à améliorer les fonctions de navigation, les modalités d'accès et le fonctionnement global du système, ainsi que la qualité des comptes rendus dont il était apparu qu'elle constituait une préoccupation majeure. Le Secrétariat attendait avec intérêt de recevoir des observations de tous les délégués et de toutes les délégations quant à la qualité et au fonctionnement du système envisagé de manière à pouvoir continuer à l'améliorer. Se référant en particulier à la demande formulée par la délégation du Brésil, le Secrétariat a indiqué qu'il se pencherait en interne sur la possibilité d'ajouter le portugais. Il veillerait en outre à ce que les transcriptions soient plus fidèles. Le PBC serait ajouté à la liste des organes de l'OMPI faisant exception, dont les délibérations continueraient à faire l'objet de comptes rendus *in extenso*. Enfin, le Secrétariat se réjouissait à l'idée de collaborer avec les États membres à l'ajout de références linguistiques aux fonctions d'indexation et de recherche.

102. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'approuver, à compter d'octobre 2021, le remplacement des rapports *in extenso* des réunions de l'OMPI par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, à l'exception des réunions de l'OMPI se déroulant dans le cadre des assemblées, des réunions des organes directeurs de l'OMPI, du Comité du programme et budget (PBC) et des conférences diplomatiques.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

103. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS (SCP)

104. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)

105. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

QUESTIONS CONCERNANT LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR LE DROIT DES DESSINS ET MODÈLES (DLT)

106. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (CDIP) ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

107. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI
(document WO/GA/54/15).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS
TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC)

108. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI
(document WO/GA/54/15).

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS) ET LES QUESTIONS
CONNEXES

109. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI
(document WO/GA/54/15).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE)

110. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI
(document WO/GA/54/15).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DU PCT

111. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union du PCT (document PCT/A/53/4).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

112. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (document MM/A/55/2).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

113. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (document H/A/41/2).

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LISBONNE

114. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (document LI/A/38/3).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

115. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT)

116. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/54/15).

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ DE SINGAPOUR SUR LE DROIT DES MARQUES (STLT)

117. Voir le rapport de la session de l'Assemblée du Traité de Singapour (document STLT/A/14/2).

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ DE MARRAKECH VISANT À FACILITER L'ACCÈS DES AVEUGLES, DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMÉS AUX ŒUVRES PUBLIÉES

118. Voir le rapport de la session de l'Assemblée du Traité de Marrakech (document MVT/A/6/2).

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ DE BEIJING SUR LES INTERPRÉTATIONS ET EXÉCUTIONS AUDIOVISUELLES

119. Voir le rapport de la session de l'Assemblée du Traité de Beijing (document BTAP/A/2/2).

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

120. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document WO/CC/80/5).

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL

121. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document WO/CC/80/5).

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DU RAPPORT

122. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/62/12.

123. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont adopté le rapport de synthèse (document A/62/12) et
- ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 5 novembre 2021 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 3 décembre 2021 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 17 décembre 2021.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CLÔTURE DES SESSIONS

124. Le président a rappelé que l'Assemblée générale de l'OMPI avait pris des décisions lors de sessions précédentes qui exigeaient des mesures de la part des États membres, en particulier la décision relative à un réexamen du contrat du Directeur général, qui prendrait effet à la prochaine occasion que son contrat serait renouvelé. Le président avait attiré l'attention de l'ambassadrice Tatiana Molcean, son successeur, en qualité de présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, sur cette question. Mme l'Ambassadrice Molcean serait en contact avec les États membres dans les mois à venir.

125. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a félicité et remercié le président pour sa direction, a remercié le Directeur général ainsi que le personnel du Secrétariat pour leur soutien et leurs efforts constants malgré les défis soulevés par la pandémie de COVID-19. Le groupe exprimait sa satisfaction des résultats des points des différents comités abordés lors des assemblées ainsi que des décisions approuvées. Le groupe réaffirmait son attachement au système multilatéral, aux travaux de l'Organisation et à tous ses aspects, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Notant l'importance du rôle de l'innovation, de la créativité, du développement et de la recherche pour les sociétés, la délégation s'est félicitée de la nouvelle orientation du Directeur général de l'Organisation, reflétée dans les documents approuvés lors des assemblées, tels que le nouveau PSMT, concentré sur le développement. En outre, le groupe avait accueilli favorablement les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, incluses dans les travaux de l'Organisation ainsi que les contributions à la réalisation des ODD. La délégation a conclu en remerciant les secrétariats des différents comités, les services d'interprétation, les services audiovisuels et tout le personnel.

126. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le président pour sa direction éclairée au cours des dernières années à la tête de l'Assemblée générale de l'OMPI, et a remercié le Directeur général et le Secrétariat d'avoir

facilité et contribué aux préparatifs des assemblées. Le groupe reconnaissait que les rapporteurs et les amis des présidents, nommés par le président, n'avaient épargné aucun effort pour résoudre les différents problèmes anciens depuis que le président avait assumé ce rôle important. Bien que les discussions et les engagements entre les États membres et les groupes régionaux aient été constructifs, le groupe regrettait que les assemblées n'aient pu progresser sur les questions en suspens, notamment l'élargissement du Comité de coordination de l'OMPI et du PBC. Cependant, le groupe attendait avec intérêt de nouvelles discussions constructives dans un esprit de solidarité et d'unité au cours des prochains jours concernant ces deux questions importantes, sur la base des principes anciens de répartition géographique équitable et de la rectification des écarts entre la sous-représentation et la surreprésentation. La délégation a réitéré ses remerciements au président et a exprimé sa sincère gratitude à tous les États membres, en particulier aux coordonnateurs régionaux pour leur coopération et leur collaboration qui avaient permis le bon déroulement des travaux au cours de ces sessions.

127. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le président pour sa direction avisée des sessions, a remercié les coordonnateurs régionaux ainsi que toutes les délégations pour leur esprit constructif et leur coopération, et a exprimé sa gratitude au Directeur général et à toute l'équipe de direction de l'Organisation. Elle a également remercié le Secrétariat pour les efforts déployés pour organiser la session dans un format mixte, en particulier, M. Andrew Staines, sous-directeur général pour la gestion des assemblées, et a remercié le Secrétariat pour son soutien et sa coopération avec les délégations. Le groupe se félicitait que les États membres aient pu adopter plusieurs documents importants, en particulier le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, qui décrivait la prochaine phase de développement de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle et se concentrait sur l'aspect économique du domaine de la propriété intellectuelle. Le groupe était reconnaissant au Directeur général d'avoir préparé les nouveaux domaines stratégiques des travaux de l'OMPI qui reflétaient particulièrement les principes de soutien au multilinguisme. Le groupe espérait qu'en usant d'efforts conjoints les États membres seraient en mesure de lancer de nouveaux projets pour introduire l'innovation pour le bien de tous. Le groupe a déclaré qu'un élément important des assemblées était le fait que l'Organisation eurasiennne des brevets était intégrée dans le système de recherche internationale et d'examen préliminaire international. Cette étape revêtait une grande importance pour la région eurasiennne. Le groupe notait qu'après les défis causés par la pandémie, l'Assemblée générale de l'OMPI avait pour la première fois adopté les rapports de tous les comités de l'OMPI. Le groupe espérait que la situation sanitaire s'améliorerait dans le monde et permettrait le retour à des conditions normales de travail à l'OMPI. Concernant les points de l'ordre du jour qui avaient été reportés, le groupe espérait que les États membres seraient en mesure de progresser. Notant les questions en suspens pour lesquelles les États membres n'étaient pas parvenus à un consensus, la délégation a assuré que son groupe régional était prêt à s'engager dans une coopération constructive avec les États membres de l'OMPI. Elle a remercié l'équipe du service de conférence et les interprètes pour leurs efforts inlassables qui avaient permis à ces réunions d'avoir lieu. Enfin, la délégation a souhaité succès et santé à toutes les délégations.

128. La délégation de la Chine a remercié le président ainsi que les présidents des divers organes conventionnels pour leur solide direction. Elle a remercié le Directeur général, l'Équipe de direction ainsi que le Secrétariat pour les efforts déployés pour assurer le bon déroulement des divers points de l'ordre du jour des assemblées en cours. La délégation avait particulièrement et grandement apprécié le travail du président au cours des deux dernières années. Sous la direction exceptionnelle du président, les États membres avaient surmonté les problèmes provoqués par la pandémie de COVID-19 et les travaux avaient été considérablement promus. La délégation a en outre félicité les assemblées actuelles pour avoir atteint le résultat escompté, comme l'approbation du programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et du mandat ainsi que du programme de travail de l'IGC pour 2022-2023 et l'examen de la stratégie en matière de ressources humaines ainsi que du

rapport sur les travaux de contrôle et les rapports des différents comités. La délégation a regretté que les assemblées n'aient pas encore trouvé de consensus sur la composition du Comité de coordination de l'OMPI et du PBC, ainsi que sur la convocation d'une conférence diplomatique sur le Traité sur le droit des dessins et modèles. La délégation espérait que les parties maintiendraient leur approche flexible et ouverte et s'efforceraient de réaliser des progrès substantiels sur les points susmentionnés à une date rapprochée. La délégation a fait remarquer que la situation liée à la pandémie de COVID-19 avait rendu nécessaire de recourir à un modèle mixte pour la session en cours. Malgré cela, tous les États membres avaient participé et échangé activement, à la satisfaction de la Chine. La délégation estimait que cette approche positive et l'environnement favorable continueraient à promouvoir de nouveaux échanges et une coopération entre les États membres pour permettre de mettre en place ensemble un écosystème de propriété intellectuelle efficace et qui tienne compte des intérêts de toutes les parties. Enfin, la délégation a tenu à exprimer sa gratitude aux interprètes pour la qualité du service et a souhaité à tous les délégués présents un bon voyage et à tous les collègues une très bonne santé.

129. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le président pour son efficacité durant son mandat à la présidence non seulement de l'Assemblée générale de l'OMPI, mais aussi des précédentes assemblées qu'il avait présidées pendant son mandat. Le groupe saluait les efforts déployés par le président pour tenter de trouver un consensus sur un certain nombre de questions anciennes. Le groupe remerciait le Directeur général pour avoir dressé le décor de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées de l'OMPI avec son rapport détaillé. Le groupe remerciait l'équipe de direction et le personnel de l'OMPI présents qui avaient fourni des rapports, répondu aux questions et interagi avec les États membres. La gratitude du groupe allait également au Secrétariat, notamment les services de conférence, les interprètes, l'équipe technique, la sécurité, et tous ceux qui avaient joué un grand rôle pour faciliter le travail et ainsi contribuer au succès des assemblées. Le groupe se félicitait que les délégués basés dans les capitales aient pu participer physiquement et virtuellement aux assemblées, considérant qu'il était bon de voir la salle de conférence presque pleine grâce à leur participation. Malheureusement, la pandémie avait empêché encore plus de délégués de rejoindre physiquement les assemblées. La délégation a déclaré que le groupe des pays africains avait toujours participé de manière constructive aux assemblées dans le but de faire avancer les travaux et de progresser sur toutes les questions. Malgré certaines questions pour lesquelles aucun consensus n'avait pu être trouvé, le groupe était encouragé par l'approche positive et la flexibilité de tous les groupes, et estimait qu'un consensus sur ces questions en suspens était à portée de main. Le groupe se félicitait que les assemblées aient approuvé le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, qui permettrait à l'OMPI de progresser avec les importants travaux consistant à faire en sorte que la propriété intellectuelle soit accessible à tous et partout, ainsi qu'à répondre efficacement à la pandémie de COVID-19. En outre, le groupe était heureux que l'Assemblée générale de l'OMPI ait approuvé le renouvellement du mandat de l'IGC, et il avait bon espoir que l'IGC ferait des progrès significatifs au cours du nouvel exercice biennal. Le groupe remerciait tous les groupes régionaux et les délégations pour leur coopération tout au long de la semaine ainsi que les coordonnateurs régionaux sortants avec lesquels il avait très bien travaillé et souhaitait la bienvenue aux coordonnateurs régionaux entrants. La délégation a réaffirmé l'engagement du groupe à œuvrer pour faire progresser les travaux de l'OMPI. Le groupe souhaitait une bonne santé à chacun.

130. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a salué les conseils avisés du président au cours des sessions des assemblées qui avaient permis aux États membres de réaliser des progrès tangibles et a remercié le président pour ses efforts. Le groupe remerciait également M. Staines, sous-directeur général, et le Secrétariat pour leur excellent travail et les efforts investis dans la préparation et les progrès dans les travaux des assemblées. Le groupe remerciait de la même façon les interprètes, les services de conférence et particulièrement l'équipe informatique et tous ceux qui

avaient soutenu les délégations au cours de la semaine. En outre, le groupe remerciait les États membres, les collègues, les coordonnateurs régionaux et toutes les parties prenantes qui avaient contribué au succès des travaux des assemblées. La délégation a déclaré que les assemblées de 2021 laissaient tout le monde optimiste quant à un proche retour à la normale. Le groupe utilisait tous les moyens disponibles pour contribuer à l'esprit positif et au travail efficace des assemblées. Le groupe rappelait la grande importance qu'il attachait au Traité sur le droit des dessins et modèles et s'était engagé à trouver une solution qui conduirait à la convocation de la conférence diplomatique tant attendue. Rappelant les bons résultats financiers de l'Organisation, le groupe attendait avec intérêt le renforcement des unions du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Dans le même temps, le groupe était heureux d'observer les tendances positives et l'expansion du système de Lisbonne. Le groupe remerciait tous les États membres d'avoir soutenu la nomination de Son Excellence Mme l'Ambassadrice Tatiana Molcean (République de Moldova) au poste de présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le groupe souhaitait plein succès dans cette fonction essentielle. Enfin, le groupe exprimait sa gratitude au Directeur général et se réjouissait de la perspective de poursuivre la coopération avec la nouvelle équipe de direction. La délégation a déclaré que le président pouvait compter sur le plein soutien des États membres du groupe pour développer un écosystème de propriété intellectuelle efficace pour le bien de tous et en particulier pour les générations futures.

131. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le président pour ses conseils avisés en amont et tout au long de l'Assemblée générale de l'OMPI et pour en avoir animé les débats. Le groupe B remerciait le Secrétariat pour son soutien avant et pendant les assemblées. La délégation a déclaré qu'il serait négligent de ne pas remercier le personnel de conférence, les interprètes qualifiés et les techniciens sans qui ces sessions au format mixte n'auraient pas été possibles. Le groupe B souhaitait remercier de tout cœur le Directeur général pour ses conseils, les documents et pour le travail au cours de la semaine passée et à venir. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B et au nom de son pays, souhaiterait remercier M. Staines, sous-directeur général, et M. Katbi, directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées. Leur engagement honnête, ouvert et transparent avec les États membres avait témoigné et contribué au fait que cette Assemblée générale de l'OMPI ait été particulièrement efficace, axée sur l'impact conformément à son approche plus large. Le groupe remerciait tous les coordonnateurs régionaux, les États membres et les présidents pour leurs efforts inlassables. Le groupe considérait que la session était un succès et il était particulièrement heureux de disposer du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 ainsi que du Plan stratégique à moyen terme. Il considérait ces deux documents comme des guides pour l'avenir de l'Organisation. Sans vouloir entrer dans les détails techniques, la délégation s'est également félicitée des nombreuses décisions prises cette semaine, telles que l'approbation de la date clé de la mise en service de la norme ST.26 ou l'adoption des mises à jour des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Il s'agissait de décisions importantes qui maintenaient les services de l'OMPI adaptés à leur objectif et tournés vers l'avenir. Le groupe B remerciait également le président pour ses commentaires concernant les futures consultations informelles pour aboutir à la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI figurant au paragraphe 12 du document A/60/3. Le groupe B regrettait que les États membres n'aient pas été en mesure de trouver un consensus sur certaines des questions. Cependant, le groupe B croyait honnêtement que, au travers des engagements pris cette semaine-là, sous la direction de la présidence, les États membres avaient jeté les bases de résultats futurs fructueux. La délégation a noté que les premières années de réunions sous la nouvelle administration confirmaient la force de l'Organisation et son caractère tourné vers l'avenir. Le délégué a informé qu'il venait de terminer sa treizième Assemblée générale de l'OMPI en tant que délégué basé à Genève, et la quatrième Assemblée générale de l'OMPI en tant que coordonnateur régional, et que ce serait sa dernière en tant que coordonnateur régional. Tant de gens l'avaient guidé, conseillé et lui avaient montré les bonnes pratiques, les bonnes voies et les impasses. Les nommer tous prendrait plusieurs heures. La délégation a sincèrement remercié chacun et a fait une mention

spéciale à ses collègues coordonnateurs régionaux dont elle quittait maintenant les rangs au moins pour un certain temps.

132. La délégation de l'Espagne s'est associée à la déclaration de la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. La délégation a salué le président pour sa manière avisée de diriger les débats et a félicité le Secrétariat pour son travail. La délégation a noté que ces assemblées tenues dans un format mixte avaient été un merveilleux exemple de la façon dont les choses pouvaient fonctionner et avaient aidé à concilier la participation en personne à la plénière avec des délégations à distance, ce qui n'était pas une tâche facile. Lors de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées, différents documents ont été approuvés qui avaient été d'une grande pertinence pour les opérations de l'Organisation, auxquelles la délégation participait activement, tels que le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, que la délégation avait appuyé. Elle estimait que cela permettrait à l'OMPI de prospérer dans le contexte actuel et elle espérait que les mandats contenus dans ce document donneraient lieu à une mise en œuvre appropriée, harmonieuse et ambitieuse. En outre, la délégation s'est félicitée du fait que l'Assemblée générale de l'OMPI ait approuvé les mesures nécessaires pour garantir que l'OMPI puisse adhérer au GNUDD. Il s'agissait d'une question essentielle si les États membres souhaitaient articuler les politiques publiques de promotion et de protection de la propriété intellectuelle et industrielle à l'échelle internationale avec les ODD, qui guident l'action des États membres. La délégation s'est félicitée des améliorations apportées à la modernisation des systèmes d'enregistrement international et a demandé au Secrétariat et aux États membres d'accorder une attention particulière au développement et au bon fonctionnement des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. En outre, la délégation a pris note des progrès réalisés dans les différents comités. Elle espérait qu'une fois que les États membres se rapprocheraient d'un certain degré de normalité, tout en continuant à lutter contre la pandémie de COVID-19, ces instances continueraient d'être convoquées et serviraient de cadre à un débat fructueux sur les différents aspects de la propriété intellectuelle et industrielle. Prendre des décisions pour l'avenir auxquelles l'Espagne continuerait de participer activement, en tenant compte des dimensions transversales qui régissent l'ensemble des activités de l'Organisation, véritable exemple de dialogue et de multilatéralisme efficace.

133. La délégation de la Slovénie, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a réitéré ses remerciements au président pour ses conseils avisés et habiles et sa direction dans la facilitation des débats au cours de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI. La délégation a également remercié les présidents, les vice-présidents, les facilitateurs ainsi que le Directeur général, les vice-directeurs généraux et l'ensemble du Secrétariat pour leur travail acharné et leurs excellentes performances au cours de ces assemblées et tout au long de cette année difficile. Dernier point mais non le moindre, la délégation a remercié le personnel de l'OMPI qui avait soutenu avec diligence les délégations au cours de la semaine. Malgré le mode mixte, la délégation s'est félicitée que l'Assemblée générale de l'OMPI ait pu discuter et adopter certains documents essentiels pour le travail continu de l'OMPI, tels que le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et le Plan stratégique à moyen terme. Avec beaucoup d'intérêt et d'espoir, la délégation attendait avec intérêt les résultats concrets de la vision et de la nouvelle approche stratégique. La délégation était encouragée par la promesse de l'OMPI d'aspirer à et de faire en sorte que la propriété intellectuelle profite à tous. La délégation soutenait l'OMPI dans ses efforts pour une réponse efficace à la pandémie de COVID-19, et sa volonté d'aider les États membres et les entreprises, y compris les créateurs individuels, les innovateurs et les PME dans leurs efforts de reprise économique. La délégation espérait qu'en reconstruisant mieux, la propriété intellectuelle jouerait son rôle pour toutes les parties prenantes sur la voie d'un monde résilient à la pandémie. La délégation était ravie de constater l'engagement à poursuivre les travaux dans les différents comités de l'OMPI. L'Union européenne et ses États membres saluaient le renouvellement du mandat de l'IGC pour 2022-2023 et se réjouissaient de s'engager de manière constructive dans les négociations dès qu'elles pourraient reprendre au cours du

nouvel exercice biennal. S'agissant du traité sur le droit des dessins et modèles, la délégation était prête à étudier plus avant des propositions constructives une fois que les négociations normatives pourraient reprendre, espérons-le, lors de la prochaine Assemblée générale de l'OMPI. En conclusion, l'Union européenne et ses États membres tenaient à rassurer et à réaffirmer leur engagement continu envers les objectifs et les travaux de l'OMPI. La délégation espérait que l'esprit coopératif démonstratif prévaudrait dans tous les comités de l'OMPI et continuerait d'aider les délégations à trouver des solutions pragmatiques au cours de l'année à venir lorsque l'amélioration des circonstances permettrait, espérons-le, aux délégations de se réunir à nouveau sans aucune restriction.

134. L'allocation de clôture du Directeur général est consignée comme suit :

“Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole pour clore la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

“C'est avec plaisir que j'ai vu la salle dans laquelle nous nous trouvons et le hall de l'OMPI s'emplir à nouveau de nombreuses personnes et participants, et que j'ai retrouvé des amis de longue date et en ai rencontré de nouveaux, en personne.

“Je voudrais remercier chaleureusement tous les délégués qui se sont joints à nous à distance.

- “Pour bon nombre d'entre vous, et je parle en connaissance de cause puisque mon pays d'origine a six heures d'avance sur l'heure de Genève, vous avez été contraints de travailler très tôt le matin, ou tard dans la nuit.
- “Je vous remercie de votre mobilisation qui a contribué à enrichir nos débats et nous a permis de nous sentir unis au sein de la famille de l'OMPI d'un bout à l'autre de la planète tout au long de la semaine.

“Votre Excellence, Monsieur l'Ambassadeur Zniber, je vous remercie de votre dévouement sans faille, de votre indéfectible soutien et de vos conseils avisés, non seulement durant cette semaine, mais tout au long de votre mandat de président de l'Assemblée générale de l'OMPI.

- “Vous avez contribué de manière essentielle aux résultats que nous avons obtenus cette semaine; et vous avez supervisé la passation de pouvoir à l'OMPI entre deux administrations et encadré la transformation de l'Organisation tout au long de la pandémie.
- “En ces temps exceptionnels, c'est une chance que l'Organisation ait pu s'appuyer sur votre présidence.
- “Ce fut un plaisir et un honneur que de travailler avec vous.

“Votre Excellence, Madame l'Ambassadrice Molcean, chère collègue, je vous félicite une fois encore pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale de l'OMPI. Mon équipe et moi-même nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous alors même que nous commençons à préparer les assemblées de l'année prochaine.

“Je remercie également les coordonnateurs régionaux de leurs contributions et du soutien qu'ils nous ont fourni en coulisses. Merci aussi aux États membres pour leur mobilisation. Nous avons hâte de poursuivre nos travaux avec votre concours.

“Excellences, chers collègues, chers amis,

“Comme je l’ai dit dans mes observations liminaires, même si nous devons nous employer à surmonter la crise actuelle et à atténuer les effets de la pandémie, nous devons aussi être attentifs aux possibilités qui s’offrent à nous et les mettre à profit ensemble.

“C’est pourquoi je me félicite des déclarations positives et encourageantes que de nombreuses délégations ont faites au sujet du Plan stratégique à moyen terme, ainsi que des nouvelles vision, mission et stratégie que nous avons définies pour l’OMPI.

“Nous nous félicitons également que les assemblées aient approuvé les recommandations du Comité du programme et budget pour l’exercice biennal 2022-2023. Le programme de travail et budget, y compris l’appui lié à la COVID-19, le Plan-cadre d’équipement et les autres initiatives que vous avez approuvées serviront de fondations à nos travaux futurs. Mais ces fondations ne produiront un réel effet que si nous pouvons compter en tout temps sur votre collaboration et votre soutien. C’est pourquoi je vous invite à rester en contact étroit avec nous et à travailler à nos côtés pour faire de ces projets une réalité.

“Nous sommes également heureux que vous ayez approuvé la politique linguistique révisée. Nous sommes convaincus que l’inclusion est non seulement essentielle à la réalisation de la Mission de l’OMPI, mais qu’elle nous rapproche encore davantage du multilinguisme, valeur essentielle de la famille onusienne. Nous saluons en outre la décision d’associer l’OMPI aux objectifs de développement durable et sommes impatientes de contribuer à faire avancer le Programme de développement durable à l’horizon 2030 comme une seule et même équipe.

“Les membres ont par ailleurs manifesté avec enthousiasme leur volonté de voir avancer les travaux des comités de l’OMPI, ils ont accepté par consensus le renouvellement des principaux mandats et se sont montrés favorables à la reprise d’un programme de travail plus régulier dans les domaines qui ont fait les frais de la pandémie.

“Nous sommes en outre parvenus à un consensus sur toute une série de dispositions qui contribueront à améliorer le fonctionnement de notre organisation et de nos services.

“De nombreux membres ont également fait part de leur volonté de progresser dans le domaine normatif. Leurs déclarations sont un encouragement pour le Secrétariat qui continuera à tout mettre en œuvre pour faciliter les discussions à cet égard.

“Excellences, chers collègues, chers amis,

“Si vous me le permettez, j’aimerais adresser un bref message de remerciement à mes nombreux collègues de l’OMPI ici présents.

“Mesdames et messieurs les chefs de secteurs, vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux, je vous remercie, vous-mêmes et vos équipes, de votre travail durant les assemblées et depuis que nous avons été réunis à la haute direction de l’OMPI en janvier de cette année.

- “Je me dois d’adresser des remerciements particuliers au sous-directeur général Andy Staines qui a habilement fluidifié le travail des différents présidents et titulaires de mandat des comités et organes de l’OMPI en sa qualité de secrétaire des assemblées de l’OMPI.

“La réalisation d’une rencontre hybride et multilingue qui s’étale sur plusieurs jours demande énormément d’énergie et de compétences en coulisses.

- “Je tiens à remercier notre remarquable Secrétariat qui a permis aux assemblées de se dérouler dans de bonnes conditions. Je tiens aussi à remercier nos interprètes qui ont fait preuve de professionnalisme et ont su s’adapter au format hybride avec sang-froid.

“Enfin, je suis certain que les membres voudront bien se joindre à moi pour saluer le travail des équipes techniques de l’OMPI qui ont tout mis en œuvre pour favoriser nos discussions, et remercier nos collègues chargés de la sécurité, des services sanitaires et de la restauration qui ont contribué à garantir la sécurité des délégués et veillé à ce qu’ils ne manquent de rien. Merci à toutes et à tous. Votre aide est précieuse.

“Excellences, chers collègues, chers amis,

“Les questions qui ont été soulevées, débattues et résolues au cours des assemblées de cette semaine témoignent de ce qui peut être réalisé grâce à la coopération et au partenariat internationaux, et grâce au multilatéralisme.

“Si les temps restent incertains, ce n’est qu’en travaillant ensemble que nous pourrons dégager un consensus, faire face aux défis communs et faire en sorte que le travail de l’OMPI serve l’intérêt commun, qu’il participe à la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et qu’il ait un réel effet sur vos communautés et votre économie.

“C’est dans cet esprit que j’espère continuer à travailler avec vous durant cette prochaine année.

“Et c’est aussi dans cet esprit que nous pourrons donner corps à notre vision commune d’un monde où l’innovation et la créativité, partout dans le monde, sont soutenues par la propriété intellectuelle pour le bien de tous.

“Je vous remercie toutes et tous. Prenez soin de vous en attendant que nous nous réunissions de nouveau.”

135. L’allocution de clôture du président est consignée comme suit :

“Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
“Monsieur le Directeur général,
“Délégués et représentants de toutes les capitales,
“Cher personnel de l’OMPI,
“Excellences, Mesdames et Messieurs,

“Nous avons atteint la fin de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI.

“C’est avec un grand plaisir que j’ai présidé l’ensemble de nos travaux, non seulement cette semaine, mais aussi tout au long de ces deux dernières années.

“Mon implication lors des quelques dizaines de réunions que j’ai présidées tout au long de mon mandat m’a permis, une fois de plus, d’apprécier l’importance du multilatéralisme. Il est crucial pour nous – pour tous les États membres – de nous réunir pour discuter, négocier et surmonter les blocages, toujours dans un esprit de coopération et de partenariat. **Nous devons rassembler les intérêts et les esprits pour un avenir meilleur.**

“**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

“Il reste encore plusieurs points en suspens sur lesquels nous devons progresser si nous voulons atteindre le plein potentiel de cette auguste assemblée qui nous réunit.

“Au-delà de ce que nous voulons réaliser ensemble, n’oublions pas que la mission première de l’OMPI est de diriger le développement d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui permette l’innovation et la créativité au profit de tous.

“L’OMPI a un rôle essentiel pour les liens artistiques, créatifs et intellectuels. L’OMPI est la gardienne de la culture; et la culture, Mesdames et Messieurs, est certainement un pilier essentiel du rapprochement entre les sociétés et entre chaque conscience vivante.

“C’est ce même objectif que le Maroc a voulu promouvoir tout au long de ces deux années de présidence. J’espère donc que nous avons réussi à ajouter une pierre de plus à l’édifice que nous construisons ici ensemble.

“Dans un monde sans COVID, nous étions prêts à célébrer notre présidence avec plusieurs événements culturels qui auraient pu vous montrer la richesse et la diversité de la culture marocaine. Nous programmerons un événement dès que possible et nous espérons vous voir nombreux lors d’une rencontre culturelle en lien avec l’une des activités de l’OMPI.

“En tout état de cause, vous pouvez toujours compter sur la délégation marocaine, qui reste attachée à faire progresser nos discussions sur tous les thèmes nécessaires, de manière active et constructive.

“Excellences, Mesdames et Messieurs,

“Je voudrais faire une mention spéciale aux coordinateurs régionaux qui ont facilité la tâche de la présidence grâce à leur flexibilité, leur esprit de communion et de dialogue. Je sais que leur tâche n’est pas toujours facile mais ils y sont parvenus avec excellence, même lorsque nos rencontres ont été intenses.

“Je tiens à remercier tous les États membres pour leur engagement, leurs contributions constructives et leur flexibilité.

“Je tiens également à remercier le Directeur général, M. Daren Tang, ainsi que tous les membres du Secrétariat qui ont été d’une aide inestimable et indéfectible. Monsieur le Directeur général et tous les membres de la haute direction ont toujours été présents et actifs pour les tenants et les aboutissants, jusque dans chaque détail de nos travaux.

“Et, bien sûr, je tiens à saluer le travail inlassable des traducteurs sans qui nous ne pourrions échanger nos idées et nos propos.

“Je voudrais enfin exprimer mes meilleurs vœux à notre nouvelle présidente, Son Excellence Madame l’Ambassadrice Tatiana Molcean, représentante permanente de la Moldavie.

“Si vous me le permettez, j’aimerais terminer mon allocution en rappelant un point essentiel : savoir comment sublimer les talents et comment les protéger, c’est croire dans l’avenir de l’humanité; c’est pourquoi l’OMPI est une organisation principalement tournée vers l’avenir.

“Je vous remercie pour votre attention.”

136. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

[L'annexe suit]

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

1. Les délégations et les représentants des 111 États, 2 organisations intergouvernementales et 10 organisations non gouvernementales ci-après ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Centre Sud, Health and Environment Program (HEP), IP Justice, Knowledge Ecology International (KEI), École latino-américaine de propriété intellectuelle (ELAPI), Ligue des États arabes (LEA) et Organisation de la coopération islamique (OCI).

2. Les délégations et les représentants ont félicité le président et les vice-présidents de l'Assemblée générale de l'OMPI pour leur élection, leur ont souhaité beaucoup de succès à la tête des assemblées et les ont assurés de leur pleine coopération à cet égard. Ils ont félicité le Directeur général et le Secrétariat pour le travail accompli au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concerne l'établissement des documents et les dispositions prises pour les assemblées. Les délégations parlant au nom de leur pays se sont associées aux déclarations faites au nom de leurs groupes respectifs.

3. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que, si la pandémie de COVID-19 continuait de perturber les conditions de vie et les moyens de subsistance dans le monde entier, l'OMPI devait jouer un rôle essentiel dans la réponse à cette pandémie en encourageant le renforcement des capacités, les transferts de technologie et les partenariats en matière de développement, en s'efforçant d'intégrer la réponse mondiale aux pandémies actuelles et futures dans l'ensemble de ses activités, programmes et comités. L'OMPI devait aider ses États membres à utiliser la propriété intellectuelle pour stimuler le potentiel de croissance et construire des économies durables, en accordant une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME), des femmes, des jeunes et des communautés locales et autochtones. Pour optimiser la contribution de l'OMPI au rétablissement économique et social après la pandémie de COVID-19, les recommandations du Plan d'action pour le développement de l'OMPI devaient être interprétées en fonction du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La délégation s'est félicitée du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, en particulier de l'accent mis sur les activités de développement et le soutien à la créativité et à l'innovation pour un monde meilleur et durable. La volonté d'aider les États membres dans leurs efforts pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et garantir l'équité en matière de vaccins était particulièrement

bienvenue, et devait s'accompagner de mesures visant à faciliter les partenariats pour renforcer la capacité de production de vaccins au niveau mondial et créer un environnement propice à l'innovation et au transfert de technologie, notamment en encourageant le recours aux éléments de flexibilité prévus par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). La coopération trilatérale actuelle entre l'OMPI, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été saluée. La délégation a dit attacher une grande importance aux activités de l'OMPI, en particulier à ses comités et groupes de travail, et s'est félicitée du renouvellement du mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). La délégation a dit souhaiter la conclusion du traité sur le droit des dessins et modèles (DLT). Les principes de représentation géographique équitable et de proportionnalité devaient être respectés dans l'élargissement et la composition du Comité de coordination de l'OMPI et du Comité du programme et du budget (PBC). La délégation s'est dite convaincue que l'écosystème de la propriété intellectuelle pouvait transformer les sociétés et aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement. Ce potentiel ne pouvait être réalisé qu'au moyen d'un système de la propriété intellectuelle efficace et inclusif, répondant aux besoins particuliers de toutes les parties prenantes et contribuant à relever les défis dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le changement climatique et la sécurité alimentaire, en tirant pleinement parti de l'innovation et du développement technologique.

4. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que la région Asie-Pacifique attachait une grande importance à la propriété intellectuelle et qu'un système de propriété intellectuelle juste et équilibré était essentiel au développement économique. Malgré le rythme soutenu des dépôts de demandes de brevet et des activités d'innovation dans la région, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique était insuffisamment représenté au sein du Comité de coordination de l'OMPI. La proposition conjointe relative à la composition du comité, soumise par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et le groupe des pays africains, offrait la meilleure solution pour débloquer la situation. Le PBC devait être ouvert à tous. La recherche-développement (R-D) concernant les nouvelles technologies dans le domaine de la santé, en particulier les vaccins, bénéficiait d'une augmentation des dépenses publiques dans de nombreux pays. Aussi, un système équilibré de droits de propriété intellectuelle était nécessaire pour garantir un accès équitable aux méthodes de diagnostic, aux traitements et aux vaccins pour lutter contre le coronavirus. La collaboration devait être renforcée afin de mettre au point un ou plusieurs instruments juridiques internationaux pour protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, et afin de convoquer des conférences diplomatiques pour adopter un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et le DLT. Le groupe saluait les progrès accomplis en ce qui concerne la création de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, l'augmentation de l'actif net de l'Organisation pour 2020 et sa situation financière globalement saine.

5. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a félicité le Directeur général à l'occasion de l'anniversaire de son entrée en fonction, et s'est déclarée favorable à son action visant à renforcer le rôle essentiel joué par l'OMPI en tant qu'organisme mondial de réglementation du système de la propriété intellectuelle. Elle a salué la contribution de l'OMPI au secteur de l'innovation, sous la direction du nouveau Directeur général, et s'est félicitée du soutien apporté aux PME et aux jeunes talents innovants, qui leur permettait de commercialiser les fruits de leur travail intellectuel. Malgré le ralentissement économique lié à la pandémie, l'Organisation affichait une situation financière saine, ce qui témoignait de la demande mondiale en faveur des services de l'OMPI et de l'efficacité de ses efforts de sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Cette situation reflétait également l'efficacité de la direction de l'Organisation en cette période difficile. La délégation a dit constater avec satisfaction que, même en période de mesures restrictives, le programme de travail de l'OMPI restait très étoffé et la productivité des experts avait même augmenté, ce qui confirmait l'importance de la transformation numérique

dans les activités de l'OMPI. L'Organisation avait maintenu son rôle d'instance privilégiée pour un dialogue inclusif et transparent avec toutes les parties prenantes, qui contribuait à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). La délégation s'est félicitée de la reprise de la composante normative des activités de l'OMPI dans un avenir proche. Les pays du groupe étaient des utilisateurs actifs des services mondiaux de propriété intellectuelle et étaient parties aux conventions et traités multilatéraux administrés par l'OMPI. Les enregistrements internationaux et nationaux de titres de propriété intellectuelle étaient en hausse. Au cours des 10 dernières années, les pays de la région avaient présenté 30 instruments de ratification des traités internationaux de l'OMPI ou d'adhésion à ces traités. Le soutien apporté à l'innovation et à la mise en place d'un environnement innovant avait été une préoccupation constante au niveau national. Un certain nombre de documents politiques avaient été adoptés, dont la mise en œuvre contribuerait à l'amélioration du classement du Bélarus à l'Indice mondial de l'innovation. La délégation a fait observer que les Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), qui étaient au nombre de 250 environ, étaient très demandés dans la région et que leur réseau s'étendait. Les pays de la région développaient activement leur infrastructure de propriété intellectuelle et amélioraient leurs méthodes de prestation de services dans ce domaine. La délégation a pris note avec satisfaction de la révision de la politique linguistique de l'OMPI. Le groupe régional travaillait en étroite collaboration avec les représentants de la Chine et d'un certain nombre de pays arabophones et espérait que des progrès soient réalisés sur la question de l'extension du régime linguistique des systèmes d'enregistrement international de Madrid et de La Haye. La délégation a indiqué que le groupe souhaitait résoudre la question de l'inclusion du russe en tant que langue officielle dans ces systèmes, afin d'améliorer l'accès des déposants de la région aux services de l'OMPI, ainsi que pour assurer de nouvelles adhésions aux traités. La délégation s'est également félicitée de la poursuite de l'interaction fructueuse avec l'OMPI, de la poursuite de la collaboration dans les domaines habituels et du développement de nouveaux domaines de collaboration. Une représentation accrue des pays de la région au sein du Secrétariat de l'OMPI, notamment aux postes de direction, constituerait un élan supplémentaire dans cette direction. La série actuelle de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI se déroulait dans un format hybride et la durée des événements avait été considérablement réduite. La délégation a donc dit espérer que des décisions rapides seraient prises sur les questions nécessitant un consensus et s'est félicitée des efforts déployés par les principaux comités et groupes de travail de l'OMPI, qui devaient se réunir avant la fin de l'année. Dans le cadre de la présente série de réunions, la délégation a dit souhaiter résoudre la question de la désignation de l'Office eurasiens des brevets (OEAB) en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et qu'administration chargée de l'examen préliminaire international. Elle s'est dite convaincue que cette démarche renforcerait l'utilisation du système international des brevets et favoriserait les processus d'innovation dans l'espace eurasiens. La délégation a réitéré la volonté du groupe de coopérer de manière constructive sur tous les points de l'ordre du jour.

6. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est félicitée que l'OMPI ait garanti la stabilité, des résultats financiers positifs et la prestation de services de propriété intellectuelle malgré la pandémie de COVID-19. La technologie, l'innovation et la créativité avaient toujours été indispensables pour surmonter les difficultés et elles joueraient un rôle essentiel dans la reprise post-pandémie. La délégation a souligné que malgré la pandémie, il existait des opportunités pour la propriété intellectuelle, et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était convaincu que celles-ci seraient saisies. Le groupe avait soutenu le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, qui tenait compte du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026. Les programmes visant à mettre en place des initiatives afin d'aider les communautés, les entreprises et les particuliers avaient été bien accueillis. La commercialisation et la gestion de la propriété intellectuelle pouvaient entraîner une croissance et un développement économiques. Conformément à la déclaration faite au PBC, la diversité et l'inclusivité à l'OMPI favorisaient un écosystème actif de la propriété intellectuelle au niveau

mondial. La délégation a indiqué que compte tenu des résultats financiers obtenus par l'Organisation, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avait souhaité renforcer les principales unions. Les États membres avaient été productifs, malgré la pandémie, ce qui contribuait à dégager un consensus sur les questions essentielles. Au fil des ans, la répartition des ressources avait été efficace. La stabilité financière des différentes unions, ainsi que les efforts déployés pour lancer des activités de promotion et soutenir les parties prenantes, avaient été appréciés. La délégation a également fait valoir que la répartition des sièges au sein du Comité de coordination de l'OMPI était une question de longue date, qui avait dominé les discussions en 2021. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avait fait preuve de souplesse et il restait optimiste quant à la possibilité de parvenir à une décision satisfaisante.

7. La délégation de la Chine a déclaré que la crise actuelle offrait également des opportunités. Face à la pandémie de COVID-19 et à d'autres défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle étaient plus importantes que jamais. Il était nécessaire de tirer parti du système de la propriété intellectuelle pour stimuler davantage l'innovation et permettre à la propriété intellectuelle de jouer un rôle actif dans la lutte contre la pandémie et la relance économique mondiale, tout en conciliant protection de la propriété intellectuelle et intérêt public. Dans ce contexte, le Gouvernement de la Chine, dans une nouvelle phase de développement, avait achevé une nouvelle série de réformes de la loi sur les brevets, de la loi sur les marques, de la loi sur le droit d'auteur et d'autres lois et règlements en matière de propriété intellectuelle, et avait accéléré la rédaction du plan de protection et d'utilisation de la propriété intellectuelle pour la quatorzième période quinquennale. Ces mesures permettraient de stimuler la croissance économique et le développement durable en favorisant la mise en place d'un système de propriété intellectuelle de qualité, en renforçant la protection de la propriété intellectuelle et en optimisant l'innovation et l'environnement commercial. L'OMPI avait commencé à mettre en œuvre son nouveau PSMT en 2021. Ce plan visait à renforcer la mission de l'Organisation et à définir plus précisément les piliers stratégiques et la structure interne de l'OMPI, dans le but de développer un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré tout en renforçant les liens avec les États membres. La délégation souhaitait faire cinq observations : i) l'OMPI devait jouer un rôle plus actif pour relever les défis mondiaux; ii) l'OMPI devait poursuivre l'établissement de normes mondiales en matière de propriété intellectuelle et avait un rôle important à jouer dans l'élaboration de normes dans de nouveaux domaines et secteurs; à cet égard la Chine attendait avec intérêt un consensus sur la convocation rapide d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption du DLT; iii) l'OMPI devait s'efforcer d'améliorer ses services mondiaux de propriété intellectuelle et notamment utiliser le chinois et d'autres langues officielles pertinentes des Nations Unies dans les systèmes de Madrid et de La Haye, tout en protégeant efficacement les données des utilisateurs et en fournissant de meilleurs services aux acteurs mondiaux de l'innovation; iv) les préoccupations des pays en développement devaient être dûment prises en considération, ces pays devaient être mieux représentés au sein des organes décisionnels de l'OMPI et devaient bénéficier d'une assistance technique plus importante pour faciliter le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle; et v) les programmes, le budget et les autres activités de l'OMPI devaient être plus transparents. Bénéficiant du quatorzième plan quinquennal, la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS de Hong Kong) de la Chine était en passe de devenir un centre international d'innovation et de technologie et un centre régional de commerce de la propriété intellectuelle. Afin d'améliorer son système de propriété intellectuelle, le système de brevets à voie de délivrance originelle avait été lancé en décembre 2019. À la fin du mois de juillet 2021, 455 demandes avaient été déposées par cette voie. En juin 2021, le Service d'enregistrement des brevets avait délivré le premier brevet dans le cadre de ce système, ce qui avait constitué une étape importante dans le développement du système des brevets de la RAS de Hong Kong, et largement contribué au développement de l'écosystème de l'innovation et de la technologie. La RAS de Hong Kong tirerait également parti de ses avantages en matière de services professionnels, exploiterait au mieux son rôle de plaque tournante commerciale et s'efforcerait de renforcer les liens entre les entreprises du

continent et celles d'outre-mer, dans le but de favoriser un développement économique de haute qualité grâce au commerce et à la commercialisation de la propriété intellectuelle.

8. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu'elle souhaitait que les assemblées se tournent vers l'avenir, guident les travaux de ses organes subsidiaires et permettent de surmonter les difficultés. Les faits montraient que la propriété intellectuelle continuait d'être le moteur du développement mondial sur les plans économique, social et culturel. L'Indice mondial de l'innovation 2021 avait démontré l'importance de la propriété intellectuelle pour apporter des solutions. Les pays du groupe B étaient heureux de faire partie d'une Organisation soutenant un cadre mondial de propriété intellectuelle bien conçu et équilibré, qui aidait les innovateurs locaux et encourageait la collaboration entre le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires en permettant des initiatives volontaires de concession de licences de propriété intellectuelle et de transfert de technologie à des conditions mutuellement convenues. Les systèmes de la propriété intellectuelle devaient rester adaptés à leur objectif et favoriser l'ingéniosité humaine. Le groupe B avait soutenu l'ensemble des mesures prises pour lutter contre la COVID-19, qui amélioreraient la réponse de l'Organisation à la pandémie, et la délégation a remercié l'OMPI pour la manière dont elle avait continué de fournir des services de propriété intellectuelle durant la pandémie. Le groupe B avait soutenu les mises à jour du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) ainsi que des systèmes de Madrid et de La Haye pour faciliter le dépôt électronique des droits de propriété intellectuelle. La délégation a dit espérer que la mise au point d'outils conviviaux resterait une priorité et que la pandémie permettrait de tirer des enseignements utiles à cet égard. Le groupe B avait fait l'éloge du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et continué de soutenir le Directeur général dans l'exécution du PSMT. L'OMPI avait joué un rôle dans la résolution de défis mondiaux, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et l'intelligence artificielle (IA). Le groupe B avait reconnu le rôle joué par les services de l'OMPI, notamment WIPO GREEN et WIPO Re:Search, dans la mise en relation des innovateurs et des utilisateurs de l'innovation, dans l'intérêt de tous. La délégation a dit espérer que les assemblées de l'OMPI de 2022 seraient un lieu de débat sur l'innovation et la créativité, afin de renforcer la pertinence de la propriété intellectuelle auprès du grand public et de cimenter le rôle joué par le système international de la propriété intellectuelle pour stimuler des économies innovantes et créatives.

9. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré que le groupe était déterminé à travailler aux côtés du président et des États membres pour que la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI soit couronnée de succès. Comme chacun avait pu le constater, la pandémie de COVID-19 continuait à modifier la façon de vivre de tout le monde, à nouveau, la présente assemblée se tenait sous forme hybride, et plusieurs questions restaient encore en suspens, mais malgré tout, les choses avançaient, on avait appris à travailler autrement et à faire face à la situation, ce qui témoignait de la résilience et de l'attachement des membres à l'OMPI et aux questions qu'elle traitait. À cet égard, le GRULAC était reconnaissant aux secrétariats des différents comités, aux services d'interprétation, aux services de retransmission du son et de l'image et à l'ensemble du personnel de l'OMPI de leur volonté et de leur dévouement. Il tenait à remercier le Directeur général de son rapport détaillé sur les activités que l'Organisation avait menées dans tous les domaines qui relevaient de son mandat. Le GRULAC se félicitait en particulier des mesures que l'Organisation avait prises et des activités qu'elle avait déployées pour aider les États membres à faire face à la pandémie de COVID-19, qu'il s'agisse d'assistance législative, d'assistance technique, de renforcement des capacités, d'appui à l'innovation et de transfert de technologie, ou des différentes démarches entreprises sous l'autorité du Directeur général auprès des autres organisations internationales, notamment de l'OMS et de l'OMC. Le GRULAC se félicitait aussi de la vision de l'avenir du Directeur général, "d'un monde où l'innovation et la créativité sont soutenues par la propriété intellectuelle au service de l'intérêt général", ainsi que de l'accent que celui-ci mettait sur le développement avec le Programme d'action de l'OMPI pour le développement. Il souhaitait

saisir la présente occasion pour remercier les différents services de l'OMPI, en particulier la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Division des savoirs traditionnels, de leur mobilisation et de leur soutien qui avaient permis aux États membres de poursuivre leurs activités en matière de propriété intellectuelle dans le contexte de la pandémie. Enfin, le GRULAC tenait à réaffirmer son attachement au système multilatéral et en particulier à l'action normative de l'OMPI. Il était particulièrement favorable, parmi les questions figurant à l'ordre du jour, à l'examen des points intitulés "Comités de l'OMPI et cadre normatif international" et "Programme, budget et questions de supervision".

10. La délégation du Qatar, parlant au nom du groupe des pays arabes, a déclaré que la poursuite du développement positif du système mondial de la propriété intellectuelle devrait refléter les recommandations figurant dans le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et prendre ainsi en compte les priorités et les besoins des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA). Les résultats obtenus à cet égard, tels qu'énoncés dans le rapport du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), étaient les bienvenus. Il conviendrait d'intensifier les efforts visant à mener à bien le processus de mise en œuvre de ces recommandations, qui avait connu des retards résultant, en particulier, des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, et se soldant par un non-respect des délais fixés. Le groupe des pays arabes s'est prononcé en faveur de l'achèvement des travaux des assemblées des États membres de l'OMPI qui avaient eu lieu à la précédente session en raison de la pandémie et s'est félicité du PSMT pour 2022-2026, ainsi que des décisions prises par le PBC concernant la politique linguistique révisée de l'Organisation. L'OMPI jouait un rôle essentiel dans le renforcement de la capacité des États membres à tirer parti du système de la propriété intellectuelle de façon à atteindre leurs objectifs socioéconomiques et de développement. Le groupe était prêt à engager des discussions constructives et positives à cet égard. Il a également invité les États membres à envisager favorablement les appels réitérés préconisant l'emploi de la langue arabe dans les systèmes de l'OMPI, en particulier le système de Madrid et le système de La Haye. Le groupe avait travaillé sans relâche ces derniers temps pour atteindre ses ODD et construire une économie fondée sur le savoir. Il a soutenu les négociations en cours au sein de l'Organisation sur la mise en œuvre des lois visant à offrir une protection mondiale, en particulier celles menées par le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) et l'IGC. Le groupe attendait avec intérêt de poursuivre cette approche et de parvenir au consensus le plus large possible entre les États membres.

11. La délégation des Philippines, parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a salué le lancement du PSMT de l'OMPI pour 2022-2026, qui coïncidait avec la publication de la version 2.0 du Plan d'action 2016-2025 de l'ASEAN en matière de droits de propriété intellectuelle. L'ASEAN se félicitait de l'intérêt manifesté par l'OMPI à cet égard, du soutien fourni par la Division de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique au Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC), du succès de la réunion eHIPOC tenue en avril 2021, de la mise en œuvre réussie du plan régional de l'ASEAN et des consultations en cours sur les plans nationaux des États membres de l'ASEAN. Le Bureau de l'OMPI à Singapour continuait d'apporter un appui précieux à la région. Le Cambodge, la Malaisie, Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam avaient obtenu de bons résultats dans l'Indice mondial de l'innovation 2021. Au cours de l'année précédente, la République démocratique populaire lao avait adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, le Viet Nam, au Traité de Budapest et les Philippines, au Traité de Beijing. L'appui et l'assistance technique de l'OMPI avaient facilité ces réalisations importantes. L'AWGIPC continuerait de donner la priorité au renforcement des systèmes de propriété intellectuelle par la transformation numérique. Les offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN collaboraient étroitement pour se moderniser, accroître leur efficacité et améliorer la prestation de services en faveur de leurs parties prenantes, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

12. La délégation de la Slovénie, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré que la pandémie de COVID-10 avait mis en valeur l'intérêt des droits de propriété intellectuelle. Il fallait espérer que la nouvelle vision et l'approche stratégique adoptées par l'OMPI favoriseraient l'innovation et la créativité à l'échelle mondiale en offrant un système de droits de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Les propositions visant à responsabiliser tous les membres de la société et à se concentrer sur des résultats concrets moyennant la mise en place de mesures et de programmes horizontaux et ciblés visant, en particulier, les particuliers et les PME étaient encourageantes, tout comme les efforts déployés par l'OMPI pour lutter contre la pandémie. Des systèmes de propriété intellectuelle solides et équilibrés aideraient à surmonter les crises sanitaires et à assurer la reprise économique mondiale. En ce qui concerne le secteur privé, l'accent devait être mis sur les transitions écologique et numérique. Le développement durable et la poursuite des discussions sur la propriété intellectuelle et l'IA étaient des priorités pour l'Union européenne. Des progrès devaient être accomplis dans le cadre des négociations relatives à un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion afin de tenir compte des évolutions technologiques. L'Union européenne était ouverte à des propositions constructives sur le DLT. Elle était également favorable au renouvellement du mandat de l'IGC.

13. La délégation de l'Albanie, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré que la Direction générale de la propriété intellectuelle avait atteint ses objectifs pour 2020-2021. De 2016 à 2020, la Direction avait collecté des données auprès des ministères et des institutions centrales chargés de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. En mai 2020, elle avait entamé la rédaction de la nouvelle stratégie nationale pour 2021-2025 avec le soutien de l'OMPI. Grâce à des entretiens virtuels avec les institutions étatiques et les parties prenantes, les lacunes et les difficultés avaient été recensées. Le projet de stratégie avait passé la phase de consultation publique et le Conseil des ministres devait l'approuver en octobre 2021. Un atelier national serait organisé avec l'OMPI pour lancer la nouvelle stratégie, qui reposerait sur l'action concertée de toutes les institutions de propriété intellectuelle pour atteindre les objectifs stratégiques. L'Albanie avait approuvé la loi 9947, qui était conforme à la directive européenne sur les secrets d'affaires (directive CE 2016/943). La recommandation de la Commission européenne avait été incluse dans le Plan national pour l'intégration européenne 2020-2022. D'autres modifications concernaient l'organisme d'inspection, qui avait adopté des dispositions et des procédures juridiques pour assurer une protection administrative contre les atteintes aux droits de propriété industrielle. L'Albanie avait continué de promouvoir les droits de propriété intellectuelle et leur enregistrement auprès des entreprises et des universités. Dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle (26 avril), un centre de formation à la propriété intellectuelle avait été créé pour organiser des activités, des cours, des sessions de formation et des séminaires. L'Académie de l'OMPI fournissait une assistance au centre pour l'élaboration des modules sur la propriété intellectuelle pour les différentes parties prenantes. En avril, des activités de sensibilisation avaient été organisées dans tout le pays. L'Albanie avait participé à une série de tables rondes internationales sur l'enseignement du droit d'auteur organisées par l'OMPI en collaboration avec le Bureau du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique, entre autres, afin d'apprendre à élaborer des politiques visant à stimuler le partage des connaissances en matière de propriété intellectuelle. L'Albanie avait signé des mémorandums d'accord avec des partenaires nationaux et internationaux et souhaitait coopérer davantage avec l'OMPI pour renforcer ses capacités et recevoir une assistance technique. L'OMPI avait aidé l'Albanie à bénéficier des compétences de l'Allemagne concernant les certificats complémentaires de protection (CCP) et un webinaire avait été organisé le 28 septembre 2021. Une plus grande attention serait accordée aux campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans les mois à venir.

14. La délégation de l'Algérie a indiqué qu'un système de propriété intellectuelle efficace et équilibré devrait répondre aux besoins et aux intérêts de tous les pays et garantir que les avantages du progrès technique et technologique deviennent accessibles à tous, tout en

contribuant à la stimulation, à la diffusion et à l'utilisation de l'innovation et de la créativité au service de l'intérêt général. À ce titre, en tant que principale institution des Nations Unies dans le domaine du savoir, l'OMPI était appelée à jouer un rôle plus prépondérant pour relever les défis majeurs de l'époque, notamment à travers la mise au point de mécanismes visant à promouvoir l'innovation et le transfert de technologie ainsi qu'une meilleure intégration de la dimension du développement dans les politiques, programmes et activités de l'Organisation. Dans cette optique, l'Algérie soutenait la vision tracée par l'OMPI, visant à aider les États à tirer le meilleur parti du système de la propriété intellectuelle dans le but de favoriser la croissance économique et le développement durable, en attachant un intérêt particulier aux jeunes créateurs et aux PME. La délégation a également souligné l'appui important apporté par l'OMPI à l'Algérie pour la mise en œuvre de projets et activités dans le domaine de la propriété intellectuelle au profit d'un large éventail des parties prenantes nationales. L'Algérie, qui avait lancé la semaine précédente la production locale du vaccin Coronavac, accordait une grande importance à l'accès équitable aux technologies et à l'innovation médicales contre la COVID-19. La délégation s'est félicitée des initiatives prises par l'Organisation pour contribuer à la réponse mondiale contre la COVID-19 et a encouragé l'OMPI à mettre en place les partenariats et la collaboration nécessaires en vue d'accroître la production de vaccins et d'accompagner la reprise économique au niveau mondial.

15. La délégation de l'Argentine a souscrit à la déclaration prononcée par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. De nouveau, les assemblées se tenaient dans des circonstances très particulières, dans un contexte où la pandémie de COVID-19 continuait à faire des morts et à engendrer des retards pour de nombreux pays sur le chemin du développement. L'action mondiale se poursuivait pour trouver des solutions viables, durables et équitables à la crise sanitaire et relancer l'économie des différents pays. Toutefois, l'Argentine n'ignorait pas qu'il s'agissait d'une problématique mondiale qui exigeait une coopération et une interaction accrues entre les secteurs public et privé, ainsi qu'une diplomatie forte, à même de produire des résultats concrets. Du fait de la COVID, au cours des 18 derniers mois, le lien entre propriété intellectuelle et santé était devenu un sujet majeur, qui avait fait l'objet de débats animés, ainsi que de nombreux travaux de recherche et articles parus dans des revues spécialisées et dans la presse. La propriété intellectuelle contribuait à l'innovation, mais aussi au développement économique, social et culturel des pays. Dans le monde de l'après-pandémie, il importerait de disposer d'un système de propriété intellectuelle résilient et équitable, qui protège les droits de propriété intellectuelle tout en garantissant l'accès à la santé et à l'alimentation, ainsi que le transfert et la diffusion des connaissances et de la technologie, conformément aux politiques nationales destinées à défendre l'intérêt public dans des secteurs vitaux pour les pays. Les flexibilités reconnues au niveau multilatéral pouvaient cohabiter avec la protection et le respect de ces droits, pour le bien de tous. À cet égard, la délégation saluait les initiatives de l'OMPI axées sur la réalisation des objectifs en question, en particulier les services et l'appui que celle-ci avait fournis dans le cadre de la COVID, notamment en ce qui concernait l'assistance technique et le renforcement des capacités, ainsi que la coopération trilatérale renforcée (entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC). Sur le plan financier, la délégation de l'Argentine s'est félicitée une fois encore de la bonne santé de l'Organisation. Elle a réaffirmé que son pays était d'avis que l'affectation des ressources de l'Organisation devait tenir compte de la dimension développement et répondre aux ODD et aux 45 recommandations énoncées dans le Plan d'action pour le développement qui légitimaient le travail de l'OMPI et son rôle en tant qu'organisation spécialisée du système des Nations Unies. La délégation souscrivait au mandat et à l'ambition du Directeur général qui consistaient à faire en sorte que l'innovation et la créativité profitent à tous. Si les circonstances le permettaient, l'Argentine espérait reprendre au plus vite les négociations de fond dans les comités de l'Organisation et avancer en particulier sur les questions qui touchaient aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et au folklore, de même qu'à la protection des organismes de radiodiffusion. Plus que jamais, l'Argentine accordait une importance particulière à la coopération, à l'assistance technique et au renforcement des capacités fournis par l'OMPI, ainsi qu'aux activités de formation et de perfectionnement des ressources humaines

dans les pays en développement. Elle était tout particulièrement reconnaissante aux différentes divisions de l'OMPI pour leur soutien, et notamment au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les contretemps générés par la COVID-19 n'avaient pas empêché l'Argentine de continuer à travailler activement avec l'Organisation et le Bureau régional. Il avait fallu trouver des solutions innovantes et tirer parti des outils que l'OMPI mettait à la disposition de ses États membres. Du 6 au 9 septembre dernier, l'OMPI et l'Institut du Service extérieur de la nation avaient organisé la première formation virtuelle à l'intention des futurs diplomates sur les négociations et le cadre multilatéral relatifs à la propriété intellectuelle. La délégation espérait qu'il serait possible de renouveler ce genre d'activité, qui s'inscrivait dans le cursus ordinaire de l'institut diplomatique, et que cette expérience pourrait inciter d'autres États membres à organiser des activités similaires. L'Argentine était un haut lieu des études de propriété intellectuelle et accueillait des étudiants de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'Argentine continuait à participer au projet WIPO GREEN, qui visait à concevoir des technologies innovantes pour répondre aux défis environnementaux en rapprochant chercheurs et fournisseurs de technologies, notamment pour instaurer une agriculture durable et favoriser la coopération entre partenaires régionaux. L'Argentine était aussi représentée à l'exposition virtuelle sur les indications géographiques organisée par l'OMPI, avec trois indications, à savoir : la Yerba Mate, l'agneau de Patagonie et l'appellation Valle de Uco. Les initiatives de ce genre permettaient d'assurer une réelle promotion commerciale aux produits nationaux, et contribuaient à sensibiliser à l'importance de protéger les produits qui faisaient partie des traditions culturelles des peuples, grâce aux outils de la propriété intellectuelle. La délégation a constaté que le Directeur général Tang était fermement déterminé à répondre aux besoins des pays en développement, en particulier s'agissant des projets et activités de coopération et d'assistance, qui avaient pour but de faire en sorte que les initiatives de l'Organisation aient un réel effet sur le terrain. Elle a invité le Directeur général à poursuivre sur cette voie, dans l'intérêt de l'innovation, et de façon que davantage de personnes aient accès à celle-ci. S'agissant de la composition du personnel de l'OMPI, la délégation s'est félicitée des mesures qui avaient été prises jusqu'à présent et a appelé à intensifier les efforts destinés à garantir une représentation géographique plus équilibrée et à améliorer la parité hommes-femmes parmi les fonctionnaires de haut rang et les administrateurs de l'Organisation. Elle a également invité l'OMPI à faire mieux connaître au niveau international la contribution des femmes aux droits de propriété intellectuelle et à l'innovation, de même que l'utilisation de la propriété intellectuelle s'agissant des MPME. Enfin, la délégation a à nouveau souhaité plein succès au président dans l'exercice de ses fonctions et lui a donné l'assurance que l'Argentine mettrait tout en œuvre pour l'aider en ce sens.

16. La délégation de l'Arménie a indiqué que durant l'année 2021, elle avait collaboré avec l'OMPI et le Département pour les pays en transition et les pays développés sur des projets et des événements relatifs à la propriété intellectuelle, ce qui avait conduit à la mise en place d'un système juridique solide de la propriété intellectuelle en Arménie. Le Ministère de l'économie de l'Arménie avait engagé des réformes juridiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec trois projets de loi sur les brevets, les dessins et modèles industriels, et le droit d'auteur et les droits connexes. Les projets de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels étaient entrés en vigueur le 2 juillet 2021, et le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits connexes avait été soumis au gouvernement. Il comprenait des dispositions des traités de Beijing et de Marrakech, que l'Assemblée nationale de l'Arménie avait récemment ratifiés, et des dispositions régissant les activités des organisations de gestion collective. La délégation a rappelé que l'élaboration d'une nouvelle stratégie à long terme en matière de propriété intellectuelle, qui répondrait aux exigences modernes et profiterait au développement de la propriété intellectuelle et à l'application des droits en Arménie, figurait dans le programme du gouvernement. Au fil des ans, l'Arménie avait organisé des manifestations conjointes avec l'OMPI, afin de recenser les besoins et les défis au moyen de discussions avec les parties prenantes. La pandémie de COVID-19 avait empêché l'organisation de certains événements, mais l'Arménie a dit espérer qu'ils auraient lieu à l'avenir. L'Arménie restait déterminée à collaborer avec l'OMPI afin de faire progresser le développement de la propriété intellectuelle.

17. La délégation de l'Australie a dit qu'elle partageait le souhait du Directeur général de l'OMPI de simplifier le système international de la propriété intellectuelle et d'en faciliter l'accès aux innovateurs, aux créateurs et aux entreprises, notamment aux PME, dans le monde entier. L'Australie entendait défendre ce projet, de même que la riposte toujours en cours contre la pandémie de COVID-19, qui continuait à sinistrer les populations de par le monde. L'OMPI et le système international de la propriété intellectuelle dans son ensemble devaient continuer à participer activement à cette riposte. Le fait que des vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19 aient été mis au point en un temps record témoignait de la validité du système de la propriété intellectuelle; il était impératif que celui-ci continue de contribuer à ce que ces vaccins soient accessibles au plus grand nombre sans délai et à un prix abordable. L'OMPI avait joué un rôle crucial à cet égard aux côtés de l'OMC et de l'OMS. Seule l'immunisation à l'échelle planétaire permettrait de sortir de la pandémie. La délégation se félicitait de la tenue de réunions hybrides dans les circonstances actuelles, ainsi que des améliorations qui avaient été apportées au PCT et au Protocole de Madrid, et du travail accompli en vue de l'élaboration d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Enfin, il importait que les États membres adhèrent au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech) afin d'en propager les avantages indiscutables pour l'humanité.

18. La délégation de l'Autriche a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et par la délégation de la Slovénie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les droits de propriété intellectuelle et leur protection offraient des avantages et des solutions pour faire face à la pandémie de COVID-19. L'Autriche se félicitait de la bonne santé des finances de l'Organisation, de la manière dont l'OMPI continuait à fournir des services de premier ordre à la communauté de la propriété intellectuelle en dépit de la pandémie, ainsi que du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023. L'accent mis sur la sensibilisation des particuliers et des PME était particulièrement bien accueilli, tout comme la recommandation du PBC tendant à ce que l'OMPI devienne membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La délégation de l'Autriche s'est prononcée en faveur de l'approbation des mémorandums d'accord régissant la coopération entre l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et des propositions de modification du Statut et Règlement du personnel en ce qui concerne le congé de maternité et de paternité. Elle tenait à ce que des conférences diplomatiques soient convoquées en vue de conclure un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et d'adopter le DLT. La délégation de l'Autriche a souscrit au renouvellement du mandat de l'IGC et a salué la nomination de l'OEAB en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire au titre du PCT. Le Bureau international de l'OMPI devrait continuer à suivre l'évolution du système et un deuxième réexamen devrait avoir lieu au plus tard en 2027. L'Autriche accueillait favorablement les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT et la recommandation tendant à reporter la date de mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2022. Elle approuvait les propositions de modification du règlement d'exécution du Protocole de Madrid et du barème des taxes.

19. La délégation de l'Azerbaïdjan a déclaré qu'elle soutenait le PSMT et qu'elle coopérait étroitement avec l'Organisation dans les domaines prioritaires de son programme en matière de propriété intellectuelle. L'objectif du pays était d'intégrer la propriété intellectuelle, entre autres, dans sa réforme économique, tandis que les modifications apportées à l'infrastructure de la propriété intellectuelle avaient abouti à la numérisation, toujours en cours, de la protection des droits et des demandes à des fins de transparence, à l'amélioration de l'accès aux bases de données d'experts et à la fourniture d'un soutien aux offices locaux de propriété intellectuelle, ainsi qu'au lancement du Centre pour la commercialisation et le transfert de technologie. En outre, des lois modifiées sur la propriété industrielle avaient été adoptées pour tenir compte des nouveaux objets de propriété intellectuelle et des changements apportés à la législation sur le droit d'auteur et les droits connexes. En conséquence, selon l'Indice mondial de l'innovation,

les délais de traitement avaient été raccourcis et l'on pouvait observer une augmentation de l'activité inventive et du nombre de dépôts de demandes de brevet, ainsi qu'une plus grande contribution des industries de la création au produit intérieur brut. Une attention toute particulière était accordée à la promotion de l'innovation dans la région du Karabakh, fortement touchée par l'occupation, et au projet de développement d'un "village intelligent".

20. La délégation du Bangladesh, parlant au nom de son pays, a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Compte tenu de l'importance croissante de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale axée sur le savoir et l'innovation, le Bangladesh espérait que l'OMPI continuerait d'intégrer le développement dans ses activités tout en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement et les PMA. L'impact négatif de la COVID-19 sur la croissance économique était évident dans le monde entier. La propriété intellectuelle avait un rôle essentiel à jouer pour faciliter le redressement des économies nationales et assurer à tous un accès abordable et équitable aux vaccins. Étant donné que le Bangladesh espérait sortir de la catégorie des PMA d'ici 2026, l'intégration de l'innovation et de la technologie appropriée dans ses efforts de développement était plus décisive que jamais. Le Bangladesh avait besoin de l'assistance de l'Organisation pour l'aider à déterminer ses problèmes et ses besoins et à préparer la période ultérieure à sa sortie de la catégorie des PMA.

21. La délégation du Bélarus a souligné l'importance de cette session pour définir une approche cohérente visant à renforcer le système de la propriété intellectuelle en tenant compte de la situation actuelle. Elle a salué les efforts déployés par l'OMPI afin de promouvoir le programme d'innovation, de soutenir les PME, ainsi que de développer et d'améliorer les activités des offices nationaux des brevets. Le Bélarus était partie à 19 traités internationaux administrés par l'OMPI. En 2020-2021, il avait adhéré au Traité de Marrakech, ainsi qu'à l'acte de Genève de l'Arrangement de La Haye. Un projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle à l'horizon 2030 avait été élaboré avec le soutien de l'OMPI, et devait être adopté par le gouvernement. Le Bélarus était un pays de haute technologie doté d'un secteur informatique dynamique, comme en témoignait son classement à l'Indice mondial de l'innovation. Il avait été classé premier pour l'indicateur "Création d'applications mobiles". En 2020, le Bélarus avait exporté pour plus de 2,5 milliards de dollars É.-U. de services informatiques. La délégation a dit accorder une attention particulière au renforcement des compétences : dans des indicateurs tels que "L'enseignement supérieur" et "La formation de spécialistes en science et technologie", le Bélarus se classait respectivement aux septième et onzième rangs à l'échelle mondiale. Selon l'Indice mondial de l'innovation, le Bélarus était également leader en matière de possibilités d'emploi pour les femmes diplômées en sciences. Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Gouvernement du Bélarus et l'OMPI, le Bélarus s'employait activement à étendre son réseau de CATI, qui comptait 14 centres, et participait activement aux études menées par l'OMPI sur le développement des écosystèmes locaux de l'innovation, par exemple dans le secteur des transports autonomes et électriques. La délégation a ajouté que le Bélarus souhaitait renforcer sa coopération avec l'OMPI dans la mise en œuvre de projets conjoints visant à renforcer les compétences en matière de propriété intellectuelle, à promouvoir la connaissance des outils de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'à mettre en œuvre les technologies numériques de l'OMPI. Considérant le développement de l'innovation et des créations intellectuelles comme une priorité de la politique menée par le gouvernement, le Bélarus, comme l'OMPI, était attaché à renforcer les possibilités d'intégrer les outils de propriété intellectuelle dans l'activité des secteurs de haute technologie de l'économie. La délégation a déclaré que, en raison du développement rapide des technologies numériques et de leur large application dans tous les domaines d'activité, y compris dans la lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19, il était nécessaire de consolider les efforts déployés par la communauté mondiale pour construire un système de propriété intellectuelle stable et équilibré qui réponde aux défis de l'époque et aux besoins de la société dans son ensemble. La délégation a indiqué que le pays était prêt à servir de plateforme pour la mise en œuvre et la

validation des résultats des projets pilotes de l'OMPI visant à stimuler l'innovation et l'activité inventive aux niveaux national et international.

22. La délégation du Botswana a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et a félicité l'OMPI pour les efforts qu'elle avait déployés pour s'adapter aux défis posés par la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés rencontrées avec la pandémie, la mise en œuvre de l'office type de propriété intellectuelle pour le projet africain était en bonne voie et sa conclusion était prévue pour août 2022. Le Botswana s'est félicité de l'appui de l'OMPI à l'élaboration de sa politique nationale de propriété intellectuelle, qui devait être adoptée par le Parlement en novembre 2021. Cette politique permettrait de faire en sorte que le cadre de gouvernance de la propriété intellectuelle du Botswana favorise et exploite le potentiel de la propriété intellectuelle pour une croissance et un développement économiques inclusifs et durables.

23. La délégation du Brésil a déclaré que l'innovation était essentielle pour venir à bout des actuelles crises économique et sanitaire mondiales. Au Brésil, les mesures prises pour favoriser la recherche et la participation des entreprises aux chaînes d'innovation mondiales avaient porté leurs fruits comme il ressortait de la dernière édition de l'Indice mondial de l'innovation, qui faisait apparaître une progression du Brésil dans le classement mondial. Le Brésil s'était efforcé d'ouvrir son économie, car l'innovation n'était pas un jeu à somme nulle. La réussite des uns profitait aussi aux autres. La campagne mondiale de vaccination qui devait son succès aux innovations de dizaines de pays avait en effet mis en évidence l'importance de la collaboration. La stratégie nationale de propriété intellectuelle qui avait été lancée au Brésil en 2020 reconnaissait implicitement le caractère pluridisciplinaire de la propriété intellectuelle. Cette stratégie avait été conçue comme un outil de gestion moderne. Ces dernières années, l'Institut national de la propriété intellectuelle avait été totalement réorganisé pour orienter davantage son activité sur la fourniture de services. S'il était parvenu à combler son retard dans le traitement des demandes de brevet, c'était en grande partie parce qu'il s'était appuyé sur les démarches entreprises par des offices de propriété intellectuelle reconnus au niveau international concernant l'examen de ces demandes. Il s'employait par ailleurs à mettre ses pratiques d'examen concernant d'autres types d'actifs de propriété intellectuelle, comme les marques et les dessins et modèles industriels, en conformité avec les normes internationales. L'adhésion du Brésil au Protocole de Madrid en 2019 s'était révélée être une mesure positive, de sorte que le Congrès national envisageait à présent une adhésion au Traité de Budapest. Le Brésil envisageait aussi une éventuelle accession au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye. Outre sa participation à WIPO Lex – Jugements, WIPO Green et WIPO Alert, le Brésil jouait aussi un rôle important dans des projets de coopération portant sur la propriété intellectuelle et le développement. Son projet pilote sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique visait à accompagner les PME lorsqu'elles se voyaient accorder une indication géographique ou une marque collective. Le Brésil faisait œuvre de pionnier dans la région pour ce qui était de favoriser l'application des innovations aux réalités du marché. La valeur des start-up licornes du pays était estimée à plus de 1 milliard de dollars É.-U. En tout, les start-up brésiliennes avaient levé des investissements de plus de 3,5 milliards de dollars É.-U. en 2020 – montant qui serait dépassé en 2021. Les nouveaux investisseurs dans les start-up bénéficiaient d'un cadre juridique récemment mis en place, qui leur garantissait la sécurité juridique et un allègement des formalités administratives. Enfin, il importait que la représentation à l'OMPI rende mieux compte de la diversité des États membres et des régions et qu'elle soit davantage en adéquation avec leur implication dans les travaux de l'Organisation.

24. La délégation du Brunéi Darussalam a déclaré que la protection de la propriété intellectuelle contribuait de manière essentielle aux efforts déployés par le pays pour réaliser sa stratégie dans le cadre de l'initiative Vision 2035, axés sur un développement économique et social durable, et pour jouer un rôle plus important sur le marché mondial. À cette fin, elle a

précisé que le Brunéi Darussalam avait adhéré à un certain nombre de traités internationaux, et une croissance importante avait été observée concernant les demandes d'enregistrement de droits de propriété intellectuelle déposées aux niveaux national et international par des particuliers, des PME et des sociétés de divers secteurs. L'Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam devait être en mesure de répondre à la demande et à la croissance du secteur en révisant ses procédures et sa législation nationale, compte tenu des derniers développements et des pratiques recommandées au niveau international. La délégation a indiqué qu'après une décennie de perturbations, le transfert de l'office sous le contrôle administratif du Cabinet du procureur général devait lui permettre de promouvoir le programme en matière de propriété intellectuelle au niveau national. Les ressources humaines de l'office avaient été renforcées et des programmes de formation du personnel mis en place, afin de pouvoir répondre à la demande croissante et au volume grandissant de demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle. La délégation a signalé qu'à terme et dans un avenir proche, l'intention était de faire de l'office un organisme indépendant. L'office s'efforçait de faire mieux connaître la propriété intellectuelle en collaborant avec les ministères et les organismes publics, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, telles que les établissements d'enseignement supérieur, les industries de la création et les acteurs concernés du secteur privé.

25. La délégation du Burkina Faso a déclaré que son pays était convaincu de l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement socioéconomique et culturel des États et qu'il avait entrepris d'énormes initiatives afin de créer un écosystème favorable à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les différents acteurs économiques. Pour ce faire, afin de promouvoir et valoriser les produits du terroir et de lutter contre la contrefaçon, le cadre institutionnel et juridique avait été renforcé moyennant la création du Comité national des indications géographiques et des marques collectives et de la Brigade mobile de contrôle économique et de répression de la fraude. Compte tenu de l'importance de la propriété intellectuelle pour la valorisation et la promotion des produits du terroir, un projet pilote portant sur quatre produits avait été initié. Ce projet avait permis la création et la promotion de labels sous forme de marques collectives pour le pagne tissé "Faso Dan Fani", le beurre de karité du Burkina et le pagne teint "Koko Dunda", ainsi l'enregistrement de la première indication géographique protégée du pays pour le chapeau de Saponé. Avec l'appui de l'OMPI, le Burkina Faso s'était également doté d'une stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne la promotion du droit d'auteur, la délégation a évoqué le lancement de la première formation à la gestion collective du droit d'auteur organisée par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) en partenariat avec l'Université Thomas Sankara du Burkina Faso. Des efforts avaient certes été consentis par les autorités du Burkina Faso avec l'appui des différents partenaires dans le domaine de la propriété intellectuelle, mais de nombreux défis restaient à relever. C'est pourquoi le Burkina Faso sollicitait l'appui de l'OMPI pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle nouvellement adoptée, la promotion et la valorisation des produits du terroir ainsi que la poursuite de l'implantation des CATI dans les structures universitaires et de recherche du pays.

26. La délégation du Cambodge a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation des Philippines au nom de l'ASEAN. L'OMPI avait apporté un soutien continu au système national de propriété intellectuelle, notamment par des activités de renforcement des capacités et une assistance technique pour le déploiement du système d'automatisation de la propriété industrielle et la certification des marques. La délégation s'est félicitée de l'aide apportée par la Division pour l'Asie et le Pacifique en ce qui concerne : les plans nationaux pour le Cambodge; le CATI; l'enregistrement et la commercialisation des produits protégés par des indications géographiques et des marques collectives; le projet relatif à la création d'un environnement propice à l'innovation pour la propriété intellectuelle et la technologie; un projet de loi sur les secrets d'affaires et les renseignements non divulgués; un projet de sous-décret sur

l'application administrative des droits de propriété intellectuelle; des projets de formation personnalisée axée sur les compétences pour les examinateurs de marques et un système de gestion de la formation; et le déploiement de la plateforme de solutions opérationnelles fondées sur le nuage à l'intention des offices de propriété intellectuelle pour le département de la propriété intellectuelle. Le Cambodge se réjouissait de recevoir une aide supplémentaire en matière de formation pour les fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle et le grand public, en particulier les MPME. Le Cambodge déposerait son instrument d'adhésion à la Convention de Berne à la fin de 2021 et adhérerait à d'autres traités par la suite afin de bénéficier pleinement du système de propriété intellectuelle. Le Cambodge attachait une grande importance à l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle solide au service du développement économique et de la réduction de la pauvreté. Le pays accueillerait favorablement une assistance continue de la part des partenaires de développement et des organisations internationales, en particulier de l'OMPI, pour soutenir la création de marques pour les produits locaux et pour renforcer et améliorer l'administration de la propriété intellectuelle, l'innovation et l'application des droits, afin de répondre aux évolutions mondiales en matière de propriété intellectuelle.

27. La délégation du Canada a déclaré qu'elle avait récemment collaboré avec l'OMPI dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives, malgré les contraintes persistantes imposées par la pandémie de COVID-19. Par exemple, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) et l'Académie de l'OMPI avaient organisé conjointement l'Atelier annuel OPIC-OMPI à l'intention des cadres sous forme virtuelle. En outre, le Canada s'était associé à l'OMPI pour coorganiser une série de webinaires interactifs sur les services et les initiatives de l'OMPI. En ce qui concerne les travaux des comités, le Canada se félicitait des progrès récents des discussions sur le projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et sur d'autres questions importantes liées au fonctionnement de l'OMPI. En mai 2021, le Canada avait eu l'honneur de se porter coauteur de la proposition relative à la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques. Il avait également participé à une initiative interrégionale constructive avec le Comité permanent du droit des brevets (SCP) et se réjouissait de la perspective de poursuivre ces discussions. Sur le plan interne, l'OPIC renforçait constamment ses capacités en vue de délivrer des titres de propriété intellectuelle de qualité dans le respect des délais et, au printemps 2021, il avait tenu sa quatrième Conférence annuelle sur les données et la recherche en matière de propriété intellectuelle, axée sur la relation intégrale entre la propriété intellectuelle et la croissance économique. En outre, il avait lancé un système de délivrance électronique et un nouveau service de dépôt en ligne des demandes de brevet canadien via la procédure internationale prévue par le PCT. Le Canada continuait de soutenir l'innovation et de contribuer à un système de propriété intellectuelle plus inclusif. Il avait notamment pris des mesures pour mieux comprendre et soutenir les PME et les innovateurs et entrepreneurs sous-représentés, tels que les femmes et les Autochtones. Enfin, le Canada était fier d'annoncer la création, en 2021, du Collège des agents de brevets et de marques, qui assumait l'entière responsabilité de la réglementation des activités de ces agents au Canada ainsi que de la protection du secret des communications avec leurs clients. Le Canada était déterminé à collaborer avec les États membres et le Secrétariat pour trouver des solutions répondant au mieux aux intérêts de l'Organisation, des titulaires de droits de propriété intellectuelle et des autres parties prenantes.

28. La délégation du Chili a souligné le travail du Directeur général et de son équipe de direction qui, en quelques mois seulement, avaient fait de l'OMPI un acteur incontournable dans la lutte contre la pandémie. Elle a salué l'ensemble des mesures de soutien proposées aux membres et l'aide apportée par l'Organisation aux efforts de relance économique. La pandémie avait mis en évidence le rôle essentiel de la créativité et de l'innovation dans la résolution des problèmes mondiaux. La production de vaccins dans des délais sans précédent, la mise en place de plateformes virtuelles pour communiquer et nous divertir en milieu confiné étaient des exemples clairs. Dans ce contexte, l'OMPI devait poursuivre sa mission, à savoir promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation

et la créativité dans l'intérêt de la société. Pour le Chili, cela impliquait d'œuvrer en faveur des recommandations du Plan d'action pour le développement et d'aligner les travaux de l'OMPI sur les ODD. La délégation voyait d'un bon œil que la nouvelle vision du Directeur général, concrétisée par le PSMT pour 2022-2026, s'attache à ce que la propriété intellectuelle profite aussi aux PME et aux femmes. Pour le Chili, ces questions étaient une priorité, c'est pourquoi le pays avait pris une série de mesures allant dans ce sens. On pouvait citer par exemple la création du centre de soutien aux PME au sein de l'INAPI, le lancement de la deuxième version d'INAPI Running, le lancement futur du programme INAPI+Origen, les programmes de formation et de gestion de la propriété intellectuelle pour le secteur des industries de la création et les musées nationaux, le lancement officiel du réseau latino-américain sur le genre et la propriété intellectuelle, sous l'impulsion des offices du Pérou, du Costa Rica, de la Colombie et du Chili, ou encore la publication de rapports sur le genre pour les marques et les brevets. Sur le plan législatif, d'importantes améliorations avaient été apportées cette année en ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle et le fonctionnement de l'INAPI au profit des utilisateurs. En outre, l'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid avait été récemment approuvée et le Protocole entrerait en vigueur à l'égard du Chili prochainement. Tous ces faits nouveaux démontraient l'importance que le Chili attachait au système de la propriété intellectuelle, et sa vision de la façon dont un système de propriété intellectuelle bien équilibré pouvait contribuer à promouvoir l'innovation et le transfert de technologie dans un pays en développement comme le Chili. Chacun des exemples mentionnés avait été rendu possible par l'OMPI et le Chili espérait que le Directeur général et son équipe de direction continueraient à lui apporter leur soutien à l'avenir. Enfin, la délégation a rappelé que c'était dans les moments les plus difficiles de la pandémie que les plus belles qualités humaines se manifestaient, ce qui démontrait que les problèmes communs de l'humanité peuvent être résolus ensemble et que le multilatéralisme au sein l'OMPI était un moyen de coordonner et de canaliser les efforts pour résoudre certains de ces problèmes.

29. La délégation de la Colombie a remercié le président, le Directeur général et l'Organisation pour les efforts déployés en vue de la tenue de cette nouvelle série de réunions des assemblées de l'OMPI, dans un contexte où l'ensemble de la communauté internationale était sur la voie du rétablissement après les grandes difficultés rencontrées et les défis imposés par la pandémie de COVID-19. Comme l'avait dit le Président de son pays, M. Iván Duque Márquez, lors de sa participation au lancement de l'Indice mondial de l'innovation 2021, la pandémie avait affecté les performances économiques du pays, mais avait en même temps souligné la nécessité d'investir davantage dans les sciences, les technologies et l'innovation. En effet, les pays disposant d'écosystèmes d'innovation bien structurés et de capacités institutionnelles solides étaient ceux qui avaient le mieux tenu face à la crise. Sous le Gouvernement du Président Duque, l'"économie orange", l'un des piliers de sa politique publique, était étroitement liée aux objectifs de l'OMPI. L'"économie orange" visait à promouvoir le renforcement d'une protection adéquate du droit d'auteur et des droits connexes afin d'encourager les créateurs à poursuivre leur activité, tout en assurant leur rémunération, qui se traduisait par le bien-être matériel découlant de l'utilisation correcte de leurs œuvres. À cet égard, la délégation a souligné que, à ce jour, 66 067 personnes avaient bénéficié d'une assistance technique dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes et que, au 31 août 2021, 281 379 enregistrements d'œuvres avaient été effectués. Elle a également souligné les progrès accomplis dans le cadre du processus de mise à jour de la politique nationale de propriété intellectuelle par le Conseil national de la politique économique et sociale (CONPES), qui contribueraient à renforcer le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'outil permettant d'accroître la productivité et la compétitivité, par la promotion de l'innovation, de la créativité et du transfert de technologie. La délégation a déclaré qu'elle comptait sur le soutien de l'Organisation pour faire avancer et mettre en œuvre des actions visant à développer l'écosystème national de la propriété intellectuelle et de l'innovation, afin de stimuler la croissance économique du pays dans le cadre de la politique susmentionnée. Par ailleurs, elle a fait observer que, en avril dernier, sous la présidence intérimaire de la Colombie, la Commission de la Communauté andine avait approuvé la décision 876 établissant le régime

commun de la marque-pays, dont l'objectif principal était de protéger, au niveau régional, le signe distinctif utilisé par certains pays dans la mise en œuvre de politiques nationales visant à promouvoir l'image et l'identité de chacun d'eux dans les secteurs commerciaux, tels que les importations, les investissements, la gastronomie et le tourisme, en espérant que cet instrument contribuerait aux discussions en cours au sein du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). La délégation s'est également dite favorable à la convocation rapide d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption du DLT. Elle a réaffirmé la volonté de son pays à adhérer à l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, lequel était essentiel pour simplifier et harmoniser à l'échelle internationale l'enregistrement des dessins et modèles industriels dans la région. La Colombie avait accompli des progrès importants à cet égard et se félicitait de l'appui technique et juridique fourni par l'OMPI aux fins de sa bonne mise en œuvre. En outre, la délégation a salué les progrès importants qui avaient été réalisés ces dernières années dans le cadre du SCP. Elle a souligné la pertinence des discussions relatives à l'IA, au rôle des brevets en matière de technologies de la santé et à la consolidation des initiatives concernant les bases de données accessibles au public contenant des informations sur la situation juridique des brevets rattachés à des médicaments ou à des vaccins. Elle s'est également félicitée de toutes les actions entreprises par l'Organisation pour parvenir à une plus grande et à une meilleure inclusion des femmes dans le système de la propriété intellectuelle. Pour son gouvernement, l'égalité des sexes, par l'autonomisation économique des femmes, la réduction des inégalités en matière d'éducation, la participation des femmes dans des secteurs typiquement masculins, tels que l'industrie, la construction et le secteur des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que par le renforcement de l'entrepreneuriat féminin, étaient des priorités de son programme international. La délégation a félicité M. Daren Tang pour sa première année en tant que Directeur général. Son travail acharné avait permis à l'OMPI de poursuivre son action, malgré les circonstances exceptionnelles. Elle s'est dite persuadée que sa direction aiderait à parvenir à un consensus, à renforcer le système multilatéral de la propriété intellectuelle et à maintenir les normes de qualité élevées qui caractérisaient l'Organisation. Enfin, elle s'est félicitée de la création du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, sous la direction du sous-directeur général, M. Marco Alemán. Elle était convaincue que ce secteur avait un rôle fondamental à jouer dans la réactivation économique des États membres et dans la consolidation de la propriété intellectuelle comme outil de renforcement de la compétitivité et de la productivité dans le secteur privé.

30. La délégation du Congo a déclaré que les assemblées devraient réaffirmer la continuité de l'objectif louable de l'Organisation consistant à mutualiser les efforts dans le cadre du multilatéralisme afin de trouver des solutions inclusives. Elle s'est dite convaincue que la promotion de la propriété intellectuelle à travers l'innovation et la créativité était un facteur déterminant d'épanouissement des nations, ainsi qu'il ressortait du nouveau PSMT. C'est pourquoi le Congo envisageait de développer de manière effective le fonds d'aide à l'invention et l'innovation technologique destiné à soutenir les créateurs et à promouvoir l'innovation. En octobre 2020, le Congo avait organisé, en partenariat avec l'OAPI, la huitième édition du Salon africain de l'invention et de l'innovation technologique. À l'échelle universelle, la délégation a souligné la contribution de son pays à travers la proposition conjointe au titre des travaux relatifs au droit de suite des artistes visuels dans le cadre du SCCR. Elle a également mentionné l'attention qu'elle attachait à la plateforme WIPO Re:Search pour son action dans la recherche de thérapies contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose. À cet égard, le Congo se félicitait de la contribution apportée aux initiatives de cette plateforme par la Fondation congolaise pour la recherche médicale.

31. La délégation du Costa Rica a félicité le président et le Directeur général, car malgré les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, cette assemblée a continué à se réunir régulièrement et avec succès, afin d'évaluer les progrès de l'OMPI et d'examiner les orientations futures à prendre dans l'intérêt de tous les États membres. À cet égard, elle a

réitéré la volonté de son pays d'appuyer les diverses initiatives qui ont été développées au sein des comités de l'Organisation. En ce sens, la délégation s'est dite convaincue des efforts importants déployés au sein du SCP, avec la tenue de séances d'échange d'informations sur les types de dispositions relatives à la concession de licences de brevet dans les technologies en matière de soins de santé, ainsi que de discussions sur l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires, ce qui, dans le contexte de la pandémie actuelle, est de la plus haute importance pour continuer à prendre des mesures réelles pour lutter contre la COVID-19. Elle a également réitéré son appui à la discussion au sein du SCT concernant l'analyse des "marques pays", afin de parvenir aux conclusions nécessaires à l'adoption de mesures de fond pour garantir une réglementation et un traitement adéquats de ce concept, lequel représente une magnifique opportunité de promouvoir leurs pays et de générer des économies d'échelle grâce à la protection qu'il offre. Elle a également appuyé les efforts visant à organiser une conférence diplomatique pour l'adoption du DLT, qui offrirait une occasion unique d'améliorer la réglementation au niveau international. S'agissant du SCCR, elle a réitéré sa volonté de participer aux délibérations du comité et de continuer à soutenir l'échange d'informations sur le thème des limitations et exceptions relatives au droit d'auteur pour les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les institutions d'enseignement et de recherche, un sujet d'une grande importance pour le Costa Rica puisque sa législation sur le droit d'auteur ne prévoit aucune limitation ni exception en faveur de ces établissements. Elle a dit attendre la tenue d'un débat constructif sur les défis posés au droit d'auteur par l'environnement numérique. Elle a réaffirmé que la propriété intellectuelle était un outil essentiel au service du développement économique, social et culturel des pays, raison pour laquelle elle a indiqué qu'elle continuerait de travailler avec l'OMPI sur les projets nécessaires à la promotion de l'innovation et de la créativité, afin de consolider un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace dans l'intérêt de tous. Elle a saisi cette occasion pour remercier tout particulièrement l'OMPI pour le soutien qu'elle a fourni au Costa Rica dans la mise en œuvre des systèmes et des outils technologiques qui ont rapproché la propriété intellectuelle des utilisateurs et ont facilité leur travail interne.

32. La délégation de la Côte d'Ivoire a indiqué qu'elle avait pris note avec satisfaction du rapport du Directeur général ainsi que de la situation financière saine de l'OMPI, telle qu'elle ressortait des résultats positifs de ses états financiers. Elle l'a félicité pour la capacité de résilience dont avait fait preuve l'Organisation et l'a encouragé dans sa volonté de parvenir à un système mondial de propriété intellectuelle toujours plus efficace, consensuel et juste. La Côte d'Ivoire demeurait convaincue que le système de propriété intellectuelle constituait un vecteur important de progrès et de développement socioéconomique pour tout pays. C'est pourquoi le Gouvernement ivoirien avait entrepris depuis plusieurs années diverses réformes institutionnelles afin de mieux tirer profit des opportunités offertes par ce système. La délégation a mentionné en particulier la réforme des statuts du Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA), visant la mise en place d'instruments et d'outils de bonne gouvernance en vue d'élargir l'assiette de perception des droits d'auteurs et d'améliorer les conditions de vie des sociétaires. Elle a souligné que ces actions n'auraient pu être possibles sans les soutiens multiformes de l'OMPI, notamment en matière d'assistance technique et de renforcement de capacités. Cet appui s'était traduit par la mise en place et le développement du réseau des CATI. Un webinaire sur le développement de ce réseau organisé le 20 juillet 2021 avait servi de cadre pour la présentation de nouveaux outils de l'OMPI. La délégation a également remercié l'OMPI pour son assistance lors des activités de sensibilisation et de formation auprès des universités et grandes écoles dans le but de les amener à s'approprier le système de propriété intellectuelle au profit de la R-D, conformément aux lignes directrices adoptées par l'OMPI, l'OAPI et l'ARIPO à Harare (Zimbabwe), en novembre 2019.

33. La délégation de la Croatie a noté avec satisfaction que l'OMPI était parvenue à maintenir sa stabilité financière malgré la pandémie de COVID-19. La délégation souscrivait à la planification financière concernant le prochain exercice biennal et se félicitait des améliorations apportées aux programmes, de même qu'à la méthode utilisée pour la planification financière et

à la présentation de celle-ci. La pandémie avait prouvé que les technologies modernes de communication permettaient de continuer à travailler et à communiquer, indépendamment des restrictions physiques et des frontières. Il était à espérer que ces technologies faciliteraient les travaux préparatoires concernant l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. La loi sur le droit d'auteur et les droits connexes, qui avait été adoptée l'année précédente dans le cadre du processus global de réforme de la législation engagé pour répondre aux exigences de l'Union européenne, avait permis d'adapter le cadre juridique du pays à l'évolution de la technologie qui avait modifié les modalités de création, de production, de distribution et d'exploitation des œuvres protégées par le droit d'auteur. Ce nouveau cadre juridique visait aussi à encourager la créativité en répartissant plus équitablement les revenus entre les différentes parties prenantes et en créant une sécurité juridique quant à l'utilisation légitime d'œuvres protégées dans des environnements numériques. Enfin, la délégation a relevé que malgré la rapide relance de l'économie, la pandémie avait contribué à une diminution des demandes de titres de propriété intellectuelle.

34. La délégation de Cuba a déclaré que les questions liées à la connaissance, à la science, à la technologie et à l'innovation occupaient une place importante dans la mise en œuvre des politiques nationales et du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030. En particulier, la création de parcs scientifiques et technologiques, d'entreprises de haute technologie, de PME et de sociétés scientifiques et technologiques, où la gestion de la propriété intellectuelle faisait partie intégrante des activités, était encouragée. La pandémie de COVID-19 avait mis à l'épreuve les capacités de la communauté scientifique dans le monde entier. Dans ce contexte, des progrès avaient incontestablement été accomplis, les vaccins contre le virus en étant le résultat le plus probant. La délégation a indiqué que malgré les énormes obstacles auxquels le pays était confronté, en premier lieu en raison du blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, les scientifiques cubains, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la COVID-19, avaient réussi à mettre au point trois vaccins et deux candidats vaccins en phase de développement clinique. Actuellement, 44,1% de la population étaient entièrement vaccinés et 80,8% avaient reçu au moins une dose. En outre, des mesures étaient en cours pour que les vaccins cubains puissent être homologués et inscrits sur la liste des vaccins autorisés par l'OMS pour une utilisation d'urgence. Dans le cadre de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, il était jugé de la plus haute importance d'approuver le renouvellement du mandat de l'IGC pour la période 2022-2023, en reconnaissance des progrès accomplis et en vue de parvenir à un accord sur des instruments juridiques internationaux assurant une protection efficace et équilibrée des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. La délégation a rappelé que le Plan d'action pour le développement de l'OMPI était l'un des principaux piliers de l'Organisation et de ses États membres. L'intégration de la question du développement dans toutes les activités de l'OMPI, la poursuite du dialogue sur la propriété intellectuelle et le développement dans le cadre du troisième pilier des activités du CDIP et l'évolution de la mise en œuvre intégrale des 45 recommandations du Plan d'action constituaient des défis pour les États membres dans la poursuite de leurs objectifs de développement socioéconomique. S'agissant des travaux futurs du SCP, il convenait de faire progresser les études sur les limitations et les exceptions relatives aux droits de propriété industrielle, en mettant l'accent sur les obstacles au transfert de technologie liés aux brevets. Les recherches existantes sur les brevets et l'accès aux produits médicaux et aux technologies dans le domaine de la santé étaient considérées comme d'une importance vitale afin de partager les points de vue et les conclusions sur le sujet. S'agissant des négociations au sujet du DLT, la délégation a indiqué qu'il était important que cet instrument tienne compte des intérêts de tous les États membres, et en particulier de l'assistance technique et de l'obligation de divulgation de l'origine des savoirs traditionnels associés aux dessins et modèles. Enfin, la délégation a souligné le soutien apporté par l'OMPI, en particulier par la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans la création de capacités nationales chez les différents acteurs du système national de propriété industrielle, ainsi que par le Secteur de l'infrastructure et des plateformes dans la mise en œuvre du

système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle, y compris les nouveaux éléments de ce système et son nouveau support de gestion, qui avaient contribué à améliorer la gestion du système national de la propriété industrielle. La délégation a également mis en avant l'appui apporté par les secteurs du PCT et du système de Madrid en termes d'assistance technique et de renforcement des capacités. Elle a ensuite exprimé sa reconnaissance à l'Académie de l'OMPI pour ses efforts en matière d'enseignement et de promotion de la propriété industrielle, principalement pour les effets de son action au niveau national.

35. La délégation de la République tchèque a souscrit aux déclarations faites par la délégation de la Slovaquie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que par la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Les mesures visant à renforcer les systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle étaient bienvenues, et notamment les efforts déployés pour éliminer le déficit budgétaire de l'Union de Lisbonne et assurer sa viabilité financière dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne. À cet égard, le Colloque mondial sur les indications géographiques avait constitué une excellente occasion de faire connaître le système des indications géographiques. En ce qui concerne l'établissement de normes, la délégation espérait qu'une décision en vue de la convocation d'une conférence pour l'adoption du DLT serait prise prochainement; l'IGC restait l'instance la plus appropriée pour discuter de l'obligation de divulgation. La délégation continuait de participer aux travaux du SCCR et espérait qu'un consensus serait atteint sur le traité relatif à la protection des organismes de radiodiffusion. Le droit de suite des artistes devrait devenir un point permanent de l'ordre du jour du comité permanent. La délégation se félicitait également des travaux du SCP et souhaitait la poursuite du débat technique sur l'harmonisation du droit matériel des brevets. La proposition de renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2022-2023 était accueillie favorablement. La délégation saluait le travail accompli par l'OMPI en matière de développement et de propriété intellectuelle, notamment en termes d'assistance technique, ainsi que ses travaux sur l'application des droits, sur les aspects de l'IA touchant la propriété intellectuelle et sur l'enseignement et l'éducation. En ce qui concerne la sensibilisation à la protection et à la commercialisation des droits de propriété intellectuelle, l'OMPI fournissait une assistance et des services inestimables, en particulier par l'intermédiaire de sa Division pour les pays en transition et les pays développés. Enfin, la République tchèque a pris des mesures pour soutenir les modes extrajudiciaires de règlement des litiges; un webinaire de l'OMPI sur la médiation des litiges de propriété intellectuelle avait été particulièrement utile pour la sensibilisation à cet égard.

36. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'est félicitée de l'augmentation cette année du nombre de parties aux instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle et de l'accord de coopération conclu entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC visant à faciliter l'accès aux technologies médicales nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les sciences et les technologies jouaient un rôle décisif pour relever des défis tels que la pandémie, le changement climatique et la pollution. Le dirigeant de la République populaire démocratique de Corée, Kim Jong-un, plaçait le développement des sciences et des technologies au cœur de la politique publique du pays. Les sciences et les technologies de pointe étaient accessibles à tous, notamment par l'intermédiaire du complexe scientifique et technique. Les inventions et les innovations étaient générées non seulement dans les instituts de recherche, mais aussi par des personnes ordinaires et étaient appliquées dans tous les secteurs de l'économie nationale. Le gouvernement avait consolidé le cadre juridique de protection de la propriété intellectuelle et des applications avaient été développées pour aider à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle. Les ateliers en ligne organisés par l'Académie de l'OMPI pendant la pandémie avaient été bien accueillis. L'OMPI devrait se concentrer sur la promotion des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement. L'adoption du DLT avait été retardée pendant deux décennies par les questions du transfert de technologie vers les pays en développement et du renforcement des capacités de ces derniers. La résolution de ces problèmes était dans l'intérêt de tous. L'objectif de la protection de la

propriété intellectuelle ne devrait pas seulement être de stimuler le progrès scientifique et technologique, mais aussi de favoriser le développement économique et la construction d'une culture moderne. L'OMPI devait veiller à ce que les réalisations scientifiques, technologiques et culturelles contribuent à la fois à la réalisation des ODD et au développement socioéconomique et culturel de tous les États membres.

37. La délégation du Danemark a déclaré que l'innovation était un moteur essentiel pour la croissance économique et que la R-D était indispensable pour garantir une croissance durable et pour faire face aux différents problèmes mondiaux auxquels se heurtaient les sociétés, quel que soit leur niveau de développement. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence la nécessité d'un système de propriété intellectuelle solide et équitable. En effet, les acteurs tant publics que privés qui dépendaient en grande partie des droits de propriété intellectuelle avaient réussi à unir leurs forces et à mettre au point des vaccins efficaces à une allure sans précédent. Dans des circonstances aussi difficiles, il était particulièrement important que les entreprises puissent compter sur un appui énergique de la part des institutions de la propriété intellectuelle. L'OMPI n'était pas seulement le porte-drapeau mondial des droits de propriété intellectuelle, mais aussi une enceinte de coopération entre États. Il était impératif d'œuvrer sans relâche pour lui permettre de fournir des services adaptés aux besoins et d'un bon rapport coût-efficacité. La délégation se félicitait des efforts déployés par l'OMPI pour améliorer les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle tels que les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, et il souscrivait au renforcement constant des services informatiques qui profitait aussi bien aux utilisateurs qu'aux offices de propriété intellectuelle. Évoquant ensuite les nouveautés sur le plan intérieur, la délégation a indiqué qu'en 2021, le Ministère danois de l'industrie, des entreprises et des affaires financières avait lancé son premier plan d'action national en matière de propriété intellectuelle. Celui-ci visait notamment à encourager davantage l'investissement dans la R-D et à inciter un nombre croissant d'entreprises à s'appuyer sur les droits de propriété intellectuelle pour protéger leurs innovations contre les atteintes, avec pour finalité globale de renforcer la compétitivité des entreprises danoises sur des marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels. Il se composait de quatre domaines d'action et de 16 initiatives destinés à renforcer le cadre relatif à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle afin de créer de la valeur, de la croissance et de l'emploi. En 2021, également, l'Office danois des brevets et des marques avait mené une campagne de sensibilisation sur la contrefaçon qui avait donné de bons résultats. Menée dans la presse et sur les médias sociaux en collaboration avec sept influenceurs, cette campagne qui s'adressait en priorité aux jeunes avait permis d'atteindre une grande partie de la population danoise. En outre, l'Institut nordique des brevets avait continué à proposer des produits de qualité à ses déposants. La délégation était résolue à contribuer de manière concrète, constructive et pragmatique aux travaux de l'OMPI et de ses différents organes. Le bon fonctionnement des services mondiaux fournis par l'OMPI revêtait un caractère essentiel pour les utilisateurs danois.

38. La délégation de la République dominicaine a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. Elle savait gré à l'OMPI, en particulier à la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'appui fourni à l'office de propriété intellectuelle de son pays dans le cadre de différentes formations dont elle ne citerait que les trois dernières, à savoir : le Programme de formation continue à l'intention des établissements de formation à la propriété intellectuelle mené de septembre 2020 à mai 2021, le deuxième module de formation sur les droits de brevet dispensé à l'École nationale de la magistrature, autrement dit, auprès des juges de la République dominicaine et le premier module sur les marques à l'intention des juges, qui se déroulait actuellement. La République dominicaine était particulièrement reconnaissante à l'OMPI de l'aide qu'elle était toujours disposée à lui fournir. Enfin, la délégation a réaffirmé sa volonté de tout mettre en œuvre pour que la présente assemblée soit couronnée de succès.

39. La délégation de l'Équateur a déclaré que nous avons commencé à affirmer qu'il était de notre responsabilité de préserver l'environnement lorsque le réchauffement climatique est

devenu une réalité. Nous avons commencé à prendre nos responsabilités et à mettre en place des mesures lorsque nous avons constaté l'impact des déchets plastiques sur les espèces marines dans les océans et les écosystèmes. Nous avons d'abord remplacé nos pailles en plastique, puis modifié notre mode de vie. Une fille annonce à ses parents qu'elle veut devenir musicienne et ses parents lui répondent : "Et comment vas-tu en vivre?". C'est la question que se posent aujourd'hui de nombreux créateurs dans le monde. La délégation a déclaré que nos sociétés devaient s'interroger sur le nombre d'œuvres qui disparaissent, non pas en raison d'un manque de talent mais en raison d'un manque d'impulsion et de soutien à l'industrie, et que nous devons agir pour changer cette réalité en l'honneur de ces créateurs qui ne peuvent pas vivre de leur ingéniosité et doivent trouver un autre travail pour survivre. La délégation a déclaré que nous devons faire vivre ces histoires qui ne sont pas racontées par manque d'opportunités, qui font partie du patrimoine créatif et culturel de nos sociétés et que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre. Elle a souligné qu'elle admirait les créateurs, qui se relèvent après chaque échec en l'appelant expérience d'apprentissage. Elle les a comparés à des enfants qui, après être tombés et avoir poussé un petit cri, se relèvent, secouent leurs genoux écorchés et continuent à jouer. Eux, qui créent par amour, par instinct, qui, lorsqu'ils passent par le processus complexe qui permet à l'idée de devenir création, touchent le monde pour l'influencer et souvent changent l'histoire à jamais. La délégation a plaidé pour que le travail créatif soit reconnu comme n'importe quel autre travail, pour que l'effort et l'investissement derrière une œuvre ou une création soient valorisés. Elle a déclaré qu'il était nécessaire de transformer l'intangible, l'invisible, en quelque chose de tangible, de concret. C'est pourquoi, en Équateur, le concept de responsabilité créative et culturelle était mis en œuvre en tant que politique publique, étant entendu que la responsabilité de nos actions ou omissions qui permettent le développement du patrimoine créatif et culturel de nos sociétés devait être mise en lumière. La délégation a déclaré que les personnes présentes œuvraient afin que la propriété intellectuelle puisse changer des vies et permettre à des personnes, à des communautés, à des sociétés et à des régions entières de vivre de leurs créations, mais qu'elles n'y arriveront pas toutes seules. Pour l'Équateur, il s'agissait d'une question prioritaire, dans laquelle la propriété intellectuelle jouait un rôle fondamental en tant qu'outil au service de l'industrie créative et culturelle qui permettait aux écrivains, aux peintres et aux musiciens, aux talents équatoriens, de faire connaître leurs œuvres au monde entier. La délégation a déclaré qu'aujourd'hui les solutions globales, les changements de paradigme, les avancées technologiques émanaient des créateurs, que les traditions, les marchés locaux, le patrimoine ancestral étaient redécouverts et sauvés, grâce à ceux qui les valorisent. Ils étaient l'étincelle qui libère le potentiel de la propriété intellectuelle. La chanteuse Nina Simone définissait la liberté comme le fait de ne pas avoir peur. La délégation a déclaré que, en tant que société, nous devons garantir un monde qui valorise les créations, car chacune d'entre elles a le potentiel de transformer les réalités. Nous devons créer un espace libre et sûr pour elles, afin que la prochaine fois que des parents demanderont à leur fille, qui veut devenir musicienne, ce qu'elle fera pour gagner sa vie, elle répondra, avec assurance : "Je vivrai de mes créations, je vivrai de mon talent, je vivrai de ma créativité".

40. La délégation de l'Égypte a souscrit aux déclarations faites au nom des groupes régionaux auxquels elle appartenait. L'OMPI avait un rôle essentiel à jouer dans le renforcement du système international de la propriété intellectuelle et aidait les États membres dans leurs efforts visant à encourager l'innovation et la créativité en fournissant une assistance technique, des programmes de renforcement des capacités et des programmes d'enseignement à distance. Tout cela contribuait à permettre aux pays, en particulier aux pays en développement, de mettre en œuvre leurs plans de développement ambitieux et d'atteindre les ODD. À cet égard, la Division pour les pays arabes de l'OMPI devait être félicitée pour ses activités. La réalisation de progrès au regard des instruments internationaux ambitieux en suspens, qui enrichiraient le système de la propriété intellectuelle, était souhaitable à court terme. L'accent mis par l'OMPI sur les nouvelles technologies était louable; il devrait renforcer l'appui aux États membres dans ce secteur en rapide évolution de manière à réduire la fracture numérique et technologique entre pays en développement et pays avancés. La délégation s'est

félicitée de l'adoption du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et du PSMT pour 2022-2026. Il était satisfaisant de voir que les dépenses de l'Organisation en matière d'activités de développement progressaient, augmentation qui, de son côté, stimulait son rôle dans le développement et était conforme à son plan d'action pour le développement. De plus, elle servait la vision ambitieuse du Directeur général consistant à établir des liens avec des parties prenantes qui, jusque-là, n'avaient pas fait l'objet d'une attention particulière, telles que les PME, les jeunes et les femmes, afin de faire mieux connaître la propriété intellectuelle et son rôle dans l'amélioration de leur vie. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence l'importance d'une coopération internationale fondée sur les principes d'unité, de solidarité et de responsabilité partagée pour garantir une réponse équilibrée et efficace. L'objectif devait consister à atténuer ses pires aspects et œuvrer à la suppression de tout obstacle à la fourniture juste et équitable de vaccins aux pays et aux peuples du monde entier. La pandémie a également mis en relief le rôle vital de la propriété intellectuelle et l'importance de mobiliser des ressources pour soutenir la recherche, le développement et l'innovation dans différents domaines, en particulier la santé publique. La délégation a félicité le Directeur général pour ses efforts visant à forger une coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS, qui avait abouti à l'accord conclu récemment entre les trois organisations afin de mettre en place un programme d'assistance technique visant à aider les États membres à faire face à la pandémie et à ses répercussions, et a salué la nomination de Sherif Saadallah en tant que coordonnateur de l'Organisation pour la mise en œuvre et le suivi des résultats à cet égard. L'Égypte s'appuyait de plus en plus sur la propriété intellectuelle et la recherche scientifique pour parvenir à un développement complet et durable dans le cadre de la Vision 2030 du pays et souhaitait vivement favoriser la recherche afin de faire face aux problèmes urgents tels que la COVID-19. L'Égypte avait fait un bond en avant quantitatif et qualitatif en matière de recherche scientifique, se hissant à la trentième place mondiale (à la première en Afrique et à la deuxième parmi les pays arabes) d'une classification internationale des publications scientifiques. Elle avait également progressé selon l'Indice mondial de l'innovation, se classant quatre-vingt-quatorzième à l'échelon mondial. L'Égypte avait adopté certaines mesures et lancé plusieurs initiatives visant à renforcer son système de recherche scientifique et à soutenir et encourager les innovateurs et les créateurs. Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche avait été doublé et porté à 65 milliards de livres égyptiennes. Une législation a été adoptée afin de stimuler la science, la technologie et l'innovation, offrant un nouveau tremplin à la recherche. L'objectif était de récolter les fruits de la recherche et des idées novatrices et de les transformer en produits tangibles fabriqués en Égypte. La Banque de savoir égyptienne, qui avait été lancée en partenariat avec plus de 30 institutions internationales, était la plus importante bibliothèque numérique du monde. Un fonds avait été créé pour financer et soutenir les chercheurs et les innovateurs. L'objectif de la stratégie nationale unifiée pour la science, la technologie et l'innovation 2030 était de favoriser la technologie, de l'adapter aux spécificités locales et, partant, de contribuer au développement socioéconomique dans différents domaines. L'Égypte avait lancé un projet de génome de référence pour les Égyptiens et la création du centre du génome égyptien était le plus grand projet scientifique de l'histoire moderne du pays. Ces développements permettraient au pays d'entrer dans une ère de médecine personnalisée, dans laquelle la thérapie génique servirait à diagnostiquer les maladies et à déterminer les traitements appropriés. L'Égypte avait l'intention de tirer parti de la transformation numérique et des nouvelles technologies pour faciliter ses plans de développement. Elle avait lancé une stratégie nationale d'intelligence artificielle et mis en place un conseil national de l'intelligence artificielle chargé de superviser et de surveiller sa mise en œuvre et de la mettre à jour compte tenu de l'évolution observée dans le monde en la matière. La stratégie comportait quatre volets : l'IA au service de la gouvernance (pour améliorer les performances des administrations publiques); l'IA pour le développement (pour atteindre les objectifs de développement dans des secteurs vitaux grâce à l'utilisation d'applications); le renforcement des capacités (par la formation de fonctionnaires nationaux); et le renforcement de la coopération internationale en matière d'IA.

41. La délégation d'El Salvador a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. Elle a déclaré que l'innovation était un facteur essentiel du développement durable. Son pays, conscient de cela, encourageait vivement l'innovation en tant que pilier fondamental de la transformation économique, moyennant divers efforts interinstitutionnels visant à promouvoir la création d'un écosystème de l'innovation. Toutes ces mesures s'inscrivaient dans le Plan d'action dans le domaine du numérique, dont la propriété intellectuelle était l'un des piliers. C'est pourquoi, avec le soutien de l'OMPI, la stratégie nationale de propriété intellectuelle était en cours d'actualisation, ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs en matière d'innovation, du plan Cuscatlán élaboré par le gouvernement, du Plan d'action dans le domaine du numérique, de la politique de commerce et de placement et d'autres directives internes en la matière. Il ne faisait aucun doute que la réalisation des objectifs en matière d'innovation contribuerait au développement durable, ce qui était d'autant plus pertinent dans le contexte actuel de la reprise économique et sociale post-COVID-19. Malgré la crise sanitaire qui avait eu un impact négatif au niveau mondial, la délégation était heureuse d'annoncer que des progrès avaient été observés dans la protection des droits de propriété intellectuelle à l'échelle nationale au cours des huit derniers mois, qui se traduisaient par un dynamisme accru dans les services de renouvellement et d'enregistrement des marques et des droits d'auteur. Parallèlement, on constatait également une augmentation des dépôts de demandes de création de sociétés, de renouvellement d'enregistrements et même d'enregistrement de titres mobiliers. Tous ces éléments s'inscrivaient dans le plan de réactivation économique du Ministère de l'économie, dont l'objectif était de contribuer à renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers dans le pays, ce qui avait un impact positif sur la création et le maintien de l'emploi, ainsi que sur la croissance économique. La délégation a déclaré que l'OMPI avait un rôle essentiel à jouer en ce qu'elle pouvait aider les membres à continuer de promouvoir durablement la reprise économique. À cet égard, la délégation se félicitait de la coopération de l'Organisation et du soutien qu'elle fournissait aux pays en développement en matière de renforcement des capacités et de promotion des avantages de la propriété intellectuelle, notamment en faveur des MPME, des femmes et des jeunes entrepreneurs. La délégation s'est dite consciente du rôle essentiel que l'Organisation jouait également au sein de différentes instances mondiales, contribuant à la recherche d'une solution rapide et efficace pour la production de vaccins et de fournitures médicales pour lutter contre le COVID-19 et travaillant sans relâche avec d'autres organisations telles que l'OMS et l'OMC. Pour sa part, la délégation exhortait les membres à poursuivre les efforts et à soutenir les activités de l'Organisation dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne l'établissement de normes. En outre, El Salvador s'engageait à continuer à contribuer activement aux travaux de l'OMPI afin d'obtenir des résultats concrets sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de l'OMPI. Enfin, la délégation se réjouissait d'entamer un dialogue fructueux avec les membres dans les prochains jours afin d'assurer le succès de ces assemblées.

42. La délégation de l'Eswatini a souscrit à la déclaration prononcée au nom du groupe des pays africains. La délégation savait gré à l'OMPI de son appui technique constant, en particulier s'agissant de la révision du cadre national de réglementation de la propriété intellectuelle, laquelle était indispensable pour que la propriété intellectuelle contribue véritablement à favoriser l'innovation et la créativité. L'Eswatini avait affiné et renforcé sa politique de protection de la propriété intellectuelle et adopté des mesures relatives à l'exploitation et à la commercialisation des droits. À cet égard, la délégation accueillait avec une vive satisfaction l'élargissement du mandat du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Cela encouragerait les PME swazies à utiliser le système de la propriété intellectuelle et à mettre à profit les avantages qu'il présentait sur le plan commercial. L'Eswatini travaillait à la mise en place d'institutions propres à permettre une administration efficace du droit d'auteur. L'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la formation lui avait par ailleurs permis de faire mieux connaître les effets et l'intérêt du droit d'auteur. L'OMPI l'avait en outre aidé à automatiser son système de propriété intellectuelle pour le rendre plus performant et remédier aux engorgements qui avaient eu tendance à desservir la créativité et

l'innovation. L'Eswatini avait des projets ambitieux qui consistaient, avec l'aide de l'OMPI, à étudier les moyens de soutenir l'innovation et l'industrialisation grâce à la propriété intellectuelle.

43. La délégation de l'Éthiopie a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et a souligné l'importance d'une distribution équitable des vaccins contre la COVID-19. La délégation avait soutenu le renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2022-2023. Les activités du comité devaient aboutir à l'adoption d'un instrument juridique international. La délégation a précisé que malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, l'Éthiopie avait continué de mettre en œuvre des réformes administratives, économiques et institutionnelles dans divers domaines. Un programme de développement décennal avait été adopté, qui consistait notamment à appuyer les secteurs dans lesquels l'innovation et la technologie jouaient un rôle central. Ce programme visait à renforcer la croissance dans tous les secteurs et la propriété intellectuelle serait un aspect important de sa mise en œuvre. La délégation a ajouté que, en vue de renforcer le système de la propriété intellectuelle, la législation avait été modifiée et de nouvelles lois promulguées. Des efforts étaient déployés pour améliorer la qualité de service et renforcer le capital humain dans la propriété intellectuelle, afin de répondre aux besoins de développement. La délégation a fait observer que le vaste appui apporté par l'OMPI avait été crucial et qu'il était grandement apprécié. L'Éthiopie avait ratifié le Traité de Marrakech et s'efforçait d'intégrer ses dispositions dans le droit national. La ratification de la Convention de Paris et du Protocole de Madrid demeurait à l'étude.

44. La délégation de la Finlande a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et par la délégation la Slovaquie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle a souligné que l'innovation était cruciale pour une croissance économique durable et s'est dite préoccupée par les défis de taille auxquels était confronté le système de la propriété intellectuelle dans le nouvel environnement numérique et l'économie fondée sur les données. À cet égard, elle a indiqué que l'OMPI pouvait et devait jouer un rôle de premier plan dans le dialogue sur l'IA et la propriété intellectuelle. La manifestation sur les technologies de pointe organisée par la Division de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe en septembre 2021 avait été très appréciée et s'inscrivait dans le cadre de la stratégie nationale de la Finlande en matière d'IA, qui visait à créer les conditions nécessaires à la progression de la numérisation au profit des PME et des investissements numériques en particulier. La délégation a dit apprécier les efforts déployés par l'OMPI pour améliorer les services mondiaux de propriété intellectuelle dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Elle a dit estimer que le système de la propriété intellectuelle devrait être progressivement numérisé afin que les titulaires de droits et la société dans son ensemble continuent de bénéficier du bon fonctionnement de ce système. La numérisation du système de la propriété intellectuelle était également au cœur de la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale en matière de droits de propriété intellectuelle en Finlande. Entre autres initiatives, le pays était en train de créer une infrastructure numérique du droit d'auteur, dont la première étape consistait à aider les parties prenantes à mieux comprendre les avantages que présentaient le recensement des actifs de propriété intellectuelle et des titulaires de droits, ainsi que les normes d'interopérabilité pour les échanges de données dans l'environnement numérique. La délégation a fait observer que la Finlande prenait des mesures pour attirer davantage l'attention sur les droits des peuples autochtones. Par exemple, pendant sa présidence du Conseil nordique des ministres, elle avait souligné la nécessité d'un échange de vues sur les droits du peuple same, en vue de protéger ses connaissances traditionnelles et ses expressions culturelles traditionnelles. Une conférence sur la protection des savoirs traditionnels nordiques autochtones et de la propriété intellectuelle devait être organisée en coopération avec le Parlement same en novembre 2021. La délégation de la Finlande a dit attendre avec impatience de participer à un atelier pratique de l'OMPI destiné aux pays nordiques en 2022.

45. La délégation de la France a remercié le Directeur général, le Secrétariat et l'ensemble du personnel de l'OMPI pour leur engagement sans faille et leur investissement pendant la pandémie. Sur cette question, la délégation saluait la relance de la coopération tripartite avec l'OMS et l'OMC. Elle espérait que les ateliers de travail allaient se poursuivre afin d'atteindre des résultats tangibles en matière de transfert de technologie en faveur des pays en développement. Il était capital que, dans l'ensemble du monde, on puisse produire et administrer les vaccins et traitements au plus près des malades. La délégation a rappelé que le Directeur général avait inscrit son mandat sous le signe d'une propriété intellectuelle placée au service de l'innovation et de la créativité et l'a assuré que la France lui apporterait son plein soutien dans cette voie. Avec un message particulier selon lequel la réussite de cette ambition reposait sur une relation efficace et équilibrée entre les quatre unions qui constituent l'architecture fondamentale du système. Chacune contribuait à sa façon et dans son domaine à ce que soit reconnu et protégé le travail des investisseurs et des créateurs sans lequel le progrès culturel, scientifique et technologique serait ralenti. Spécialisées, elles devaient être considérées comme complémentaires et solidaires. La délégation a insisté sur le fait que la propriété intellectuelle reposait sur une diversité d'outils, tels que brevets, marques, dessins et modèles, droit d'auteur et indications géographiques. La France était profondément attachée à chacun d'eux, comme en témoignait son adhésion récente à l'Acte de Genève sur les indications géographiques. Consommateurs et producteurs étaient gagnants : pour les uns il s'agissait d'avoir la garantie de consommer des produits de qualité, pour les autres celle d'acquiescer une protection de leurs produits. Cela contribuait à accroître la notoriété des territoires et participait à la croissance économique. Dans le même esprit, la France se félicitait de la perspective d'une reprise des discussions sur le traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. À l'heure des réseaux sociaux et de l'Internet, il était plus que temps d'avancer pour protéger écrivains, artistes et créateurs. Pour conclure, la délégation a réaffirmé la conviction profonde de la France selon laquelle le régime de protection de la propriété intellectuelle n'était le monopole de personne; il était et devait continuer à être conçu comme un outil au service du développement de tous les pays, quel qu'en soit le niveau de développement, dans un esprit de progrès universel et partagé.

46. La délégation du Gabon a déclaré que la situation sanitaire inédite était autant un défi pour les systèmes de santé et les économies nationales qu'une opportunité unique de questionner le système multilatéral et, finalement, de corriger les erreurs qui avaient pu induire des inégalités à plusieurs niveaux et à contre-courant des objectifs adoptés par les États en 2015 et reflétés dans les ODD à l'horizon 2030, qui visent à ne laisser personne derrière. Le Gabon estimait que la sortie de la crise appelait toujours plus de solidarité et de coopération. À cet égard, la délégation s'est réjouie des discussions ayant abouti à l'adoption des initiatives prévues dans le programme de travail et budget pour 2022-2023 au titre de la réponse de l'OMPI à la pandémie de COVID-19. La collaboration entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC et la mise en place d'une plateforme commune d'assistance technique apportaient de ce point de vue une lueur d'espoir en ce qu'elles constituaient une opportunité pour mettre à la disposition des États membres les technologies médicales nécessaires à la réponse contre la COVID-19. Au-delà de cet objectif spécifique, la délégation a rappelé que les discussions menées au sein de l'Organisation avaient un lien direct avec l'amélioration des conditions de vie dans les pays et, partant, avec la réalisation des ODD. C'est pourquoi il était primordial que ces discussions soient élargies, par exemple dans le cadre d'une conférence sur la propriété intellectuelle et la lutte contre la COVID-19. En effet, les discussions sur les brevets et la santé trouvaient ici tout leur sens ainsi que la justification de moratoires relatifs à l'Accord sur les ADPIC dans une perspective de transfert de technologie et d'assistance technique. À ce prix seulement il serait possible d'accroître la résilience des États face à ce type de menaces. La délégation a par ailleurs exprimé sa satisfaction concernant la tenue de la quarante et unième session de l'IGC et la recommandation faite à l'assemblée de renouveler le mandat du comité. Concernant le programme d'établissement de normes, elle a formé le vœu que les questions en suspens puissent être résolues en vue de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. Au plan national, la délégation a mentionné l'inauguration du nouveau siège de l'Office

gabonais de la propriété industrielle, édifié avec le concours de l'OAPI, et la poursuite de sa collaboration avec cette organisation régionale. À cet égard, elle a évoqué l'organisation prochaine d'un Séminaire régional à Libreville dans le cadre de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine.

47. La délégation de la Gambie a déclaré que, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, l'OMPI avait continué de fournir un soutien et une assistance inestimables, en particulier pour la révision de la loi de 2021 sur la propriété intellectuelle de la Gambie. L'investissement dans les TIC était fondamental pour l'administration des droits de propriété intellectuelle. Le système d'automatisation de la propriété industrielle était en cours de mise à niveau vers la version 4.0, qui serait achevée au début de 2022. La mise en œuvre de la politique et de la stratégie de la Gambie en matière de propriété intellectuelle pour 2018-2021 était en bonne voie, notamment grâce aux efforts concertés des anciens étudiants en maîtrise de propriété intellectuelle, qui avaient été parrainés par l'OMPI et l'ARIPO. La Gambie avait bénéficié de nombreux webinaires organisés par l'Académie de l'OMPI, la Division de Madrid et la Division de La Haye, et attendait avec intérêt de nouvelles possibilités de formation virtuelle et en personne. Les conseils et le soutien de la Division de l'OMPI pour l'Afrique étaient particulièrement appréciés.

48. La délégation de la Géorgie, s'associant à la déclaration faite au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI pour assurer la stabilité de l'Organisation et de ses activités pendant la pandémie de COVID-19. Elle a remercié le Département des pays en transition et des pays développés pour sa coopération et l'Académie de l'OMPI pour ses activités de formation et de renforcement des capacités. La délégation a salué les initiatives visant à soutenir les PME en matière de commercialisation et de gestion de la propriété intellectuelle, dans le but d'encourager la croissance et le développement économiques nationaux. Elle a exprimé l'espoir que l'OMPI continuerait à répondre efficacement aux besoins des États membres et à leur fournir les services et les ressources dont ils avaient besoin.

49. La délégation de l'Allemagne a déclaré qu'elle souscrivait pleinement aux déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et par la délégation de la Slovaquie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle partageait la vision du Directeur général, exposée récemment dans le PSMT pour 2022-2026, selon laquelle la propriété intellectuelle doit stimuler l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, dans l'intérêt général. L'Allemagne restait déterminée à aider l'OMPI à mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace, afin de faire progresser l'innovation et la créativité au service d'un avenir meilleur et plus durable. Un écosystème de propriété intellectuelle solide était d'autant plus important que la pandémie de COVID-19 continuait d'avoir des répercussions importantes sur la santé et l'économie mondiale. Les systèmes de propriété intellectuelle ne pouvaient stimuler l'innovation, la compétitivité et le développement économique que s'ils faisaient l'objet d'un suivi permanent et, le cas échéant, d'adaptations pour relever de nouveaux défis. Ayant précédemment encouragé l'OMPI à s'engager plus étroitement avec l'OMS et l'OMC pour veiller à ce que les questions de propriété intellectuelle soient prises en compte dans les discussions sur les moyens de surmonter la pandémie, la délégation se félicitait du renforcement officiel de la coopération trilatérale entre ces organisations sur les questions de santé publique, de propriété intellectuelle et de commerce. Elle considérait l'atelier conjoint sur le transfert de technologie et la concession de licences, tenu en septembre 2021, comme un premier pas positif vers la poursuite de cette coopération. Elle a également salué le déploiement d'un ensemble de services et de mesures de l'OMPI visant à aider les États membres à faire face à la pandémie et à jeter les bases de la reprise économique post-pandémie. L'Allemagne estimait toutefois que l'OMPI pourrait jouer un rôle plus actif dans l'élaboration de solutions fondées sur la propriété intellectuelle, telles que les communautés de brevets, les engagements et les structures de concession de licences, afin de contribuer à garantir un accès mondial équitable aux vaccins et aux médicaments. Par

exemple, l'Organisation pourrait étendre l'utilisation de ses plateformes de collaboration multipartites pour aider à nouer des partenariats constructifs en vue de répondre aux besoins internationaux urgents sur la base du système de propriété intellectuelle. Elle pourrait également apporter ses connaissances et son expertise pour aider à développer les plateformes de concession de licences existantes. Dans le domaine de l'IA, l'OMPI devrait continuer à agir à la fois en tant qu'observatoire international, en recensant les tendances et en suivant leur évolution, et en tant que forum mondial pour l'échange d'idées et la coordination des efforts. La délégation partageait l'avis selon lequel l'IA n'était qu'une technologie de pointe parmi tant d'autres et se réjouissait à l'idée de débattre de sujets tels que les mégadonnées, la chaîne de bloc et le génie génétique dans le cadre du nouvellement nommé Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, en vue d'exploiter pleinement le potentiel économique de la quatrième révolution industrielle. L'Allemagne considérait que les droits de propriété intellectuelle faisaient partie intégrante du cadre juridique, économique et culturel sur lequel reposaient le secteur privé et la société en général. L'OMPI, en tant qu'instance centrale chargée d'élaborer la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle et de gérer l'infrastructure mondiale de la propriété intellectuelle, devrait mettre en évidence le rôle de la propriété intellectuelle dans la résolution des défis mondiaux actuels, notamment les crises sanitaires, la reprise économique, le changement climatique et le développement durable. La délégation a encouragé l'OMPI à contribuer activement, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en étroite coopération avec d'autres institutions basées à Genève. Dans ce contexte, l'adhésion au Groupe des Nations Unies pour le développement durable permettrait à l'OMPI d'améliorer sa coopération multilatérale avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies et de déterminer la meilleure façon d'inclure la propriété intellectuelle dans la mise en œuvre des ODD. L'Allemagne était favorable à la poursuite de l'élaboration de normes internationales visant à simplifier et à harmoniser le cadre international existant en matière de propriété intellectuelle dans l'intérêt des parties prenantes, y compris les offices de propriété intellectuelle. La délégation a déploré qu'aucun progrès n'ait été réalisé concernant le programme d'établissement de normes lors des réunions des assemblées de 2020 et s'est déclarée prête à participer de manière constructive aux discussions sur les questions normatives. Elle attendait avec impatience la reprise des débats de fond au sein du SCCR, dans un cadre approprié et une fois les conditions réunies, compte tenu du caractère sensible de ces débats. Le consensus traditionnel concernant la répartition du temps au sein du SCCR pour les différents points de l'ordre du jour devrait être respecté. Si les États membres œuvraient ensemble dans l'intention de trouver un juste équilibre entre les intérêts de toutes les parties prenantes, il serait possible d'obtenir de bons résultats. L'Allemagne restait déterminée à améliorer la protection des organismes de radiodiffusion en recherchant un consensus autour d'un traité international. Le succès à long terme de ce traité exigeait que son champ d'application reflète les avancées techniques qui avaient été réalisées. La délégation se félicitait par conséquent du débat sur les nouvelles technologies, en particulier sur les retransmissions différées. Dès que ces discussions pourraient reprendre, l'Allemagne continuerait à soutenir activement les efforts du SCCR pour faire progresser les travaux sur un projet de traité international pour la protection des organismes de radiodiffusion. L'Allemagne souhaitait partager des données d'expérience nationales concernant les exceptions et les limitations au droit d'auteur pour certaines organisations et finalités, ainsi que pour les personnes ayant des handicaps autres que des difficultés de lecture des textes imprimés. Bien qu'elle ne voie pas la nécessité d'un instrument international juridiquement contraignant dans ce domaine, elle souhaitait en savoir plus sur les concepts juridiques pertinents des autres États membres. Elle souhaitait également échanger sur d'autres questions telles que le droit de suite et les enjeux du droit d'auteur dans l'environnement numérique. Concernant le droit des brevets, l'OMPI et, en particulier, le SCP, devaient tenir compte des appels lancés par les utilisateurs du monde entier en faveur de la poursuite du développement, de l'harmonisation et de l'amélioration du système des brevets. L'Allemagne a pris note des travaux actuellement menés par le SCP dans ce domaine et s'est félicitée de la tenue de séances d'échange d'informations à la trente-deuxième session, notamment sur les questions de brevetabilité liées

à l'IA. Elle attendait avec intérêt la tenue d'une autre séance de ce type à la trente-troisième session sur l'utilisation de l'IA dans les procédures d'examen. Étant donné que la technologie de l'IA présentait un certain nombre de possibilités et de difficultés pour l'administration du système des brevets, l'échange de données d'expérience et d'informations sur ces sujets au sein du SCP était très bénéfique pour tous les États membres. L'Allemagne était particulièrement désireuse de poursuivre les travaux sur la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition, et la confidentialité des communications entre les conseillers en brevets et leurs clients. La poursuite des travaux dans ce domaine était avantageuse pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, car elle renforcerait la crédibilité, la fiabilité et la stabilité du système international de la propriété intellectuelle. La délégation continuerait de contribuer activement aux travaux sur les brevets et la santé et reconnaissait les efforts déployés et les activités menées par les comités de l'OMPI et les autres organisations internationales à cet égard. L'OMPI étant l'instance appropriée pour traiter des questions relatives au droit des brevets, l'Allemagne se félicitait de voir les brevets et la santé à l'ordre du jour du SCP. Les dernières tendances concernant le nombre de demandes déposées en vertu du PCT témoignaient de l'importance du système du PCT pour les utilisateurs du monde entier. L'Allemagne était ravie de constater que le nombre de demandes PCT déposées dans le monde en 2020 avait augmenté de 4% pour atteindre 275 882, malgré l'impact mondial de la pandémie, et de 67% entre 2010 et 2020. Pays fortement axé sur les brevets, tant au niveau national qu'international, l'Allemagne se réjouissait du bon fonctionnement du système du PCT. En 2020, l'Office allemand des brevets et des marques (DPMA) avait traité 7525 demandes internationales en phase nationale, dont environ 85% émanaient de déposants étrangers. La délégation se félicitait des nombreuses améliorations apportées au système du PCT ces dernières années, notamment à son cadre technique et juridique, et espérait que les délibérations du Groupe de travail du PCT se poursuivraient dans un esprit constructif lors des prochaines sessions. Elle encourageait tous les États membres de l'OMPI à utiliser ce système. Le DLT était une question en suspens. La délégation a déploré que, lors des assemblées de 2019, la résolution proposée par le rapporteur au problème de l'exigence de divulgation ait été rejetée et qu'une fois de plus, les États membres ne soient pas parvenus à un consensus sur la tenue d'une conférence diplomatique. Même si l'Allemagne, comme d'autres États membres de l'Union européenne, demeurait convaincue qu'une telle exigence n'était pas pertinente pour les dessins et modèles industriels et que son inclusion dans le traité serait contraire à l'objectif de simplification et d'harmonisation des procédures d'enregistrement des dessins et modèles, elle était prête à examiner toute proposition raisonnable et constructive qui pourrait être formulée aux réunions de l'Assemblée de 2021 ou ultérieurement. En ce qui concernait l'Acte de Genève, l'adhésion de l'Union européenne en 2019 marquait l'entrée en vigueur de l'Acte pour toutes les parties contractantes du système de Lisbonne. Les indications géographiques constituaient un instrument important pour la protection des savoirs traditionnels régionaux relatifs aux produits agricoles et non agricoles. L'Allemagne a noté le large consensus auquel étaient parvenus les États membres en faveur de la poursuite des travaux au sein de l'IGC et a reconnu l'importance de ces travaux. Étant donné l'absence de progrès pendant l'exercice biennal en cours en raison de la pandémie de COVID-19, l'Allemagne a soutenu la proposition visant à transférer le mandat de 2019 à l'exercice biennal 2022-2023. Il restait encore beaucoup de travail à faire avant de parvenir à un consensus sur un instrument *sui generis* qui tienne compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels, de ressources génétiques et de folklore, sans toutefois nuire au fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle. L'Allemagne souhaitait continuer à participer de manière constructive à ce processus et restait totalement déterminée à appuyer tout progrès futur dans le domaine du développement, en particulier dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle était également favorable à la mise en œuvre continue des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement de manière équilibrée et consensuelle. La délégation constatait avec satisfaction que le CDIP avait pu reprendre ses travaux en 2020, bien qu'avec un ordre du jour tronqué. Malgré les conditions difficiles, des progrès importants avaient été réalisés au cours des deux dernières sessions du comité (vingt-cinquième et vingt-sixième) sur des questions essentielles telles que l'assistance

technique et l'avancement des projets du Plan d'action pour le développement. L'Allemagne était convaincue que l'approche constructive et tournée vers l'avenir du CDIP lui permettrait de surmonter tous les défis qui l'attendaient. Le DPMA avait poursuivi sa coopération fructueuse avec l'OMPI et d'autres organisations de propriété intellectuelle et offices nationaux de propriété intellectuelle. En février 2021, le DPMA et l'OMPI avaient organisé avec succès de nouveaux séminaires itinérants visant à informer le public sur les services de l'OMPI, en mettant l'accent sur la procédure selon le PCT. Pour la première fois, des collègues des offices de propriété intellectuelle de l'Autriche et de la Suisse avaient apporté leur concours à ces séminaires. Fin 2021, le DPMA devait aider l'OMPI à former des examinateurs de l'office albanais.

50. La délégation du Ghana a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et a déclaré que des progrès notables avaient été accomplis concernant la mise au point, la production et le lancement des vaccins contre la COVID-19, avec plus de 6,3 milliards de doses administrées dans 184 pays. Des disparités dans l'accès au vaccin subsistaient néanmoins, soulevant des questions quant à la détermination de certains pays à n'oublier personne. La délégation du Ghana a salué le discours de l'Organisation en faveur de l'équité dans ce domaine, et s'est félicitée de la coopération tripartite avec l'OMS et l'OMC, afin de mettre en place de nouvelles stratégies de production et de distribution des vaccins. Malgré les défis posés par la pandémie, l'Office ghanéen de la propriété industrielle, qui relève de la Direction générale de l'enregistrement du Ministère de la justice, traite les demandes d'enregistrement de marques selon le système de Madrid et les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels selon le système de La Haye conformément à ses obligations au titre des traités. La délégation a ajouté que l'office avait également recensé un certain nombre d'institutions et qu'il s'était dit prêt à accueillir le programme relatif aux CATI et à signer l'accord de niveau de service correspondant avec l'OMPI. Le soutien apporté par l'Organisation avait été précieux pour renforcer la capacité des universités et des instituts de recherche de mettre en œuvre des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle conformes à la stratégie nationale dans ce domaine, afin de promouvoir les activités innovantes, et les efforts déployés pour s'engager auprès des jeunes, des femmes et d'autres parties prenantes sous-représentées ont été salués. La délégation du Ghana a remercié les États membres ayant prolongé les activités de coopération technique en matière de propriété intellectuelle, en particulier celles menées par le Gouvernement suisse dans le cadre du projet de propriété intellectuelle Suisse-Ghana, qui devait se terminer à la fin de 2021.

51. La délégation de la Grèce, tout en souscrivant aux déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B ainsi que par la délégation de la Slovénie au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré que les ressources de l'OMPI avaient été gérées avec prudence et que l'actif net avait augmenté. Faciliter l'accès au système de la propriété intellectuelle et répondre aux besoins des utilisateurs devait rester une priorité. La fourniture de services de haute qualité et la transformation numérique renforceraient la confiance dans l'écosystème de la propriété intellectuelle. Œuvrer en faveur d'un système équilibré contribuerait à la croissance socioéconomique. Le système national de la propriété intellectuelle continuait de soutenir l'innovation et la créativité, ce qui contribuait au développement et à la croissance. Les dépôts de demandes d'enregistrement de marques auprès de l'Office grec des marques continuaient d'augmenter. Les dépôts électroniques avaient augmenté de 40% en deux ans et demi et, en septembre 2021, 5276 demandes nationales et 767 demandes internationales avaient été déposées. Le service d'enregistrement des marques était devenu une base de données électronique. Les enregistrements de marques avaient été transférés à l'Organisation de propriété industrielle hellénique (OBI), qui générerait les titres de propriété industrielle, et un décret ministériel préciserait la date de démarrage du nouveau système. Malgré la pandémie, les dépôts de brevets auprès de l'OBI avaient augmenté de 30% à la suite d'une réduction de 33% de la taxe de recherche. Les dépôts électroniques et les améliorations informatiques avaient facilité l'accès au système de propriété intellectuelle et amélioré la gestion des titres de propriété intellectuelle. Une série d'activités avait été organisée pour sensibiliser le public à la nécessité d'acheter des produits

authentiques. Mykonos était devenue la deuxième ville à rejoindre le “Réseau européen des authenticités” lancé par l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Lors de la quatrième cérémonie de remise des prix, deux universités grecques, deux PME et deux inventeurs ont été récompensés. L’organisme de régulation du marché (DIMEA) avait collaboré avec les autorités grecques chargées de l’application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de 23 952 contrôles d’août 2020 à août 2021, qui avaient abouti à la saisie de 82 835 articles contrefaisants et à des amendes pour une valeur de 1 537 200 euros. Une modification législative datant de juillet 2021 avait donné au Comité pour la notification des atteintes portées au droit d’auteur et aux droits connexes sur l’Internet le pouvoir de bloquer l’accès au matériel portant atteinte au droit d’auteur en cas d’atteintes à grande échelle, ce qui était particulièrement important pour les programmes de télévision diffusés en direct. Les directives européennes 2019/790 et 2019/789 devaient entrer en vigueur. L’Organisation du droit d’auteur hellénique fournissait un accès légal à la musique, aux films, aux séries télévisées, aux jeux vidéo, aux images et aux livres par l’intermédiaire de l’Agorateka.

52. La délégation du Guatemala a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. Elle s’est félicitée du rapport présenté par le Directeur général, dont elle retenait les différentes initiatives destinées à soutenir la propriété intellectuelle en tant qu’élément du développement économique, culturel et humain, en particulier les axes de travail qui concernaient les jeunes et les enfants, objet central du programme de travail du Gouvernement guatémaltèque. Elle accordait une grande importance à l’action normative de l’OMPI qui visait, avec la création d’enceintes de négociation multilatérale, à élaborer et mettre en œuvre des instruments juridiques propres à répondre aux besoins des pays. À cet égard, elle a engagé les États membres à continuer à travailler activement dans les différents cadres de négociation. La délégation tenait à remercier l’OMPI, en la personne de son Directeur général de l’appui qu’elle avait fourni à son pays pour mettre au point des formations techniques, élaborer des projets et assurer une formation continue à l’office national de propriété intellectuelle, ainsi que les secteurs qui travaillaient sur les différentes questions de propriété intellectuelle. Elle remerciait tout particulièrement l’équipe de la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, notamment sa directrice Mme Beatriz Amorin et Mme Lorena Bolaños, responsable principale des programmes du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création au sein de la Division du développement en matière de droit d’auteur. Enfin, la délégation a réaffirmé sa volonté de continuer à œuvrer à la réalisation des objectifs de l’Organisation.

53. La délégation de la Hongrie a déclaré qu’elle partageait la vision du Directeur général selon laquelle l’OMPI appuyait l’innovation et la créativité par l’intermédiaire de la propriété intellectuelle. La délégation félicitait le milieu de la recherche mondiale et la communauté médicale pour avoir produit un vaccin en 12 mois environ. Les vaccins constituaient la seule solution à la pandémie et il était vital de veiller à ce qu’il y en ait suffisamment. La Hongrie était en train de construire son propre centre de production de vaccins et elle espérait que d’autres pays auraient l’occasion de faire de même. Les questions idéologiques et politiques ne devaient pas influencer les procédures d’autorisation des vaccins. La délégation estimait que les brevets sur les vaccins devaient être respectés afin d’encourager les chercheurs à poursuivre leurs travaux. Au cours de l’année précédente, l’économie mondiale avait souffert, 114 millions de personnes ayant perdu leur emploi. Il était donc temps d’encourager les investissements pour sauver et créer des emplois. La délégation était favorable à l’idée d’aider les PME à entrer sur les marchés étrangers et à prendre en considération les questions de propriété intellectuelle. La délégation avait la douzième économie la plus ouverte au monde et les entreprises hongroises pourraient bénéficier d’une couverture géographique plus large des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle. La Hongrie espérait que sa ratification de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne encouragerait davantage de pays à faire des affaires avec elle et que les indications géographiques bénéficieraient d’une protection à l’étranger. La Hongrie était heureuse de constater qu’elle avait amélioré son rang dans l’Indice mondial de l’innovation 2021 et espérait continuer à améliorer son classement, ce

qui permettrait d'améliorer la R-D et l'innovation. Le Gouvernement hongrois avait commencé à renforcer la coopération horizontale au sein de l'écosystème de l'innovation, à augmenter les capacités institutionnelles de R-D, à aider les PME à améliorer leurs résultats en matière d'innovation, à accroître le soutien financier au secteur, à soutenir les jeunes scientifiques et à créer un meilleur réseau pour les chercheurs et les scientifiques. Outre la réalisation des objectifs climatiques, la Hongrie entendait augmenter ses dépenses dans le domaine de la R-D en les faisant passer de 2 à 3% du PIB d'ici 2030.

54. La délégation de l'Islande a déclaré qu'elle se félicitait du maintien des services de l'OMPI malgré les circonstances difficiles ayant marqué l'année écoulée. L'Office islandais de la propriété intellectuelle (ISIPO) avait participé activement aux événements organisés par l'OMPI, notamment aux réunions des groupes de travail et aux séminaires relatifs aux systèmes de Madrid et de La Haye et au PCT. Il avait également suivi les séances de partage d'information sur les femmes et la propriété intellectuelle. En 2020, les demandes nationales d'enregistrement de marques et de brevet avaient légèrement augmenté, alors que les demandes internationales étaient restées relativement stables en ce qui concerne les marques et qu'elles avaient enregistré une augmentation de 33% par rapport à l'année précédente en ce qui concerne le PCT. La situation était moins positive pour les demandes d'enregistrement de dessins et modèles et la délégation espérait voir progresser les discussions sur un futur DLT. En octobre 2020, l'Islande était devenue le premier pays nordique à introduire le [système de dépôt électronique de Madrid](#), ce qui avait permis de réduire les délais de traitement des demandes et les irrégularités. L'ISIPO cherchait constamment à mettre en place des solutions et des services numériques plus conviviaux. C'est pourquoi il avait mis à jour sa politique stratégique en mai 2021, en mettant l'accent sur la transformation numérique dans l'intérêt des utilisateurs et des examinateurs de l'ISIPO. Les récentes initiatives de l'OMPI en matière de services numériques, telles que l'outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de l'OMPI, permettaient de créer des plateformes de services en ligne complètes pour les petites entreprises qui cherchaient à recenser et protéger leurs actifs de propriété intellectuelle. En outre, l'année écoulée avait vu l'entrée en vigueur de modifications substantielles de la loi islandaise sur les marques, permettant aux utilisateurs de demander l'enregistrement de tous types de marques, et de la loi sur les brevets, prévoyant l'exemption des certificats complémentaires de protection conformément à la législation de l'Union européenne. La loi sur les secrets commerciaux et la loi sur le nom de domaine .is étaient également entrées en vigueur récemment. Les derniers développements écologiques et le dernier rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avaient souligné que l'innovation et les solutions durables étaient plus importantes que jamais. Les droits de propriété intellectuelle étaient essentiels pour stimuler les innovations nécessaires afin de relever les grands défis de l'époque. Dans ce contexte, le thème choisi par l'OMPI pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022, à savoir La propriété intellectuelle et les jeunes – innover pour un avenir meilleur, était particulièrement approprié. L'Islande était convaincue que l'accent mis sur la propriété intellectuelle et les jeunes contribuerait à sensibiliser le public aux liens entre innovation, propriété intellectuelle et durabilité. L'ISIPO était prêt à coopérer à cet égard et avait organisé une conférence hybride sur la propriété intellectuelle et la durabilité, prévue pour le 4 novembre 2021.

55. La délégation de l'Inde a déclaré que l'OMPI, en tant que principal organe normatif mondial dans le domaine de la propriété intellectuelle, avait un rôle essentiel à jouer pour assurer la mise en œuvre efficace, équilibrée et axée sur le développement du système mondial de la propriété intellectuelle. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence l'importance du rôle joué par les institutions internationales pour aider les États membres à relever les défis mondiaux. La délégation de l'Inde a donc salué les efforts déployés par l'OMPI pour trouver un équilibre entre droits de propriété intellectuelle et développement. Elle a estimé que le système mondial de la propriété intellectuelle devait favoriser, et non entraver, les efforts déployés pour répondre aux urgences sanitaires. À cet égard, elle s'est dite favorable à la prise d'une décision rapide concernant la proposition commune qu'elle avait présentée à l'OMC en vue de

la levée des obligations des États membres au titre de l'Accord sur les ADPIC dans le cadre de la prévention, du contrôle ou du traitement de la COVID-19. Le cadre législatif, administratif et judiciaire de protection des droits de propriété intellectuelle était bien établi en Inde et permettait au pays de respecter ses obligations internationales tout en répondant à ses priorités de développement. Les mesures prises par l'Inde pour promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise, y compris la modification de son système de la propriété intellectuelle, lui avaient permis de gagner 35 places au classement de l'Indice mondial de l'innovation au cours des six dernières années. Le pays abritait désormais 66 start-up privées évaluées à plus d'un milliard de dollars américains, dont trois étaient évaluées à plus de 10 milliards de dollars É.-U. Grâce à des programmes phares tels que Make in India et Startup India, le pays était en passe de devenir un centre mondial florissant pour la fabrication et l'innovation. La délégation a dit déplorer que les progrès sur les questions relatives à l'établissement de normes aient été limités en raison des défis posés par la pandémie de COVID-19. Elle a dit espérer que de nouveaux progrès seraient réalisés sur les questions de fond, notamment au sein de l'IGC et du SCCR. En outre, elle a exhorté les États membres à œuvrer de manière constructive et créative pour sortir de l'impasse concernant l'ouverture des bureaux extérieurs de l'OMPI, qui contribuaient à renforcer l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Si l'évaluation du fonctionnement des bureaux extérieurs était utile, elle ne devait pas servir de prétexte pour empêcher ou retarder l'ouverture de nouveaux bureaux.

56. La délégation de l'Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le PSMT pour 2022-2026 et le programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal étaient axés sur les retombées concrètes de la propriété intellectuelle sur le terrain et mettaient en évidence ses avantages pour tous, dans le monde entier. La délégation appuyait l'engagement de l'Organisation, comme indiqué dans le programme de travail et budget pour 2022-2023, à apporter une réponse mondiale efficace à la pandémie de COVID-19. Elle se réjouissait de poursuivre sa collaboration avec l'OMPI et les États membres dans le cadre de divers projets en Indonésie, notamment le plan national de coopération technique entre l'OMPI et l'Indonésie et d'autres initiatives liées à l'économie de la création, aux marques et aux dessins et modèles, aux PME et aux jeunes entreprises. Elle se réjouissait également de coopérer avec l'ARIPO dans le cadre du programme WIPO Match. Consciente des défis posés par la pandémie de COVID-19, la délégation réaffirmait sa volonté de participer de manière constructive à tous les comités et activités normatives de l'OMPI. Elle continuait à soutenir tous les travaux normatifs, en particulier ceux de l'IGC, et se félicitait de la prolongation du mandat de cet organe. La délégation espérait qu'un consensus pourrait être atteint prochainement sur la convocation d'une conférence diplomatique pour le DLT et se tenait prête à accueillir une telle conférence.

57. La délégation de l'Iran (République islamique d') a déclaré qu'un système de propriété intellectuelle juste, équilibré et efficace était essentiel pour faire face à la pandémie de COVID-19, en particulier pour garantir un accès équitable et abordable au vaccin contre la COVID-19, notamment grâce à la coopération avec l'OMPI et à la coordination avec d'autres organisations internationales. Il était essentiel de veiller à ce que la question du développement fasse partie intégrante des travaux de l'OMPI, notamment par la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement, afin d'accélérer le développement économique, social et culturel de ces pays. Malgré les sanctions économiques et financières imposées au pays, celui-ci avait amélioré son classement dans l'Indice mondial de l'innovation 2021 et ses performances dans les statistiques de l'OMPI, résultat qui témoignait de sa détermination à surmonter les restrictions en diversifiant son économie et en développant l'économie fondée sur l'innovation et le savoir. La délégation a salué la recommandation faite tendant à renouveler le mandat de l'IGC et à finaliser un accord sur un instrument juridique international permettant de tester efficacement les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. En ce qui concerne l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, la délégation a salué le travail du PBC sur l'avant-projet de mandat, qui devrait être élaboré dans le cadre d'un processus dirigé par les États membres, en pleine conformité avec les principes directeurs pertinents.

58. La délégation de l'Iraq a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. Elle a félicité le Directeur général pour les initiatives positives décrites dans son rapport et les comités permanents pour les progrès accomplis dans le cadre de leurs travaux et s'est dite convaincue que tous les comités obtiendraient des résultats positifs et équilibrés dans leurs domaines respectifs. L'augmentation du nombre de membres de certains groupes régionaux de l'Organisation a nécessité une répartition proportionnelle et géographiquement équitable des sièges au sein du Comité de coordination de l'OMPI pour chaque groupe. La délégation a donc appuyé la proposition faite par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et le groupe des pays africains sur la composition du Comité de coordination de l'OMPI et du PBC, dont l'objectif était de remédier au déséquilibre actuel en la matière. La délégation attendait avec intérêt de collaborer avec l'OMPI pour renforcer le cadre juridique de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat avait fourni à l'Iraq des conseils juridiques bienvenus sur la mise en conformité de ses lois et procédures avec les normes nationales pertinentes afin de stimuler l'industrie, les sciences, la littérature et les arts.

59. La délégation d'Israël a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Compte tenu du rôle essentiel joué par la propriété intellectuelle dans la lutte contre la COVID-19 et dans la reprise post-pandémie, la délégation s'est félicitée de la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS, ainsi que de la série de services et de mesures d'assistance proposés dans ce domaine. Elle a également dit appuyer les nouvelles initiatives visant à mettre au point une assistance sur mesure pour les États membres ainsi qu'à aider les offices de propriété intellectuelle à mieux soutenir l'innovation nationale et à promouvoir l'utilisation des actifs de propriété intellectuelle comme des outils économiques. L'économie israélienne reposait largement sur l'innovation, notamment dans le secteur des hautes technologies, et la délégation a dit reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle pour le bon fonctionnement d'un écosystème de l'innovation favorisant la transformation des idées en actifs. Israël affichait l'un des taux de demandes selon le PCT par habitant les plus élevés au monde, notamment concernant le nombre de demandes déposées par des femmes. En 2020, l'Office israélien de la propriété intellectuelle avait reçu plus de 8000 demandes de brevet, dont plus de 85% étaient des demandes selon le PCT dans la phase nationale. La volonté de l'OMPI d'améliorer constamment les systèmes d'enregistrement, notamment en utilisant des technologies de pointe, était inestimable à cet égard. En tant qu'acteur international important dans le domaine des technologies émergentes, Israël attendait que l'OMPI joue un rôle de premier plan dans l'adaptation du cadre juridique, afin d'encourager la créativité et les solutions innovantes dans ce domaine.

60. La délégation de l'Italie a souscrit aux déclarations faites par la délégation de la Slovénie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. L'Italie restait déterminée à développer des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et à mettre en œuvre le programme de l'OMPI. Elle accordait une importance particulière à l'enregistrement et à la protection internationale des appellations d'origine et des indications géographiques par le système de Lisbonne. Les indications géographiques, en particulier, avaient gagné en importance économique au niveau mondial et constituaient un moyen efficace pour distinguer les produits locaux authentiques, promouvoir le développement économique, protéger l'environnement et faire respecter les normes de sécurité et de qualité alimentaires, tout en offrant des avantages aux microentreprises et aux communautés locales et rurales. La délégation saluait le fait que le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation aide les États membres à tirer parti du rôle de la propriété intellectuelle au service de la croissance économique et au profit des PME, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle tenait aussi à féliciter le Directeur général d'avoir adopté une approche axée sur le marché en ce qui concerne les questions mondiales de propriété intellectuelle et d'avoir ouvert l'Organisation à un public plus large, notamment aux milieux universitaires. La délégation était favorable à la poursuite du dialogue sur les technologies de pointe, notamment l'IA et la chaîne de blocs. Elle

saluait également l'intensification de la collaboration entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC en vue de promouvoir l'accès aux technologies médicales dans le monde et de lutter contre la pandémie de COVID-19.

61. La délégation de la Jamaïque a déclaré que la collaboration entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC avait permis et permettrait à l'avenir de fournir l'assistance technique nécessaire en particulier aux pays en développement. La délégation accueillait favorablement la restructuration de l'OMPI, notamment en ce qui concerne la création de nouveaux secteurs et de nouvelles divisions, tels que le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. La volonté du Directeur général d'ouvrir la propriété intellectuelle à un public plus large permettrait sans doute de sensibiliser le public au rôle essentiel que jouait la propriété intellectuelle dans l'élaboration de solutions à certains des enjeux économiques et sociaux majeurs. La Jamaïque appréciait sa relation de longue date avec l'OMPI, qui continuait de contribuer à son développement national. L'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle continuait de bénéficier d'une assistance technique, notamment d'une assistance législative dans le domaine des brevets, des dessins et modèles industriels, des marques et du droit d'auteur. La délégation a remercié tout particulièrement la Division juridique du système de Madrid, qui avait aidé la Jamaïque à réviser sa législation, le Service d'enregistrement de La Haye, qui avait soutenu ses efforts pour adhérer à l'Acte de Genève et à l'Arrangement de La Haye, et la Division des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle. La Jamaïque appréciait le travail réalisé par les différents comités de l'OMPI et se félicitait d'avoir été récemment élue à la vice-présidence de l'IGC. Le pays était fier de son riche patrimoine culturel et heureux d'avoir participé récemment à un séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les expressions culturelles traditionnelles. Il appréciait aussi les travaux du SCT et continuerait à collaborer de manière constructive avec les membres du comité sur sa proposition révisée relative à la protection des noms d'État. La délégation estimait que le fait de permettre aux MPME de tirer parti de leur propriété intellectuelle était essentiel au succès de la reprise post-pandémique. Elle saluait l'accent mis par l'Organisation sur les jeunes, qui les plaçait au cœur de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022 et prenait des mesures pour que leurs idées innovantes et leurs inventions soient mises au service d'un développement économique durable. L'OMPI devait poursuivre ses activités de sensibilisation et continuer de fournir une assistance aux pays en développement afin de stimuler leurs écosystèmes innovants. La Jamaïque remerciait la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en particulier la Section des Caraïbes, de l'avoir aidée à moderniser son architecture et son environnement de la propriété intellectuelle et à renforcer ses capacités. La Jamaïque restait déterminée à faire progresser les travaux de l'Organisation.

62. La délégation du Japon a appuyé le PSMT pour 2022-2026, qui partageait la mission, la vision et les valeurs du Japon récemment mises à jour, telles que publiées par l'Office des brevets du Japon (JPO), et qui visaient à promouvoir l'innovation sur la base de la coopération entre toutes les parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle. Le Japon attachait une grande importance aux activités de l'OMPI visant à développer l'infrastructure de la propriété intellectuelle et poursuivrait donc ses contributions volontaires comme il l'avait fait au cours des 30 dernières années. La délégation espérait que la promotion de l'innovation fondée sur des technologies telles que l'Internet des objets et l'IA contribuerait à l'édification d'un avenir prospère pour tous. L'OMPI devait prendre la tête des initiatives internationales visant à faire en sorte que les systèmes de propriété intellectuelle répondent de manière appropriée au progrès technologique et créer un environnement permettant d'assurer une protection et une utilisation appropriées de la propriété intellectuelle afin que chacun, dans tous les États membres, puisse profiter des avantages de l'innovation. Le confort des utilisateurs devait être amélioré pour développer l'écosystème de la propriété intellectuelle. La communication avec les utilisateurs des services de l'OMPI devrait être approfondie afin de s'assurer que leurs opinions seront prises en considération dans les initiatives de l'Organisation. Étant donné que les principaux déposants de demandes de titres de propriété intellectuelle dans le monde se trouvaient au Japon, ils pouvaient apporter leur contribution aux

initiatives de l'OMPI par l'intermédiaire du Bureau de l'OMPI au Japon. Pour développer l'écosystème de la propriété intellectuelle, il convenait d'élargir la base d'utilisateurs en soutenant les PME et les start-up. Le Japon était prêt à partager ses données d'expérience à cet égard. L'innovation avait également un rôle essentiel à jouer pour répondre aux transformations de l'économie et du mode de vie induites par la pandémie de COVID-19. L'OMPI devait participer activement aux discussions mondiales visant à promouvoir l'innovation pour les nouvelles entreprises et, avec l'OMC et l'OMS, soutenir les utilisateurs du système de propriété intellectuelle pendant la pandémie. La propriété intellectuelle avait un rôle à jouer pour relever d'autres défis contemporains, tels que le changement climatique; le Japon attendait beaucoup de l'initiative WIPO GREEN, qui devait être encouragée. En tant que partenaire de cette plateforme, le JPO avait élargi le réseau WIPO GREEN au Japon. Le JPO avait mis en œuvre des systèmes d'examen accéléré et super-acceléré afin de réaliser les examens les plus rapides du monde, et il avait continué de promouvoir l'assurance qualité durant l'examen et la qualité des titres délivrés. Il avait procédé aux changements requis par la pandémie en mettant en place des entretiens en ligne et le télétravail pour les examinateurs et les juges administratifs. Des informations sur la propriété intellectuelle seraient diffusées lors de l'Expo 2025 à Osaka.

63. La délégation de la Jordanie a déclaré que les défis posés par la pandémie de COVID-19 avaient souligné combien il était important de maximiser le rôle de la propriété intellectuelle dans le système multilatéral international et que l'OMPI soutienne la R-D, en particulier dans le domaine des soins de santé, dans l'intérêt de tous les pays. L'importance croissante du rôle de l'OMPI était apparue clairement ces derniers temps en ce qui concerne la question de l'accès aux médicaments et des contraintes en la matière, qui exigeaient que les organisations internationales, et notamment l'OMPI, collaborent entre elles ainsi qu'avec les gouvernements nationaux afin de surmonter les difficultés techniques et de sortir de la crise actuelle. L'ampleur des dommages économiques infligés par la pandémie aux sociétés n'avait échappé à personne. Plus que jamais, il était nécessaire d'encourager le secteur de l'innovation afin d'assurer une croissance économique durable grâce à une série d'initiatives et de projets. La Jordanie, en coopération avec l'OMPI, montrait la voie à cet égard. Elle était devenue l'un des premiers pays à bénéficier du système IPAS 4.0 en raison de son vif intérêt pour l'application des nouvelles technologies et de l'IA dans les domaines des brevets, des marques et des dessins et modèles. L'OMPI avait par ailleurs fourni un soutien technique très apprécié dans le secteur de l'éducation alors que la Jordanie mettait en œuvre son projet de politiques de propriété intellectuelle à l'intention des universités nationales. Onze universités avaient ainsi été en mesure d'adopter ou d'actualiser des politiques de propriété intellectuelle. La délégation a partagé l'avis avisé du Directeur général et de son équipe selon lequel, pour atteindre les objectifs de l'Organisation et relever les défis auxquels le monde était confronté en temps voulu et avec flexibilité, son message devait atteindre directement un public large et diversifié, avec une large participation de tous les partenaires. De cette façon, non seulement leurs voix seraient entendues, mais ils seraient également associés aux efforts de planification communs pour progresser et se développer.

64. La délégation du Kenya, souscrivant à la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, a remercié l'OMPI pour son appui sur les plans du renforcement des capacités, de l'infrastructure et des systèmes informatiques, et de la collaboration dans les domaines des politiques de propriété intellectuelle et de l'innovation. Elle attendait avec intérêt de voir progresser le partenariat de son pays avec l'OMPI afin de renforcer la contribution économique de l'innovation et de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle demeurait essentielle au développement socioéconomique, à la promotion des MPME et des jeunes chefs d'entreprise et à leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Le Kenya se féliciterait que des efforts soient menés pour sensibiliser les jeunes des pays en développement à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle et pour simplifier les procédures d'enregistrement de la propriété intellectuelle afin d'inciter les jeunes et les MPME à faire de la propriété intellectuelle un actif

commercial. Il continuerait à travailler avec l'OMPI pour fournir un appui aux offices nationaux de propriété intellectuelle et aux autres parties prenantes, et appelait à la rationalisation du Plan d'action de l'OMPI pour le développement afin d'accroître la pertinence de la propriété intellectuelle pour les pays en développement et de créer un système de propriété intellectuelle plus inclusif. Il formulait l'espoir que les travaux sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques se poursuivraient afin de créer une protection équilibrée et efficace. La délégation a également plaidé en faveur de l'avancement et de la conclusion des délibérations sur le DLT.

65. La délégation du Kazakhstan a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait montré qu'un système public de soins de santé était essentiel pour la société, l'économie et le bien-être de chacun. Aussi le pays s'était-il lancé dans une série de mesures destinées à garantir la protection sociale, l'accès aux services médicaux et le renforcement du système sanitaire. Des démarches avaient par ailleurs été entreprises pour faire enregistrer le vaccin kazakh contre la COVID-19, QazVac, et une rencontre organisée avec le directeur général de l'OMS pour discuter de son inscription sur la liste de vaccins autorisés de l'OMS. La propriété intellectuelle était un sujet prioritaire pour le Kazakhstan, qui s'employait à renforcer sa législation destinée à protéger les droits de propriété intellectuelle. Le Kazakhstan était très reconnaissant à l'OMPI de son aide, en particulier en ce qui concernait les activités destinées à sensibiliser les entrepreneurs, les utilisateurs et les titulaires de droits d'auteur aux questions de propriété intellectuelle. Des modifications de la législation étaient en cours pour permettre l'automatisation des enregistrements et de la délivrance des documents de protection. Un système de vérification de l'enregistrement des titres de propriété intellectuelle était en place et des démarches avaient été entreprises pour réguler la protection des dessins et modèles industriels non enregistrés conformément à l'Accord de partenariat et de coopération renforcé entre le Kazakhstan et l'Union européenne. Le Kazakhstan était partie à cinq systèmes d'enregistrement international de la propriété intellectuelle et avait signé dernièrement le Protocole relatif à la protection des dessins et modèles industriels se rapportant à la Convention sur le brevet eurasiatique, ainsi que l'Accord sur les marques, les marques de service et les appellations d'origine des produits de l'Union économique eurasiatique. Sur le plan de la coopération internationale, le Kazakhstan avait l'intention d'adhérer à l'Arrangement de La Haye et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. À cet égard, il se félicitait des recommandations et des orientations de l'OMPI.

66. La délégation du Kirghizistan a déclaré que l'objectif de cette session était d'examiner de manière globale et équilibrée les questions relatives au développement et au renforcement du système de propriété intellectuelle à tous les niveaux, et notamment les éléments constitutifs de ce système. À cet égard, elle a exhorté les délégués à faire preuve de souplesse, de patience et de solidarité afin de prendre des décisions réfléchies, équilibrées et pondérées dans l'intérêt de tous les États membres de l'OMPI. Elle a déploré que toutes les délégations des États membres ne soient pas présentes dans la salle, étant entendu que cela tenait au format hybride exceptionnel des assemblées, ainsi qu'à la situation épidémiologique actuelle. La délégation s'est alignée sur la déclaration faite au nom de son groupe régional. L'office national étant responsable non seulement de la propriété intellectuelle mais aussi du développement de l'innovation, la délégation s'est dite heureuse de constater que l'OMPI intensifiait ses activités en matière de promotion de la créativité, des inventions et de l'innovation. La délégation a dit espérer que, sous la direction avisée de M. Daren Tang, de nouveaux projets visant à développer les systèmes de propriété intellectuelle, l'innovation, les services numériques, ainsi qu'à renforcer les compétences des États membres de l'OMPI, seraient lancés. Lors des assemblées, la position du Kirghizistan demeurait inchangée : développer et renforcer une architecture mondiale de propriété intellectuelle équilibrée, efficace et universellement reconnue, compte tenu des caractéristiques et de l'état des systèmes de propriété intellectuelle et d'innovation des États membres de l'OMPI. La délégation a précisé que l'année prochaine, l'office national s'attacherait à stimuler et à appuyer les activités créatives et inventives, ainsi que les projets innovants, dans les différentes régions du pays. La délégation a exprimé sa

reconnaissance à l'OMPI pour son assistance continue, non seulement dans le développement du système national de propriété intellectuelle mais aussi de l'écosystème de l'innovation dans le pays. La Division des pays en transition et des pays développés avait maintenu un travail d'une qualité irréprochable. Grâce à l'efficacité de cette division, les projets et programmes de l'OMPI avaient été mis en œuvre dans la région, et le niveau de connaissance de la propriété intellectuelle avait augmenté dans le pays. Enfin, la délégation a souligné la nécessité pour l'OMPI de concilier les principes de représentation géographique équilibrée et d'égalité des sexes avec les réalisations en matière de développement des écosystèmes de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

67. La délégation du Liban a souscrit aux déclarations qui avaient été prononcées au nom des groupes auxquels le pays appartenait. Les assemblées se tenaient dans un contexte de profonde crise sanitaire mondiale, qui n'était plus seulement une question de santé publique, mais touchait désormais tous les aspects de la vie – socioéconomiques, professionnels et éducatifs. D'une grande complexité, cette crise avait lourdement porté atteinte aux efforts de développement, en particulier parce que, outre ses répercussions directes, elle avait aggravé des problèmes structurels préexistants. Elle avait par exemple amplifié la fracture numérique, empêchant de nombreux pays de voir la promesse de l'économie et du commerce numériques se matérialiser. La révolution informatique jouait un rôle de plus en plus grand dans l'économie. Mais elle s'accompagnait aussi d'une multitude de difficultés pour les pays qui voulaient se maintenir à niveau, pour s'en saisir pleinement et actualiser les cadres juridiques, réglementaires et éducatifs qui étaient censés la favoriser. Compte tenu des difficultés qui se présentaient à ce tournant de l'histoire de l'humanité, l'OMPI avait un véritable rôle à jouer pour garantir l'équité et le bon fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, il était évident qu'il fallait aider les pays en développement à tirer parti de ce système et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement et à une égalité accrue entre pays. Le Liban était en proie à une crise asphyxiante qui se caractérisait d'abord par des indicateurs économiques et financiers catastrophiques qui témoignaient d'une dégradation inédite des conditions de vie de la majeure partie de la population libanaise. La situation s'était encore détériorée avec la COVID-19, l'explosion du port de Beyrouth et l'état de crise général qui régnait dans la région. Un nouveau gouvernement réformiste avait été constitué, qui comptait sur la coopération internationale pour l'aider à remédier aux problèmes cruciaux auxquels le pays était confronté. La reprise dépendrait de la capacité du gouvernement de faire redémarrer l'économie et le développement, ce qui ne serait possible qu'en tablant sur l'innovation et le progrès dans le domaine de la propriété intellectuelle et en faisant pénétrer les concepts correspondants dans une large gamme de domaines, au gré des transformations de l'économie mondiale. La délégation souhaitait ardemment voir les liens de coopération entre l'OMPI et le nouveau Gouvernement du Liban se renforcer, de façon que celui-ci puisse conduire des réformes et œuvrer à la réalisation des objectifs de développement du pays, compte dûment tenu néanmoins de la situation unique dans laquelle se trouvait le pays.

68. La délégation du Lesotho a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. La délégation s'est félicitée de la prorogation du mandat de l'IGC et a dit attendre avec intérêt l'adoption du DLT. Plusieurs programmes d'assistance technique en faveur des pays en développement étaient restés sans suite en raison de la pandémie de COVID-19. L'OMPI devait en tenir compte lors de l'élaboration des futurs programmes de travail et augmenter les ressources allouées aux activités menées dans les pays en développement. Les pays en développement devaient être soutenus dans leurs efforts visant à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil essentiel de croissance et de reprise économique durable après la pandémie, en accordant une attention particulière aux besoins des PME, des femmes, des jeunes et des communautés locales et autochtones. La délégation du Lesotho s'est félicitée que l'OMPI envisage d'étendre ses activités à un public plus large, notamment aux femmes, aux universités et instituts de recherche, aux jeunes et aux PME, contribuant ainsi à la création d'emplois. Le Lesotho avait bénéficié de l'assistance fournie par l'OMPI pour la modernisation

de son système de la propriété intellectuelle, la mise à niveau de son système d'automatisation de la propriété industrielle, le traitement des données en attente de saisie, le traitement des demandes déposées dans le cadre du système de Madrid, la création de CATI et l'élaboration d'un cadre législatif moderne tenant compte des obligations du Lesotho découlant des traités. La délégation a conclu en précisant que l'aide de l'OMPI serait appréciée pour l'élaboration et l'adoption d'une stratégie et d'une politique nationales en matière de propriété intellectuelle, et pour le renforcement de l'organisation de gestion collective récemment créée.

69. La délégation du Libéria s'est associée à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Si la pandémie de COVID-19 avait eu des effets négatifs sur les économies de tous les États membres, indépendamment de leur niveau de développement, du volume de leurs échanges commerciaux ou de leur classement économique, les pays africains en particulier peinaient à s'adapter à la réalité post-pandémie. Le Libéria ne disposait actuellement pas de l'infrastructure nécessaire pour atteindre son véritable potentiel. Son programme de développement de la propriété intellectuelle, mis au point avec la précieuse aide technique de l'Organisation, visait à renforcer l'économie fondée sur le savoir et à favoriser un développement socioéconomique durable au profit de tous les Libériens. La mise en œuvre de ce programme était néanmoins subordonnée à l'appui apporté par d'autres États membres, groupes et organisations. Au cours des deux années précédentes, le Libéria avait présidé à la fois le Conseil d'administration et le Conseil des ministres de l'ARIPO. Sa législation nationale en matière de propriété intellectuelle proposait un système complet de protection des marques, des dessins et modèles, des brevets, du droit d'auteur et des œuvres connexes. En outre, le gouvernement avait appuyé la création de la toute première organisation de gestion collective du pays, afin de permettre la perception des redevances et leur répartition en faveur des titulaires de droits. La délégation a indiqué que le Libéria apprécierait le soutien de l'Organisation pour renforcer son organisation de gestion collective et mener sa première étude sur les effets économiques de la créativité, afin de mesurer le véritable potentiel et la valeur de son industrie de la création. La délégation a souhaité remercier l'ARIPO d'avoir organisé la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de protocole sur l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des droits connexes, qui s'était tenue en août 2021. Le Libéria avait adopté le projet de protocole et la délégation a dit attendre avec impatience sa ratification par le corps législatif.

70. La délégation de la Lituanie, s'associant aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi qu'au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré que la propriété intellectuelle était un moteur du développement économique, de la compétitivité et de l'innovation, ainsi qu'un outil permettant de relever les défis mondiaux. Compte tenu de la direction efficace donnée par l'OMPI et de sa volonté de coopérer avec les États membres et les autres parties prenantes, la délégation s'est dite confiante quant aux orientations données par l'OMPI en matière de reprise post-pandémie. L'innovation, le développement et la promotion étaient essentiels à la nouvelle orientation de l'économie lituanienne, comme en témoignait la nouvelle stratégie nationale de développement pour la décennie à venir. Suivant les recommandations des experts de l'OMPI, la Lituanie avait adopté des mesures visant à créer, utiliser, commercialiser et protéger la propriété intellectuelle, ainsi qu'à encourager le partage des connaissances et les collaborations entre les établissements universitaires et les entreprises. La délégation avait félicité l'OMPI pour sa vision stratégique, axée sur la commercialisation de la propriété intellectuelle, ainsi que pour le soutien apporté par l'Organisation aux PME, aux start-up, aux innovateurs, aux créateurs, au secteur privé, aux instituts de recherche et aux communautés. La délégation s'est félicitée des activités menées par l'OMPI dans le domaine du transfert de connaissances entre les établissements universitaires et le secteur privé, ainsi que des contributions apportées par l'OMPI aux projets pilotes visant à établir un réseau de transferts régionaux de technologie entre les États baltes. La délégation a conclu en soulignant que la Lituanie restait déterminée à coopérer avec l'OMPI en vue de promouvoir la créativité, l'innovation et la croissance économique.

71. La délégation de Madagascar a déclaré que la continuité de l'administration de la propriété industrielle reposait de manière significative sur l'automatisation des procédures au moyen du logiciel IPAS et la numérisation de la collection documentaire de l'Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI). Cela avait été confirmé durant le renforcement des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 qui s'étaient notamment traduites par la fermeture des bureaux de l'Office et le télétravail. La gestion à distance du registre national et le traitement des demandes à partir de documents numérisés avaient été à l'avantage de l'Office, qui avait fait de la satisfaction de ses parties prenantes une priorité majeure dans sa politique qualité. La délégation a fait part de l'achèvement du projet numérisation de la collection documentaire de l'OMAPI dont la réalisation s'était étalée sur 24 mois. Répartie en deux tranches, la réalisation du projet avait abouti au mois de mars 2021, en dépit des diverses perturbations engendrées par la situation d'urgence sanitaire décrétée dans le pays à partir du mois de mars 2020. La délégation a exprimé toute sa gratitude à l'OMPI, et notamment au Bureau régional pour l'Afrique, pour cette grande réalisation, ainsi que pour le déploiement du financement nécessaire à la réalisation de la deuxième vague du projet en dépit du contexte difficile. Par ailleurs, la délégation a appuyé et encouragé les travaux menés par l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'IA, concernant essentiellement les échanges de bonnes pratiques et le transfert de technologie. La réalisation des activités liées à l'administration de la propriété industrielle et la promotion de l'activité inventive avait été adaptée au contexte national et mondial. L'actualisation du Plan de contingence avait ainsi permis à l'OMAPI de surmonter de nombreuses épreuves et d'assurer la continuité de ses services, comprenant la collaboration avec d'autres entités tant publiques que privées dans le domaine de la propriété industrielle. Enfin, la délégation a fait part de sa reconnaissance pour la tenue du séminaire binational à l'intention des magistrats sur l'application des droits de propriété intellectuelle dont son pays avait bénéficié.

72. La délégation du Malawi a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et a félicité l'OMPI pour les mesures de réponse à la pandémie de COVID-19 et les efforts déployés pour soutenir les États membres dans leur reprise post-pandémie. La délégation était particulièrement reconnaissante de l'appui reçu dans ses efforts de promotion des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, ainsi que dans la numérisation des fichiers de propriété intellectuelle et la mise en place du système d'automatisation de la propriété industrielle, qui faciliterait la gestion efficace du droit d'auteur. Le Malawi avait été en contact permanent avec l'équipe de l'OMPI chargée des CATI pour veiller à ce que la formation dans les CATI se poursuive tout au long de la pandémie. La délégation soutenait le PSMT pour 2022-2026, qui visait à inspirer l'innovation et la créativité pour un développement inclusif et durable, et attendait avec intérêt le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Le Gouvernement du Malawi avait adopté une vision stratégique, dont l'un des piliers était l'industrialisation; compte tenu de l'importance que revêtaient l'industrialisation et l'innovation pour le développement, un système de propriété intellectuelle efficace et robuste était en cours d'élaboration. L'OMPI avait devant elle un programme très chargé pour construire un écosystème de la propriété intellectuelle qui inspire la créativité et l'innovation aux fins du développement de tous les États membres. L'extension du mandat de l'IGC était bienvenue. Ses travaux contribueraient à rendre le système mondial de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif.

73. La délégation de la Malaisie a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation des Philippines au nom de l'ASEAN. La Malaisie saluait le rapport détaillé du Directeur général sur la performance de l'Organisation et se félicitait de constater que l'OMPI continuait d'obtenir des résultats exceptionnels sous sa direction, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19. Elle prenait également note des bons résultats financiers de l'Organisation et de l'augmentation de son actif net pour 2020. La Malaisie attendait avec intérêt la mise en œuvre du PSMT pour 2022-2026, qui visait à faire en sorte que la propriété intellectuelle joue un rôle de catalyseur puissant pour l'emploi, l'investissement, le développement économique et le

dynamisme social. Elle espérait que le PSMT pour 2022-2026 aiderait les États membres à reconstruire leurs économies au moment de la réouverture des frontières. En Malaisie, les PME constituaient l'épine dorsale de l'économie, représentant 97% des entreprises. Quelque 85% des PME du pays opéraient dans le secteur des services. C'est pourquoi la Malaisie avait pour priorité d'aider les PME à tirer parti de la propriété intellectuelle dans leurs efforts pour renforcer et développer leurs activités. La délégation a salué la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC en vue de lutter contre la pandémie et de reconstruire l'économie. Elle soutenait la position de l'Organisation sur l'équité en matière de vaccins et espérait que l'initiative trilatérale renforcerait la coopération et la coordination pratique entre ces organismes, notamment sur les questions liées à la santé publique, à la propriété intellectuelle et au commerce, pendant et après la pandémie. La délégation prenait note des travaux du SCCR et l'encourageait à continuer de se concentrer sur les limitations et les exceptions, la protection des organismes de radiodiffusion et l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique. La délégation a soutenu la proposition tendant à renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2022-2023. Elle a également demandé que les peuples autochtones et les communautés locales participent aux travaux de ce comité afin de garantir une discussion constructive et de faciliter l'obtention de conclusions concrètes par les États membres. La Malaisie se réjouissait de poursuivre sa coopération efficace avec l'OMPI à l'avenir.

74. La délégation du Mexique a souhaité la bienvenue à M. Daren Tang pour sa première session en tant que Directeur général de l'OMPI, et a mis en perspective le rôle central joué par la propriété intellectuelle. Pendant les mois de confinement, les activités de la vie quotidienne avaient été maintenues grâce au progrès technologique. La propriété intellectuelle avait été essentielle à la mise au point des vaccins, et elle serait sans aucun doute un élément clé de la reprise économique. Pour le gouvernement, la propriété intellectuelle était un levier pour le développement économique et le bien-être de la société. L'année dernière, le gouvernement avait stimulé la propriété intellectuelle dans des domaines prioritaires tels que les MPME, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, ainsi que la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a mentionné en particulier deux initiatives élaborées avec l'OMPI, qui soulignaient les effets positifs de la coopération internationale. La première s'intitulait "Réseau de femmes innovantes et propriété industrielle", et visait à promouvoir l'avancement des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle au moyen d'actions telles que la promotion ou la fourniture de conseils et d'informations pour la protection de leurs marques et brevets, et l'accompagnement individuel sous la forme du mentorat. Le potentiel de ce réseau était très grand, et chaque femme qui y adhérait apportait avec elle ses illusions, ses efforts et son travail. Le rôle de son pays était donc de l'aider à protéger ses inventions, ses produits ou ses services. La deuxième initiative consistait à rapprocher la propriété intellectuelle des MPME. Grâce au diagnostic du niveau de connaissance et d'utilisation de la propriété intellectuelle par ces entreprises, il serait possible de concevoir et de mettre en œuvre des politiques spécialement axées sur elles. La délégation a annoncé que ce vendredi, allait être officiellement lancé le cours sur la propriété intellectuelle et les exportations, une initiative du Brésil, de la Colombie et du Mexique en collaboration avec l'Académie de l'OMPI. La propriété intellectuelle était un outil pour le développement et le bien-être des communautés traditionnelles. À cet égard, la délégation du Mexique a remercié l'OMPI pour son appui en faveur du séminaire régional virtuel sur le droit d'auteur et les expressions culturelles traditionnelles, tenu du 22 au 24 septembre. Le séminaire avait permis de recueillir des données d'expérience importantes sur ce sujet si pertinent non seulement pour le Mexique, mais aussi pour tous les membres de l'OMPI. La délégation a également indiqué que le Mexique avait entamé des démarches en vue de ratifier l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Ainsi, le Mexique ferait partie des quatre systèmes de protection de la propriété intellectuelle administrés par l'OMPI : le système de Madrid, le système de Lisbonne, le système de La Haye et le PCT. Cela confirmait l'engagement du pays en faveur de la coopération internationale et de la protection de la propriété intellectuelle. La délégation a précisé que le gouvernement était convaincu de la valeur de la propriété intellectuelle et qu'il

continuerait de travailler avec l'OMPI pour promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil en faveur du développement.

75. La délégation de la Mongolie, s'associant à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait illustré l'importance de la propriété intellectuelle et de l'innovation pour le développement économique, et que l'engagement de l'OMPI avec d'autres organisations multilatérales dans le cadre d'efforts communs pour lutter contre la pandémie était tout à fait bienvenu. La délégation avait beaucoup apprécié la coopération de l'OMPI en matière de soutien aux parties prenantes du secteur de la création, ainsi que les travaux du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation visant à améliorer l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les entreprises et les PME par la création d'un réseau mondial d'intermédiaires pour les PME. La Mongolie avait grandement bénéficié de l'assistance technique fournie par l'OMPI. Elle avait mis en œuvre le programme de CATI et le projet relatif à la mise en place d'un environnement propice à l'innovation, et avait reçu une assistance technique pour renforcer les organisations de gestion collective et améliorer les diagnostics des offices de propriété intellectuelle. Au niveau national, la Mongolie avait obtenu des résultats supérieurs aux attentes en ce qui concerne son niveau de développement dans l'Indice mondial de l'innovation. Le gouvernement continuait d'améliorer son cadre législatif en matière de propriété intellectuelle en adoptant des lois sur le droit d'auteur et les droits connexes, les brevets, les marques et les indications géographiques, compte tenu des dispositions des traités internationaux pertinents, notamment le PCT, la Convention de Paris et l'Arrangement de La Haye. Des travaux sur les règlements d'application de ces instruments étaient également en cours.

76. La délégation du Monténégro a dit que durant la pandémie de COVID-19, l'OMPI avait démontré qu'elle était capable de s'adapter et de répondre à la crise en instaurant de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles mesures pour prêter main-forte aux États membres. La délégation approuvait cette façon de faire et estimait qu'il importait que le Secrétariat et les États membres s'interrogent sur la manière d'améliorer encore les services de l'OMPI. Ayant travaillé de manière soutenue et ininterrompue avec l'OMPI durant la pandémie, le Monténégro était déterminé à poursuivre cette coopération dont elle attendait des résultats visibles et durables. Prenant exemple sur la protection des droits de propriété intellectuelle assurée par l'Union européenne, le Monténégro modifiait régulièrement sa législation et veillait à sa bonne application. Une équipe de coordination chargée de l'application des droits de propriété intellectuelle, qui se composait de représentants des services compétents des forces de l'ordre, menait un travail de détection et de prévention de la contrefaçon et du piratage. Le Monténégro faisait en outre de la sensibilisation et veillait à tenir le public informé des événements relatifs aux droits de propriété intellectuelle et des réalisations dans ce domaine au moyen d'avis dans la presse, les médias audiovisuels et sur des pages Web, ainsi que d'interviews. L'année précédente, le personnel du Ministère du développement économique chargé des questions de propriété intellectuelle avait participé à des webinaires, des séminaires, des réunions et une conférence organisés par l'OMPI. L'OMPI avait prodigué des conseils sur les organisations de gestion collective et sur d'autres questions en rapport avec le droit d'auteur. Le Ministère du développement économique bénéficiait du concours de l'OMPI pour mettre au point sa stratégie de propriété intellectuelle pour 2022-2025, qui constituait une priorité. Un groupe de travail national, composé de représentants des autorités chargées des droits de propriété intellectuelle, avait fourni les contributions nécessaires aux spécialistes locaux et aux spécialistes internationaux de l'OMPI qui avaient rédigé le document, que le personnel compétent de l'OMPI était en train de revoir. Une fois finalisée et adoptée, le Ministère du développement économique organiserait avec l'OMPI un événement destiné à promouvoir cette stratégie et la coopération avec l'Organisation, et à rappeler au public l'importance de l'OMPI en tant qu'organisme mondial chargé des services de propriété intellectuelle, ainsi que de la politique, de l'information et de la coopération dans ce domaine. Le Traité de Marrakech était à l'examen au Parlement. Enfin, face à la pandémie et aux problèmes locaux qui entravaient

l'action dans le domaine de la propriété intellectuelle, le Monténégro espérait pouvoir compter sur l'appui de l'OMPI pour protéger les créateurs et les innovateurs, et encourager les citoyens à faire usage de la protection des droits de propriété intellectuelle.

77. La délégation du Maroc a indiqué que le rôle attendu de l'OMPI dans le cadre du redressement économique post-COVID-19 était vital compte tenu de la nécessité de stimuler l'innovation mondiale, notamment dans le secteur de la santé. Elle a ajouté que seul un développement approprié des systèmes de propriété intellectuelle récompensant la créativité et l'innovation serait à même de favoriser le développement économique et social au profit de tous, particulièrement à une époque où l'innovation était devenue essentielle pour l'économie et la capacité d'une société de répondre aux nouveaux défis. Le Maroc avait toujours érigé la propriété intellectuelle parmi ses priorités et se réjouissait de son excellente coopération avec l'OMPI. Fidèle à son approche faisant de la coopération Sud-Sud un levier de développement, le Maroc réitérait également sa volonté de partager son expertise pour promouvoir un système de propriété intellectuelle efficace et productif. Pour ce faire, il fallait se doter d'un système de propriété intellectuelle équilibré ciblant davantage les PME et favorisant l'intégration des jeunes et des femmes dans la vie économique, conformément à la vision du Directeur général de l'OMPI. La délégation a souligné que, en dépit d'une conjoncture complexe, l'Organisation, sous la présidence marocaine de l'Assemblée générale de l'OMPI, était parvenue à réaliser des avancées majeures, notamment avec le lancement du PSMT pour 2022-2026 définissant l'action de l'OMPI pour les cinq années à venir. La délégation a également salué en particulier l'intégration de la dimension du développement dans toutes les structures de l'Organisation. Sur le plan normatif, l'OMPI devrait faire en sorte que les instruments adoptés prennent en considération les ODD. La délégation a formé l'espoir qu'un accord serait trouvé en vue de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du DLT à même de renforcer la transparence et l'efficacité du système et d'encourager la recherche et l'innovation tout en contribuant au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces actifs. Pour conclure, la délégation a souligné le fort attachement du Maroc au multilatéralisme en tant que catalyseur adapté à l'évolution des relations internationales et au rôle de l'OMPI.

78. La délégation du Mozambique a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et s'est déclarée satisfaite des efforts déployés par l'OMPI au cours de l'année écoulée pour mettre en œuvre son plan d'action et atteindre ses objectifs stratégiques, compte tenu des difficultés posées par la pandémie de COVID-19, ainsi que de son action en faveur de la propriété intellectuelle dans les pays en développement moyennant le Plan d'action pour le développement. L'Organisation avait aidé le Mozambique dans le cadre de son plan de modernisation de la propriété intellectuelle et de l'enregistrement de sa toute première indication géographique pour la viande de chèvre Cabrito de Tete. Le Mozambique avait également bénéficié d'une formation technique dispensée à ses fonctionnaires chargés de la propriété industrielle et d'une assistance dans le cadre du projet national relatif à la technologie au service du développement. L'OMPI avait aidé le Mozambique à lancer sa première stratégie nationale de propriété intellectuelle en 2008 et contribuait à l'examen d'une nouvelle stratégie et à la rédaction d'une politique de propriété intellectuelle en parallèle. La propriété intellectuelle jouerait un rôle clé dans le programme national d'industrialisation récemment lancé par le pays dans le cadre du plan quinquennal du gouvernement pour le développement socioéconomique du pays.

79. La délégation de la Namibie a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Avec l'essor de la créativité et de l'innovation observé dans ces moments difficiles, les productions intellectuelles étaient essentielles à la reprise post-COVID, et la propriété intellectuelle était indispensable dans ce contexte. L'ingéniosité humaine ne serait néanmoins pas suffisante sans la coopération internationale, et la délégation a salué les efforts déployés par les organisations multilatérales, dont l'OMPI, pour faire progresser une approche collective visant une distribution juste et équitable des vaccins dans le monde. La Namibie avait continué de donner la priorité à la mise en œuvre de projets

stratégiques définis dans son plan national de développement de la propriété intellectuelle, dans le cadre du protocole d'accord conclu entre la Namibie et l'OMPI. Elle avait mis en œuvre sa politique de propriété intellectuelle, finalisé un cadre juridique pour le droit d'auteur, appuyé la participation des parties prenantes auprès des législateurs, déployé des efforts afin de créer des écosystèmes de l'innovation efficaces pour les pays africains et aidé les chefs d'entreprise locaux à utiliser les systèmes de propriété intellectuelle, en particulier au moyen des marques, afin de favoriser la croissance des entreprises. Lors de la mise en œuvre de ces projets, la Namibie avait eu recours à l'assistance technique ciblée et aux mécanismes de renforcement des capacités de l'OMPI, notamment en utilisant les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle pour atteindre des objectifs essentiels de politique publique, tels que l'accès à la santé et à l'éducation. La délégation a dit soutenir les efforts consentis pour parvenir à l'égalité des sexes au sein de l'OMPI et a demandé que les mêmes efforts soient déployés pour parvenir à une représentation géographique équitable au sein du personnel de l'Organisation et de ses organes directeurs.

80. La délégation du Népal s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a pris note de la nouvelle orientation stratégique de l'OMPI telle que définie dans le PSMT pour 2022-2026. La pandémie de COVID-19 avait réduit à néant des gains durement acquis et menaçait la réalisation en temps voulu des ODD. La collaboration internationale était cruciale pour combler les écarts technologiques, soutenir l'innovation et le renforcement des capacités et garantir un accès équitable aux vaccins en tant que bien public mondial pour combattre ensemble la pandémie. Un soutien supplémentaire était nécessaire pour aider les pays en développement, et en particulier les PMA, à atteindre les objectifs mondiaux. La délégation a pris note avec satisfaction de l'officialisation de la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC en vue de trouver des solutions durables et intégrées aux problèmes de santé publique, y compris des engagements en matière d'accès universel et équitable aux vaccins, aux méthodes thérapeutiques et diagnostiques et aux autres technologies de santé. La délégation espérait que des résolutions pourraient être trouvées pour des questions de longue date telles que l'établissement de normes mondiales dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, ainsi que les traités sur la radiodiffusion et le droit des dessins et modèles.

81. La délégation de la Nouvelle-Zélande a félicité le Directeur général pour la nouvelle vision de l'Organisation, qui reposait sur la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, le rapprochement des personnes et des parties prenantes, la fourniture de services de propriété intellectuelle de qualité et la fourniture d'un appui aux gouvernements. Les initiatives judicieuses et les objectifs larges et inclusifs prévus permettraient de tirer parti de la propriété intellectuelle pour encourager le redressement post-pandémique. La nouvelle vision de l'Organisation était en adéquation avec celle du Ministère du commerce, de l'innovation et de l'emploi, à savoir "Développer la Nouvelle-Zélande pour tous". L'objectif était d'améliorer le bien-être des Néo-Zélandais d'aujourd'hui et de demain en mettant l'accent, de façon durable et inclusive, sur le bien-être et une croissance de la productivité. L'année précédente, la Nouvelle-Zélande avait touché de nouveaux publics avec son message sur la propriété intellectuelle. Elle avait lancé de nouvelles études de cas dans le cadre de sa campagne "Dream It, Do It, Own It", qui s'adressait aux personnes ayant peu d'expérience en matière de propriété intellectuelle. Elle avait mis en lumière les capacités d'innovation impressionnantes des PME néo-zélandaises, lors d'un événement organisé avec succès à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Elle avait fourni de nouveaux outils aux utilisateurs du système de propriété intellectuelle, tels qu'un outil de classement destiné à faciliter l'utilisation du système des marques. La valeur des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI était évidente et les taux d'utilisation des systèmes de Madrid et du système du PCT avaient respectivement égalé et dépassé les niveaux antérieurs à la pandémie, ce qui montrait l'importance que les entreprises néo-zélandaises accordaient à la protection de leurs marques et de leurs innovations au niveau mondial. La Nouvelle-Zélande

appréciait le travail de l'IGC et se réjouissait de pouvoir prendre part à ses délibérations. Elle espérait que, pendant la durée de son mandat, l'IGC continuerait d'élaborer des instruments internationaux pour protéger la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande avait commencé à élaborer des systèmes et des cadres juridiques *sui generis* pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des Maoris et à examiner comment ils pourraient fonctionner parallèlement aux moyens actuels de protection de la propriété intellectuelle. À cet égard, il avait procédé à la modernisation de son système de protection des droits relatifs aux variétés végétales. Le nouveau projet de loi sur les droits relatifs aux variétés végétales, examiné par le Parlement néo-zélandais, permettrait aux Maoris de participer au système d'octroi de droits relatifs aux variétés végétales dans le cas de nouvelles variétés végétales mises au point à partir d'espèces végétales autochtones.

82. La délégation du Nigéria a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Le Nigéria continuait d'accorder beaucoup d'importance à la promotion et à la protection des droits de propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement socioéconomique et, en particulier, au renforcement de la capacité d'innovation des jeunes. Il s'engageait à aider l'Organisation à atteindre les objectifs du PSMT pour 2022-2026. Malgré les nombreux revers dus à la pandémie de COVID-19, le Service d'enregistrement des marques, des brevets et des dessins et modèles du Nigéria avait continué à œuvrer sans relâche avec des partenaires de longue date pour renforcer les capacités du pays en matière de propriété intellectuelle. Avec l'aide précieuse de l'OMPI, il était en train de réviser la législation nationale sur les indications géographiques et de poursuivre la concession de licences pour les enregistrements de marques, et il avait signé un accord avec l'Organisation sur l'introduction d'un système de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle. Il était également en train de finaliser la construction d'un espace entièrement numérisé qui servirait de tribunal aux fins des procédures d'opposition en matière de marques. La législation du pays en matière de brevets avait été considérablement renforcée de manière à inclure les modèles d'utilité et les brevets de méthodes commerciales afin de stimuler davantage l'innovation dans le pays. En outre, la Commission nigériane du droit d'auteur continuait de collaborer avec l'OMPI et les parties prenantes nationales en vue de renforcer le système de gestion collective en créant des guides destinés à la formation des services de concession de licences de gestion collective. Elle avait également conclu un protocole d'accord avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI afin de promouvoir le recours à la médiation pour le règlement des litiges dans l'industrie du divertissement du pays et s'était engagée dans des activités d'éducation et de sensibilisation sur le droit d'auteur et la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Enfin, le Bureau de l'OMPI au Nigéria avait accompli des progrès remarquables au cours de sa première année de fonctionnement et la délégation se réjouissait à la perspective du renforcement des activités du Bureau afin d'améliorer son engagement auprès des usines.

83. La délégation de la Norvège s'est félicitée des travaux accomplis pour améliorer la capacité des États membres de superviser les finances et l'administration de l'OMPI. Elle a noté avec satisfaction la poursuite des efforts déployés par le Bureau international pour assurer la prestation de services mondiaux inégalés dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Le bon fonctionnement, la simplicité et le caractère économique de ces systèmes profitaient aux utilisateurs et avaient contribué à en accroître l'adoption au niveau mondial. En outre, les groupes de travail chargés de ces systèmes avaient continué d'avancer de manière satisfaisante dans l'amélioration des règlements, des lignes directrices et des pratiques. La délégation s'est dite déterminée à améliorer les services mondiaux dans l'intérêt des utilisateurs actuels et futurs. Elle était favorable au renouvellement du mandat de l'IGC. En outre, elle continuait d'appuyer les travaux menés par le SCCR concernant un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. S'agissant des évolutions nationales, la délégation a souhaité mettre en avant l'entrée en vigueur des modifications apportées à la loi norvégienne sur le droit d'auteur, permettant la ratification du Traité de Marrakech (et de la

directive 2017/1564/UE) et la soumission à l'OMPI, le 31 août 2021, des documents nécessaires connexes. Elle a également fait référence à une nouvelle loi sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes (directive 2014/26/UE) et aux modifications apportées à la loi norvégienne sur les litiges et à la loi sur la procédure pénale, interdisant l'obtention de preuves auprès de conseils en brevets figurant sur la liste des mandataires agréés prévue à l'article 134 de la Convention sur la délivrance de brevets européens.

84. La délégation d'Oman a déclaré qu'elle soutenait les nouvelles orientations prises en matière de propriété intellectuelle par le Directeur général de l'OMPI, dont l'objectif était d'associer un large éventail de parties prenantes aux travaux de l'Organisation. Oman ne ménageait pas ses efforts pour faire prendre conscience de l'importance de la propriété intellectuelle et de sa valeur ajoutée économique, et pour travailler avec les universités, les étudiants, les juges, les inventrices, les PME et les organisations non gouvernementales afin de renforcer leurs capacités. Même si la délégation soutenait l'approche de l'Organisation fondée sur la réalisation de projets, elle estimait que les exercices ponctuels de renforcement des capacités et de sensibilisation étaient essentiels pour Oman. L'OMPI devait mettre l'accent sur l'incidence de la propriété intellectuelle sur les soins de santé lorsqu'elle traitait de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les économies des pays en développement et, de cette façon, tirer parti de la propriété intellectuelle pour stimuler la croissance économique et encourager les investissements. L'assistance technique et les autres formes de coopération fournies au fil des ans par le Secrétariat et la Division pour les pays arabes avaient favorisé une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle à Oman et conduit à l'amélioration des services connexes. Oman était partie à de nombreux accords internationaux en matière de propriété intellectuelle et avait récemment adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne en vue de protéger ses indications géographiques. En 2021, le département de la propriété intellectuelle du pays avait été rebaptisé Office national de la propriété intellectuelle et comptait désormais quatre départements : marques et indications géographiques; brevets et dessins et modèles industriels; droit d'auteur et droits connexes; et application des droits de propriété intellectuelle. Les principaux projets de coopération avec l'OMPI en cours à Oman comprenaient des travaux sur la stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays et un projet de création d'un CATI, pour lequel il était à espérer qu'un mémorandum d'accord serait signé avec l'OMPI pendant les assemblées en cours. Oman était le premier pays arabe à participer au projet relevant du Plan d'action pour le développement visant à accroître le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, intitulé "Encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de propriété intellectuelle". Le pays avait également organisé sa propre version des assemblées sur la propriété intellectuelle. La région arabe avait dû faire face à de nombreux défis pour pouvoir suivre l'évolution des travaux de l'OMPI, notamment en ce qui concerne la langue. Bien qu'il s'agisse d'une langue officielle de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la langue arabe n'était pas largement utilisée au sein de l'Organisation. Certains documents n'étaient pas traduits immédiatement en arabe et l'interprétation en arabe n'était pas toujours disponible pour les activités en ligne, notamment pour la formation. Des services en arabe devraient être fournis dans un souci d'inclusion et afin d'élargir l'accès aux services de l'OMPI. Les efforts visant à encourager le multilinguisme et l'objectif de traduire les principales publications dans les six langues de l'ONU étaient louables. Il était à espérer que le Secrétariat réexaminerait sa politique linguistique afin de refléter ces objectifs.

85. La délégation du Pakistan a déclaré qu'elle souhaitait remercier le Directeur général de l'OMPI pour la bonne direction des opérations pendant la pandémie de COVID-19. Parmi les récents développements en matière de propriété intellectuelle au Pakistan, on pouvait citer l'adhésion du pays au Protocole de Madrid en février 2021 et la promulgation de la loi sur les indications géographiques en 2020. La délégation se réjouissait de pouvoir s'appuyer sur sa collaboration avec le Secrétariat pour renforcer le développement et la commercialisation des indications géographiques dans le pays. Elle attendait également avec intérêt l'élaboration par l'Académie de l'OMPI de modules de formation sur le renforcement des capacités, en particulier

pour les pays en développement. Le Pakistan estimait que l'OMPI devait jouer un rôle de premier plan dans l'équilibre des droits de propriété intellectuelle liés aux technologies médicales pour lutter contre la COVID-19 afin de garantir un accès rapide et abordable aux vaccins pour tous, dans le monde entier. En outre, une plus grande transparence et une consultation plus large des États membres étaient nécessaires en ce qui concerne l'Indice mondial de l'innovation, en particulier la méthode et les critères de classement utilisés. La délégation estimait que des mesures devaient être prises pour garantir la bonne application du principe d'une représentation géographique équitable au sein du personnel de l'OMPI et des principaux organes de décision. En outre, il était urgent d'aligner davantage les structures organisationnelles sur la fonction essentielle de promotion de la coopération pour le développement. Le Pakistan proposait de mettre en place un système de guichet unique, notamment dans le domaine des conseils en matière de législation. Enfin, un examen approfondi devait être réalisé pour déterminer le bien-fondé de la création de nouveaux bureaux extérieurs. Si ces bureaux apportaient une véritable valeur ajoutée par rapport à ce que le siège pouvait réaliser, en permettant des gains d'efficacité et en contribuant à l'exécution des programmes de l'OMPI, des bureaux devaient être créés dans tous les États membres de l'OMPI.

86. La délégation du Paraguay a souscrit à la déclaration faite au nom du GRULAC. Elle a déclaré qu'au cours de l'année écoulée, les capacités de son office avaient été mises à l'épreuve, compte tenu de l'énorme effort consenti pour maintenir tous les services à la disposition des utilisateurs du système. Elle continuait en outre à miser sur l'amélioration de son infrastructure technique. L'INAPI était en train de finaliser la mise en œuvre du système IPAS, élément essentiel pour l'optimisation de ses processus, qui faciliterait les échanges avec les autres offices de propriété intellectuelle dans le monde. De cette manière, l'objectif qui consistait à mettre en place un système sans papier ou "zéro papier" devenait peu à peu une réalité. La délégation a souligné les progrès réalisés dans le cadre du plan national de propriété intellectuelle 2020-2030, élaboré avec le soutien et l'assistance de l'OMPI. Pour faire appliquer la loi, le Centre national de coordination des droits de propriété intellectuelle avait été créé, chargé de coordonner les efforts pour protéger les droits de propriété intellectuelle. En matière de propriété industrielle et de droit d'auteur, le centre s'employait à mettre à jour le système normatif, et des projets de loi sur les marques, les dessins et modèles industriels et le droit d'auteur avaient été soumis à l'OMPI pour commentaires et suggestions. Une loi sur les indications géographiques et les appellations d'origine avait été élaborée. Dans le domaine des savoirs traditionnels, des progrès significatifs avaient été réalisés par une équipe chargée d'élaborer, avec le concours des peuples autochtones et des organisations de la société civile, un projet de loi pour protéger les biens ancestraux. En ce qui concerne les traités internationaux, le Paraguay avait adhéré cette année à l'Arrangement de Nice et à l'Arrangement de Locarno, soulignant ainsi son engagement en faveur du renforcement du système international de la propriété intellectuelle. La délégation a souligné que, pour la République du Paraguay, la tenue de ces assemblées constituait une excellente occasion de conclure des accords visant à faire progresser la protection de la propriété intellectuelle au niveau mondial.

87. La délégation du Pérou a remercié le Directeur général de l'OMPI, pour son aimable invitation à participer à ces assemblées, qui constituaient un espace de dialogue entre les États membres, nécessaire au renforcement et à l'amélioration du système de la propriété intellectuelle. Son pays était convaincu de l'impact positif du système sur les pays, tant sur le plan économique que social et culturel. C'est pourquoi le Pérou continuerait à œuvrer pour promouvoir le système de la propriété intellectuelle auprès de ses utilisateurs, notamment les PME, moteur essentiel de l'économie, et du secteur rural du Pérou. La délégation a indiqué que, il y a quelques mois, le Pérou avait lancé le programme Ruta IP, un service de conseil personnalisé et spécialisé totalement gratuit visant à aider les PME à protéger et à rentabiliser leurs créations, innovations et développements, ainsi qu'à renforcer la compétitivité des entreprises grâce à l'utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle. Dans le

cas spécifique des signes distinctifs, le Pérou continuait de renforcer son programme de marques collectives qui avait déjà été présenté précédemment et qui, outre les avantages économiques qu'il apportait, avait une composante sociale très appréciée par les communautés et les peuples qui l'utilisaient pour perpétuer les coutumes, les pratiques, les connaissances et les savoirs ancestraux du Pérou. En ce qui concerne les inventions et les nouvelles technologies, la délégation a mentionné la création d'un nouveau CATI. Elle a précisé qu'il existait 43 de ces centres, répartis dans 18 des 25 régions du pays. Elle a également mentionné le Programme d'aide aux inventeurs, qui comptait sur la participation de 15 avocats fournissant une assistance juridique à titre gracieux. Dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, l'INDECOPI avait lancé une série d'actions coup de poing dirigées contre le piratage en ligne, ainsi qu'une série d'amendements législatifs à cet égard. Enfin, la délégation a mentionné l'une des plus grandes réussites dans le domaine de la propriété intellectuelle, à savoir la constitution récente du Réseau latino-américain sur la propriété intellectuelle et les questions de genre, qui comptait sur la participation exclusive des offices de propriété intellectuelle d'Amérique latine et des Caraïbes. Ce réseau, qui était le fruit d'une initiative conjointe du Chili, de la Colombie, du Costa Rica et du Pérou et qui bénéficiait du soutien et des encouragements constants de l'OMPI, membre fondateur honoraire du réseau, visait à renforcer le rôle des femmes grâce à l'utilisation de la propriété intellectuelle. La délégation a ajouté que son pays souscrivait à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. En conclusion, elle a exprimé et réitéré sa profonde gratitude à l'OMPI pour sa collaboration avec l'INDECOPI du Pérou, afin que la propriété intellectuelle soit un facteur décisif pour le développement et le bien-être général à l'échelle nationale et mondiale.

88. La délégation des Philippines a dit qu'elle avait enregistré une performance accrue selon l'Indice mondial de l'innovation 2021 et que le nombre de demandes que l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOP HL) et le Bureau d'appui à la technologie et à l'innovation avaient reçues au premier semestre de 2021 était en nette augmentation par rapport à 2020. Conscient de l'urgence de traiter la COVID-19 et de l'enrayer, l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines mettait les données relatives aux brevets à la disposition des secteurs concernés et du public et il avait élaboré neuf rapports de recherche en matière de brevets contenant des données sur les médicaments pertinents afin de faciliter la R-D. En 2021, les Philippines avaient déposé leur instrument d'adhésion au Traité de Beijing; elles mettaient actuellement la dernière main au règlement d'application correspondant. L'Office de la propriété intellectuelle des Philippines continuait à s'acquitter pleinement de ses obligations en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international en vertu du PCT et avait célébré le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de ce traité au moyen de webinaires destinés aux utilisateurs, aux agents de brevets et aux universitaires. Les Philippines avaient mis en place une série de mesures d'incitation afin d'aider les MPME qui remplissaient les conditions voulues à faire enregistrer leurs marques à l'étranger via le système de Madrid, outre le programme Juana *Make a Mark*, grâce auquel 4000 enregistrements avaient été accordés gratuitement à des MPME dirigées par des femmes. S'agissant de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle, le programme de médiation de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines avait été accrédité par le Ministère de la justice et son règlement d'application révisé. L'Office avait entièrement numérisé ses services avec l'adoption d'un système électronique de dépôt de plainte, le règlement en ligne des dépens, la mise en place de services électroniques de remise des avis et ordonnances et l'automatisation de la procédure de recours. Il avait également intensifié sa collaboration avec le secteur privé afin de mettre au point un code de conduite destiné à améliorer les procédures de notification et de retrait concernant les sites Web et à renforcer les mesures de prévention pour remédier aux atteintes répétées aux droits de propriété intellectuelle. Enfin, l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines avait organisé des cours en ligne de différents niveaux qui s'adressaient aussi bien à des débutants qu'à des groupes professionnels, notamment dans le cadre des cours d'été conjoints OMPI-IPOP HL, et continuerait d'affiner et de développer ses programmes d'éducation à la propriété intellectuelle afin de répondre à la demande des apprenants.

89. La délégation de la Pologne a souscrit aux déclarations du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de l'Union européenne. Malgré la pandémie de COVID-19, l'OMPI avait continué à réaliser des avancées remarquables. La délégation jugeait positif le programme de travail et budget pour 2022-2023, tout comme le nombre considérable de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes destinés à sensibiliser à la propriété intellectuelle, en particulier s'agissant des PME. Il était impératif que l'OMPI continue à jouer le rôle moteur au niveau mondial concernant l'échange d'idées et de connaissances sur l'innovation technologique. La délégation était reconnaissante de l'appui technique que l'OMPI avait fourni à la Pologne. Celle-ci était disposée à renforcer sa coopération avec l'OMPI, en particulier en ce qui concernait le développement du système international de la propriété intellectuelle, de manière que l'innovation et la créativité profitent à tous sur les plans économique, social et culturel.

90. La délégation du Portugal a souscrit aux déclarations faites par la délégation de la Slovaquie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a souligné l'importance des discussions menées sur la qualité des brevets et, dans le cadre du PCT, de l'introduction de garanties pour les déposants en cas de situations exceptionnelles telles que celles provoquées par la pandémie de COVID-19. Des progrès avaient été accomplis en matière de protection des appellations d'origine et des indications géographiques, en particulier dans le cadre du système de Lisbonne, avec notamment l'adhésion de l'Union européenne à ce système. Le processus de ratification de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne au Portugal allait débiter prochainement. La délégation a rappelé que le Conseil de l'Union européenne avait récemment adopté des conclusions sur la propriété intellectuelle en tant que moteur de l'innovation, de la compétitivité, de la croissance économique et du développement durable, en tant qu'élément essentiel du transfert de connaissances et de technologie et que moyen de lutte contre la pandémie, ainsi que sur son importance pour les PME et la reprise économique. Dans ses conclusions, le conseil avait également souligné la nécessité d'introduire un système de protection *sui generis* pour les produits non agricoles dans l'Union européenne, d'harmoniser son système de certificats complémentaires de protection et de lutter contre la contrefaçon. Le Portugal avait été félicité pour son adhésion à WIPO Green et avait ensuite organisé un webinaire intitulé "The future of Earth as industrial property of all" à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en avril 2021.

91. La délégation du Qatar, notant que le rapport du Directeur général abordait les dernières évolutions de la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle, a félicité le Secrétariat de l'OMPI pour l'esprit de coopération dont il avait fait preuve dans ses rapports avec le Qatar au cours de l'année précédente. Depuis la précédente session, le Qatar s'était employé à développer ses politiques et systèmes en matière de propriété intellectuelle, en particulier sa stratégie nationale de propriété intellectuelle, dont l'objectif était de mettre l'accent sur le développement et l'application commerciale de la propriété intellectuelle au moyen d'un partenariat stratégique avec l'OMPI et de la promotion d'une économie fondée sur le savoir. Le Qatar mettait la dernière main aux procédures d'adhésion à plusieurs accords de l'OMPI, y compris le Traité de Singapour sur le droit des marques, l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et son protocole et la Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Le Qatar s'est félicité des efforts déployés par le Secrétariat dans les négociations sur le texte final d'une série de mémorandums d'accord bilatéraux, en particulier un mémorandum de coopération et de compréhension entre le Ministère du commerce et de l'industrie, l'Université Hamad Bin Khalifa et l'OMPI sur le développement des ressources humaines en matière de propriété intellectuelle et un mémorandum d'accord entre l'OMPI et le Ministère du commerce et de l'industrie sur d'autres moyens de régler les litiges de propriété intellectuelle. Le Qatar restait attaché au Plan d'action de l'OMPI pour le développement et a appuyé les efforts déployés par les États membres pour faire en sorte que les questions de développement soient incluses dans le programme de travail de l'Organisation et pour réduire les inégalités en matière d'accès

au savoir sur le système international de la propriété intellectuelle entre pays développés et pays en développement. Le Qatar travaillait avec d'autres États membres pour relever collectivement les principaux défis auxquels l'OMPI était confrontée, notamment les pressions liées à la rapidité de l'évolution technologique, à la mondialisation et à l'augmentation de la demande. La pandémie de COVID-19 avait eu une incidence importante sur les travaux des assemblées, donnant lieu à un ordre du jour abrégé l'année précédente, et devait encore être surmontée. Néanmoins, la coopération internationale dont témoignaient à ce jour les efforts de lutte contre la pandémie était source d'optimisme. Un volume de travail considérable ayant été reporté des assemblées de l'année précédente restait à traiter et exigerait à cette fin un haut degré de flexibilité et de coopération de la part des États membres. La délégation a appuyé les négociations en cours sur les lois visant à offrir une protection mondiale, en particulier celles menées par le SCCR en vue de convenir des conditions d'un traité multilatéral sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion au niveau international. Il espérait que les États membres parviendraient à un consensus sur les questions en suspens à cet égard. La délégation a encouragé l'Organisation à continuer de favoriser la coopération entre les États membres, à maintenir la qualité de ses services et à ne pas laisser d'ouvrir la voie à l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle efficace et global, propre à promouvoir l'innovation et la créativité qui constituaient la base du développement durable.

92. La délégation de la République de Corée a indiqué que les efforts déployés pour encourager les activités créatives et innovantes dans ce pays avaient contribué au dépôt de plus de 20 000 demandes de brevet en 2020, soit le quatrième chiffre le plus élevé au monde. La République de Corée gagnait en importance dans le domaine du droit d'auteur et s'était classée au cinquième rang de l'Indice mondial de l'innovation 2021. L'accélération du progrès technologique dans des domaines comme l'IA et les mégadonnées devait impérativement amener la communauté internationale à se pencher sur les moyens d'améliorer le système de la propriété intellectuelle. La République de Corée avait récemment modifié sa loi sur les dessins et modèles pour améliorer la protection des nouveaux produits numériques tels que les interfaces utilisateurs graphiques et avait établi des directives distinctes pour l'examen des demandes de brevet portant sur les technologies émergentes telles que l'IA et l'Internet des objets. La loi sur le droit d'auteur serait modifiée pour tenir compte de l'évolution de l'environnement dans lequel s'inscrivaient la création et l'utilisation des œuvres. La délégation travaillerait en étroite collaboration avec l'OMPI pour faciliter le débat sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. Des projets avaient été mis en œuvre dans le cadre des fonds fiduciaires pour combler le fossé en matière d'accès aux connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle entre les pays développés et les pays en développement. Un livre blanc publié récemment sur la chaîne de blocs aiderait les pays en développement à mieux comprendre cette technologie d'avant-garde et une nouvelle série de programmes audio de vulgarisation allait être lancée pour faire mieux connaître la protection du droit d'auteur dans le monde entier.

93. La délégation de la République de Moldova a souscrit à la déclaration de la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le nouveau Gouvernement de la République de Moldova, ayant donné la priorité aux efforts visant à lutter contre la propagation du COVID-19, à garantir au public l'accès aux soins de santé et à créer un environnement social sûr, saluait les efforts déployés par l'OMPI et les autres organisations pour garantir un accès universel aux médicaments et aux soins de santé. La propriété intellectuelle pouvait et devait être utilisée pour aider les entreprises et les particuliers à accroître leurs revenus, c'est pourquoi la délégation soutenait l'OMPI dans ses efforts pour faire du système de propriété intellectuelle un instrument de création d'emplois, d'investissement, de développement d'entreprises, de développement économique et de dynamisme social, en mettant notamment l'accent sur les femmes et les jeunes. Comme beaucoup restait à faire pour que la propriété intellectuelle fasse partie intégrante de la culture et de la vie quotidienne en République de Moldova, le gouvernement s'efforçait d'améliorer l'accès au savoir et à l'éducation grâce à la numérisation et à l'IA, comme en témoignait le plan stratégique de

développement de l'Office national de la propriété intellectuelle. Soucieux de préserver le patrimoine culturel et les savoirs traditionnels, le gouvernement soutenait le développement régional en faisant la promotion des produits traditionnels et saluait à cet égard l'aide fournie par l'OMPI afin de consolider le système national de protection des indications géographiques. En outre, parmi les priorités à court terme du gouvernement figurait la mise en œuvre, à l'échelle nationale, d'un régime efficace de licences obligatoires.

94. La délégation de la Roumanie s'est félicitée du rapport exhaustif présenté par le Directeur général et des efforts déployés par le Directeur général et son équipe dans le cadre du PSMT pour 2022-2026, qui aiderait l'OMPI à relever des défis tels que ceux posés par la pandémie de COVID-19. La Roumanie se réjouissait que les questions inscrites à l'ordre du jour, qui couvraient les propositions de modification des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, comprennent la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption du DLT. Ce traité établirait des relations de travail avec d'autres organisations intergouvernementales, comme l'avait fait le récent accord de coopération entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC. Ces questions, outre les réalisations présentées dans le rapport, témoignaient de la force de l'OMPI. Il était essentiel de partager l'information et de sensibiliser à la propriété intellectuelle au niveau national et la Roumanie avait participé à l'exercice de cartographie des brevets mené par l'OMPI en vue d'examiner les services que les offices nationaux de propriété intellectuelle fournissaient aux PME. La délégation souhaitait remercier l'OMPI pour son appui à l'organisation de manifestations conjointes visant à promouvoir les droits de propriété intellectuelle. L'OMPI avait collaboré avec l'office roumain du droit d'auteur et l'Office d'État pour les inventions et les marques dans le cadre de l'organisation de la quatrième conférence régionale sur la propriété intellectuelle dans l'économie numérique à l'intention des PME. Cette manifestation, tenue à Bucarest en septembre 2021, à laquelle avaient assisté 200 participants en ligne et en personne, avait été axée sur les questions relatives aux jeux vidéo. Un webinaire en ligne avait porté des questions relatives aux dessins et modèles industriels et un autre serait consacré au ePCT. L'OMPI, en coopération avec l'Office d'État pour les inventions et les marques et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, organiserait un programme de formation sur l'évolution de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats. La délégation souhaitait réitérer sa volonté d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI à Bucarest afin de stimuler le développement du système de propriété intellectuelle dans la sous-région et de promouvoir les services et les valeurs de l'OMPI.

95. La délégation de la Fédération de Russie, s'associant à la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a déclaré que les services de propriété intellectuelle demeuraient nécessaires malgré la situation incertaine du marché et le changement inévitable des modalités de travail. La Fédération de Russie avait connu une croissance soutenue du nombre de demandes d'enregistrement de marques (13%), de dessins et modèles industriels (5%) et de programmes informatiques (36%). La délégation a fait observer qu'un autre vecteur de développement de l'OMPI – l'accent mis sur la création d'un écosystème de la propriété intellectuelle – commençait à gagner en importance. Dans son pays, il était prévu d'utiliser une plateforme numérique comprenant une aide à l'analyse des brevets et permettant de promouvoir des projets scientifiques complexes à fort potentiel technologique et commercial. Un mécanisme spécial avait été testé sur les demandes dites "Covid" : ROSPATENT avait introduit un mode d'examen accéléré des demandes portant sur des inventions dans le domaine de la lutte contre les virus et les maladies connexes. La délégation a précisé que, à l'heure actuelle, plus de 870 demandes de brevet avaient été reçues et plus de 350 brevets avaient été accordés pour des vaccins, des thérapies antivirales, des systèmes de tests de diagnostic et des technologies de désinfection. Le premier brevet pour un vaccin contre la nouvelle infection à coronavirus avait été enregistré en Fédération de Russie. Le délai de délivrance du brevet avait été de trois semaines à partir de la date de dépôt de la demande. La réduction des délais était essentielle car la lutte contre la pandémie nécessitait des solutions innovantes, qu'il était impossible de mettre en place sans un partage rapide de l'information entre les chercheurs. La délégation a exhorté ses collègues des États

membres de l'OMPI à prendre des mesures similaires. Elle savait qu'il existait un vaccin breveté fabriqué en Chine. En août 2021, une demande de brevet avait été publiée pour le compte d'un autre fabricant de vaccins, mais la plupart des fabricants ne faisaient pas breveter leurs inventions. La délégation a souligné qu'un brevet était nécessaire pour que la nouvelle technologie et les nouvelles informations profitent à tous, tandis que l'absence de brevet nuisait à la protection juridique des vaccins. La Fédération de Russie avait déployé des efforts considérables pour mettre en place un écosystème national de la propriété intellectuelle, en réponse aux demandes formulées par les milieux d'affaires : en janvier 2021, une loi était entrée en vigueur, qui autorisait l'inclusion de modèles tridimensionnels (3D) d'objets de propriété intellectuelle dans les demandes. Ces modèles seraient examinés à l'aide d'algorithmes d'IA. La délégation a déclaré que la Fédération de Russie attendait avec intérêt l'adoption d'une norme de l'OMPI sur les modèles tridimensionnels. Elle a rappelé que la tâche de l'équipe d'experts compétente du Comité des normes de l'OMPI (CWS) avait été étendue afin d'examiner de plus près les possibilités de recherche et de comparaison concernant des séries d'images tridimensionnelles. La délégation a dit espérer que des progrès seraient réalisés dans ce domaine, afin de faire passer l'examen des modèles tridimensionnels à un niveau qualitativement supérieur. Les activités liées à la création d'un espace eurasiatique commun pour l'enregistrement et la protection des objets de propriété intellectuelle se poursuivaient. Les avantages que présentaient les systèmes régionaux par rapport aux systèmes nationaux s'étaient concrétisés dans l'espace eurasiatique. En juin 2021, le système eurasiatique de protection juridique des dessins et modèles industriels avait été lancé. La phase de ratification était terminée et les préparatifs liés au lancement du système d'enregistrement des marques et des appellations d'origine des produits de l'Union économique eurasiatique étaient en cours. Une initiative visant à établir une juridiction unique avait été lancée. Les pays de l'Union économique eurasiatique étaient prêts à former un espace commun pour l'information et l'expertise sur la base de nouveaux systèmes d'information. La délégation a précisé que l'un des facteurs contribuant à l'unification était sans aucun doute l'utilisation du russe. À cet égard, la Fédération de Russie considérait l'élargissement du régime linguistique des systèmes d'enregistrement international de l'OMPI – celui de Madrid et celui de La Haye – comme une tâche prioritaire. Cette année, ROSPATENT avait lancé 15 nouveaux produits numériques. Un service en ligne pour l'enregistrement des programmes informatiques était déjà opérationnel, et plus de 200 demandes avaient été enregistrées. Les nouveaux services utilisaient l'IA, l'apprentissage automatique, les images 3D et les mégadonnées. L'accent mis sur les solutions de plateforme permettait une transformation numérique du traitement de l'information. Cela devait servir de base non seulement à l'accélération, mais aussi à l'amélioration sensible de la qualité du travail et à la création d'un environnement informatique convivial pour l'enregistrement en ligne des demandes. La délégation de la Fédération de Russie a dit attendre avec intérêt la poursuite du dialogue avec l'OMPI et les États membres concernant le plan d'action dans le domaine du numérique.

96. La délégation du Rwanda a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. La délégation s'est félicitée du PSMT pour 2022-2026 et a dit apprécier la vision de l'Organisation en matière de renforcement de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale et nationale. Elle a également salué le travail accompli par le Directeur général dans le cadre des ateliers trilatéraux organisés avec l'OMS et l'OMC afin de trouver un terrain d'entente sur les questions de propriété intellectuelle liées à l'équité en matière de vaccins contre la COVID-19. Le Gouvernement du Rwanda avait mis en place un environnement propice pour que le système national de la propriété intellectuelle incite les innovateurs et les créateurs à concevoir de nouvelles technologies, en vue de mener à bien le programme national de développement économique. Des progrès significatifs avaient été réalisés afin de simplifier les partenariats conclus entre l'OMPI et les États membres africains, en vue de renforcer les écosystèmes nationaux de propriété intellectuelle. La délégation a rappelé que le Rwanda avait progressé dans la mise en œuvre de trois grands traités de propriété industrielle. Malgré les effets de la pandémie de COVID-19, le nombre de notifications du Bureau international de l'OMPI avait augmenté. Le Parlement rwandais avait récemment ratifié le Traité de Marrakech, et

l'instrument de ratification allait être déposé sous peu. La délégation a également fait observer que le Gouvernement du Rwanda se félicitait du soutien reçu pour améliorer son classement à l'Indice mondial de l'innovation. Il restait encore beaucoup à faire et tout serait mis en œuvre pour continuer de progresser.

97. La délégation de Saint-Marin a déclaré qu'elle restait déterminée à appuyer l'OMPI dans toutes ses activités. Les entreprises utilisaient de plus en plus la propriété intellectuelle pour croître et se développer. En tant que moteurs de l'activité économique, elles avaient besoin du soutien des institutions nationales et internationales durant la pandémie de COVID-19. La pandémie avait fait progresser les solutions technologiques et la transformation numérique, et la délégation a dit espérer que la partie la plus difficile de la pandémie était terminée. La recherche en matière d'IA, d'apprentissage automatique, de chaînes de blocs et de biotechnologie continuerait de produire de nouveaux défis et besoins, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle. Saint-Marin prévoyait de développer ce secteur en mettant en œuvre des instruments juridiques permettant de concilier protection de la propriété intellectuelle et diffusion des idées. Le pays avait récemment signé un accord pour concevoir des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle, notamment un service d'hébergement en nuage, afin de fournir aux déposants des services de propriété intellectuelle plus efficaces et de mener à bien son processus de numérisation au niveau national. La délégation a rappelé qu'il s'était engagé à mettre en œuvre cet accord avec la coopération de l'OMPI et a fait observer que, après avoir signé plusieurs traités fondamentaux de l'OMPI, Saint-Marin s'était également engagé à compléter et à mettre en œuvre sa législation nationale sur le droit d'auteur.

98. La délégation de l'Arabie saoudite a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. L'Arabie saoudite souhaite vivement devenir membre du Comité de coordination de l'OMPI et du PBC pour pouvoir participer pleinement à leurs travaux. Les efforts déployés et les négociations menées jusqu'à présent en vue de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du DLT étaient les bienvenus. L'Arabie saoudite était prête à accueillir cette conférence. Depuis la précédente session des assemblées, l'Arabie saoudite avait adhéré au Traité de Budapest, à l'Arrangement de Nice et à l'Arrangement de Strasbourg. Elle prévoyait de déposer les instruments d'adhésion à un certain nombre d'autres traités de l'OMPI d'ici à la fin de 2021. L'Arabie saoudite soutenait les efforts internationaux visant à faciliter l'accès aux vaccins contre la COVID-19 tout en faisant respecter les droits de propriété intellectuelle et les dispositions des traités internationaux connexes. Les efforts du Directeur général à cet égard étaient les bienvenus. En Arabie saoudite, des travaux étaient en cours pour élaborer une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et lancer un projet visant à inclure la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement. Dans le cadre des efforts déployés par le pays en matière de sensibilisation à la propriété intellectuelle et de renforcement des capacités, des préparatifs étaient en cours pour accueillir un cours d'été de l'OMPI en partenariat avec l'Université des sciences et des technologies du Roi Abdullah, qui réunirait 55 participants de neuf pays. Quelque 35 centres d'appui à la propriété intellectuelle avaient été ouverts dans des universités et des instituts de recherche. Dans le cadre d'une nouvelle initiative unique visant à améliorer le respect des lois et règlements en matière de propriété intellectuelle par le secteur public, des fonctionnaires de 76 organismes publics avaient été formés en tant que responsables du respect de la propriété intellectuelle. L'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle avait procédé à des inspections périodiques de sites et à des exercices de surveillance, et avait bloqué les sites Web qui violaient les droits de propriété intellectuelle. La délégation appréciait l'assistance technique fournie par l'OMPI et attendait avec intérêt que celle-ci publie des dictionnaires de propriété intellectuelle dans les six langues officielles. À cet égard, l'Autorité avait publié la première version de son dictionnaire de la propriété intellectuelle en arabe, disponible sur son site Web.

99. La délégation de la Serbie, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de la Géorgie au nom des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré qu'elle appuyait le PSMT pour 2022-2026. Ce plan pourrait être un outil de lutte contre les inégalités. L'appel lancé au Président des États-Unis d'Amérique par 175 anciens chefs d'État, chefs de gouvernement et scientifiques pour suspendre les droits de propriété intellectuelle sur les vaccins contre la COVID-19 avait souligné l'importance mondiale de la propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée de l'assistance reçue de la part de l'OMPI dans le cadre d'un projet destiné à aider le pays à mieux comprendre son propre système de l'innovation. Le Conseil pour l'encouragement du développement de l'économie numérique, de l'innovation, des entreprises de haute technologie et de la numérisation avait été créé pour stimuler les entreprises grâce à l'innovation. Le conseil allait évaluer un projet mené par l'Office de la propriété intellectuelle de la Serbie, aux côtés de l'OMPI, qui pourrait contribuer à améliorer le classement du pays à l'Indice mondial de l'innovation. La délégation s'est félicitée du concours apporté par l'OMPI à un programme d'attribution de prix de l'OMPI en Serbie et à l'organisation de la Tesla Fest à Novi Sad. Malgré la pandémie, le nombre de demandes nationales d'enregistrement de marques avait augmenté de 12,2% en 2020 par rapport à l'année précédente. L'office avait également transmis des informations à 27% de clients de plus que l'année précédente, signe d'un intérêt croissant pour les droits de propriété intellectuelle. Néanmoins, le nombre de demandes de brevet avait légèrement diminué. Le service de dépôt électronique s'était révélé efficace : plus de 73% des demandes et 57% des dossiers avaient été reçus en ligne. La Serbie avait participé au Colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques en 2021, et la délégation a félicité l'OMPI pour son exposition virtuelle. Avec l'aide de la Suisse, la Serbie avait fait beaucoup d'efforts au cours des cinq dernières années pour commercialiser les produits serbes protégés par une indication géographique. L'association Original Serbia avait été créée pour promouvoir les produits traditionnels protégés par des indications géographiques. La valeur marchande de certains produits avait considérablement augmenté grâce à la protection des indications géographiques.

100. La délégation de Singapour a déclaré que la propriété intellectuelle et l'innovation avaient un rôle essentiel à jouer dans la reprise économique mondiale après la pandémie de COVID-19. Singapour a continué à prendre des mesures pour s'adapter à un environnement de plus en plus numérique et pour transformer la propriété intellectuelle en actifs de valeur commerciale. Elle a lancé la Stratégie de Singapour en matière de propriété intellectuelle à l'horizon 2030 (SIPS 2030), qui vise à tirer parti des avantages fournis par la propriété intellectuelle, l'innovation et des actifs incorporels pour les entreprises et les particuliers, et à faire de Singapour un centre de propriété intellectuelle et d'actifs incorporels afin de continuer à attirer les innovateurs et à assurer l'avenir de l'emploi et des compétences. En septembre 2021, le Parlement de Singapour avait adopté un projet de loi visant à renforcer le régime national du droit d'auteur en tenant compte des nouvelles méthodes de création, de distribution et d'utilisation des contenus. Notant les synergies évidentes entre la SIPS 2030 et le PSMT pour 2022-2026, Singapour se réjouissait de collaborer avec l'Organisation pour poursuivre des objectifs communs, notamment dans le domaine du règlement des litiges. Elle prévoyait notamment de renforcer ses mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges et d'intensifier sa collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI afin d'aider les entreprises à relever les défis juridiques complexes liés à la propriété intellectuelle. La délégation remerciait l'OMPI et les États membres pour leur collaboration dans le cadre de diverses activités, notamment les programmes conjoints avec l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour et la publication du tout premier rapport national de Singapour sur le financement tiré de la propriété intellectuelle. Elle se réjouissait de poursuivre cette collaboration et de jouer un rôle actif et constructif au sein de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.

101. La délégation de la Slovaquie, s'associant aux déclarations faites par la délégation de la Slovénie au nom de l'Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré qu'elle

accueillait avec satisfaction les activités de l'OMPI décrites dans le rapport du Directeur général aux assemblées, en particulier celles relatives à l'assistance technique et les renseignements concernant l'adhésion aux traités de l'OMPI et l'utilisation croissante des systèmes internationaux de propriété intellectuelle. La délégation a pris note des efforts déployés pour améliorer la capacité des États membres de surveiller la situation de l'OMPI. La Slovaquie se félicitait de l'accent mis par l'OMPI sur la mise à disposition des meilleurs services mondiaux disponibles dans le cadre du PCT ainsi que des systèmes de Madrid et de La Haye. Le rapport financier annuel soulignait la bonne performance de l'Organisation malgré la pandémie de COVID-19. Les groupes de travail relevant des systèmes avaient poursuivi l'amélioration des règles, des lignes directrices et des pratiques. La Slovaquie était déterminée à travailler sur les services mondiaux dans l'intérêt des utilisateurs actuels et futurs des systèmes. L'OMPI avait réagi de manière efficace et rationnelle à la pandémie de COVID-19 et la Slovaquie appuyait les efforts déployés par l'Organisation pour encourager la reprise économique. En ce qui concerne le programme d'établissement de normes, la délégation espérait que la conférence diplomatique pour l'adoption du DLT aurait lieu. Les efforts déployés par les membres de l'Union de Lisbonne pour éliminer le déficit budgétaire étaient appréciés et la Slovaquie participait aux discussions menées par le groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne pour assurer la viabilité financière à long terme de l'union. Les travaux menés par le SCP dans ce domaine étaient satisfaisants. La Slovaquie était consciente de l'importance de l'assistance technique fournie par l'OMPI et des activités menées par le CDIP. Le Secrétariat de l'OMPI, l'Académie de l'OMPI et le Département pour les pays en transition et les pays développés avaient assuré une coopération et une assistance d'excellente qualité au cours de la période considérée. En février 2021, un séminaire en ligne sur les bases de données et les outils en ligne de l'OMPI avait été organisé à l'intention des universités. La Slovaquie réfléchissait aux moyens de développer son industrie automobile et les préparatifs de la conférence internationale de décembre 2021 sur les technologies de l'hydrogène dans les transports étaient en cours.

102. La délégation de l'Afrique du Sud a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Le monde était confronté à une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19. Ce n'est que grâce au multilatéralisme, à la coopération internationale et à la solidarité que les pays pourraient "reconstruire en mieux" après la pandémie. En tant qu'institution spécialisée et membre essentiel de la famille des Nations Unies, l'OMPI avait un rôle important à jouer à cet égard; la pandémie avait mis en évidence l'importante convergence entre la propriété intellectuelle et la santé publique, en particulier la mesure dans laquelle la propriété intellectuelle pouvait devenir un obstacle à l'accès aux médicaments essentiels. Conformément au Plan d'action 2030 pour le développement durable, il incombait à l'OMPI de contribuer à l'élaboration d'un régime mondial de propriété intellectuelle plus inclusif et axé sur le développement, qui garantisse que le droit des brevets, en particulier, ne limite pas l'accès aux biens de santé publique. La nécessité d'un écosystème de propriété intellectuelle économiquement et socialement responsable était la raison pour laquelle l'Afrique du Sud, avec d'autres, avait été le fer de lance de la démarche visant à encourager une dérogation temporaire à l'Accord sur les ADPIC, afin de contrer le nationalisme croissant en matière de vaccins. La délégation était encouragée par la coopération entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS, et espérait que des mesures seraient prises pour soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils déployaient afin de développer leurs capacités de fabrication, de lutter contre la pandémie actuelle et de se préparer aux futures urgences sanitaires. Le système de propriété intellectuelle était un important catalyseur de l'innovation, du transfert de technologie, de la R-D, du développement industriel et, plus généralement, de la croissance économique. Il était essentiel de trouver un terrain d'entente sur des questions de longue date, notamment la conclusion du DLT qui reconnaisse la contribution des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques à un grand nombre de dessins et modèles enregistrés dans le monde. L'Afrique du Sud restait attachée aux principes fondamentaux de la représentation

géographique équitable et de la proportionnalité, ainsi que de l'équité, de l'inclusion et de l'universalité, au sein des principaux organes directeurs de l'OMPI.

103. La délégation de l'Espagne a remercié le Directeur général pour sa gestion efficace et sa direction éclairée de l'Organisation pendant la pandémie. Elle croyait en l'importance de la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique. La délégation a félicité le Directeur général pour le mandat qu'il avait exécuté pendant cette période difficile afin d'assurer la mission de l'OMPI et de faire connaître le rôle de la propriété intellectuelle et sa contribution à un développement économique positif et inclusif. Elle a souligné l'importance des bonnes pratiques qui favorisaient la participation des femmes à l'écosystème de la propriété intellectuelle et son engagement en faveur de l'égalité des sexes, ajoutant que l'OMPI pouvait compter sur l'Espagne pour continuer à promouvoir cette action. La délégation saluait l'engagement de l'OMPI en faveur de la création d'écosystèmes de la propriété intellectuelle qui aident les innovateurs et les créateurs à commercialiser leurs idées. La délégation était convaincue du rôle clé que pouvait jouer la propriété intellectuelle dans le succès des start-up et des PME et espérait que les services de l'OMPI, reconnus pour leur qualité, continueraient d'être adaptés aux besoins des utilisateurs. La délégation a ajouté qu'elle soutenait également les travaux du SCCR et que l'une de ses priorités était que les progrès réalisés en matière de consensus conduisent rapidement à la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité de radiodiffusion qui tienne compte des nouvelles technologies et des besoins actuels des radiodiffuseurs. En ce qui concerne le droit de suite, elle considérait qu'il s'agissait d'une question pertinente et était favorable à son inscription comme point permanent à l'ordre du jour du SCCR. Par ailleurs, son pays estimait qu'il était essentiel de continuer à renforcer le travail de l'ACE, notamment en ce qui concerne les atteintes à la propriété intellectuelle sur l'Internet. À cet égard, l'Espagne avait été parmi les premiers à s'inscrire à WIPO Alert afin de lutter contre le piratage culturel et pour la défense de la propriété intellectuelle. La délégation a salué les initiatives visant à renforcer la collaboration avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations internationales et d'autres parties prenantes dans le cadre du débat sur les droits de propriété intellectuelle en rapport avec les défis mondiaux tels que la COVID-19, la sécurité alimentaire ou le changement climatique. Elle jugeait essentielle la promotion du multilinguisme et a souligné l'importance de l'espagnol à l'OMPI pour atteindre les objectifs de l'Organisation et toucher un public plus large. Enfin, la délégation a fait appel à l'esprit de coopération entre les États pour parvenir à des accords permettant d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation et a félicité les États membres et le Secrétariat pour la réussite du programme de travail et budget pour 2022-2023.

104. La délégation du Soudan a souscrit aux déclarations faites par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. La Division pour les pays arabes et la Division pour les pays les moins avancés de l'OMPI avaient apporté un soutien indéfectible à l'Office national du Soudan et l'avaient aidé à renforcer ses capacités et à mener des actions de sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle. La coopération entre le Soudan et l'OMPI se poursuivait malgré la pandémie de COVID-19. Un certain nombre de réunions en présentiel et d'ateliers en ligne avaient eu lieu en 2021. La plus importante de ces réunions s'était tenue en mai 2021 entre le ministre de la justice, Nasr al-Din Abd al-Bari, et le Directeur général de l'Organisation, afin de passer en revue la coopération bilatérale entre les deux parties. Une réunion nationale s'était tenue en ligne le 29 juin 2021 sur les savoirs traditionnels et les indications géographiques. Cette réunion, à laquelle avaient participé des représentants d'un large éventail d'institutions, avait souligné l'importance des ressources génétiques et des indications géographiques. Des discussions avaient eu lieu sur la manière de les protéger et de faire en sorte qu'elles contribuent à stimuler l'économie et le développement, ainsi que sur la manière dont le Soudan pouvait tirer parti des avantages économiques de sa riche diversité culturelle et géographique. Le Soudan était l'un des pays les moins bien représentés au sein de l'Organisation et, en vue de renforcer sa présence, un séminaire en ligne avait été organisé en mars 2021 sur les possibilités d'emploi au sein de l'Organisation. Des fonctionnaires du

Ministère de la justice, du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que des professeurs d'universités et des membres de groupes de réflexion soudanais y avaient participé. L'objectif de ce séminaire était de présenter l'Organisation et de faire connaître le type d'emplois qu'elle offrait et d'apporter un soutien technique aux candidats. Le Soudan avait participé à un programme de formation de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle destiné aux PMA, qui s'était tenu en 2020. Les projets présentés par les participants du Soudan étaient axés sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle des jeunes et des institutions publiques, et notamment des femmes qui y travaillent. Le programme, mené en coopération avec la Division pour les pays les moins avancés, avait abouti à la tenue d'un atelier national en septembre 2021 sur la propriété intellectuelle pour la création de marques et de produits, le public ciblé étant les femmes chefs d'entreprise. Le Soudan s'intéressait aux partenariats public-privé et souhaitait renforcer sa collaboration avec l'OMPI, stimuler la recherche et élargir l'accès des chercheurs à l'information. C'est pourquoi le Soudan avait rejoint en février 2021 l'Initiative WIPO Re:Search de l'OMPI par l'intermédiaire de l'Institut de la santé publique de Khartoum. Cet institut tenait lieu de groupe de réflexion dans le secteur de la santé, participant à l'analyse des politiques, à la recherche empirique et à la promotion de la réforme du système de santé. Il s'efforçait de promouvoir le développement du système de santé publique au Soudan. La participation à cette plateforme lui permettrait de nouer des partenariats avec des centres de recherche dans 150 pays. Convaincu que les bases de données pouvaient faciliter l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle, le Soudan avait annoncé son souhait de participer en 2021 à la base de données WIPO Lex – Jugements de l'OMPI, grâce à laquelle il pourrait diffuser sa jurisprudence dans le domaine de la propriété intellectuelle.

105. La délégation de la Suède a déclaré qu'elle appuyait pleinement les déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et par la délégation de la Slovénie au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle remercié le Directeur général, le Secrétariat et le personnel de l'OMPI pour les efforts qu'ils avaient déployés afin de faciliter le développement continu du système du droit de la propriété intellectuelle dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19. La délégation attachait une grande importance aux travaux des comités de l'OMPI. En ce qui concerne le SCCR, la délégation suivait avec intérêt les efforts en cours pour actualiser le cadre juridique international en vue d'assurer une protection efficace des organismes de radiodiffusion et était déterminée à participer de manière constructive aux futures délibérations du comité. L'outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de l'OMPI aiderait les petites entreprises et les intermédiaires commerciaux à gérer les actifs intangibles lorsqu'ils souhaitaient exploiter de nouvelles opportunités commerciales. La délégation s'est félicitée de ce soutien, compte tenu notamment du rôle important des PME dans la croissance économique des États membres et la mise au point de technologies vertes et durables. Elle a également salué la mise à jour de la boîte à outils de l'OMPI relative aux bonnes pratiques de l'OMPI pour les organismes de gestion collective, qui était d'autant plus importante que les secteurs de la création et de la culture avaient eu du mal à maintenir leurs recettes pendant les périodes de confinement liées à la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne l'IA et la propriété intellectuelle, la délégation encourageait l'OMPI à continuer de faciliter les discussions au sein d'une instance multipartite. La délégation était particulièrement reconnaissante pour l'excellente coopération entre l'OMPI et l'Office suédois de la propriété intellectuelle en ce qui concerne les programmes internationaux de perfectionnement financés par l'Agence suédoise de développement international. La Suède avait mis en place des programmes de propriété intellectuelle pour les PMA en collaboration avec la Division pour les pays les moins avancés ainsi qu'un programme sur le rôle de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques dans l'innovation, en collaboration avec la Division des savoirs traditionnels. La délégation a remercié tout particulièrement l'ancien directeur de la Division pour les pays les moins avancés, Kifle Shenkoru, qui avait joué un rôle important dans l'élaboration de ces programmes en 2004 et dans leur développement au fil des ans. La Suède attendait avec intérêt la poursuite de sa coopération fructueuse avec l'OMPI en

vue du développement du système international de la propriété intellectuelle dans l'intérêt économique, social et culturel de tous.

106. La délégation de la Suisse a souhaité mettre l'accent sur deux points principaux en complément de la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Premièrement, il convenait de garder à l'esprit que les travaux d'établissement de normes étaient au cœur du mandat de l'OMPI. Malgré la situation internationale actuelle, la Suisse appelait de ses vœux une reprise des travaux normatifs en cours, dans la mesure où ils produisaient des effets qui avaient un impact direct sur les utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle. À cet égard, la délégation a salué le rôle clé joué par l'OMPI pendant la pandémie en continuant à soutenir l'innovation et sa diffusion. Sur le plan international, l'OMPI devait en outre pleinement assumer son rôle de chef de file sur les questions de propriété intellectuelle en coopération avec les institutions pertinentes des Nations Unies et les autres organisations internationales. La délégation a par ailleurs fait observer qu'une adhésion de l'OMPI au Groupe des Nations Unies pour le développement durable lui offrirait une opportunité d'accroître son rôle de promoteur de la propriété intellectuelle au service du développement durable. Deuxièmement, l'attractivité des systèmes de l'OMPI pour les utilisateurs dépendait de délais de traitement courts, de titres de protection fiables, ainsi que d'outils de travail et de solutions informatiques adaptés aux besoins. Le renforcement et le développement équilibré du cadre international de la propriété intellectuelle constituaient un objectif important de l'Organisation. La délégation a indiqué qu'un moyen d'atteindre cet objectif consistait à accorder une attention particulière à tous les systèmes d'enregistrement et de classification de l'OMPI afin de garantir leur bon fonctionnement et de continuer à encourager leur croissance. Elle a par ailleurs annoncé que la Suisse avait adhéré le 31 août à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne concernant les indications géographiques et que cette adhésion prendrait effet le 1^{er} décembre 2021. La délégation a conclu en disant que la Suisse se réjouissait de la perspective de rejoindre l'Union de Lisbonne et d'y jouer un rôle actif.

107. La délégation de la République arabe syrienne a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a salué l'accent mis par l'OMPI sur les besoins des pays en développement et le renforcement de leurs capacités au moyen de la coopération technique. La République arabe syrienne continuait, en dépit des difficultés découlant des mesures coercitives unilatérales lui ayant été imposées et des répercussions dévastatrices de la pandémie de COVID-19, d'élaborer une législation nationale, de stimuler la créativité et l'invention, d'aider les PME et de les mettre au service du développement durable. L'OMPI avait apporté une contribution inestimable aux efforts déployés par le pays pour utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de développement et de renforcement des capacités et en tant que moyen de soutenir les créateurs et les inventeurs. En particulier, l'appui de l'Organisation avait assuré le succès de la Foire de la créativité et de l'invention d'Al-Basel et contribué à la mise en œuvre d'un projet visant à créer des CATI, au sujet desquels un mémorandum d'accord avait été récemment signé, ainsi que d'un projet visant à créer un centre national de formation à la propriété intellectuelle. L'Organisation travaillait avec un large éventail d'acteurs et de parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle qui aiderait à renforcer l'impact de la propriété intellectuelle sur la croissance économique et le développement global. Compte tenu de l'aggravation des difficultés découlant de la diffusion de la COVID-19, la République arabe syrienne tenait à lancer un plan d'action pour le développement d'un système de propriété intellectuelle du secteur de la santé qui faciliterait l'accès juste et équitable aux diagnostics, aux médicaments et aux vaccins face à la pandémie. La délégation s'est déclarée favorable à l'élargissement du Comité de coordination de l'OMPI et à l'ouverture du PBC à tous les États membres.

108. La délégation de la Thaïlande a souligné le rôle essentiel que jouait la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement économique. La Thaïlande continuait de renforcer son écosystème de la propriété intellectuelle et à fournir des services efficaces et adaptés à toutes les parties prenantes alors qu'elle se remettait de la pandémie de COVID-19.

Le Département de la propriété intellectuelle avait pris des mesures pour devenir une institution de propriété intellectuelle intelligente et fournir des services en ligne pleinement intégrés et efficaces, notamment pour permettre le dépôt électronique et l'enregistrement accéléré des marques. Il avait réduit les délais de traitement pour le renouvellement des marques de 60 jours à une heure et les délais pour les notifications relatives au droit d'auteur de 30 à trois jours. Parmi les autres services mis à la disposition des innovateurs figuraient un service en ligne de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle et un système d'alerte précoce pour les brevets arrivant à expiration. En ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle, le gouvernement avait signé un mémorandum d'accord avec les plateformes de commerce électronique afin d'améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle sur l'Internet. La délégation était favorable à la poursuite des négociations au sein de l'IGC et se félicitait de la prolongation du mandat de ce comité durant l'exercice biennal 2022-2023. La délégation a remercié l'OMPI pour le soutien apporté et a indiqué qu'elle continuerait de participer de manière constructive aux travaux de l'Organisation.

109. La délégation de la Trinité-et-Tobago a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. Le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid était entré en vigueur à l'égard de la Trinité-et-Tobago en janvier 2021 et la première demande nationale d'enregistrement d'une marque selon le système de Madrid avait été déposée en juin de la même année. Des amendements apportés à la législation sur le droit d'auteur de la Trinité-et-Tobago, prévoyant la mise en œuvre du Traité de Beijing et du Traité de Marrakech, étaient également entrés en vigueur. Un mémorandum d'accord devait être signé prochainement entre l'Autorité nationale des bibliothèques et des systèmes d'information et l'Accessible Books Consortium dirigé par l'OMPI, visant à faciliter l'accès des aveugles et des déficients visuels de la Trinité-et-Tobago aux œuvres publiées dans des formats accessibles. En outre, le gouvernement préparait des projets d'amendements à apporter à sa législation en vue de l'adhésion du pays au Traité sur le droit des brevets et à l'Acte de Genève. Le portail "WIPO File", lancé avec le concours de l'Organisation, demeurait un succès. Le 17 mai 2021, le gouvernement avait créé une équipe d'experts sur le commerce illicite chargée de coordonner les efforts de 11 organismes publics et privés distincts, parmi lesquels figurait l'office national de la propriété intellectuelle, pour lutter contre le commerce illicite. La Trinité-et-Tobago était sur le point d'inaugurer une institution nationale de formation à la propriété intellectuelle, les formateurs devant achever leur formation d'ici la fin de 2021. Elle avait également pris des mesures supplémentaires en vue de la création d'un CATI, très attendu par les parties prenantes et les partenaires. Le pays continuait de collaborer avec ses voisins d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'améliorer les services de propriété intellectuelle dans la région. Elle attendait aussi avec intérêt de conclure des mémorandums d'accord avec Singapour et le Canada dans les prochains mois afin de renforcer davantage son office national de la propriété intellectuelle. La délégation a remercié l'OMPI et en particulier la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour le soutien qu'ils continuaient d'apporter à l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago. La délégation se réjouissait de pouvoir aider le Directeur général à concrétiser sa vision pour l'Organisation et le système mondial de la propriété intellectuelle. La Trinité-et-Tobago souhaitait voir aboutir les discussions sur un traité de radiodiffusion, compte tenu notamment de l'augmentation rapide de l'activité commerciale dans ce domaine. En outre, la délégation se réjouissait de la poursuite des discussions sur un instrument de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles et sur la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption du DLT. La délégation restait déterminée à faire progresser les discussions et à travailler ensemble à la réalisation d'objectifs mutuellement bénéfiques tout en assurant la pérennité de l'Organisation.

110. La délégation de la Tunisie s'est réjouie de la tenue en présentiel des assemblées en dépit d'un contexte sanitaire exceptionnel et a salué les efforts déployés par le Directeur général en vue d'assurer la continuité des services et l'exécution du programme de travail de l'Organisation. Le lancement de l'Indice mondial de l'innovation le 20 septembre 2021 démontrait une fois de plus l'engagement de l'Organisation à accomplir sa mission au service

de la promotion de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans le monde. La Tunisie estimait que l'OMPI disposait des outils et du leadership nécessaires pour jouer un plus grand rôle en aidant les pays à traiter les effets de la pandémie et qu'elle devrait se positionner au centre des efforts mondiaux pour faire face à cette crise planétaire. La délégation a souligné l'importance des approches interdisciplinaires et de la coopération entre les organisations internationales, ainsi que la nécessité de trouver les synergies nécessaires entre les politiques de santé, de commerce et d'innovation. La délégation était disposée à collaborer sur les éléments fondamentaux du PSMT pour 2022-2026, qui devrait permettre à l'OMPI de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et inclusif. La Tunisie venait d'ailleurs de proposer à l'OMPI un programme ambitieux introduisant le concept des chaînes de valeur aux fins du développement de l'écosystème de l'innovation, de la créativité et du transfert de technologie. La délégation a également souligné l'intérêt attaché par son pays à la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du DLT. À cet égard, elle a rappelé que la Tunisie organisait depuis trois ans déjà des Olympiades de la propriété intellectuelle afin de diffuser la culture de la propriété intellectuelle auprès des jeunes. La délégation a indiqué qu'elle prendrait note avec intérêt des rapports présentés à l'occasion des assemblées pour illustrer les efforts déployés par l'OMPI afin d'aider les États membres à utiliser la propriété intellectuelle au service de la création d'emplois, notamment pour les jeunes, de l'investissement, de la croissance des entreprises et du développement économique. Enfin, la délégation a souligné qu'il importait de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du mandat de l'OMPI, à la fois dans ses politiques et activités de programme et dans sa gestion des ressources humaines. À cet égard, la Tunisie était honorée des encouragements prodigués par l'OMPI à l'occasion du lancement de l'Association "IP needs Women" visant à encourager la participation des femmes à la propriété intellectuelle et à l'innovation.

111. La délégation de la Turquie a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et, prenant acte de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les opérations, s'est félicitée du PSMT pour 2022-2026 et a souligné le rôle essentiel de l'innovation et de la collaboration pour la reprise. Le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 ouvrirait la voie à d'importantes réalisations de l'OMPI. Malgré la pandémie de COVID-19, les dépôts de demandes de brevet et de demandes d'enregistrement de marque ou de dessins et modèles industriels à l'échelle nationale avaient augmenté, plaçant la Turquie parmi les 10 principaux pays au niveau mondial en termes de demandes nationales. Les dépôts de demandes de brevet et de demandes d'enregistrement de marque ou de dessins et modèles industriels avaient augmenté respectivement de 1%, 31% et 7%. TURKPATENT, en qualité d'administration chargée de la recherche internationale, avait trouvé sa place parmi les 10 principales administrations du PCT dans l'établissement des rapports. La politique en matière de droit d'auteur en Turquie avait été conçue pour développer le droit d'auteur et les industries de la création, secteur de croissance clé pour le pays. Une bibliothèque de spécialisation en droit d'auteur avait été créée au sein de la Direction générale du droit d'auteur et des accords de coopération en matière de droit d'auteur avaient été conclus entre les universités et les industries de la création. La Turquie avait ratifié le Traité de Marrakech. L'Académie de la propriété intellectuelle avait dispensé une formation sur tous les aspects de la propriété intellectuelle à des professionnels issus de tous les segments de la société. L'entreprise turque d'évaluation de la propriété intellectuelle avait été créée pour renforcer la capacité d'évaluation de la propriété intellectuelle et faciliter la commercialisation de la propriété intellectuelle en Turquie.

112. La délégation de l'Ouganda a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Malgré la pandémie de COVID-19, l'OMPI devait continuer de fournir ses services. La délégation a fait observer que, grâce aux innovations technologiques, les assemblées pouvaient encore se tenir. L'Office national de la propriété intellectuelle de l'Ouganda avait adapté ses services à la "nouvelle normalité" et le nombre de demandes reçues avait augmenté durant la pandémie. Cette période difficile rappelait l'esprit de l'Accord sur les ADPIC. À cet

égard, la délégation s'est félicitée de la prolongation de la période de transition prévue par l'Accord sur les ADPIC jusqu'au 1^{er} juillet 2034. L'Ouganda avait fait des progrès considérables en matière de développement, de protection, de création, de gestion, d'utilisation et d'application de la propriété intellectuelle. Sous l'égide de l'ARIPO, les représentants des pays africains s'étaient réunis à Kampala en août 2021 afin d'adopter un protocole sur l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des droits connexes. La délégation s'était engagée à consolider et à promouvoir les relations avec les autres offices nationaux et internationaux de propriété intellectuelle. Un système de dépôt de demandes d'enregistrement de marques en ligne avait été lancé avec le soutien de l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne, et d'autres services en ligne allaient être mis en place. La délégation a précisé que l'Ouganda, tout en renforçant son système de la propriété intellectuelle, avait modifié sa réglementation relative aux marques afin de prévoir l'enregistrement des demandes d'enregistrement de marques et des agents de marques. L'Ouganda était également sur le point de ratifier les traités de l'OMPI sur le droit d'auteur, la Convention de Berne et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes. Le soutien apporté par l'OMPI à ces réformes juridiques et administratives, en particulier pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ainsi que la promotion des indications géographiques, avait été apprécié, de même que son appui en faveur des projets liés à la technologie, à l'innovation et à la création de CATI. La délégation s'est également félicitée du soutien dont avait bénéficié son projet sur les femmes dans l'innovation. Les ateliers et les programmes de formation menés virtuellement depuis le début de la pandémie avaient également été particulièrement appréciés.

113. La délégation de l'Ukraine, s'associant aux déclarations faites par la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation de la Slovénie au nom de l'Union européenne, a déclaré que son gouvernement continuait d'accorder la priorité à la propriété intellectuelle et l'avait incluse dans son plan stratégique. La réforme institutionnelle dans le domaine de la propriété intellectuelle avait été menée à bien, avec la création de l'Administration nationale de la propriété intellectuelle sous l'égide de l'Institut ukrainien de la propriété intellectuelle. Dans le cadre du programme de coopération conjoint pour 2020-2021, le centre national ukrainien de formation à la propriété intellectuelle avait été créé avec le concours de l'Académie de l'OMPI, 17 CATI avaient été mis en service, l'Ukraine était devenue membre de la plateforme WIPO ALERT de l'OMPI et, en collaboration avec l'Académie de l'OMPI, des cours d'été en ligne sur la propriété intellectuelle avaient été dispensés à plus de 120 étudiants issus de 30 pays. En outre, le Ministère de l'économie et l'Administration nationale de la propriété intellectuelle, en collaboration avec l'OMPI, avaient régulièrement organisé des activités conjointes de sensibilisation et de renforcement des capacités. Dans le sillage de l'intégration européenne et euroatlantique, l'Ukraine avait l'intention de rejoindre le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes de l'OMPI, qui reflétait les réalités géographiques et historiques du pays. La délégation a invité tous les pays de ce groupe à soutenir les aspirations de l'Ukraine. Elle a également souhaité attirer l'attention sur la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et a indiqué que l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, devait partager ses vues et adhérer à ses principes. La délégation a dit attendre avec intérêt de collaborer avec l'OMPI en ce qui concerne les systèmes de Madrid et du PCT, afin d'élaborer un mécanisme juridique qui permette de refuser les enregistrements dans certaines circonstances.

114. La délégation des Émirats arabes unis a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. La délégation s'est félicitée des résultats financiers exceptionnels de l'Organisation de l'année précédente, obtenus en dépit de l'impact de la pandémie de COVID-19. Sous le slogan "Connecter les esprits, construire le futur", les pays du monde entier se réunissaient aux Émirats arabes unis pour faire montre de la plus grande efficacité possible au niveau de leurs produits, services, technologies et dernières inventions.

Le pays avait récemment lancé ses “50 projets”, une feuille de route visant à assurer le développement socioéconomique durable au cours des cinq prochaines décennies et s'appuyant sur les normes du savoir, l'innovation, la technologie, le talent et l'esprit d'entreprise. Les Émirats arabes unis avaient adhéré au Protocole de Madrid en vue de soutenir les propriétaires de marques. Le pays avait déjà adhéré au Traité de Budapest et à l'Arrangement de Strasbourg afin de favoriser un environnement propice à l'innovation, à la R-D en tant que moteurs fermement établis de l'économie future. Les efforts actuellement déployés par le pays à cet égard consistaient en la refonte récente du droit de la propriété industrielle, entreprise en vue de mettre parfaitement à jour les systèmes de brevets. Le droit d'auteur et le droit des marques seraient également modifiés prochainement. Les efforts du pays avaient été récompensés par l'amélioration de sa position au regard de l'Indice mondial de l'innovation 2021, dans lequel il avait d'abord occupé la première place dans le monde arabe pour la sixième année consécutive et avait gagné une place dans le classement mondial. Les États membres devraient évaluer l'importance du multilinguisme pour tous les systèmes de l'OMPI, y compris le système de Madrid, afin de faire tomber les barrières linguistiques et d'améliorer les services de l'Organisation. Il était nécessaire de trouver des moyens d'aider les inventeurs à se remettre sur pied, et la délégation était impatiente de voir le projet approuvé par le CDIP à cet égard. La délégation a encouragé les délégués à participer à la deuxième Conférence mondiale sur l'économie de la création, qui serait accueillie par Dubaï en décembre 2021. Elle a également appelé à une certaine souplesse dans les débats de la présente session sur des questions telles que la composition du Comité de coordination de l'OMPI et du PBC.

115. La délégation de la République-Unie de Tanzanie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Elle a félicité le Directeur général pour la compétence avec laquelle il avait dirigé l'OMPI pendant la pandémie de COVID-19 et s'est déclarée optimiste quant à la capacité de l'Organisation, sous sa direction, à atteindre ses objectifs stratégiques et à surmonter tous les défis qui l'attendaient. Les comités de l'OMPI devaient être félicités pour avoir continué à mettre en œuvre leurs programmes conformément à leurs mandats respectifs et au Plan d'action pour le développement. La délégation espérait qu'un consensus pourrait enfin être atteint sur certaines questions de longue date. L'OMPI avait continué à fournir une assistance technique et un appui précieux à la République-Unie de Tanzanie dans le cadre d'un certain nombre de programmes, notamment dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités. Récemment, l'OMPI et le pouvoir judiciaire tanzanien avaient signé un mémorandum d'accord visant à renforcer le système judiciaire et la protection des services de propriété intellectuelle dans le pays. Parmi les autres projets et activités en cours figuraient la plateforme d'accès à l'enseignement à distance pour les étudiants inscrits au programme de maîtrise en propriété intellectuelle à l'Université de Dar es Salam et la formation de formateurs sur les méthodes d'enseignement de la propriété intellectuelle avec l'Académie de l'OMPI. En outre, l'OMPI avait aidé la République-Unie de Tanzanie à mettre en place des modes extrajudiciaires de règlement des litiges, à réviser la loi sur le droit d'auteur et les droits connexes et à élaborer d'autres règlements. Ce soutien avait permis de créer des conditions propices au développement de l'économie de l'innovation et du savoir dans le pays. La République-Unie de Tanzanie prenait des mesures en vue de la ratification du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, du Protocole de Kampala sur l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des droits connexes et du Protocole de Madrid, et sollicitait le soutien de l'Organisation dans cette entreprise. Enfin, la délégation a exhorté l'OMPI et tous les États membres à ne ménager aucun effort afin de garantir un accès équitable à des traitements et des thérapeutiques abordables, sûrs et efficaces contre la COVID-19. En tant que depositaire mondiale de tous les types de droits de propriété intellectuelle, l'OMPI avait un rôle fondamental à jouer en réponse aux appels de l'OMS et de l'Assemblée générale des Nations Unies à la solidarité et à la coopération dans la lutte contre la pandémie.

116. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. La notion de maison de la stratégie introduite dans le PSMT pour 2022-2026 était particulièrement importante et bienvenue. La délégation jugeait logique le recentrage sur les secteurs et s'est dite convaincue que celui-ci se traduirait par une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation dans l'ensemble de l'Organisation. Depuis les dernières réunions de l'Assemblée de l'OMPI, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) avait adopté des politiques et des programmes visant à accroître l'accès aux systèmes de propriété intellectuelle en tenant dûment compte des questions de diversité et d'inclusion, à améliorer les services gratuits et à étendre ses programmes de sensibilisation et d'assistance aux inventeurs et aux entrepreneurs. Elle avait inclus dans son programme "Patents for Humanity" une nouvelle catégorie afin d'accélérer le déploiement des technologies COVID-19 pour dépister, établir un diagnostic, prévenir et traiter la maladie. "Brevets pour l'humanité" était un programme de récompenses pour les titulaires de brevets, les preneurs de licences et les déposants dont les innovations révolutionnaires permettaient de relever des défis de longue date en matière de développement mondial. Le délai pour le dépôt des candidatures dans la catégorie COVID-19 était récemment échu et les lauréats seraient annoncés prochainement. Les exemples de réussite dans le cadre du programme encourageraient sans doute d'autres personnes à mettre l'innovation au service du progrès humain. Aujourd'hui plus que jamais, tous les États membres de l'OMPI devaient redoubler d'efforts pour donner à un plus grand nombre de personnes les moyens de participer à l'innovation. Il fallait beaucoup plus de personnes pour inventer et commercialiser des solutions qui permettent de faire avancer la société. La délégation était prête à collaborer avec l'Organisation au cours de l'année à venir.

117. La délégation de l'Uruguay a déclaré que c'était un plaisir pour elle que d'être au siège de l'OMPI, après des mois difficiles pour tous les pays. Son pays souhaitait dire son profond attachement à l'innovation et au développement technologique qui contribuaient au développement économique, social et culturel des sociétés et étaient un moteur pour la prospérité de leurs citoyens, objectifs dont la réalisation trouvait un allié indispensable dans la propriété intellectuelle et industrielle. La situation créée par la COVID-19 avait prouvé qu'il était possible et nécessaire de renforcer la présence et l'utilisation des nouvelles technologies dans les procédures des offices de propriété intellectuelle, non seulement pour garantir la continuité des opérations dans les situations de crise, mais aussi pour faciliter l'utilisation des instruments du système de propriété industrielle par les utilisateurs finals, en particulier les MPME, qui constituaient en grande partie le tissu vivant de l'économie. À cet égard, la délégation souscrivait aux initiatives lancées par le Directeur général qui consistaient à axer le travail sur la réalisation de produits concrets, propres à répondre aux besoins des entrepreneurs uruguayens qui étaient en quête de résultats tangibles. Aussi était-il fondamental de resserrer les liens de coopération avec l'OMPI et les offices de tous les États membres de manière à pouvoir mettre en commun les connaissances, confronter les expériences et harmoniser les pratiques, et ainsi établir un cadre prévisible et des règles du jeu sans ambiguïté.

118. La délégation de l'Ouzbékistan a déclaré que le gouvernement de son pays était particulièrement attentif au renforcement du secteur de la propriété intellectuelle. En 2021, une résolution avait été adoptée qui prévoyait des mesures destinées à améliorer la protection des actifs de propriété intellectuelle; ce texte confiait à l'office national de la propriété intellectuelle la responsabilité d'assurer la protection légale de la propriété intellectuelle et de coordonner les activités des autres organismes publics dans ce domaine. Des travaux étaient en cours pour mettre en œuvre la législation nationale relative à la propriété intellectuelle, compte tenu des exigences des normes internationales reconnues, notamment de l'Accord sur les ADPIC. Un projet de loi sur les indications géographiques avait été élaboré avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Un autre projet de loi introduisait la responsabilité pénale des contrefacteurs et des amendes pour les entités juridiques se livrant à la production et à la vente de produits pirates. Le nombre de procédures judiciaires relatives à des cas de contrefaçon avait été multiplié par sept en 2020 par rapport à l'année précédente et

l'office national de la propriété intellectuelle prenait des mesures concertées pour lutter contre ce phénomène. Plusieurs lois avaient été modifiées afin de fixer le montant des réparations en cas d'atteinte au droit d'auteur et aux droits connexes et de porter la durée de la protection du droit d'auteur de 50 à 70 ans. En outre, l'office national de la propriété intellectuelle avait participé à la mise en place de mesures préliminaires en cas d'atteinte, notamment l'émission de mises en garde et le signalement des infractions passibles de poursuites administratives. Les dépôts de demandes de droits de propriété intellectuelle avaient continué d'augmenter en Ouzbékistan en 2020 malgré la pandémie de COVID-19. Avec le concours de l'OMPI, l'Ouzbékistan travaillait à l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour la période 2022-2025 et une importance particulière était attachée à la sensibilisation du public. L'Ouzbékistan envisageait de ratifier le Traité de Marrakech, le Traité de Singapour, l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye et la Convention de Rome en 2022.

119. La délégation du Viet Nam a déclaré qu'elle soutenait le PSMT pour 2022-2026 et qu'elle appréciait particulièrement l'idée de créer un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace dont la priorité serait de soutenir les pays en développement et notamment les PMA. Elle a remercié en particulier l'OMPI pour l'assistance fournie dans la mise en œuvre de la stratégie nationale du Viet Nam en matière de propriété intellectuelle et des traités internationaux sur les questions liées à la propriété intellectuelle. L'assistance technique dont elle avait bénéficié aux fins de la transformation numérique de l'office de la propriété intellectuelle du Viet Nam, notamment en ce qui concerne la mise en place du système d'administration de la propriété industrielle (OMPI-IPAS), avait été essentielle. Le Viet Nam déployait des efforts à l'échelle nationale pour encourager les femmes et les jeunes à participer au système de la propriété intellectuelle. Le Viet Nam demeurait résolu à collaborer activement avec l'OMPI et ses États membres.

120. La délégation du Zimbabwe, se joignant à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, a indiqué que la stratégie de développement de son pays incluait toujours l'écosystème de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement du Zimbabwe avait fait une priorité de la création de six plateformes d'innovation dans les cinq universités publiques du pays, afin d'orienter les progrès technologiques dans le secteur industriel, et le pays s'était doté de lois propres à favoriser la recherche, l'innovation et le développement. La délégation savait gré à l'OMPI du soutien qu'elle apportait à son pays en matière de renforcement des capacités; celui-ci continuerait à compter sur l'Organisation pour financer les études de propriété intellectuelle, notamment le master en propriété intellectuelle proposé conjointement par l'OMPI, l'ARIPO et l'Université africaine. Le Zimbabwe accordait une place de première importance à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, qu'il demandait instamment au Secrétariat d'intégrer dans l'ensemble de ses activités. S'agissant de la tenue d'une conférence diplomatique concernant le DLT, il importait de trouver une solution réaliste pour répondre aux préoccupations qui avaient trait à la divulgation et à l'assistance technique en matière de renforcement des capacités. La délégation a pris note avec satisfaction du travail multidimensionnel relatif au renforcement des organes directeurs, qui devait tenir compte des critères d'équité et d'équilibre géographique. Invitant les assemblées à intensifier les travaux de l'IGC, elle a indiqué que son pays était impatient de coopérer avec l'OMPI en ce qui concernait le Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation nouvellement créé. Enfin, la délégation espérait que les États membres sauraient mettre à profit les assemblées pour trouver un consensus sur les solutions en rapport avec la propriété intellectuelle face à la pandémie de COVID-19.

121. Le représentant de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), s'associant à la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'elle avait tenu une conférence diplomatique en août 2021 en vue de l'adoption du Protocole sur l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des droits connexes. Il en avait résulté le Protocole de Kampala sur l'enregistrement

volontaire des droits d'auteur et des droits connexes voisins, adopté le 28 août 2021 à Kampala (Ouganda). Le représentant a pris note de l'importance de l'infrastructure informatique et s'est félicité de l'appui que l'OMPI avait apporté à l'amélioration des services électroniques de l'ARIPO, qui avait permis aux opérations de se poursuivre malgré la pandémie de COVID-19. Des activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle avaient été organisées en 2021 au moyen du mémorandum d'accord entre l'OMPI, l'ARIPO et l'OAPI, en particulier pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Les PME des États membres de l'ARIPO avaient bénéficié d'un atelier organisé par l'OMPI et l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour. Le 3 mai 2021, la Gambie avait adhéré au Protocole de Banjul sur les marques et le 1^{er} octobre 2021, les Seychelles étaient devenues le vingt et unième État membre de l'ARIPO.

122. Le représentant de l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) a déclaré que les circonstances extraordinaires dans lesquelles se tenaient les assemblées mettaient en évidence le fait que de nouveaux types de défis se profilaient avec l'émergence de technologies fondées sur l'IA. Le système de la propriété intellectuelle et les accords internationaux qui sous-tendaient ce système avaient un rôle essentiel à jouer pour inciter les centres de recherche et les instituts de développement et d'innovation du monde entier à découvrir des vaccins et des traitements contre de nouvelles épidémies, et à mettre au point des dispositifs médicaux, des outils et des applications pour téléphones intelligents propices à la surveillance de ces épidémies, en limitant leur propagation et en réduisant leur impact sur la santé publique. Le système avait également un rôle à jouer quant à la réglementation des droits de propriété intellectuelle dans les situations d'urgence, telles que les pandémies, et, ce qui est particulièrement important, quant au recours à la flexibilité prévue par les accords internationaux dans de telles situations. Les économies de la majorité des pays montrent des signes de reprise à la suite des effets de la pandémie de COVID-19 dont l'impact avait été majeur sur la santé publique et l'économie, notamment en raison des perturbations subies par la circulation des marchandises, qui bénéficiaient pour la plupart des droits de propriété intellectuelle, et par les chaînes d'approvisionnement du monde entier. À l'avenir, il était nécessaire d'adopter une approche faisant face à l'incidence de la COVID-19 et aux difficultés qui en avaient résulté et de trouver des solutions efficaces. L'intérêt croissant pour un système global de propriété intellectuelle et d'innovation et la protection des droits connexes avaient stimulé des travaux novateurs et une production de haute qualité aux niveaux national et international. Le conseil était convaincu que le rôle de l'Organisation dans la mise en place d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace favorisant l'innovation et la créativité et tenant compte des différents niveaux de développement continuerait de croître.

123. La représentante de l'Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI) a déclaré que l'ASIPI était une organisation à but non lucratif fondée il y a 57 ans, dont le principal objectif était de promouvoir et de protéger les intérêts collectifs de ses membres actifs par l'étude et la diffusion de la propriété intellectuelle, de promouvoir le développement normatif et la défense de la propriété intellectuelle dans les pays américains, mais aussi d'améliorer les connaissances et les pratiques professionnelles de ses membres. L'ASIPI était considérée comme l'organisation la plus ancienne et la plus importante dans le domaine de la propriété intellectuelle en Amérique latine. Tout au long de son histoire, l'association avait joué un rôle de premier plan sur la scène internationale en nouant des relations solides et en collaborant de manière fructueuse avec des organisations et des associations sœurs, mais aussi en tendant la main aux autorités locales des pays des Amériques. L'association avait une longue tradition de promotion de l'harmonisation et de la gestion uniforme de la propriété intellectuelle dans les Amériques. L'ASIPI s'engageait en faveur de la sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle dans la région et, à cet égard, s'efforçait de promouvoir la défense et la protection des droits de propriété intellectuelle. Les pays américains étaient riches en main-d'œuvre, mais n'étaient malheureusement pas conscients des avantages que la propriété intellectuelle pouvait offrir, notamment en ce qui concerne la création et le développement de tout type d'entreprise,

ni de l'impact qu'elle pouvait avoir sur les générations futures en termes d'innovation et d'éducation. À cette fin, l'ASIPI avait mis en œuvre des projets éducatifs visant à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle et à son utilisation, tels que les programmes ASIPI Emprende, ASIPI Pro Bono et ASIPI Academia. Le programme ASIPI Emprende avait pour objectif de montrer aux créateurs et aux inventeurs les différents aspects couverts par la propriété intellectuelle, ses formes de protection et la manière dont ils pouvaient l'utiliser à leur profit afin de transformer leurs activités en sources de richesse et de développement. Le programme ASIPI Pro Bono visait quant à lui à fournir des services gratuits concernant les questions de propriété intellectuelle dans les pays des Amériques. Ce programme visait à soutenir les entrepreneurs et les MPME, à aider les particuliers et les communautés disposant de peu de moyens ou n'ayant pas accès aux systèmes de propriété intellectuelle, mais aussi à sensibiliser le public aux questions de propriété intellectuelle dans les Amériques. Compte tenu de l'importance et de la pertinence du Programme d'aide aux inventeurs de l'OMPI et de l'aide fournie par l'ASIPI depuis son lancement mondial en octobre 2016, il serait intéressant de réunir le Programme d'aide aux inventeurs et le programme ASIPI Pro Bono pour renforcer les efforts et atteindre l'objectif commun de promotion du progrès et de l'innovation. Afin de former la communauté juridique à la propriété intellectuelle et aux domaines connexes, l'ASIPI avait lancé son programme ASIPI Academia. Compte tenu de la qualité des cours dispensés par l'Académie de l'OMPI, l'ASIPI estimait qu'il serait intéressant de conclure un accord de collaboration entre le programme ASIPI Academia et l'Académie de l'OMPI afin de travailler sur des projets présentant un intérêt commun qui aient un impact sur la communauté et renforcent le système de la propriété intellectuelle. L'ASIPI et l'OMPI collaboraient étroitement depuis de nombreuses années et la représentante tenait à souligner l'excellent travail réalisé par l'Organisation et les efforts continus déployés pour créer un système de la propriété intellectuelle qui bénéficie à tout un chacun.

124. Le représentant de l'Association pour la propriété intellectuelle des Émirats arabes unis (EIPA) a déclaré que Son Altesse le cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, Premier Ministre et Gouverneur de Dubaï, avait lancé aux Émirats arabes unis les "50 projets" qui résumaient la manière dont les dirigeants du pays envisageaient l'avenir et les Émirats arabes unis comme un acteur économique de premier plan d'ici 2071. L'EIPA était axée sur la promotion d'une culture du respect des droits de propriété intellectuelle et souhaitait maintenir à 100% la continuité des opérations par ses activités de coopération avec ses partenaires stratégiques. Elle avait également l'intention de continuer à travailler avec l'OMPI afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs en matière de promotion d'une culture de la propriété intellectuelle. Le représentant a invité à participer à l'Expo 2020, événement au retentissement planétaire qui se tenait aux Émirats arabes unis et constituait une plateforme d'échange interculturel et assurait la promotion de la coopération, symbolisée par le slogan "Connecter les esprits, construire le futur".

125. La représentante du Health and Environment Program (HEP) a déclaré que, à l'heure de la pandémie, il était plus que nécessaire d'être soucieux de la santé et de l'environnement. Dans la perspective de la mise en œuvre des ODD et du Plan d'action pour le développement, il convenait d'assurer une participation optimale et équitable des organisations non gouvernementales aux travaux des différents comités de l'OMPI afin de trouver des solutions aux questions urgentes et des compromis dans l'intérêt de tous. La représentante a indiqué que le HEP participait aux travaux de l'OMPI et au développement de la propriété intellectuelle depuis 20 ans et était donc doté d'une solide expérience dans ce domaine.

126. Le représentant d'IP Justice a engagé les délégués à s'opposer à un traité de l'OMPI sur la radiodiffusion. L'accès à la connaissance était plus critique que jamais avec la pandémie de COVID-19, sachant que les supports pédagogiques dépendaient de plus en plus des transmissions des sociétés de radiodiffusion et que celles-ci et les pays qui avaient la mainmise sur ces supports essayaient de profiter de la situation. Un traité sur la radiodiffusion créerait de nouveaux droits économiques qui permettraient aux sociétés de radiodiffusion de restreindre

l'accès du public à la connaissance, de sorte qu'il faudrait prévoir, d'une part, des restrictions et, d'autre part, des exceptions pour les bibliothèques, les musées et les établissements scolaires. Le représentant a demandé instamment à l'OMPI de renoncer à tout traité de radiodiffusion et de privilégier au contraire le développement de la couverture Internet et le renforcement de l'accès à l'information.

127. Le représentant de l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) a dit que celle-ci souscrivait à la vision énoncée dans le PSMT pour 2022-2026, d'un monde dans lequel la propriété intellectuelle serait utilisée pour favoriser la créativité et l'innovation pour le bien commun. En juin 2021, avec le concours de l'OMPI, l'association avait tenu en ligne le JIPA GREEN Symposium dans une optique d'information sur le rôle de la propriété intellectuelle au regard des questions environnementales et sur l'utilisation du programme WIPO GREEN. En sa qualité d'organisation non gouvernementale, l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle avait un rôle sans équivalent à jouer dans l'instauration d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif et elle était déterminée à œuvrer en ce sens aux côtés de l'OMPI.

128. Le représentant de Knowledge Ecology International (KEI) a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les failles du système de la propriété intellectuelle. En cas de crise de santé publique, aucune entreprise ne devrait avoir le monopole des inventions, des données, des ressources biologiques ou des savoirs de fabrication. L'accès aux connaissances en matière de fabrication était particulièrement important, étant donné les inégalités flagrantes en ce qui concerne l'accès aux vaccins et aux médicaments. L'OMPI devait étudier la manière dont les inventions, les données, les ressources biologiques et les savoirs de fabrication pouvaient être traités comme des biens publics mondiaux tout en offrant des incitations et des récompenses valables à ceux qui développent de nouveaux produits et en reconnaissant le rôle essentiel des gouvernements dans le financement de la R-D. À cette fin, le SCP et le CDIP devraient examiner les autres moyens d'appui à la R-D existant en dehors du système des brevets, y compris les mécanismes d'incitation et d'attraction, en accordant une attention particulière aux prix décernés à titre d'encouragement à l'innovation et aux modèles de développement en libre accès (CDIP/14/INF/12) et d'autres travaux relatifs à la fourniture de biens publics. Le représentant était opposé à tout travail supplémentaire sur un traité de radiodiffusion, étant donné la confusion évidente sur les objectifs d'un tel traité, ainsi qu'à toute proposition visant à fournir des droits perpétuels effectifs aux radiodiffuseurs pour un contenu qu'ils n'avaient pas créé, possédé ou qui leur avait été accordé en vertu d'une licence. Le SCCR devrait publier un rapport sur la propriété, la concentration de la propriété et la nationalité des nouveaux services de streaming qui remplaçaient rapidement la diffusion traditionnelle sur de nombreux marchés. Les travaux du SCCR sur la radiodiffusion ne tenaient guère compte de l'explosion des services cryptés de diffusion en flux continu en ligne, disponibles sur abonnement, dont les plus importants étaient contrôlés par de grandes multinationales telles que Google, Netflix, Spotify ou Amazon plutôt que par des entités de radiodiffusion locales. Ces sociétés ne devraient pas avoir de droits de propriété intellectuelle sur les œuvres créatives d'autrui, ce qui était la conclusion logique de tout nouveau droit de propriété intellectuelle pour les radiodiffuseurs incluant les transmissions en différé. En ce qui concerne les limitations et les exceptions, l'établissement de normes pour les archives et la préservation était un objectif réalisable à court terme. À cet égard, les questions mondiales et sociales étaient importantes, tandis que l'harmonisation était moins problématique et les conflits avec les titulaires de droits insignifiants. Le rapport du SCCR à l'Assemblée générale de l'OMPI ne faisait aucune référence au processus des collaborateurs du président en ce qui concerne le traité sur la radiodiffusion. Le représentant exhortait le Secrétariat à apporter des précisions sur ce processus. En ce qui concerne l'enseignement et les autres exceptions, le représentant souhaitait que le SCCR examine les exceptions prévues par la loi type de Tunis de 1976 sur le droit d'auteur à l'usage des pays en développement, ainsi que les fondements de cette loi. Le représentant soutenait les travaux du SCCR sur les droits de suite des artistes pour les œuvres

d'art physiques. Cependant, tout traité à cet égard ne devrait pas s'étendre aux copies d'œuvres.

129. Le représentant de l'École latino-américaine de propriété intellectuelle (ELAPI) savait gré à l'OMPI d'avoir accordé à celle-ci le statut d'observateur à la précédente Assemblée générale et tenait à réaffirmer la volonté de l'ELAPI de coopérer avec la présente assemblée et les différents comités en se faisant le porte-parole d'un point de vue novateur de l'Amérique latine. L'École latino-américaine de propriété intellectuelle entendait œuvrer au développement de la propriété intellectuelle dans la région en y associant de nouvelles voix et elle invitait les étudiants de l'enseignement supérieur à intégrer la propriété intellectuelle dans leur formation professionnelle et universitaire au moyen de modules, de *masterclass*, de webinaires ou de congrès. Elle était aussi résolue à mettre en place une politique d'égalité hommes-femmes afin de garantir la parité en son sein. Depuis sa création en 2019, l'ELAPI avait organisé différents événements autour de la propriété intellectuelle et avait collaboré avec les offices de propriété intellectuelle de différents pays du continent, tels que la Colombie, l'Équateur, le Mexique et le Pérou, ainsi qu'avec l'OMPI. Dans le cadre de cette collaboration, elle s'était fixé différents objectifs pour l'avenir, notamment le renforcement des relations diplomatiques avec le GRULAC et d'autres groupes de pays pour examiner des questions qui présentaient un intérêt pour la région. Depuis qu'elle avait obtenu le statut d'observateur auprès de l'OMPI, l'ELAPI avait participé activement aux travaux de différents comités, avec pour préoccupation première de protéger la propriété intellectuelle, de la promouvoir et de la renforcer. À l'occasion de la présente assemblée, elle souhaitait intervenir sur différents points auxquels elle s'intéressait particulièrement, à savoir le droit d'auteur, les brevets, les dessins et modèles et les dispositifs de médiation.

130. La représentante de la Ligue des États arabes (LEA) a déclaré que la ligue souscrivait à la déclaration faite par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes et à toutes les déclarations faites par les États arabes dans la matinée. L'OMPI avait apporté un soutien technique précieux à la région des pays arabes. La nomination du nouveau Directeur général de l'Organisation s'accompagnerait sans aucun doute d'une nouvelle vision et d'une nouvelle orientation pour l'OMPI dans ses efforts visant à rendre la propriété intellectuelle plus concrète dans le quotidien de chacun. La représentante tenait à poursuivre de façon constructive et fructueuse ses efforts de coordination et son étroite collaboration avec l'OMPI, Organisation qui œuvrait dans l'intérêt de la région depuis que les deux organismes avaient signé un mémorandum d'accord en 2000. La région des pays arabes bénéficiait d'un partenariat intelligent entre les deux organismes, fondé sur des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, qui avait permis d'améliorer les performances des offices de propriété intellectuelle dans toute la région. Ce partenariat témoignait en outre de la volonté des gouvernements des pays arabes à mettre en place des systèmes de propriété intellectuelle efficaces et équilibrés dans leurs pays. Le Comité technique permanent de la propriété intellectuelle, composé de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle de la région, se réunissait régulièrement au siège du Secrétariat de la Ligue, au Caire, afin de coordonner les activités de coopération en matière de propriété intellectuelle entre les pays arabes. De nombreuses activités en ligne avaient été organisées en 2021 en collaboration avec la Division pour les pays arabes de l'OMPI et avaient bénéficié de la participation de M. Hasan Kleib, vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national de l'OMPI, et de M. Walid Abdelnasser, directeur de la Division pour les pays arabes.

131. Le représentant de l'Organisation de la coopération islamique (OIC) a félicité l'OMPI pour son rôle central dans la promotion d'un système international de propriété intellectuelle inclusif et le renforcement des capacités, notamment grâce à l'assistance technique qu'elle fournissait à ses États membres, ce qui contribuait à les aider à atteindre les ODD. Il a pris note avec satisfaction de la progression de plusieurs États membres de l'OIC dans les classements de l'Indice mondial de l'innovation 2021, ainsi que de l'actualisation récente du mémorandum d'accord entre l'OMPI et la Banque islamique de développement, qui contribuerait dans une large mesure au progrès de la science, de la technologie et de l'innovation dans les 57 États membres de l'Organisation. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'action à l'horizon 2025, l'OIC avait constaté que les droits de propriété intellectuelle, notamment les brevets, étaient essentiels pour promouvoir l'innovation et l'avancement de la science. Consciente de la nécessité d'investir davantage dans la science, la technologie et l'innovation, l'OIC s'était dotée d'un programme sur la science, la technologie et l'innovation à l'horizon 2026 lors d'un sommet qui s'était tenu en 2017 au Kazakhstan. Les transferts scientifiques et techniques étaient essentiels pour accélérer le développement économique des pays en développement. Lors d'un deuxième sommet sur la science et la technologie qui s'était tenu à Abu Dhabi en juin 2021, l'OIC avait dit, dans une déclaration, qu'il importait que ses États membres travaillent ensemble à la levée des obstacles liés à la propriété intellectuelle qui entravaient l'accès en temps opportun à des produits de santé, notamment les vaccins et les médicaments, d'un coût abordable.

132. Le représentant du Centre Sud a déclaré qu'un système international de propriété intellectuelle équilibré et souple, assorti de garanties adéquates, pouvait contribuer à la réalisation des ODD. Pour augmenter l'offre mondiale de moyens pour lutter contre la COVID-19 et faciliter l'accès à ceux-ci, on pouvait renforcer la coopération et supprimer les obstacles liés à la propriété intellectuelle. À cette fin, l'OMPI devrait aider ses États membres à parvenir à un accord permettant de déroger temporairement à l'Accord sur les ADPIC. Le représentant attendait avec intérêt la poursuite des travaux au sein de l'OMPI sur la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Il attendait aussi avec intérêt l'organisation, par l'OMPI, en collaboration avec l'OMS et l'OMC, d'une conférence mondiale sur la propriété intellectuelle et la santé publique qui serait ouverte à toutes les parties prenantes intéressées. L'OMPI devrait également produire des cartographies de brevets sur les traitements potentiels, les vaccins, les méthodes diagnostiques et autres technologies médicales relatives à la COVID-19, et diffuser les technologies pertinentes dans le domaine public. Dans le contexte du PCT, les États membres devraient discuter de la manière de promouvoir la publication rapide des demandes de brevet en rapport avec la COVID-19. Le SCP devrait discuter des tendances en matière de demandes de brevet et de délivrance de brevets, notamment dans le domaine des anticorps monoclonaux, et partager la jurisprudence et les données d'expérience récentes sur l'application des critères de brevetabilité. Le Centre Sud, quant à lui, offrait une assistance technique gratuite aux pays en développement sur les éléments au carrefour de la propriété intellectuelle et de la santé publique.

133. Le Directeur général s'est dit rassuré par les réponses positives des délégations à la nouvelle vision de l'Organisation et au PSMT pour 2022-2026, qui avaient été rédigés après des consultations larges et transparentes avec les États membres. Il a dit partager le souhait de nombreux États membres de progresser sur les questions normatives non résolues, ajoutant que l'OMPI ferait tout son possible pour que des progrès soient réalisés à cet égard. L'OMPI continuerait à servir de plateforme neutre pour parler des enjeux communs et échanger des idées dans le cadre de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. L'OMPI s'efforcera non seulement de garantir une représentation géographique plus équilibrée, de faire tomber les barrières linguistiques et d'améliorer la parité hommes-femmes, mais aussi de faire entrer dans le giron de la propriété intellectuelle des secteurs de la communauté jusqu'ici mal desservis, tels que les PME, les jeunes et les femmes. L'OMPI avait un rôle clé à jouer dans la lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 et pour aider les États membres à

se reconstruire et elle continuerait à travailler avec l'OMS et l'OMC pour mettre en œuvre une coopération trilatérale à cette fin. Une coopération étroite avec les États membres était essentielle pour que l'OMPI puisse approfondir son engagement à long terme avec les acteurs de la propriété intellectuelle aux niveaux régional et national et obtenir des résultats sur le terrain. Les nombreuses initiatives nationales en matière de propriété intellectuelle entreprises l'année précédente s'inscrivaient dans la vision globale de l'Organisation en matière de propriété intellectuelle.

[Fin de l'annexe et du document]